



Chroniques monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE

ISSN0761-7011 Directeurs de la publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-ROSAZ



En mémoire de
Paul Bonche : le
Groupe des loisirs
populaires

Chroniques
anciennes
de la ville
et du château

Monistrol,
Yssingeaux :
épisodes d'une
rivalité imposée

Dix brèves
d'Histoire

Le tour de ville
en vingt-et-un
points de vue

Souvenirs d'une
exposition
« Patrimoines
de la Haute-Loire »

N° 37, 2003

14 euros



Chroniques monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE
Directeurs de la publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-ROSAZ

N° 37, 2003

Sommaire

	Page
Le mot du président	
En mémoire de Paul Bonche : le Groupe des Loisirs Populaires	3
Ph. Moret Chroniques anciennes de la ville et du château	19
I. 1272. La quittance du château	19
II. 1361. Réfugiés dans les bois de Méane	31
III. 1562-1570. Raids huguenots sur Monistrol	36
IV. 1567. Les bancs des jours de marché	46
V. 1597. Une lettre d'Henri IV pour libérer Monistrol	51
VI. 1723. Le jet d'eaux de monseigneur	65
Ph. Moret Monistrol, Yssingeaux : épisodes d'une rivalité imposée, 1790-1834	68
Dix brèves d'histoire	83
Ph. Moret Le délégué des Consuls passe par Monistrol, 1799	83
Ph. M. L'insécurité de l'an 8	85
Colette Chambonnet La tempête de l'an 9	87
xxx Règlement du Petit Séminaire, 1828	89
Claude Bourgeat Un « charmant voyage » à Lalouvesc, 1887	92
Gustave Fournier La mort d'un soldat, 1870	99
Paul Bonche Classards de 1929	101
Eugène David Le cimetière de Monistrol (poème), 1932	105
Edgard Pisani Le préfet chez nos sauvages, 1946	106
Ph. M. L'orgue de Monistrol, du Petit Séminaire à Port-Saïd	107
Le tour de ville en vingt-et-un points de vue	109
Souvenirs d'une exposition « Patrimoines de la Haute-Loire »	119

Le mot du Président

Nos ancêtres du lointain moyen âge faisaient commencer l'année à l'Annonciation, le 25 mars. Si nous faisons comme eux, les trois mois qui viennent de s'écouler appartiendraient à 2003. Voilà une bien pédante excuse pour vous présenter hors délais notre numéro annuel, mais je n'en vois pas d'autre.

Au moins avons-nous tenu notre promesse de revenir, après notre spécial Poste en Haute-Loire, à un numéro à la fois plus monistrolien et plus varié.

Il s'ouvre sur un hommage à Paul Bonche. Il fut pendant dix ans notre président, actif, vigilant, chaleureux. La vie d'une association comme la nôtre ne repose que sur la continuité des efforts et des bonnes volontés. Il a su être un vrai président, rameuter sans se lasser son escouade de collaborateurs trop dispersés, leur rappeler le calendrier, ranimer les courages défaillants.

Grâce à lui notre société est née adulte. Il y fit entrer d'emblée nombre de monistroliens amoureux comme lui de Monistrol. Son rayonnement, son entrain, sa connaissance des hommes et des choses, ont amené aux *Chroniques*, aux conférences, aux sorties, un public divers, fidèle et indulgent, sans lequel toute cette entreprise n'aurait pas de sens.

Nous avons pensé que, pour véritablement lui rendre hommage, il faut aller à l'essentiel de ce que Monistrol lui doit. Il faut remonter jusqu'à cette époque où, dans une démarche alors si originale, si innovante, il a créé le Groupe des loisirs populaires. Les documents de cette histoire ne sont hélas pas aussi nombreux qu'on le souhaiterait. Ceux que sa famille nous a généreusement communiqués permettent du moins d'amorcer une évocation.

Paul Bonche s'est acheminé sereinement vers un autre monde. Il s'est éteint, mais sa lumière, qu'il n'a jamais tenue sous le boisseau, continuera de nous éclairer.

Nous avons préparé une *Chronique* comme il les aimait, foisonnante.

Vous y trouverez deux sections consistantes : le catalogue illustré de l'exposition de l'été dernier, qui réunissait tant de beaux objets de nos patrimoines ; et le texte des panneaux qui jalonnent désormais le tour de ville - cela fait une sorte d'histoire topographique de Monistrol. Pour le reste, une vingtaine d'articles vous permettront d'aller à la découverte, par petites étapes...

Un mot encore sur la défense et illustration du patrimoine. Son inventaire photographique se poursuit. Vous avez pu en voir l'intérêt lors de l'exposition d'été.

La Tour de l'Arbret ? Cela bouge. Le décapage entamé l'année dernière a convaincu chacun que le bâtiment n'était pas banal et méritait d'exister encore. La prochaine étape serait de poursuivre le décapage des enduits et de s'occuper du toit. Il en est question.

Philippe Moret

En mémoire de Paul Bonche

Le Groupe des Loisirs Populaires

Commençons par une lettre qu'il reçoit de Monistrol. Nous sommes en 1929. Paul Bonche est à Paris, il a vingt ans, et sa famille lui découvre un talent jusqu'alors caché : il sait observer et il sait écrire sur ce qu'il voit. Son correspondant lui répond en décrivant une fête inhabituelle à Monistrol : la kermesse organisée par Mme Néron-Bancel, femme d'Emile, pour ses œuvres.

12 août 1929

Mon cher Paul

aujourd'hui c'est mon tour de prendre la plume. Tout d'abord mes compliments pour les si intéressantes missives que nous recevons de toi. Tes lettres sont lues et relues. Je crois bien que maman les collectionne, pour les faire lire à toute la famille. Je ne te connaissais pas ce talent épistolaire, toi qui disais ne savoir commencer une lettre, tu as le don d'observation et tu dis très bien ce que tu as vu. Je disais l'autre jour à maman que certains passages me font penser aux lettres de madame de Sévigné à sa fille. Bref, nous vivons avec toi tes promenades et excursions. (...)

A 4 heures j'ai repris la route de Monistrol. Je tenais à voir la kermesse. Maman a dû t'écrire que le patronage des Jeunes filles avait organisé une grande vente de charité dans le parc du Flachat. Après m'être reposé et rafraîchi, vers 5 h ½ je suis monté au Flachat. J'ai été surpris de la bonne organisation de cette fête. De nombreux comptoirs avaient été aménagés : loteries de vaisselles ; comptoirs de toutes sortes, buffet et buvette bien abrités sous les pins ou sycomores ; pêche aux lots ; théâtre Guignol ; concert TSF. Le tout bien tenu. La fête s'est terminée vers 16h ½ par des danses exécutées par les jeunes filles (perles en grande partie¹) et petites fillettes. Vovonne Crouzet ouvrait la marche. A 7 heures, tirage de la tombola gratuite, de nombreux lots, qui avaient été exposés dans les vitrines de Mlle Royet. Il paraît qu'il s'est vendu plus de 2000 cartes à 2 fr. pour la participation à la tombola. J'ignore encore si avec nos trois cartes nous sommes dans les gagnants. La liste doit être affichée chez Mlle Royet. A 13 h. elle n'y était pas encore. Somme toute, gros succès pour les organisatrices, en tête madame Néron-Bancel, et bonne recette au profit de l'ouvroir. C'était un va-et-vient perpétuel entre Brunelle et le Flachat. Il était bien 9 heures du soir que le défilé passait encore sous nos fenêtres. J'estimais bien à un millier de personnes l'assistance qui était au Flachat à 5 h. ¾ lorsque j'y suis monté. L'entrée était payante, 1 fr. On me dit que le comptoir des pâtisseries a fait plus de 1000 fr. à 5 heures ½. Tu vois que Monistrol se débrouille. Beaucoup

¹ C'est-à-dire des jeunes filles appartenant à l'ouvroir des perles, route de Sainte-Sigolène..

d'étrangers étaient venus voir la kermesse. Il y avait bien 5 ou 6 autos ou voitures devant chez Crouzet ² lorsque je suis arrivé.

Très probablement un compte-rendu sera fait dans la *Gazette* : je crois avoir aperçu M. Merle dans la foule des curieux. »

1929, c'est l'année de la classe pour Paul Bonche : il l'a racontée dans une contribution à une étude sur les classards (reproduite plus loin dans ce numéro des Chroniques). Il ne semble pas avoir conservé un souvenir impérissable de ce rite d'initiation, et notamment de l'ivrognerie de circonstance qu'il comportait...

Il a décrit dans un texte resté manuscrit ce qu'était la vie culturelle à Monistrol dans l'entre-deux-guerres :

« Tous les anciens monistroliens se rappellent avec peine l'état d'abandon de ces grands bâtiments (du Petit Séminaire), qui servirent de caserne aux prisonniers alsaciens et lorrains pendant la guerre de 1914-1918.

Si la mairie occupa plus tard la partie gauche, vers la place du maréchal de Vaux, cette partie droite (celle qui est en face de la fontaine Néron et qui porte sur une pierre de base la date de 1637) abrita, au rez-de-chaussée, une salle de gymnastique et de répétitions pour la *Jeune Garde Monistrolienne* et les *Petits Tapins*, tandis que le premier étage servait aux réunions du patronage et du Cercle des hommes.

Déjà la vocation culturelle de cette salle s'affirmait, puisqu'on y installait une salle de spectacle où les jeunes se produisirent sur les planches, dans ces pièces de l'époque qui sont restées célèbres. C'étaient les grands drames patriotiques, ceux des *Chouans* ou du *Baron des Adrets*, alors que les plus jeunes jouèrent en 1923 une opérette, *La Mère Michelle*, adaptée par le poète occitan Michel Carrot et par l'abbé Coutanson. Les plus anciens étaient attirés deux ou trois fois l'an par des conférences. La plupart de celles-ci étaient faites par M. Roger Néron-Bancel, qui, lui, savait captiver son auditoire et traiter les sujets les plus divers. En grand érudit, il pouvait parler aussi bien de la dernière encyclique *Rerum Novarum*, que des romans de Jules Verne, des chercheurs d'or ou des derniers faits divers d'actualité. Toutes ces causeries étaient suivies avec intérêt par un nombreux public. »

A posteriori, il s'est fait une idée sévère des cloisonnements qui confinaient alors les loisirs dans des cases bien définies. Dans les trop brèves notes qu'il a laissées, et que je remercie sa famille de m'avoir communiquées, je relève cette description de ce qu'était la vie sociale et culturelle à Monistrol, disons avant la guerre de 39 :

« Les loisirs il y a cinquante ans : promenade du dimanche en famille ; patronage pour les filles, et patronage pour les garçons ; société de musique ou de

² L'hôtel du Carrefour, qu'on appellera plus tard de la Madeleine.

gymnastique, cinéma une fois par semaine, représentation théâtrale une fois par an, une pièce de théâtre avec des filles uniquement, et une avec des garçons. »

Toute son entreprise sociale et culturelle est ici définie en creux. Paul Bonche était conscient du fait que cette entreprise était nouvelle et novatrice. Et elle l'était doublement. Par l'objectif poursuivi, briser la séparation des sexes, des écoles, et des classes. Et par la méthode : réunir en se servant du besoin de loisirs. Les loisirs ouvrent un espace. Ils font descendre la culture de son trône. La culture peut diviser. Les loisirs peuvent rapprocher. Mixité des garçons et des filles, « associer tous les milieux sociaux dans l'amitié », agir dans un esprit de « neutralité et de tolérance », « éviter toute politique », rester sur le plan du vivre ensemble (la formule n'avait pas encore été inventée, mais elle convient bien) et provoquer des moments, des événements où la culture est partagée.

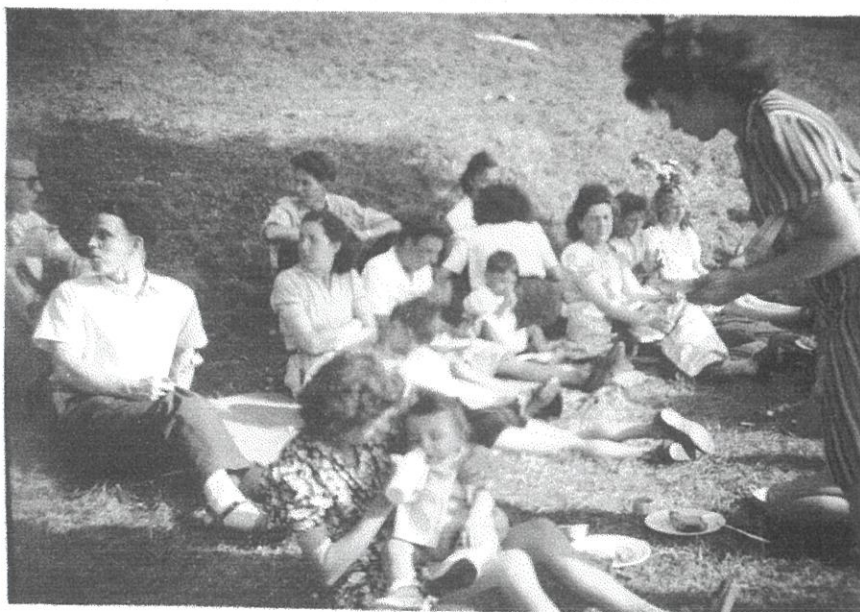
Petite chronique illustrée des Loisirs populaires

De 1945 à 1959 : le **Groupe des loisirs populaires**, pour créer des contacts simples et amicaux : pique-nique familial le dimanche, avec pêche et baignade ; embryon de troupe théâtrale sans prétention ; ping-pong, chorale, bibliothèque...

De 1960 à 1967, l'association **Loisirs et culture populaire**.

En 1967, Paul Bonche se retire et l'association se met en sommeil.

De la première période, peu de documents. Mais une photo résume tout : elle est prise à la baignade de la Loire, à Berry, le 27 juillet 1947. C'est une « sortie familiale » organisée par le Groupe (on reconnaît Paul Bonche à gauche).



La première période est aussi marquée, en décembre 1952, par l'incendie du local que le Groupe alias GLP occupait dans les bâtiments du Petit Séminaire. Les décors, costumes, etc. partent en fumée. Il faut réunir l'assemblée générale pour faire le point.

GRUPE DES LOISIRS POPULAIRES
de MONESTROL S/ LOIRE

le 26 Janvier 1953.

—O—O—O—O—O—O—

(après l'incendie du local)

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale du
G. L. P. qui aura lieu le VENDREDI 30 Janvier 1953, à 20 heures,
à l'Hôtel MAZENOD-CROUZET.

Ordre du jour :

Compte-rendu de notre activité passée, sur le plan général.
Compte-rendu financier
- Activité Bibliothèque
- " " Foyers, Jeunes Filles, Jeunes Gens.
- " " Théâtre et Chorale.
Election des membres du bureau, en remplacement des sortants.
Projets d'avenir.....

Présence indispensable

(incendie du local)

Après les terribles événements qui ont durement secoué
notre Groupe, il importe que nous nous serrions les coudes, pour
repartir à nouveau, toujours plus unis.

Il est indispensable que nous assurions tous, la
nouvelle marche du groupe, soit en participant à sa direction,
soit en soutenant les efforts des membres du bureau, soit surtout
en apportant vos suggestions et votre contribution personnelle à
l'effort commun.

Il faut que nous sachions sur qui nous pouvons compter
et, qu'ensemble, nous décidions de la marche à suivre pour
atteindre nos buts qui sont toujours :

" Créer de l'amitié entre nous tous, et dans notre pays."
" Nous éduquer agréablement, dans des loisirs sains."

A Vendredi, nous comptons sur vous. Amenez les amis
qui s'intéressent à notre action, et que nous aurions pu oublier
de convoquer.

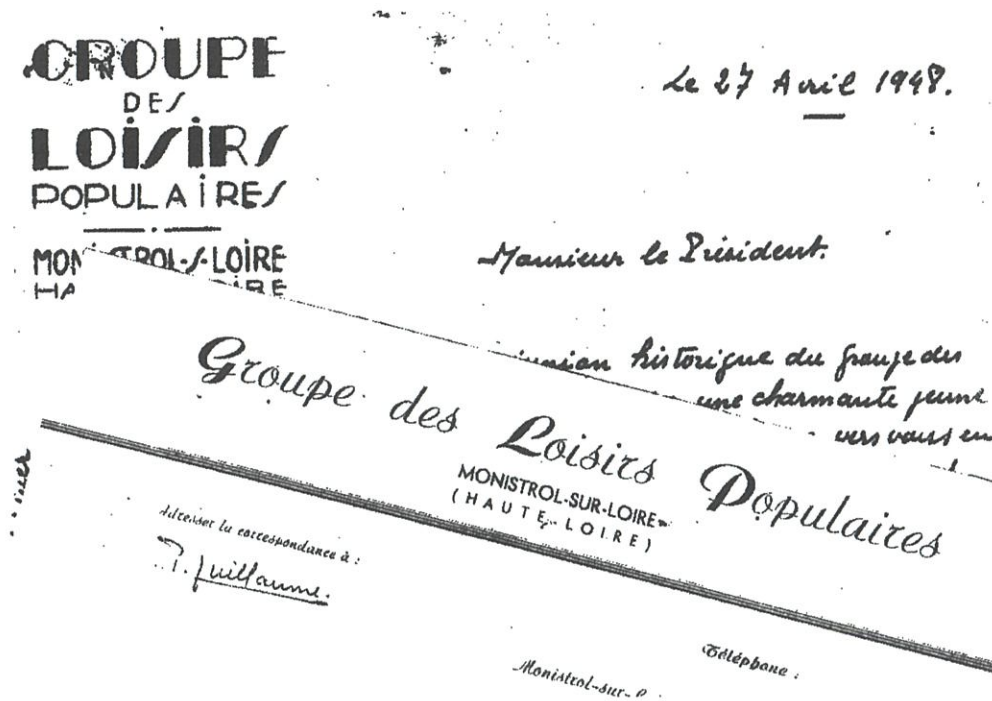
Bien amicalement,

Le Bureau

N.B. - En cas d'impossibilité absolue, prière de se faire excuser
mais le mieux est encore d'être là, et nous serions bien heureux,
pour une fois, si nous pouvions être tous réunis.

1953. Le Groupe ne se laisse pas abattre. Il est décidé de construire un local
neuf et bien à soi, sur le terrain que la municipalité concède au fond de la place
de Vaux, ou si vous préférez, au Vieux Marchat. C'est le Chalet, qui devient le
siège de l'association.

Deux entêtes des débuts du Groupe :



1955 : création du Ciné-Club, dont M. Euvrard est plus particulièrement responsable. Les séances ont d'abord lieu chez Deléage, 5 avenue de la Libération.

A la même époque, organisation de séances d'écoute de musique classique ou moderne. L'activité réunit peu d'adeptes.

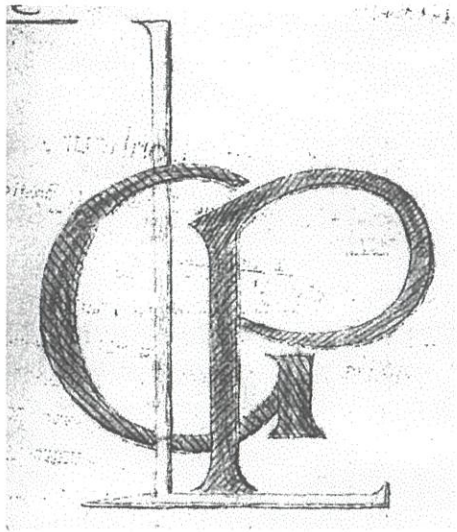
En revanche le théâtre se développe sur deux lignes parallèles. La Comédie de Saint-Etienne, la célèbre troupe de Jean Dasté, vient chaque année jouer la pièce de sa saison dramatique, et chaque année aussi les amateurs du Groupe choisissent une pièce, la travaillent et l'offrent au public de Monistrol.

Parmi toutes les représentations de la Comédie de Saint-Etienne, c'est *Macbeth* de Shakespeare, joué sur fond de château, sur l'esplanade, où l'on avait aménagé 600 places assises, qui a le plus marqué.

1956 (Printemps) *Un mois de bonheur*, comédie donnée par la troupe du groupe. Voir le programme.

Paul Bonche : « Le Groupe des loisirs populaires, le premier avec une troupe mixte, pendant près de trente ans donna chaque année une représentation de pièces de plus en plus modernes. Et commencèrent dans cette salle les premières discussions d'un Ciné-Club, avec le cinéma qui s'installa régulièrement chaque semaine.

« De 1950 à 1960, la Comédie de Saint-Etienne vint donner régulièrement les pièces de son répertoire. Du Molière d'abord, puis des auteurs plus modernes, et ce fut tout un public épris de bon théâtre qui venait de toute la région dans cette salle polyvalente que l'on vient de mettre en valeur et qui, pour un temps, fut vraiment un foyer culturel gardant les bonnes traditions de l'esprit à Monistrol. »



Un mois de bonheur,

A la tête d'une immense fortune, Suzanne et Jean de VIGNOLLES s'ennuient désespérément, cependant que l'élégant et mondain Marcel, frère de Suzanne, fait l'impossible pour leur procurer des distractions.

Colette, jeune midinette, vient livrer une nouvelle robe à Suzanne. Marcel, séduit par le charme, la gentillesse, la gaieté de Colette, comprend que cette délicieuse jeune fille peut devenir la joie de vivre de sa sœur et de son beau-frère.

Installée chez les de VIGNOLLES, Colette va, pendant un mois, vivre un conte de fée, réalisant tous ses désirs et dépensant sans compter.

Colette est fiancée à Thomas, brave garçon, modeste, qui, comparé au séduisant Marcel, perd un peu de son prestige.

Saura-t-elle garder son cœur à THOMAS ? Epousera-t-elle MARCEL ?.

Nous vous laissons découvrir les secrets de ces amoureux, sans oublier ceux d'Horace et de Camille qui, elle, a une façon particulière d'accorder sa main.

Programme

Un coup de Riquiqui

Farce Moderne en 3 Actes

DISTRIBUTION

- Le Dentiste : Alain GILBERTAS
- Son aide : Julien BEALLES
- Le patient : Maurice FURNON

Intermèdes variés

Les frères JEAN et MAURICE,
dans leur répertoire

-0-0-0-0-

Un mois de bonheur

Comédie en 3 Actes de J Kolb & R. Bastien

DISTRIBUTION

(par ordre d'entrée en scène)

- Horace : Maurice LAURENSEN
- Camille : Marguerite AULAGNIER
- Marcel LAMBERTIER : Maurice QUILLE
- Suzanne de VIGNOLLES : Marinette JOURGET
- Jean de VIGNOLLES : Marcel LAURENSEN
- Colette IEDRU : Françoise LAURENSEN
- Thomas MONTFILS : Maurice FURNON

-0-0-0-0-



1957 (16 juin): Le Festival de musique et le 45^{ème} congrès des Sociétés musicales de la Loire et de la Haute-Loire se tient à Monistrol. Paul Bonche est le secrétaire général du comité d'organisation. On y entend les Harmonies, Musiques ou Fanfares du Chambon-Feugerolles, des Mineurs de Roche-La Molière, de Saint-Genest-Lerpt, de Dunières, de Saint-Just-Malmont, de Sainte-Sigolène, de Montbrison, de Saint-Didier, de Firminy, d'Unieux, et bien sûr de Monistrol, avec en prime les sonneurs de cor de Saint-Bonnet-le-Château. Concerts de chacune à tel ou tel endroit de Monistrol, défilé de toutes, morceau d'ensemble par mille exécutants, concert d'honneur sur l'esplanade du château...

LES PROBLEMES DU CINÉ-CLUB

CINE CLUB
de
MONISTROL S/ LOIRE

le 21 Octobre 1957

Monsieur, Madame, Mademoiselle,

Nous sommes heureux de vous informer de la reprise prochaine des activités du CINE - CLUB.

Trois problèmes se posaient à nous; ils sont aujourd'hui résolus. Il nous fallait :

Une Salle - Chose rare à MONISTROL, aussi curieux que cela paraisse. Nous en avons enfin une, prêtée aimablement par Monsieur Julien DELEAGE. Elle se trouve dans la cour intérieure de son immeuble situé 5, Avenue de la Libération, (face au Garage SOEUR). L'entrée se fait par la porte ...cochère () placée à gauche de la maison. Un petit panneau guidera les hésitants.

Un appareil - Question cruciale étant donné le prix prohibitif d'un tel engin. La Direction de la Jeunesse et des Sports (Ministère de l'Éducation Nationale) vient de nous confier, en gestion, un appareil correspondant à nos besoins.

Des sièges - Le Groupe des Loisirs Populaires s'est chargé de nous asseoir. Nous serons bien assis.

Vous le voyez, nous sommes aidés. Grand Merci à ceux qui nous ont épaulés dans nos difficultés et nous ont aidés à les surmonter. Merci par avance à vous tous qui allaient maintenant nous soutenir.

Vous vous y attendiez, il faut parler finances ! Hélas oui, mais n'ayez pas peur, Messieurs GAILLARD et RAMADIER n'ont pas accepté de faire partie du Bureau. Cependant parlons net :

Les ADHESIONS - Les cartes roses continuent à être valables jusqu'au mois de Décembre inclus. Mais nous demandons instamment à ceux qui veulent et peuvent nous aider, de souscrire dès la première séance pour une nouvelle année, et d'accepter un prix légèrement majoré (150 Francs).

Les COTISATIONS restent fixées officiellement à 80 F par séance, mais il est souvent difficile de se procurer de la monnaie. Simplifions donc : Ceux qui le voudront bien n'attendront pas leurs vingt francs.

Il s'entend que les chiffres énoncés sont considérés comme un minimum. Le Maximum n'est volontairement pas fixé, ne voulant pas freiner ceux qui se sentiraient l'âme de "Généreux Donateurs".

Une prochaine lettre vous précisera les dates, les programmes, et les dépôts des nouvelles cartes.

A bientôt.

1960 est une année charnière. Le Groupe s'institutionnalise. Pour être agréé association d'éducation populaire, il change de nom, dépose de nouveaux statuts, son conseil d'administration s'alourdit.

Nous reproduisons le rapport moral qui accompagne ces transformations. Il dresse un bon paysage de l'activité culturelle du Groupe.

LOISIRS & CULTURE POPULAIRE
MONISTROL si LOIRE

22 JANVIER 1960

COMPTE – RENDU MORAL de l'année 1959

Les activités qui se sont greffées sur le GROUPE DES LOISIRS POPULAIRES depuis 1957, prenant une telle importance à nos yeux et à ceux des pouvoirs publics, que nous sommes amenés à envisager le renouvellement de la structure de cette Association exigée par les besoins actuels. C'est pour cela que, dans un moment, nous vous demanderons d'approuver la modification des statuts que nous vous proposerons, et de procéder à l'élection d'un Conseil d'Administration.

Il n'en reste pas moins que nous avons vécu cette année 1959 par différentes activités:

Le CINE-CLUB.- Le Ciné-club tourne modestement, mais régulièrement depuis 3 ans, et nous pensons qu'il donne satisfaction. Nous avons enregistré cette année 87 adhésions (non compris la participation très active du Pensionnat des Ursulines). La moyenne des présents aux séances se situe entre 70 et 80.

Il faudrait que 1960 soit le départ d'une campagne de propagande menée par chacun de ceux qui ont compris l'intérêt et l'utilité de cette activité. Nous souhaiterions par ailleurs avoir de nombreuses suggestions, tant sur l'organisation matérielle que sur la programmation et l'orientation du Ciné-Club.

De notre côté, nous avons fait l'impossible avec les moyens dont nous disposons, pour maintenir et améliorer la propagande (affiches, invitations), le confort de la salle et la projection (compte non tenu des incidents techniques indépendants de notre volonté)...

Malgré la hausse constante des frais de gestion, en particulier les locations et les ports des films, nous avons maintenu une cotisation extrêmement basse. Nous sommes contraints cette année de vous demander un effort et de vouloir bien accepter la majoration du prix de la cotisation versée à chaque séance, soit 120 FR. au lieu de 100 FR.

Nous avons fait deux expériences difficiles !!!, pour un jumelage avec SAINT-DIDIER et espérons cette année pouvoir étendre notre formule à cette ville et répondre ainsi, d'une façon régulière, aux sollicitations de ses habitants.

Sur le plan matériel, nous envisageons de grandes transformations, que nous réaliserons dans la mesure où se concrétisera l'aide substantielle que nous à laissé entrevoir le Service de la Jeunesse et des Sports. Nous tenons, à ce propos, à souligner l'importance de la compréhension et de la collaboration morale et matérielle que nous devons en particulier à Monsieur le Directeur Départemental.

2°) - **BIBLIOTHEQUE.**- Mise en service à Pâques 1958, la bibliothèque compte aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents, elle est riche de 550 volumes dans tous les genres; depuis le roman policier jusqu'au genre littéraire et psychologique.

Parmi les adhérents, on compte des familles, des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes et des moins jeunes, elle s'adresse donc à tous les âges et à tous les milieux. Le montant des locations nous a permis d'acquérir une quarantaine de livres nouveaux cette année (ce qui représente un budget relativement important, étant donné le prix des livres).

3°) **VOYAGES.**- Un seul voyage en 1959; mais un itinéraire de choix : le tour du lac du Bourget, en passant par Voiron, Chambéry, Aix les Bains, l'Abbaye de Haute-Combe, le col du Ch9.t, d'où la vue magnifique sur le lac et sur Aix, reste un souvenir inoubliable pour tous, retour par Bourgoing où un bal sur la place fut organisé avec les moyens du bord, et Vienne.

La mise en place d'une commission voyages, consécutive à la modification des statuts, permettra certainement l'organisation de voyages plus nombreux, selon les désirs exprimés par les adhérents.

4°) **VEILLEES MUSICALES.**- Activité boudée par le grand public, et pourtant très intéressante si l'on en croit les auditeurs fidèles. Un projet est à l'étude pour trouver une formule plus accessible à tous, mais qui cependant, gardera sa valeur éducative.

5°) **THEATRE.**- nos moyens financiers n'ont pas permis l'établissement d'une saison théâtrale. C'est une lacune que nous sommes décidés à combler en 1960, et la commission théâtrale s'y emploiera activement. Cependant, sur notre initiative, Monistrol a été représenté par les amateurs d'Opéra à chacune des Soirées Lyriques de Firminy.

Nous signalons encore l'apport de la Jeunesse et des Sports sous forme d'une subvention que nous retrouverons au Compte-Rendu Financier et d'un électrophone pour nos Veillées Musicales.

NOS PROJETS.- Un photo-Club, des expositions musicales, littéraires, scientifiques et artistiques à la portée de tous, et une saison théâtrale qui devrait comprendre des spectacles variés pour adultes et des séances pour enfants par des comédiens spécialisés.

Enfin est déjà inauguré, un Ciné-Club des jeunes pendant la période scolaire, le Dimanche après-midi.

Pour que notre action soit efficace, nous avons besoin d'appui et de conseils par des spécialistes des questions culturelles. Aussi après une étude sérieuse et pour donner un autre cadre à nos activités, nous proposons notre rattachement, en toute indépendance, à TRAVAIL ET CULTURE (Association d'Education Populaire agréée par le Ministère de l'Education Nationale).

Sur le plan pratique, nous devenons section locale de cette organisation et sommes habilités à recevoir des adhésions. Celles-ci fixées à 3 NF permettent d'une part la réception d'une revue mensuelle de Culture Populaire, et d'autre part un tarif réduit pour les inscriptions et la participation aux activités locales. A titre d'exemple pour le Ciné-Club, les adhérents T.E.C. paieront une inscription de 75 FR. au lieu de 150 F, et une cotisation de 100 F. au lieu de 120 Fr. Il en sera de même pour toutes les autres sections. Les avantages que nous propose T.E.C.:

organisation matérielle, documentation, contacts avec d'autres mouvements sont inestimables et sont le gage même de la vie de notre groupe local.

Et voici le conseil d'administration, tel qu'il est devenu en 1962

CONSEIL D'ADMINISTRATION ELU EN ASSEMBLEE GENERALE DU
23 FEVRIER 1962

VALOUR Jean	E.D.F.
GAUCHER Maurice	Métallurgiste
DUPLAIN Georges	Métallurgiste
MOGIER Joseph	Métallurgiste
GARNIER	Professeur
BEYSSAC <i>Jan</i>	Cadre
Mme DAVID	Passementière
Mme LAROUERE	Institutrice
Melle ROBIN	Professeur
Melle VERDIER	<i>Passementière</i>
Melle Janisset	Passementière
Abbé CHAMBON	Aumônier
Frère EDOUARD	Professeur
TOURON J.-P.	Artisan
GAUTHIER <i>Maurice</i>	Commerçant
DOUSSON Victor	Commerçant
DOUTRIAUX Philippe	Notaire
ALLARY <i>J.B.</i>	Retraité Administration
Melle CHAUMARAT	Passementière
Mme JOUBERT	Ménagère
Melle BARDEL	Assistante Sociale
FERREOL Jean	Aviculteur
BONCHE Paul	Industriel
QUILLE Maurice	Gérant C.A.
Proriol Henri	Commerçant
Melle FAURE <i>H.T.</i>	Employée C.A.
Melle ALLARY <i>Marie</i>	
Mme Philibert	Commerçant
PHILIBERT Pierre	Commerçant
Moulin Georges	Commerçant
BEAUJEANT Jean	Employé Banque
ANTONELLI Georges	Contributions
Abbé COLLARD	Vicaire
Abbé THOMAS	Professeur
Cheucle Jean	Passementier
DIRECTEUR Pt St JOSEPH	
DIRECTRICE Inst. S-C	
Mr et Mme PERILLON	<i>Commerçant</i>
Mme BERTHOIX Jean	<i>ménagère</i>
CORNU Pierre	Artisan

*Mme Chantaloube
? M. Thomas -*

M. Philibert

1960 : une année sur laquelle nous avons plus de renseignements que sur les autres ; mais les autres étaient aussi actives...

27 février au 6 mars	Exposition sur Beethoven
8 avril	Séance théâtrale
10 au 24 avril	Exposition « A la conquête de l'espace »
27 avril	La peinture moderne : conférence de Georges Maniller, professeur d'art à Lyon
15 mai	Voyage-sortie en Haute-Loire
29 mai	Bal du Groupe (sous la halle)

En outre, chaque mois, une séance de ciné-club (avec son programme, dont une page reproduite ci dessous), et deux de « ciné-jeunes ».

Mercredi 12 Février

L'HÉRITIÈRE

(THE LOST WEEK-END)

de William WYLER

OLIVIA DE HAVILLAND, MONTGOMERY CLIFT, RALPH RICHARDSON

Tiré d'une pièce théâtrale déjà intéressante, le réalisateur a fait un chef-d'œuvre cinématographique. Son style rigoureux cerne la psychologie complexe de ses personnages.

La question si souvent débattue du « Théâtre filmé » se pose normalement à propos de cette œuvre. Mais tel est l'art de Wyler que tout en respectant fidèlement le théâtre, il n'a jamais cessé de faire du cinéma. Entre les mains de bien d'autres, l'entreprise eut certainement connu un sort désastreux.

Ce n'est pas que le théâtre filmé, ou plus exactement une pièce mise en film, ne soit un genre valable. Le tout est de savoir le traiter. L'adaptation est, de toute évidence, le grand problème, et l'apport personnel du réalisateur au traitement de l'histoire peut en faire le succès le plus artistique et le plus populaire à la fois, ou l'échec le plus retentissant.

Un autre problème, psychologique, celui-là, pourrait être posé : celui de l'ambiguïté de certains personnages... Prenez ce qu'il vous plaît de prendre. Il n'appartient pas à l'auteur de s'imposer mais de s'exprimer, il revient au spectateur de choisir.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Gros

Demi-gros

Détail

JEAN-MARIE BARDEL

Viande de 1^{er} choix

Spécialité :

Saucissons de Montagne

MONISTROL-SUR-LOIRE

Téléphone 61

LOISIRS ET CULTURE POPULAIRE

*Dicasso est-il un fumiste ?
Les Tachistes abatraits
sont-ils des génies ?*

MONSIEUR GEORGES MANILLER
professeur d'art à Lyon

nous apportera une réponse à ces questions
au cours d'une conférence sur

LA PEINTURE
MODERNE

"Projections de nombreuses diapositives en couleurs"

MERCREDI 27 AVRIL 1960 à 20 h. 30
salle du CINE-CLUB
MONISTROL-S-LOIRE

Participation aux frais 1 N. F. (Demi tarif aux adhérents munis de leur carte)

Le **STATIONNEMENT**
INTERDIT
ne sera pas

Le DIMANCHE 30 MAI 1965
à Monistrol-sur-Loire où

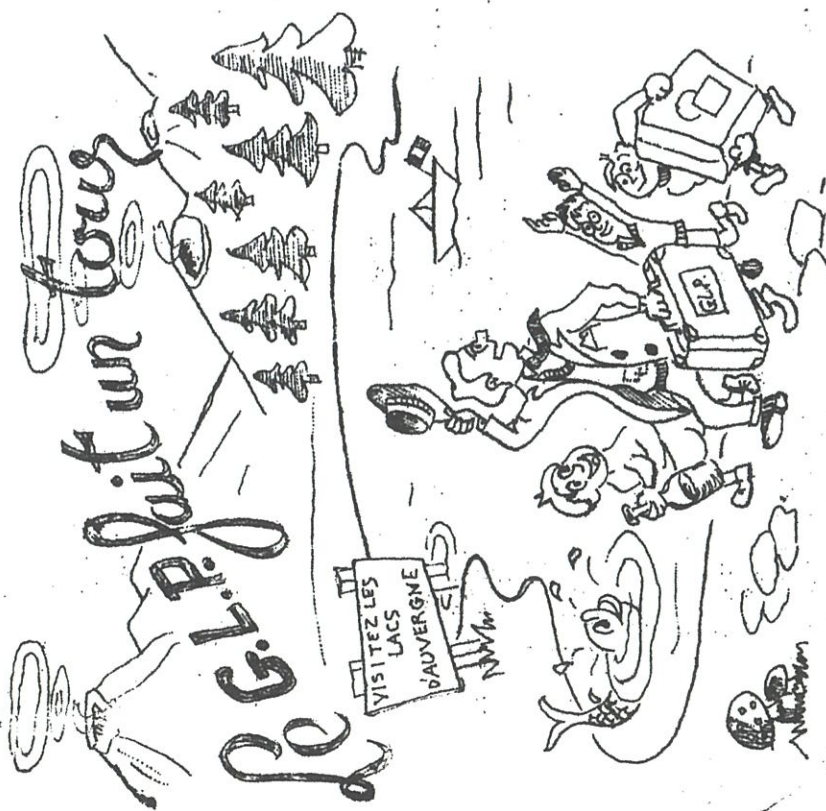
RAYMOND JUILLE
et son Orchestre attractif

animeront le

BAL de LOISIRS ET CULTURE POPULAIRE

MATINÉE et SOIRÉE

DIMANCHE 29 JUIN 1958



R. G. L. P. fait un tour

D'AUVERGHE

MENU

- Hors d'oeuvres Variés.
- Lapereau rôti chasseur.
- Haricots verts au beurre
- Gigot d'Agneau
- Salade.
- Plateau de fromages
- Fruits



1967 : Paul Bonche quitte la présidence du Groupe. Le tract non daté qui suit exprime-t-il un certaine fatigue ?

S. O. S.

LOISIRS et CULTURE POPULAIRE

- Le groupe LOISIRS et CUL TURE existe depuis PLUS de 20 ANS

- Il a animé la vie locale alors que l'on ne parlait pas encore de

MAISONS de la CULTURE par :

- Ses soirées théâtrales
- Son Ciné-Club
- Ses voyages culturels
- Sa bibliothèque
- Ses conférences
- Son Photo-Club
- Ses ateliers
- Ses activités sportives (natation plein air)

ET MA I NTENANT ?

- FAUTE de LOCAUX

- La salle de Ciné-Club doit-être évacuée
- Le Chalet, construit place de Vaux, par le groupe lui-même doit-être démoli
- Aucune salle suffisamment indépendante n'a été prévue pour monter un spectacle ou organiser une activité durable.

- FAUTE de CREDITS

~POUR TOUTES CES RAISONS le GROUPE

LOISIRS et CULTURE est obligé de se METTRE en SOMMEIL

L'hommage de Maurice Quille, 1967

Pour les quelques mots que je vais vous dire, je voudrai d'abord en éliminer toute formule trop protocolaire et vous dire simplement, mes chers amis.

C'est un honneur pour moi, que d'avoir à replonger dans le passé, non pas pour le faire revivre, car le passé est le passé, mais pour en retirer les enseignements des anciens, pour revivre aussi la douce nostalgie de ce que fut notre Groupe des Loisirs pendant plus de Vingt ans. Cette joie est d'autant plus grande qu'elle me

permet ce soir, dans cette stricte intimité et aussi dans la plus grande amitié, d'honorer un de nos membres qui fut, outre le fondateur de notre Groupe des Loisirs, le plus actif, le plus dynamique Président qu'une société souhaite un jour posséder, j'ai nommé Monsieur Bonche, président du Groupe des Loisirs Populaires depuis 1946.

1946 - 1967. Que de temps passé, mais aussi que d'efforts accomplis et de projets réalisés. 1946 fut pour une poignée de Monistroliens une période de recherches, de soirées passées à élaborer des textes et des discussions lourdement pesées, et lorsque enfin le Groupe des Loisirs vit le jour, et que Monsieur Bonche, à l'unanimité fut élu président de cette nouvelle Société, chacun savait que le choix avait été judicieux et que le dévouement que nous allions demander à Monsieur Bonche ne connaîtrait pas de limites.

Je dois dire que Monsieur Bonche était entouré d'une équipe jeune et qui en voulait. Et je dois ici rappeler à notre souvenir celui qui fut avec nous le penseur et un des piliers fondateurs de notre Société, je veux parler de notre regretté Pierre Guillaume.

Sous l'impulsion de Monsieur Bonche la Société s'organise. C'est d'abord la chorale et ses premiers balbutiements dirigée avec maîtrise par notre ami J. Ferréol. Le théâtre où chacun donne le meilleur de soi-même. Les tournées extérieures, prétextes à de joyeuses sorties, nous faisant les ambassadeurs d'un théâtre jeune, mais aussi d'une troupe organisée et enviée par beaucoup d'autres communes. Ce sont les sorties en Groupe, les inoubliables parties de camping au bord de la Loire, et où, en précurseurs, nous découvrons alors les joies de la mixité. Mixité saine, franche, cordiale, et où, jusqu'à preuve du contraire les amourettes et grands amours qui en sont nées semblent avoir fort bien réussi. Président actif, vous avez su veiller, puis soutenir en chacun de nous les responsabilités que vous nous aviez demandé de prendre. Présent à toutes les manifestations, sur la scène et dans les coulisses, vous vous êtes intégré à cette équipe que vous avez voulu exaltante, et c'est avec les anciens, plus particulièrement, que je vous dis merci pour tout ce que vous avez fait pour notre Groupe des Loisirs.

1952 - C'est la catastrophe, l'incendie qui en quelques heures détruit les efforts matériels de 6 années bien remplies. Mais le moral lui n'est pas atteint malgré les attaques sournoises de ceux qui au contraire auraient dû soutenir notre action. C'est donc contre vents et marées que nous décidons la construction d'un chalet et les jeunes, qui aujourd'hui l'utilisent ne sauront jamais la somme d'efforts qu'il nous a coûté. A tout ce dévouement, à ces journées que l'on ne peut qualifier de perdues, il est une personne ici présente à qui je dois également rendre hommage, c'est à Madame Bonche,. Vous avez souffert Madame, car je sais que les soirées passées seule à la maison, avec le souci et la turbulence des enfants, sont des moments pénibles que vous avez cependant accepté de subir, pour le bien des autres, et les éloges encore trop modestes que je fais ce soir à votre mari, c'est du fond du cœur que je vous les adresse également.

Le temps à passé. Les Cinés-clubs sont nés. Le progrès matériel à fait son chemin. Une nouvelle génération est arrivée et récemment vous nous disiez : "Je suis maintenant trop vieux pour assurer la Présidence". Personnellement, je sais que depuis longtemps cette tâche vous pèse..., mais je n'ai jamais voulu rentrer dans votre jeu car il fallait tenir.

Mais maintenant je suis d'accord avec vous pour dire oui. Car je sais et je suis sûr que dans les jeunes qui sont réunis ce soir avec nous, est née une équipe, différente de la nôtre peut-être, mais volontaire et que nous les anciens épauleront de notre mieux.. Et puis je sais, et je ne pense pas anticiper sur les pensées de Monsieur Bonche, qu'ils pourront trouver auprès de lui, toute la confiance, l'expérience et l'amitié dont ils auront besoin pour mener à bien la tâche qu'ils ont entreprise.

Encore une fois, Monsieur Bonche, au nom des anciens ici présents qui savent ce que vous avez fait pour le Groupe des Loisirs, au nom des jeunes que vous voulez et que nous voulons aider, en mon nom personnel et à l'amitié profonde qui nous a réunie dans les bons et les mauvais moments, je vous dis très sincèrement merci.

Je vous souhaite d'être encore très longtemps parmi nous car les jeunes, je le sais, comptent sur vous ; et les moments de joie qu'ils nous réservent, c'est encore un peu par vous que nous les vivrons.

C'est à votre santé, Monsieur Bonche, que je lève mon verre, à vous tous mes amis, et à la prospérité du Groupe.

Epilogue : le Chalet

Le Chalet fut cédé aux Scouts de France en 1973, il fut démoli en 1978. Marcel Duplain en fit une grande maquette en 1958, soigneusement conservée au Château.

Le coin de la nostalgie

Le 15 mai 1982, Paul Bonche organisa une rencontre des anciens du Groupe. Comme le disait sa lettre de convocation : « En 1946, une équipe de filles et de garçons de tous milieux et de tous âges (16 à 40 ans) a créé ce Groupe des Loisirs Populaires qui a marqué la vie de Monistrol pendant 25 ans. Après coup, il faut bien reconnaître que ça été une période formidable. Pour nous, ce sont des années de notre jeunesse qui comptent et dont nous gardons un souvenir inoubliable. »

Une plume sensible et alerte, mais anonyme, fit un compte-rendu de cette réunion, sur lequel nous terminerons cette évocation.

Nous y pensions... nous osions en parler ! Après un quart de siècle (eh oui !...) quelques Anciens parmi les Anciens, les Pionniers, se disaient qu'il serait bon de se rencontrer avant de se retrouver trop vieux... Et puis, un beau jour d'avril une lettre à en-tête *Les Loisirs et Culture Populaire...* On croit rêver et cette lettre est porteuse de l'invitation tant espérée : une rencontre le 15 Mai 1982, à l'Hôtel du Parc.

Nous voici 18 à répondre à l'invitation de notre toujours dynamique Président, car il reste " Notre président " ! Et les souvenirs se réveillent, les photos sortent des

poches.. C'est fou ce qu'on se retrouve jeune, gai, libéré... On dirait que c'était hier les réunions, les séances théâtrales, la chorale.

L'apéritif crée déjà l'ambiance, on va de l'un à l'autre, on se souvient, et c'est bon. Que dire du "petit casse-croûte" ?.. Oh, Président, nous étions gâtés ! On bavarde, on rit, on chante, et notre Chef de Chorale, qui avoue avoir tenté à l'époque une expérience qu'il désigne aujourd'hui d'audacieuse, murmure avec émotion, à ré-entendre nos voix : « Ils n'ont rien oublié. » Vous le direz tout haut, cher Mr. Ferréol, en remerciant notre Président de très jolie façon.

Même le théâtre, qui en était resté à l'étude de la pièce en vers de Zamacoïs : *Les Bouffons*, revient dans nos mémoires et "Le zéphir" (elle y tient Mlle Verne) nous caresse de sa poésie. Maurice Quille amorce d'ailleurs le récit... Il n'avait pas oublié, lui non plus !

On n'en finirait plus de parler de tout ce qui nous a enchantés ce soir-là. Avec quelle joie nous avons retrouvé nos "Patrice et Mario" (il en manquait un, dommage) qui restent merveilleux, à chanter la vie.

Puis, notre Président, répondant à M. Ferréol, nous dit un de ces « petits mots » dont il avait, dont il a toujours le secret. . 1

Mais rien n'est terminé; on chante encore, on patoise même fort joliment, et le champagne pétille dans nos verres... et dans notre cœur.

Il faut un rappel discret de nos hôtes pour que nous réalisons l'heure tardive. Depuis notre projection immédiate dans le passé, les heures ont cessé d'être des heures. Il faut se séparer, se replonger dans le présent.

Dommage, on était si jeunes, ce soir.



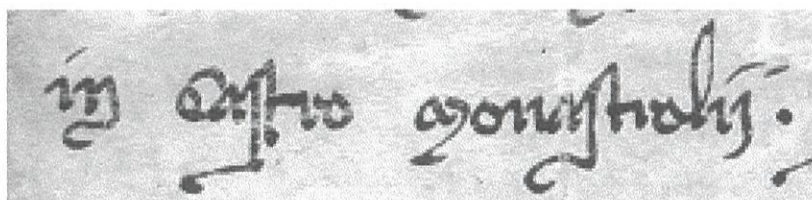
Si vous avez dans vos tiroirs des documents sur les activités du Groupe des Loisirs Populaires, ne faites pas le ménage trop vite ! Ils peuvent aider à mieux retracer que je ne l'ai pu les activités très diverses de ce groupe. Ils nous parlent d'un moment important de l'histoire de notre société monistrolienne. Confiez-les à la Société d'Histoire, ne serait-ce que le temps d'en prendre une photocopie.

CHRONIQUES ANCIENNES DE LA VILLE ET DU CHÂTEAU

I. LA QUITTANCE DU CHÂTEAU 1273

La date la plus importante de l'histoire de notre ville, avant la Révolution, celle où son destin a changé, c'est l'année où l'évêque du Puy achète à Guigo, seigneur de Saint-Didier, ses droits sur Monistrol, et en devient ainsi le seigneur et maître.

Mais cette date, quelle est-elle exactement ?



NOS PREMIERS HISTORIENS

Interrogeons nos historiens de jadis, qui sont, hélas ! avant tout des historiens du Puy, ou du Velay vu du Puy...

Le premier, Théodose de Bergame (*Histoire admirable de l'église de Notre Dame du Puy*, 1616) ne dit pas un mot de l'événement.

Quatre ans plus tard, en 1620, Odo de Gissey lui consacre quelques lignes dans le chapitre sur l'évêque Guillaume de la Roue : « Guillaume acquit à son évêché la ville de Monistrol en Velay, de Guigon, sieur de S. Didier, moyennant le prix de 1360 livres. Il y ajouta encore la seigneurie de Beaujeu, achetée de Gerenton de S. Romain pour le prix de 1020 livres. ¹ » L'essentiel est dit, sauf la date... Elle est tout de même encadrée par celles de cet épiscopat : 1260-1282. Le cadre peut être un peu resserré, car Odo de Gissey précise que La Roue n'a été investi de sa charge par le pape qu'en 1263.

En 1693 le frère Théodore Bouchard de Saron, un historien qui nous est cher puis qu'il écrivit son ouvrage dans l'ermitage de Monistrol, est le tout premier à

¹ *Discours historiques de Notre Dame du Puy*, p. 471

donner une date : 1270, et même « à l'entrée de 1270...¹ » Mieux encore, il y ajoute un contexte historique, la croisade : « A l'entrée de 1270, deux Gentils-hommes² lui vendirent l'un la terre de Beaujeu pour le prix de mille vingt livres, l'autre une partie de la Seigneurie de Monistrol pour treize cent soixante, afin de se mettre en état de suivre Saint Louis que se préparait à replanter la Croix en Afrique. » Il va même, une fois n'est pas coutume, jusqu'à citer sa source, dans une annotation marginale : « Tiré des registres de la chambre des contes » - des comptes bien sûr, les comptes de l'évêque du Puy..

La coïncidence de la transaction et de la croisade est frappante en effet : c'est le premier juillet 1270 que saint Louis s'embarqua à Aigues-Mortes avec la fine fleur des chevaliers du royaume, pour la croisade qui lui fut fatale³. Il l'avait annoncée trois ans plus tôt, le 25 mars 1267, et n'avait cessé de la préparer. Mais les seigneurs croisables montraient peu d'enthousiasme, et il n'est pas invraisemblable que Guigon de Saint-Didier et Gérenton de Saint-Romain aient attendu le dernier moment pour se décider, et s'occuper en toute hâte de financer leur équipage.

Arnaud (*Histoire du Velay*, 1816) en revient purement et simplement à Odo de Gisse, sans s'embarrasser de la date : « Guillaume de la Roue (...) avait acquis au prix de 1360 livres de Guigon, chevalier, seigneur de St-Didier, la ville et seigneurie de Monistrol en Velay, pour être unies au domaine de l'évêché.⁴ » J. J. Monlezun (*L'église angélique, ou Histoire de l'église de Notre-Dame du Puy*, 1854) reprend l'information du frère Théodore sur la date de 1270, et, inadvertance ou simplification, réduit à 1300 livres le prix de l'achat⁵. Francisque Mandet (1860) ne s'intéresse pas à la question. L'abbé Fraisse, curé de Monistrol, évoquant cette vente dans son article de 1871 sur « la baronnie de Saint-Didier »⁶, fait remonter la date à 1260, sans justifier ni même signaler cette différence de dix ans avec le frère Théodore⁷.

¹ *Histoire de l'église angélique de Notre-Dame du Puy*, p. 300

² Frère Théodore précise leur nom en note : « Géronton de Saint-Romain et Guigues de S. Didier ».

³ Il mourut devant Tunis le 25 août 1270.

⁴ Tome I, p. 184. Il reprend aussi à Gisse la précision à propos de l'élection de G. de la Roue, qui reporte à 1263 l'époque où il fut « paisible possesseur de l'évêché. » (p. 177-178)

⁵ P. 78 (note)

⁶ In *Tablettes historiques du Velay*, t. I, p. 502-503 : « Le jour avant la fête de Saint Marc Evangéliste, l'an 1260, Guigon vendit à messire Guillaume de la Roue, évêque du Puy, et pour le prix de 1360 livres le château, le mandement, et la seigneurie de Monistrol, avec ses annexes, ses dépendances, ses droits et actions quelconques. » Mais d'où l'abbé Fraisse tire-t-il la date de 1260 ? Et bien précise : le jour avant la saint Marc – le 25 avril, donc sa vigile le 24 ? Notons qu'elle concorderait tout à fait avec l'indication du frère Théodore : « à l'entrée de l'année » : le 24 avril c'est tout juste un mois après un début de l'an fixé au 25 mars. L'abbé Fraisse reconnaît globalement sa dette aux archives de la famille du Peloux de Saint-Romain-la-Chalm, qui lui ont été largement ouvertes. Y aurait-il vu une charte, ou copie d'une charte relative à cette vente ? Aurait-il pu faire erreur dans sa lecture de la date (*sexaginta* contre *septuaginta*) ? Il laisse à entendre qu'il a consulté dans ces archives huit actes des 13 et 14^{ème} siècles, tous relatifs à la famille des Saint-Didier, dont : 1258, fête de Ste Agathe, Guigon transige sur une maison de S-Didier ; 1260, vigile de saint Marc, achat par l'évêque du château de Monistrol ; 1268, Guigon achète et revend peu après deux maisons à Monistrol.

⁷ Dans son ouvrage souvent consulté, *les Châteaux historiques de la Haute-Loire* (1911-1918), G. de Jourda de Vaux donne la date de 1260 dans sa notice sur St-Didier (t. I, p. 270), et celle de 1270 (mais aussi de 1272) dans sa notice de Monistrol (I., p. 196) ! Au même endroit il donne une somme de 872 livres et 9060 sous viennois....

LA TRACE D'UN ACTE DE VENTE : 1270

La date de 1270 a été confirmée quand en 1898 Antoine Jacotin, archiviste de la Haute-Loire, publia dans ses *Preuves de Polignac* l'inventaire analytique d'un cartulaire établi au 17^{ème} siècle pour recenser et recopier toutes les pièces établissant des droits de l'évêché du Puy. De ces pièces, la plupart des originaux ont disparu, le cartulaire qui les recopiait a disparu aussi, il n'en reste en somme que la table des matières, et voici ce qu'on y lit, parmi d'autres actes d'acquisition ¹:

« Acquisition faite par l'evêque du chasteau et mandement de Monistrol et ses deppandances, de Guigon, sieur de Saint-Didier, au prix de 1360 livres. – Audict libvre, f^o 153 verso, y a vante, de l'an 1270, faite par noble Guigon, seigneur du chasteau de Saint-Didier, fils de Jousserand, à messire B. [corr. Guillaume], evêque du Puy, du chasteau de Monistrol, mandement d'icelluy, avec ses appartenances, avec tous les droicts et revenus qui en deppendent, juridiction, patronaiges, chemins publiqs et privés, péages, usaiges, molins, fiefs, lodz², terres, prés, jardins, vergiers, isles, bois, pasquiers, chasses, rivières, ruisseaux, terres cultes, incultes, et généralement tout ce qu'il avoit audict lieu de Monistrol, moiénant la somme de 1360 livres, avec donation et rémission de toute plus vallue et aultres clauzes nécessaires. »

La question est réglée ? Pas tout à fait. Il y a une chance sur quatre pour que le millésime 1270 cache le millésime 1271. En ce 13^{ème} siècle en effet, la pratique hésite encore entre deux habitudes, pour marquer le commencement de l'année : le premier janvier à la façon des Romains, ou le 25 mars, fête de l'Annonciation. La seconde façon, plus forte de signification religieuse (l'an de l'incarnation), tend à se généraliser.

Faute de précision sur le mois et le jour, il faut donc être prudent. Mais si nous accordons crédit à ce qu'a dit le frère Théodore, « à l'entrée de 1270 », pas de problème. Même si pour lui 1270 commence le 25 mars, la vente a bien eu lieu en 1270, pas en hiver, mais au printemps.

MONESTROL, UNA QUITANCIA

Il revenait à l'abbé Jean-Baptiste Payrard, grand fouilleur des archives départementales, de dénicher et publier en 1877 dans les *Tablettes historiques du Velay* (t. VII) un document qui apportait des informations tout à fait nouvelles : non pas l'acte de vente, celui qu'avait vu frère Théodore, définitivement disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais la quittance des sommes payées par l'évêque, avec la date de cette quittance. A son habitude, Payrard publie cette charte telle quelle, sans le moindre commentaire. Il fait confiance à ses lecteurs pour en comprendre le latin et répondre aux questions qu'elle soulève.

On ne m'en voudra pas sans doute de proposer une traduction en français et de regarder d'un peu près ce document jusqu'ici inexploité.

¹ *Preuves de la maison de Polignac*, t. I, p. 54. Ce cartulaire a été confectionné sur l'ordre de Mgr de Maupas, en 1646, par deux notaires royaux, l'un du Puy, H. Delafont, l'autre de Monistrol, Jean Veriac alias Verjac.

² Lods : droits de mutation dus au seigneur.

Il se trouve toujours aux Archives départementales, dans le fonds de l'évêché (G/67, pièce 1¹). C'est un morceau de parchemin de 12 cm sur 18. La reproduction ci-jointe montre la régularité d'une écriture savante et soigneuse. On sent la main d'un clerc. Peut-être a-t-il été prêté par l'évêque ? Point de tabellion. Point de témoins. Point de signature, mais le sceau personnel de Guigo de Saint-Didier – découpé plus tard par une main philistine (le mal était déjà fait en 1877)..

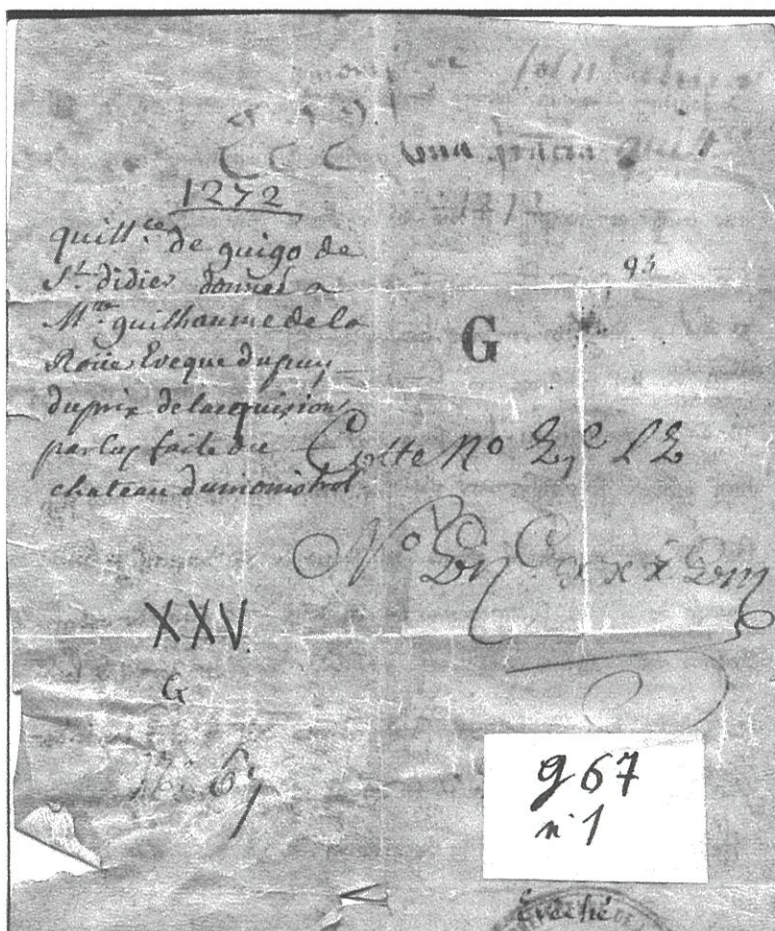
Au dos (reproduction ci-jointe), des indications de classement où les siècles se chevauchent.

Dans le coin en haut et à droite, un ou deux mots dont l'encre a passé : *solutio* (= quittance) ? En haut, plus au milieu, d'une écriture qui pourrait être contemporaine de l'acte : « *monestrol / una quitancia* ».

Sur la gauche, un archiviste du 17^{ème} siècle analyse le document, et le date 1272 : « *Quittance de guigo de St didier donnée à M^e Guillaume de la Roue, Eveque du puy du prix de l'acquisition par lui faite du chateau de monistrol* »

Plus bas et à droite deux numéros de cotes coexistent. Sur la ligne supérieure : *Cotte n° Vii^c lv* (soit 755). Sur la ligne inférieure : *N° Vii^c xxxviii* (soit 738).

Les cotes G sont du 19^{ème} siècle².



¹ Signalé aux chercheurs dans l'*Inventaire de la série G* publié par Antoine Jacotin en 1903. Je remercie très vivement M. Martin de Framond, conservateur des archives départementales, pour le prêt de ce document lors de l'exposition Patrimoines de Haute-Loire, et pour les lumières qu'il m'a apportées sur le manuscrit et son environnement.

² Payrard avait vu le n° 25. La cote actuelle (67) est due à Jacotin.

TEXTE ET TRADUCTION

Nous avons vérifié la transcription de Payrard et la proposons en transcription paléographique, en développant les abréviations très nombreuses (les lettres rétablies sont soulignées) et en respectant la ponctuation.

Noverint universi presentes litteras inspecturi Quod Ego Guigo / dominus Castri sancti desiderii Aniciensi dyocesis confiteor et in veritate recognosco / me habuisse et recepisse a domino G. de Rota divina miseratione Aniciensi / episcopo / Octies centum libz uiennenses ex una parte . Et nouem milia solidorum uiennensium / ex alia . et sexaginta et duas libz et decem solidos uiennenses ex altera quos / quidem denarios confiteor me habuisse nomine seu ratione jurium que habebam / in Castro monastrolii . hoc saluo quod dominus Episcopus Aniciensis debet mihi e / meis assidere siue assignare illa que continentur in instrumento meo super / facto dicti castri monastrolii confecto / tenens me de dictis denariis pro bene / pacato et contento . soluens pro me et meis dictum dominum Episcopum de eisdem / exceptioni non numerate pecunie expresse renunciando . Datum et actum apud lapro / peyc in parrochia sancti desiderii supradicti Anno domini m. c.c. lxxii. Die / sabbati ante festum beati Gregorii . In cuius rei testimonium Ego dictus Guigo / sigillum meum duxi presentibz apponendum .

Ce que l'on peut traduire ainsi :

« Sachent tous ceux qui verront ces lettres, que moi, Guigon, seigneur du château de St-Didier, diocèse d'Anis, confesse et en vérité reconnais avoir eu et reçu de monseigneur G de la Roue, par la miséricorde divine évêque d'Anis,

huit fois cent livres viennoises d'une part, et neuf mille sous viennois d'autre part, et soixante et deux livres, et dix sous viennois d'autre part encore,

lesquels deniers je confesse avoir eu au titre et à raison des droits que j'avais dans le château de Monistrol,

sauf ce que le seigneur évêque d'Anis doit allouer ou assigner à moi et aux miens, lesquels droits sont contenus dans un mien acte établi sur le fait dudit château de Monistrol,

me tenant au sujet de ces deniers bien payé et content,

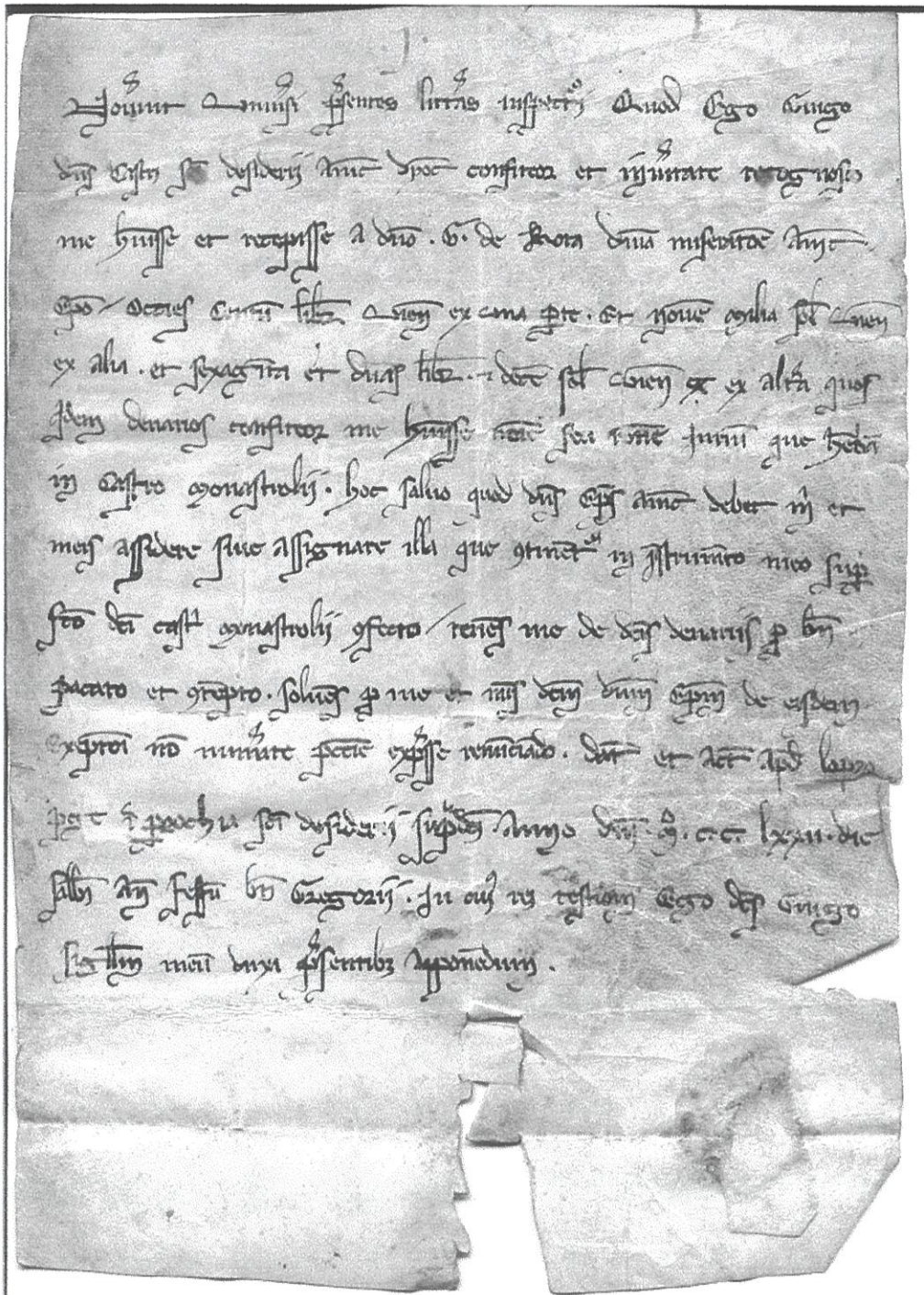
donnant quittance des mêmes, pour moi et les miens, audit seigneur évêque,

renonçant expressément à l'exception de pécune non dénombrée.

Donné et fait a la Propgc, en ladite paroisse de Saint-Didier,

l'an du Seigneur 1272, le samedi avant la fête du bienheureux Grégoire.

En témoignage de quoi, moidit Guigon ai jugé bon de faire apposer mon sceau aux présentes. »



Pour l'essentiel, le document, une quittance sous seing privé, est clair : Guigon a cédé à l'évêque du Puy ses droits dans l'étendue du château de Monistrol, sauf quelques-uns plus amplement décrits dans un acte antérieur. Des versements ont été faits, et le vendeur tient l'acheteur quitte du paiement, il est « bien payé et content ». Il valide le document en y apposant son sceau personnel.

Mais une lecture attentive soulève quelques problèmes.

LA DATE

« *L'an du Seigneur 1272, le samedi avant la fête du bienheureux Grégoire* »

En l'absence de précision contraire, le Grégoire dont il s'agit est le saint pape de la réforme grégorienne (590-604). Sa fête, qui figure au calendrier médiéval de l'église du Puy, est célébrée le 12 mars¹. C'est la période de l'année qui pose la question, évoquée plus haut, du *style* choisi pour fixer le début de l'année : soit le 1^{er} janvier ou Noël (et nous serions en notre 1272), soit l'Annonciation, et le 12 mars serait non au début mais à la fin de l'année ; nous serions donc alors déjà en notre 1273).

Par chance, l'indication donnée sur le jour de la semaine lève l'option. En notre 1272, le 12 mars est un samedi : sa vigile est le vendredi. Mais en 1273 le 12 mars est un dimanche, et sa vigile un samedi².

Le rédacteur a donc utilisé le style de l'Annonciation, et, selon notre façon à nous de numéroter les années, l'acte a été établi le **samedi 11 mars 1273**, veille de la saint Grégoire.

LE LIEU

« *Lapropge dans la paroisse de Saint-Didier* »

Le lieu est expressément situé « dans la paroisse de Saint-Didier ». Le seigneur qui délivre la quittance est chez lui. Mais il n'est pas dans une salle de son château. Où est-il donc, pour établir cet acte à la fois simple et solennel ?

Le premier éditeur du texte, l'abbé Payrard, a lu : *Lapropeyc*, en un seul mot, bien que coupé en deux lignes, *lapro* et *peyc*. On comprend qu'il ait eu envie de lire *peyc*. C'est l'une des nombreuses formes dérivées de *podium* (le Puy, le mont) : *peuch*, *peu*, *pey*, *peyc* se trouvent fréquemment en Velay oriental. *Lapro* est plus problématique ; on est tenté de lire une graphie inversée de *lo pra* : le pré. Le « pré du puy » ? L'ennui est que ce toponyme n'apparaît à Saint-Didier dans aucun autre document ancien ou récent.

Mais en explorant dans le *Dictionnaire topographique* de Chassaing et Jacotin (1907), les toponymes voisins de *pra*, je tombe sur *le Prège*, commune de Saint-Didier, un village sur le cours supérieur de la Semène. Avec six variantes, du 11^{ème} au 19^{ème} siècle. Or, l'une d'elle renvoie à notre document : même date portée sur l'acte, 1272, et même source d'archives (l'évêché). Voici cette succession de formes, avec notre quittance en gras :

« In parrochia castri de S. Desiderio, villa que Provis nuncupatur, v. 1040 (Cart. de Chamalières, n°99. **La Propge, 1272 (év.)**. Al Propche,

¹ Saint Grégoire pape et confesseur figure au calendrier liturgique de l'église du Puy le plus ancien (1511) qui nous soit conservé (cf. A. Chassaing, *Calendrier de l'église du Puy au Moyen Age*, 1882). Les autres saints Grégoire n'y figurent pas. Surtout, le jour de la semaine indiqué dans l'acte ne s'accorde pas : la fête de saint Grégoire de Nazianze, le 9 mai, tombe un lundi en 1272. Celle des saints Grégoire le Thaumaturge et Grégoire de Tours, fêtés conjointement le 17 novembre, tombe en 1272 un jeudi.

² Consultation du logiciel généalogique Heredis.

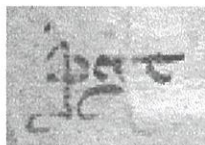
1285 (év.). Locus de Preucghe, 1461 (Rhône, H. 1180). Le Preughe, 1569 (Terrier de St-Didier de Joyeuse). La Prège, 1820 (Deribier) ¹».

A l'évidence, entre la simplicité originelle de *Provis*, et la simplification de *Prège*, les clercs du Moyen Age ont eu du mal à traduire par écrit le mot qu'ils entendent, surtout sa seconde syllabe où l'on entend une sorte de chuintement. *Propge*, *Propche*, *Preucghe*, *Preughe* Mais la série est bien homogène, y compris dans sa constante singularité phonétique et graphique.

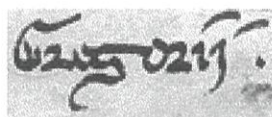
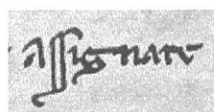
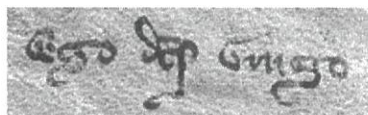
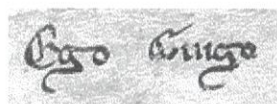
Alors, *lapropeyc*, ou *la Propge*? Le savant abbé Payrard, ou les savants paléographes Chassaing et Jacotin? Il faut revenir au document lui-même.

Le mot est coupé en deux. Ce n'est pas courant mais c'est possible. Le scribe utilise tout le parchemin disponible, il n'a pas de marge, et ce n'est pas un mot familier qu'il puisse abrégé, comme il le fait de tant d'autres. Il le finit à la ligne.

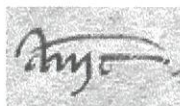
La première partie ne fait pas difficulté: *lapro*. La seconde comporte clairement trois lettres.



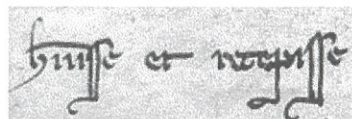
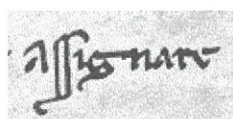
La première lettre s'impose: *p*. La deuxième est très semblable aux six autres *g* minuscules du texte (*Ego Guigo*, deux fois, *Gregorii*, *assignare*).



Pour lire *peyc*, l'abbé Payrard a dû lire deux lettres, *e* et *y*, là où nous voyons un *g*. Le *e* est possible, le *e* médiéval, formé de deux traits parallèles; mais comment lire un *y* dans ce qui reste? un *i*? Rapprochons-le d'un *i* plongeant (le *i* de *Anic*, celui de *Gregorii*)? Ce n'est pas ça.

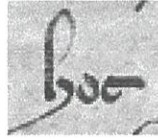


La troisième lettre est lue par Chassaing comme un *e*. Mais les autres *e* en fin de mot n'ont pas cette forme (*me*, *habuisse*, *tenuisse*, *assignare*, etc.),



¹ L'étymologie n'aide pas. Ce mot dérouta Jean Arzac (*Toponymie du Velay*, 1991), qui propose sans certitude une étymologie *Probatium (fundum)*, de Probatius, nom d'homme.

Cela ressemble plus à un *c* final (voir *hoc* et *Anic* ci-dessus), seules autres occurrences).



La Propgc : cette façon d'écrire ce nom ne dépare pas la série des formes qui aboutissent à notre moderne Le Prège.

Reste à voir si Le Prège était au 13^{ème} siècle une demeure suffisamment proche des seigneurs de Saint-Didier pour que Guigon choisisse d'y dresser la quittance que demande l'évêque. En tout cas le lieu, en cette haute vallée de la Semène, ne laisse pas indifférent.

CE QUI EST VENDU

« et à raison des droits que j'avais dans le château de Monistrol »

La formule frappe par sa modestie. Il n'est pas dit que Guigon a vendu sa seigneurie de Monistrol. Il n'est pas dit qu'il était seigneur du « castrum », du château de Monistrol. Il est dit que Guigon avait des droits *dans* le castrum. Nous voyons que Guigon est et se dit seigneur de Saint-Didier. Il n'a pas d'autre nom que celui du château de ses ancêtres. Mais avant la vente, était-il et se disait-il seigneur de Monistrol ?

Certes, l'inventaire du cartulaire, cité plus haut, est net : « acquisition faite par l'évêque du château et mandement de Monistrol et ses dépendances ». Mais c'est une description faite quatre siècles plus tard. Si c'était aussi simple, pourquoi ne pas l'avoir dit dans la quittance de 1273 ? Pourquoi cette formule qui insiste sur la pluralité des droits (*juria*), ceux que l'on vend et ceux, nous allons le voir, que l'on retient ? Peut-être la situation féodale du « castrum » de Monistrol était-elle plus complexe qu'on ne l'a cru par la suite. Peut-être Guigon était-il moins pleinement seigneur à Monistrol qu'à St-Didier.

« Sauf ce que le seigneur évêque d'Anis doit allouer ou assigner à moi et aux miens, lesquels droits sont contenus dans un mien acte établi sur le fait dudit château de Monistrol »

Certains droits sont exclus de la vente. On se rappelle que le frère Théodore, décidément bien informé, écrivait que Guigon n'avait vendu qu'« une partie » de la seigneurie de Monistrol. La plus belle part, certainement, mais une part seulement ¹.

La séparation de ce qui était vendu et de ce qui ne l'était pas s'était appuyé sur l'acte établi par Guigon (un mien acte, *instrumentum meum*). Quel principe ou quel calcul l'avait inspirée ?

¹ L'expression peut s'entendre de deux façons : Guigon vend une partie parce qu'il conserve quelque chose ; il vend une partie parce qu'il n'est pas maître du tout. Les deux façons sont cumulables : il vend sa partie du château, et il ne la vend que partiellement. Mais est-ce trop solliciter le texte de frère Théodore ?

Les *Hommages de l'évêché du Puy*, publiés par Lascombe en 1882, portent la trace de cette vente partielle. Le fait est passé inaperçu parce que ces indications ne sont pas dans la notice relative à Monistrol, mais dans celle consacrée à « Saint-Didier et Dunières »¹

En 1285 Jausserand de Saint-Didier rend hommage à l'évêque du « château et bourg de Saint-Didier » avec sa justice, de ce qu'il a en divers lieux bien spécifiés, principalement « au bourg et château de Dunières avec la justice », et enfin « de ce qu'il a dans le château et entre les portes de Monistrol et d'un pré à Antonianes ».

A chaque succession d'évêque ou de seigneur, la cérémonie a lieu, et la même formule exactement est reprise d'hommage en hommage : 1303, 1309, 1319, 1327, 1336, 1343, 1383. En 1395, quelques autres places s'ajoutent à la liste. On saute ensuite à 1600 et 1606, mais cette fois la formule ne détaille plus les biens hommés. Ainsi depuis 1279 et pendant tout le 14^{ème} siècle au moins, les seigneurs de Saint-Didier ont continué d'avoir des droits (des censives sans doute) dans le « château », ce que je comprends comme le quartier délimité par l'enceinte du château ; et « entre les portes de Monistrol », ce que je comprends comme la ville, bâtie autour de l'église, et désormais close elle aussi. On retrouverait ici la permanence d'une distinction entre les deux pôles de Monistrol, distinction vivace encore au 19^{ème} siècle : la ville et le château, avec la grand rue comme trait d'union.

Cette présence des Saint-Didier dans leur ancienne seigneurie ne laisse pas d'intriguer. Il faut dire que, dans la documentation relative au 15^{ème} siècle, qui commence à devenir abondante, elle semble s'être effacée.

On peut, à titre exploratoire, évoquer deux droits seigneuriaux qui n'auraient pas été vendus.

Le premier est signalé par l'abbé Fraisse². Un acte dont il ne donne pas les références lui permet d'écrire ceci : « Cette même année [1268] (en note : le jour avant les calendes d'avril [31 mars]), il reçut l'hommage du domaine noble du grand Solignac, situé dans la paroisse de Monistrol, de la part de Giraud Torta, bourgeois du Puy, qui l'avait acquis de Guillaume de la Motte ; et en recevant cet hommage, Guigon s'engagea à ne pas vendre le haut domaine qu'il avait sur Solignac à d'autres qu'à Giraud Torta ou quelqu'un de ses successeurs. » Si cet engagement a été respecté, la seigneurie sur Solignac n'a pas été vendue à l'évêque.

Le second est un droit particulièrement significatif de la seigneurie : le four banal³. Il était situé dans le quartier du château, Grand Rue (23 rue du Commerce). La première mention que nous en ayons date de 1285. Elle désigne Imbert de la Garde comme seigneur de cette « banalité ». Il l'était déjà en 1270 quand l'évêque achète, car dans la liste des droits achetés que nous avons

¹ Pages 387 et suivantes.

² Fraisse, *op. cit.* p. 503.

³ Voir Ph. Moret, « Le four banal de Monistrol » dans les *Chroniques monistroliennes* n° 26/27 (1992), p. 7-29. Jusqu'à la Révolution, le fournage était une sorte de service public : le fournier tenait son four en bon état de marche, les habitants qui pétrissaient eux-mêmes et les boulangers qui faisaient la boule et vendaient le pain devaient cuire au four banal. Le fournier percevait une modique rémunération au poids. Ce qui en revenait au seigneur (ou à la communauté quand le four banal dépendait d'elle) faisait l'objet d'un bail.

reproduite ci-dessus, moulins, péages, patronages, etc., il n'est pas question du four banal. Quand et comment ces La Garde étaient-ils venus en possession de cette banalité ? Nous risquons de ne jamais le savoir, mais au moins leur présence est un signe de la complexité féodale à Monistrol.

LE PRIX

« Huit fois cent livres viennoises d'une part, et neuf mille sous viennois d'autre part, et soixante et deux livres et dix sous viennois d'autre part encore »

La somme est découpée, sans doute parce qu'elle a été payée en trois fois : un versement de 800 livres viennoises ; un autre de 9000 sous viennois, ce qui fait 450 livres ; et un dernier de 62 livres et 10 sous viennois. Le total se monte donc à 1312 livres et 10 sous.

On n'est pas loin des 1360 livres qui, semble-t-il, avaient été fixées dans l'acte de vente de 1270. Il s'en faut de 47 livres 10 sous. C'est à comparer aux 1020 livres que coûte à l'évêque, à la même époque, l'achat de la moitié de la seigneurie de Beaujeu (voir ci-dessous « L'évêque mauvais payeur »).

EN PAYS DE DROIT ROMAIN

« Renonçant à l'exception de pécune non dénombrée » (Renunciando exceptioni pecuniae non numeratae)

Cette obscure expression est intéressante parce que c'est une formule fameuse de la procédure civile de ce droit romain qui règne en Languedoc, même pour acheter et vendre de très féodales seigneuries. Quelques années auparavant, l'université de Montpellier était l'enjeu d'un conflit entre l'évêque du lieu et le roi d'Aragon sur la nomination d'un professeur de droit civil...¹

Nous entrons dans le climat d'un procès, toujours possible. Guigo renonce à un droit. Lequel ? Un droit fondé sur l'équité, et qui fait exception au respect des conventions passées entre parties. Cette exception peut être invoquée devant les juges ; elle protège le créancier qui, quoique ayant reconnu par écrit avoir été payé, peut faire valoir qu'il ne l'a pas été en espèces sonnantes et trébuchantes. Le droit romain est très à cheval sur un double principe : pas de vente sans prix, pas de prix sans argent. Sinon, il s'agit de troc, d'échanges, de compensations. *« Pretium in numerata pecunia consistere debet »*, le prix doit consister en pièces qu'on peut compter (*numerare*), bref en « pécune dénombrée » comme on dira quand le français deviendra la langue du droit².

Guigo donc a le droit d'être réglé en bel et bon argent. Mais peut-être le contrat, ou certains arrangements lors des versements, ont-ils comporté quelques dispositions non monétaires, des règlements en nature. On ne s'y étend pas, et pour cause. Mais Guigo ou ses successeurs pourraient en justice faire valoir

¹ Dom Vic et Vaissète, *Histoire général de Languedoc*, livre XXVI, § 71

² Voir par exemple Brillouin, *Dictionnaire des Arrêts*, Paris, 1723, tome III, à Exceptions. Ou les *Institutiones* de Justinien, IV, 13. Sur le mot *pecunia*, voir *Digesta*, au titre. *De verborum significatione*, n° 222 : « *Pecuniae nomine, non solum numerata pecunia, sed omnes res, tam soli quam mobiles, et tam corpora quam jura continentur.* » Soit : « Sous le nom de *pecuniae* sont compris, non seulement l'argent comptant, mais toutes choses, tant du sol que meubles, et tant corps que droits. » C'est l'épithète *numerata* qui transforme la pécune en argent...

l'« exception de la pécune non dénombrée » (« *exceptio pecuniae non numeratae* »). Il importe donc qu'il y renonce expressément. La formule de la renonciation a sans doute été dictée à Guigo par l'évêque ou ses clercs : on n'est jamais assez prudent, et les retards mis à le payer peuvent lui donner de mauvaises idées...

L'ÉVÊQUE MAUVAIS PAYEUR ?

Nous voici donc avec deux dates : 1270, l'acte de vente ; 1273, la quittance de l'entier paiement.

Que cache cet écart ? Est-ce la quittance qui est tardive, les sommes ayant été réglées lors de l'achat en 1270 ? Ou bien le contrat de vente comportait des dispositions relatives aux échéances, à un paiement progressif ? Ou bien ce sont les versements qui ont tardé ? Il est difficile de se prononcer.

Mais nous avons un exemple tout proche, qui montre que l'évêché pouvait n'être pas bon payeur. La même année 1270, pour s'équiper en vue de la même croisade, Géranton de St-Romain avait vendu au même évêque sa moitié de la seigneurie de Beaujeu, près de Tence.

C'est encore l'abbé Payrard qui a découvert dans le fonds de l'évêché trois quittances successives relatives à cette vente ¹.

1/ En mai (le 22) 1281, fête de l'Ascension, onze ans après la vente, Jarenton donne quittance des trois versements déjà intervenus, pour un total de 806 livres. Le prix d'achat (1020 livres) est rappelé. La date des trois versements n'est pas précisée. Il reste donc 214 livres à régler. 2/ Mercredi de la quinquagésime (*inter duo carniprimia*, soit le 4 février) 1282 Jarenton reconnaît avoir été payé de l'entier prix de 1020 livres, sauf 21 qui restent à payer, et il s'engage à ne réclamer que ces 21 livres. En *post scriptum*, il est reconnu un paiement en nature (50 setiers de seigle et avoine), dûment « compensé » – une façon de dire que Jarenton renonce à faire exception de « pécune non dénombrée » ? 3/ Le 21 décembre 1282 ² Jaranton confirme qu'il a bien été payé des 1020 livres, et, devant notaire et témoins, renonce spécialement et expressément à l'exception des 1020 livres non eues et non comptées (*exceptioni non habitatum et non numeratarum mille et viginti librarum*).

Il ressort de ces trois textes que l'évêque ne s'est définitivement libéré de sa dette que douze ans après l'achat. Et que, sans doute pour faire pression sur son débiteur, et s'appuyant sur des règlements effectués en nature, en tout cas sans numéraire, Jarenton a dû menacer d'invoquer l'exception du défaut de numéraire. Un nouveau versement obtenu, Jaranton renonçait à se servir de l'exception...

Il faut croire que Guigon de Saint-Didier a bénéficié d'un traitement plus favorable, puisque trois ans ont suffi pour solder sa créance, ou presque.

Ainsi, de l'acte de 1270, qui pouvait tant nous apprendre sur le seigneur de Saint-Didier, sur l'évêque, sur Monistrol, rien ne nous a été conservé qu'une date et dix lignes d'analyse d'un texte qui s'étendait sur deux pages. Du moins nous reste-t-il, avec la « *quitancia de monestrol* », peu de centimètres carrés mais beaucoup d'émotion, sur ce moment décisif de l'histoire de notre ville.

¹ Publiées dans le même numéro des *Tablettes historiques du Velay* que la quittance de Monistrol (VIII, p 533-536, chartes n° 37, 38 et 39).

² « 12^{ème} avant les calendes de janvier 1282 ».

II.

RÉFUGIÉS DANS LES BOIS DE LA MÉANE

ou les malheurs de l'après-guerre 1361

Le tombeau de Duguesclin à Saint-Laurent du Puy a inscrit définitivement dans la mémoire du Velay la sinistre époque des Grandes Compagnies. Mais celles-ci gardent cependant quelque chose de mythique. Or voici un texte qui d'un coup nous fait basculer dans la réalité. Une compagnie de « routiers » s'est installée à Monistrol et dans les parages. Les paysans sont réfugiés dans les bois, dans la vallée de la Semène. Ils épient les mouvements de l'ennemi. Or surgissent trois hommes d'armes à cheval. Ils prennent en chasse une pauvre femme. Ils vont mourir. Et la vie de leurs meurtriers va changer.

Le texte se trouve dans l'édition Privat de la grande *Histoire du Languedoc* de dom Vic et Vaissète¹. C'est une lettre du roi Charles VI, par laquelle celui-ci accorde sa grâce aux six meurtriers - en janvier 1389, vingt-huit ans après les faits.

Décision judiciaire, elle est rédigée en latin. Nous en donnons la traduction, pour la première fois à notre connaissance.

C'est assez souvent que, pendant le Moyen Age, la justice du roi se saisit d'une condamnation, ancienne ou récente, et gracie le condamné. La rédaction de la décision est toujours intéressante parce qu'elle reprend la requête du suppliant et expose les faits selon sa version. Il y a donc dans ces « lettres de rémission » une mine d'informations très diverses et très vivantes, que les historiens ont beaucoup exploitée. Pourtant, Jacques Monicat, dans son histoire des *Grandes Compagnies en Velay*² n'a fait que de brèves allusions à notre document.

Il est daté de janvier 1388, c'est-à-dire 1389, l'année commençant alors au 25 mars. Mais les faits sont bien antérieurs. Le récit nous fait remonter vingt-huit ans en arrière, en 1361.

¹ Au tome X, Preuves, colonne 1767. La document original se trouve aux archives nationales, dans le Trésor des Chartes (JJ/135, n° 109)

² Paris (Champion), 1928.

Dans les débuts de la guerre qui durera cent ans, le Velay était resté éloigné du théâtre des opérations. Mais cela change avec la bataille de Poitiers (1356). Les Anglais, qui ont fait prisonnier le roi Jean, se sentent très fort. En 1358, une incursion ennemie, venue d'Auvergne, a mis nos montagnes en émoi. En juillet 1359, Robert Knolles et ses bandes courent le Velay, incendient Montbrison. Mais la noblesse auvergnate et vellave réagit, concentre des forces : Knolles se retire.

En 1360, le traité de Brétigny délivre le roi et rétablit une paix provisoire. Mais, presque aussitôt, les soldats mercenaires des deux camps se mettent à leur compte : ce sont les Grandes Compagnies. On les appelle communément Anglais, parce que l'Anglais, c'est l'ennemi et que l'ennemi est donc présumé anglais. Mais ils viennent souvent de Gascogne et de Guyenne, et à vrai dire de partout. Ils ne connaissent que leurs chefs. Ils parlent toutes les langues, et surtout le langage universel de la violence.

Pour vivre sur le pays, il vaut mieux le choisir riche. D'abord concentrées en Champagne, fortes de 15.000 hommes d'armes, les Grandes Compagnies ont élu la vallée du Rhône pour objectif. Elles sont bientôt presque aux portes d'Avignon, mais la peste sauve la cité des papes. Une partie des Routiers va combattre en Italie. L'autre se jette sur le Languedoc. Les premières compagnies ont dû arriver en Velay au début de 1361.

Elles se répandent partout. Le Puy a été bien inspiré de faire réparer ses murailles en 1353, mais ailleurs la tranquillité publique et l'esprit d'économie leur ont été fatales. Les « villes murées » ne sont guère plus en état de se défendre que les autres.

A Monistrol, que s'est-il passé ? Au dire des requérants, une compagnie d'« Anglais » y a pris ses quartiers. Elle court la campagne. Ses razzias sèment la terreur. Les nobles ne sortent plus de leurs châteaux. Il est bien possible qu'une partie de la population ait pu s'enfermer dans le château des Evêques. Le document ne dit rien là-dessus. Mais ceux qui n'ont pu le faire à temps, et à plus forte raison les habitants des villages sont à la merci des routiers. Aussi, nombreux sont ceux qui se cachent dans les bois. C'est le cas de nos six héros. Leur repaire, ce sont les bois épais autour de la Méane, dans la vallée de la Semène, en aval de Pont-Salomon – une très ancienne forêt-frontière entre Velay et Forez, où l'on se réfugie instinctivement.

Peu familier de notre géographie, le rédacteur parisien de la lettre royale voit les Anglais à Monistrol et les réfugiés à la Méane. Peut-être le gros de la compagnie s'était-il installé aux abords immédiats de la ville, mais pour que le drame qui va se dérouler soit compréhensible, il faut imaginer un « logement » ou campement de routiers assez proche de la Méane, sur les hauteurs de la Croix de Trève par exemple.

Les réfugiés observent les allées et venues de l'occupant, de façon à pouvoir continuer de s'occuper de leurs terres et de leurs bêtes, vaille que vaille. Ce sont tous des « laboureurs », des paysans propriétaires.

Un jour, ils voient trois hommes d'armes à cheval qui pourchassent jusqu'à La Méane une femme, leur voisine de refuge. Ce ne peuvent être que des Anglais, des ennemis du roi, puisque cela fait quelque temps que, les amis du Roi, les

forces de l'ordre, on n'en a plus vu du côté de Monistrol ! Nos réfugiés prennent courage : ils tombent sur les trois cavaliers, les tuent et se partagent leurs effets.

Mais il apparaît bientôt que les Anglais n'étaient pas anglais, ni même gascons. C'est du moins le bruit qui court. Les requérants insistent, eux, sur leur bonne foi : dans la bagarre, à aucun moment ceux qu'ils croyaient Anglais n'ont crié qu'ils étaient du bon côté, du côté français.

Mais enfin, nos hommes ne discutent pas leur méprise. Et quand ils comprennent que leur acte de chevaleresque résistance pourrait être interprété comme un assassinat pur et simple, ils prennent peur. Ils savent d'expérience que la justice est souvent rude. Ils restituent leur petit butin, à la cour d'Annonay, puisque la Méane est en Forez. Puis ils quittent le pays.

Vingt-huit ans après, ils ont peur de rentrer chez eux. Ils n'osent pas le tenter sans une lettre du roi qui les amnistie d'un crime qui, semble-t-il, n'a été ni jugé ni même poursuivi.

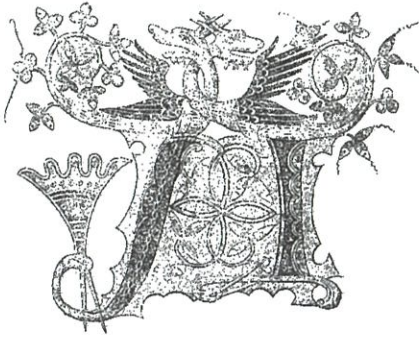
On a envie de plaindre ces malheureux qui n'ont quitté le refuge des bois que pour celui de l'exil. Pourtant, et bien que la justice royale ait admis leur version, elle pose bien des questions sans réponses.

Qu'ont-ils fait pendant ces vingt-huit années ? S'ils avaient vingt ans ou un peu plus lors des faits, ils sont aux abords de la cinquantaine – autant dire au seuil de la vieillesse. Toute leur vie d'adultes s'est passée loin de chez eux. Où se sont-ils réfugiés ? La lettre du roi n'en dit rien. Ont-ils vécu ensemble ? Ou du moins en contact assez étroit ? Il semble bien, puisque leur démarche est collective. C'est en groupe qu'ils ont tué, en groupe qu'ils ont fui, en groupe qu'ils imploront l'amnistie. Risquons une hypothèse. Ne se seraient-ils pas ensemble affiliés à quelque bande ? Le Velay a eu ses « Tuchins », petites maffias locales (locales, ce qui les distingue des compagnies de routiers), nées de l'impuissance des autorités légitimes, et avec lesquelles les notables s'arrangent, pour avoir la paix. Mais justement, en ce début de 1389, le pouvoir royal a décidé d'en finir. Les Tuchins doivent périr, ou se ranger. Notre brochette de suppliants ressemble fort à une petite bande de Tuchins qui se rangent.

Qui étaient leurs trois victimes, s'ils n'étaient pas « Anglais » ? Sans doute pas les premiers venus, pour se promener en armes et à cheval. Peut-être des nobles du coin enfin sortis de leur retraite, patrouillant à cheval, et poursuivant un jupon ? Plus que la justice, c'est la vengeance d'une famille que les exilés ont fuie. C'est la longue mémoire d'une famille qu'ils redoutent encore, et contre laquelle ils imploront la protection royale.

Or elle leur est accordée. Pour de simples laboureurs, c'est assez remarquable. Quels appuis ont-ils pu ou su mobiliser ? Voilà le dernier mystère.

Mais trêve de questions. Laissons la parole aux suppliants. La guerre est finie mais l'après-guerre est terrible. Imaginons Monistrol occupé par une compagnie de pillards, les autorités absentes, les nobles terrés, les paysans cherchant abri dans les bois...



Nous, Charles (etc.), savoir faisons (etc.) que, de la part de Pierre Baratier, Jean Tranchard, Pierre Gareys, Picard del Rochem¹, Michel del Salse² et Pierre Sabatier alias Girard, laboureurs, il nous a été déclaré ceci :

il y a de cela vingt huit ans passés ou environ, les Anglais et nos ennemis étaient présents dans les pays de Languedoc, faisant guerre ouverte, particulièrement dans le diocèse du Puy, et faisant courses hostiles ici et là ;

une compagnie de ces Anglais avait installé son campement dans le lieu de Monistrol, diocèse du Puy ; par la crainte desquels les déclarants et plusieurs autres habitants de villes et de lieux non clos de ce pays, avec leur épouse, leur maisonnée et quelques effets, n'ayant à proximité aucun lieu fortifié où se retirer en sécurité, s'étaient réfugiés en certains bois près du lieu de la Méane ;

les susdits et plusieurs autres avaient paru aux abords dudit campement [des Anglais], pour voir du côté de ce campement si les Anglais sortaient, afin qu'eux-mêmes puissent pourvoir à leurs besoins avec plus de sécurité, et, regardant vers ledit campement, ils en virent sortir trois cavaliers, dont l'un portait une lance ;

lesquels, dans le moment qu'ils furent près du lieu de la Méane, non loin dudit campement, lieu dans lequel les Anglais de ce même campement faisaient des courses fréquentes, poursuivirent et pourchassèrent une femme, voisine des déclarants, qui fuyait par peur des poursuivants, comme s'ils voulaient la prendre et capturer ;

c'est pourquoi les déclarants et plusieurs autres qui comme eux s'étaient réfugiés dans ces mêmes bois, voyant cela, réfléchirent et crurent fermement, sans le moindre doute, que pour lors il n'y avait pas de gens d'armes amis de notre royaume dans ce pays ni à proximité, qui fissent résistance auxdits ennemis, ni se fussent pour lors armés, dont on aurait pu présumer que ces trois hommes étaient ; surtout que les nobles de ces pays s'étaient réfugiés dans leurs châteaux-forts et n'auraient pas osé, à cause des Anglais, chevaucher ainsi et paraître à découvert, comme le faisaient ces trois hommes ;

et ainsi les déclarants, émus de pitié pour la femme, prirent courage comme hommes à nous, vrais et fidèles, et, croyant faire œuvre méritoire en défendant cette femme contre lesdits trois hommes, en la délivrant, tant pour cette seule intention que dans celle de nuire aux ennemis, soudain ils sortirent des bois et voulurent de bon zèle l'arracher auxdits hommes, la défendre et l'emmener avec eux dans lesdits bois ; en vue de quoi ils se battirent chaudement les uns les autres, avec ces trois hommes étrangers et inconnus d'eux et qui ne se réclamaient nullement d'être des fidèles de notre royaume ; et ils blessèrent et tuèrent ces trois hommes, et prirent, s'approprièrent et se partagèrent leurs dépouilles, qu'ils crurent leur appartenir comme étant gagnées par eux sur de vrais Anglais.

¹ Sans doute « du Rochain », nom tiré d'un lieu-dit de Pont-Salomon, sur la rive droite de la Semène, au-dessus du bourg actuel.

² Sans doute « du Sauce » : les lieux-dits Salse, ou Salces, Sauce ou Saulces sont assez nombreux (Saint-Didier, Saint-Jeures, Araules, le Monastier, Vorey, Saint-Pierre-Eynac), mais presque toujours avec l'article au féminin).

Mais par la suite, comme il fut dit par certains que ces dits inconnus n'étaient pas Anglais, eux-mêmes eurent grand repentir d'avoir fait cela. Ils portèrent lesdites dépouilles à la cour d'Annonay, dans le ressort de laquelle le cas était advenu¹, ne connaissant autre partie à laquelle la restitution revenait ;

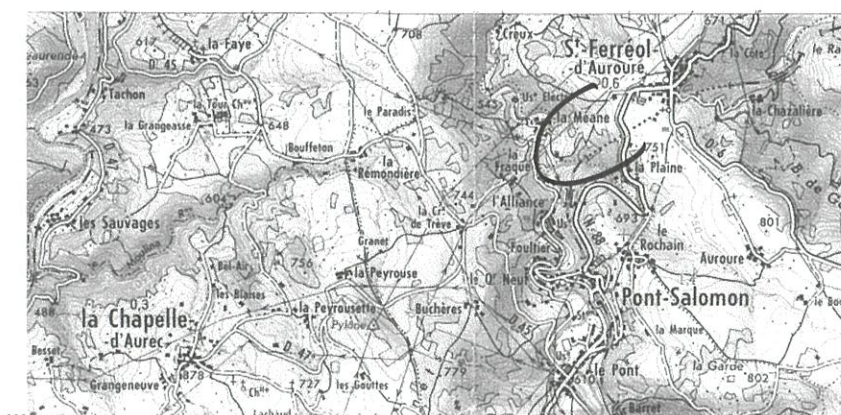
et néanmoins, redoutant fort les rigueurs de la justice, ayant été impliqués dans d'autres cas qui n'étaient pas bassement criminels et malgré leur bonne renommée, ils quittèrent le pays de leurs pères ;

et ils n'oseraient pas y retourner, s'il n'étaient par nous traités avec pitié, comme ils disent, humblement implorant notre grâce sur ce fait (etc.)

Donnée à Paris, le mois de janvier, an du Seigneur 1388 et le neuvième de notre règne, etc.

Le texte dans l'original en latin

Karolus (etc.) notum facimus (etc.) pro parte Petri Baraterii, Johannis Tranchardi, Petri Gareys, Picardi del Rocham, Michaelis del Salse et Petri Sabaterii alias Girardi, laboratorum, nobis significatum extitisse, quo (quod ?) cum, viginti octo anni elapsi sunt vel circiter, Anglici et inimici nostri existerent in partibus occitanis, guerram apertam presertim in diocesi aniciensis facientes et hostiliter hinc et inde discurrerent, quorum Anglicorum cum tunc quedam comitiva logiata extitisset in loco de Monastrollo, aniciensis diocesis, timore quorum prefati significantes et nonnulli alie gentes de villis et locis disclausis illarum parcium cum eorum uxoribus, familia et aliquibus bonis mobilibus, non habentes prope fortalicia pro se tute retrahendo, in quibusdam nemoribus prope locum de Mayana se retraxissent, cumque prenominati et nonnulli alii circa aspectum dicti logiamenti existerent, ut viderent dictos Anglicos versus dictum logiamentum exire, ad finem ut sibi tucius providere valerent, intuentes versus dictum logiamentum, viderunt inde exire tres homines equites, quorum unus lanceam portabat ; qui, dum fuerint prope locum de Mayana, prope dictum logiamentum, in quo Anglici ipsius logiamenti frequenter discurrerant, et insecuti fuerunt et fugarunt quendam mulierem, vicinam dictorum significantium, que metu dictorum fugancium fugiebat, acsi eam capere et captivare vellent ; propter quod dicti significantes et plures alii qui in ipsis nemoribus similiter se retraxerant, predicta videntes, cogitaverunt et firmiter sine quocumque dubio crediderunt quod nulle gentes armorum amicorum regni nostri pro tunc in patria nec ibi prope essent, que prefatis inimicis resisterent, nec se presumerentur esse, presertim cum nobiles dictarum patriarum in suis fortaliciis se retraxissent nec essent ausi propter dictos Anglicos ita apparenter equitare et se demonstrare, sicut faciebant tres homines antedicti ; qui quidem significantes, ducti pietate antedictae mulieris, animum habuerunt, ut veri et fideles nostri et credentes opus meritorium operari, dictam mulierem a dictis tribus hominibus defendere, recuperare et sub ea sola intencione et ut dictis inimicis nocere valerent, repente de dictis nemoribus exiverunt et dictam mulierem a dictis hominibus eripere et defendere et cum ipsis in dictis nemoribus tute aducere bono zelo voluerunt, propter quod ad invicem cum ipsis tribus hominibus foraneis et ab eis ignotis ac minime fidelibus dicti regni nostri se reclamantibus (sic) calido motu debellarunt et dictos tres homines vulnerarunt et occiderunt, dispolique sua, quae sibi ut a veris Anglicos sibi lucrata fuisse crediderunt, ceperunt et sibi appropriarunt et inter se diviserunt. Sed ex post cum a nonnullis diceretur dictos tres homines ignotos non esse Anglicos, ipsos hoc fecisse valde penituit ac dicta spolia curie annoniacii, in cuius jurisdictione casus evenerat, nescientes aliam partem cui dicta restitutio pertineret, et nichilominus rigorem justitie perorrescentes, ipsi (qui) in aliis casibus fuerunt bona fame nullo vili crimine inretiti, a patria se absentarunt, in qua minime reverti oderent (sic), nisi per nos cum ipsis pie ageretur, sicut dicunt, gratiam nostram super hoc humiliter inplorando



¹ Les courses des « Anglais » ne connaissent pas les frontières. Ils sont basés sur le territoire de Monistrol, en Velay, mais les trois cavaliers sont tués à la Méane, paroisse de St-Ferréol, alors en Forez ; le cas relève donc de la cour, alors forézienne, d'Annonay (versons cette affirmation de notre document au dossier obscur des ressorts judiciaires du 14^{ème} s. Voir Delcambre, *Géographie historique du Velay* (Bibl. de l'École des chartes, n° 98, 1937, p. 53sq.).

III.

RAIDS HUGUENOTS SUR MONISTROL 1562, 1567, 1570

Selon la tradition, Monistrol fut visité, au début des guerres de religion, par un raid de huguenots. On raconte qu'ils s'emparèrent de la châsse d'argent de saint Marcellin, et comment la demoiselle de Chantemule, au pont de Brunelles, lui dit d'emporter la châsse, s'il en voulait l'argent, mais qu'au moins il lui abandonne les os du saint, qu'elle recueillit dans son tablier de soie verte, à mesure qu'il les lui jetait.

Mais une certaine incertitude planait sur la date de l'événement. 1562 ou 1567 ? Eh bien, c'était 1562 *et* 1567. Il n'y eut pas un raid huguenot, mais deux. Et même... Vous avez deviné.

Le fait est sans conteste établi par un récit, fait par le chapitre de notre collégiale, immédiatement après le second raid¹. Nous le présentons à nos lecteurs. Il ne nous est connu que par la publication qui en a été faite, en 1914, dans le dernier numéro du *Bulletin de la Société d'agriculture du Puy*², une revue devenue alors quasi confidentielle. Le document n'y est accompagné d'aucun commentaire. Je remercie vivement Bernard Sanial d'avoir attiré mon attention sur ce texte. Nous en reproduisons l'essentiel.

Un récit pour deux événements

Commençons par résumer ce récit, en ajoutant entre parenthèses les éléments de datation manquants.

¹ L'original de la relation, conservé dans les archives du chapitre, a dû être détruit à la Révolution. Le document publié en 1913 en est une copie, établie le 30 juillet 1655, à des intentions qui m'échappent. Le *Bulletin de la Société d'agriculture du Puy* se contente d'indiquer que le document lui a été communiqué par l'abbé Mercier. Qu'est devenue cette copie ? Nous devons nous contenter de la transcription de 1913, qui paraît d'ailleurs de bonne qualité. Le lecteur intéressé par les formes anciennes se reportera à l'édition du *Bulletin* de 1913. Nous le publions quant à nous dans une orthographe modernisée.

² Volume VI, pages 1-3 des documents. Cette publication est recensée à la rubrique Monistrol dans le *Répertoire alphabétique des études, etc.* de Fernand Boyer (Le Puy, 1971).

Le (lundi ¹) 29 décembre 1567, le syndic du chapitre de la collégiale Saint-Marcellin se présente au bailli de Monistrol et expose ceci :

(En 1562), sur la rumeur de l'arrivée des *religionnaires* en route pour le Puy, l'on cacha en divers lieux secrets les papiers et livres du chapitre et de la maison consulaire. La crainte se réalisa le dimanche 2 août 1562, quand le capitaine L'Espine alias Le Mas, aux ordres du baron des Adrets ou de Blacons, avec un fort parti d'hommes à pied et à cheval, entra à Monistrol et y demeura jusqu'au mardi. Ils découvrirent les cachettes, forcèrent les placards de l'église et de la maison consulaire, s'emparèrent des vêtements et bijoux qu'ils y trouvèrent, et brûlèrent papiers et livres sur la place devant l'église, ainsi que les images et peintures des saints.

De nouveau, la présente année (1567) et le samedi dernier (27 décembre, il y a deux jours), une troupe de gens d'armes, conduite par le capitaine Rignard, de la compagnie du vicomte de Bourniquet, occupa la ville. Rignard prit son logement chez messire Mathieu de Chabanes, secrétaire du chapitre. La châsse d'argent de saint Marcellin avait été enterrée dans le jardin de cette maison. Les huguenots firent si bien qu'ils la retrouvèrent et l'emportèrent. Ils firent brûler les titres et saccagèrent les bijoux.

Le chapitre, encore sous le coup (les huguenots viennent sans doute de partir, au matin, et il est dix heures), se hâte de demander en justice une évaluation (une *apprise*) du dommage subi, et renforce sa demande en invoquant le témoignage de deux prêtres non chanoines et de huit marchands, qui confirment les dates, le brûlement des papiers, le saccage de l'église et de la maison consulaire, et l'enlèvement de la châsse d'argent.

La méprise

Outre les précieuses indications de noms et de dates, l'information la plus neuve que ce récit nous apporte est que la châsse de saint Marcellin n'a pas été, comme nous le croyions jusqu'ici avec tant d'autres ², enlevée en 1562 par des hommes du baron des Adrets ou de Blacons, mais en 1567 par un certain capitaine Rignard.

La structure du texte est la cause de cette méprise. Il commence par donner la date de l'acte en 1567, passe sans prévenir au récit des événements de 1562, lève l'équivoque en donnant cette date à mi-récit, puis revient à 1567 sans mettre de date, simplement en écrivant « la présente année », qu'il faut comprendre être celle du constat, 1567, mais qu'une lecture trop rapide peut faire interpréter comme *ladite* année, dernière citée, 1562. L'excuse des syndics et du bailli, c'est qu'ils écrivent dans la précipitation, alors que peut-être le crottin des chevaux des voleurs de châsse est encore fumant...

¹ J'ai vérifié sur le logiciel Heredis la concordance des dates et jours de semaine.

² Ainsi : C. Mourier, *Notice sur les reliques de saint Marcellin*, Le Puy, 1907 – mais il écrit avant la publication du document. Boudon-Lasherme, *Monistrol* (Yssingaux, 1933, p. 28), sans dater, attribue l'épisode au baron des Adrets, donc à 1562. Marcel Romeyer, *Monistrol*, (1973), mentionne le raid de 1562 (p. 75 et 93). Georges Paul connaissait le document et l'a utilisé dans sa belle étude sur « Monistrol et les évêques du Puy » (Le Puy, 1935, et *Bulletin historique*, XX, 1935, p. 58-87) ; mais il est tombé victime de la maladresse du texte : il fait agir les deux capitaines dans la même année 1562. Son autorité a malheureusement accrédité la méprise.

Nous voici prêts à lire tout au long le récit des chanoines, prolix et répétitif comme tout texte juridique, mais qui respire la vie – une vie agitée.

Le récit des chanoines

L'an mil cinq cent soixante sept et le vingt neuvième jour du mois de décembre, en la place de la ville de Monistrol, heure de tierce ¹, se sont présentés messires Pierre du Bois et Jean Sibert, prêtres et chanoines en l'église collégiale et paroissiale Saint-Marcellin de Monistrol, syndics des autres chanoines de ladite église, par devant noble Gaspard de Solas, bailli de ladite ville et juridiction ;

qui ont exposé [que] ², étant ceux de leurdit chapitre avertis que ceux de la prétendue nouvelle religion étaient émus et délibérés venir assiéger la ville du Puy, comme voix et fame [rumeur] publique courait au présent pays, ils cachèrent en tous les lieux secrets [tant] de leur dite église que maison consulaire joignant le cimetière d'icelle, tous les papiers qui concernaient le fait d'icelle, tant anciens documents, titres que livres que servaient pour le service de Dieu, écrits tant en lettres de forme que mains privées ³;

lequel cas, le dimanche, second jour d'août, an l'an mil cinq cent soixante deux, advint ⁴;

car, un homme se disant le capitaine L'Espine, autrement Le Mas, comme principal ayant charge du baron des Adrets, avec grand suite d'armée de gens tant à cheval que à pied, entrèrent ledit jour en la présent ville, s'acheminant et prenant leur chemin pour aller assiéger ladite ville du Puy et icelle rendre, s'ils eussent pu, à leur obéissance ou du capitaine Blacon, chef de ladite armée,

où séjournèrent jusques au mardi matin, lesquels, incontinent être entrés dans icelle, tout ledit jour qu'ils y arrivèrent et tout le lendemain, saccagèrent et pillèrent tous les joyaux qu'ils purent trouver ès lieux susdits, que fut en grand nombre desdits documents que aussi autres joyaux et vêtements servant le service de ladite église, lesquels vêtements et joyaux ils emportèrent, et brûlèrent tous lesdits papiers, livres en grande quantité servant aux fins sus requises, publiquement, au devant la grand porte de ladite église que joint à la place ; pour lesquels recouvrer, à grandes forces ils rompirent armoires tant de ladite église que de ladite maison consulaire, brûlèrent aussi avec ce dessus les images des saints qui étaient en ladite église, au grand préjudice et dommage dudit chapitre.

Et après, en l'année présente [1567] et samedi dernier ⁵, un nommé, le capitaine Rignard, guidon ⁶, comme disait, de la compagnie du vicomte de Bourniquet, colonel des

¹ C'est la manière romaine et liturgique de compter les heures, douze entre le lever et le coucher du soleil, donc variables en durée selon la saison. Le soleil se lève à prime, est au zénith à sixte, se couche à vêpres ; tierce (3^{ème} heure) est le milieu de la matinée, none (9^{ème} heure) le milieu de l'après-midi. Tierce est donc, le 29 décembre, vers 10 heures.

² On s'attendrait à voir préciser ici la date de l'événement relaté, 1562, puisqu'elle est différente de celle de la relation, 1567, indiquée au début ; cet oubli est rattrapé plus bas.

³ Tant en imprimés qu'en manuscrits.

⁴ « *Lequel cas advint* » : l'expression permet de reprendre tout le récit qui précède, la rumeur, les précautions prises, et de dater l'événement même du raid (2 août 1562).

⁵ Ici est la cause majeure de méprise. « La présente année » et « samedi dernier » renvoient trop succinctement à la date de l'acte, (lundi) 29 décembre 1567.

⁶ « *Capitaine Rignard, guidon, comme disait, de la compagnie du vicomte de Bourniquet, colonel des compagnies de ladite nouvelle prétendue religion* » Je comprends ainsi : le vicomte de Bourniquet a sa propre compagnie, dont il est le chef, le *capitaine*. Il est en outre le commandant supérieur – on commence depuis quelques années seulement à dire *colonel* - d'un ensemble de compagnies, réunies pour un objectif déterminé (ce n'est pas encore le régiment, corps de troupe stable). Bien que colonel, il garde sa compagnie personnelle. Rignard, capitaine aussi, commande en second la compagnie de Bourniquet ; l'insigne de sa dignité de capitaine en second est le *guidon*,

compagnies de ladite nouvelle prétendue religion, avec grande compagnie de gens de cheval et pied, entra dans la présent ville, lequel Rignard logea dans la maison de M^r Mathieu de Chabanes, secrétaire de leurdit chapitre, dans laquelle maison, pour le doute [la crainte] susdit, ils avaient fait cacher les reliques restant de ladite église, même la châsse d'argent de saint Marcellin, et mis icelle sous terre, au lieu plus secret qu'ils avaient pu : ce nonobstant, icelui Rignard ou autre de sadite suite firent tant qu'ils trouvèrent ladite châsse, laquelle ils s'approprièrent à eux et emportèrent aussi, saccagèrent tous les autres bijoux et papiers qu'étaient de ladite église, lesquels papiers brûlèrent au lieu susdit ;

et de tant que ce dessus importe à leurdit chapitre grand dommage et intérêts et peut encore pis à l'advenir, ont requis de tout ce dessus en être fait apprise [évaluation] et inquisition [enquête] avec maîtres Jean Yllaire, prêtre non habitué de ladite église, Marcellin Vilar, aussi prêtre ; Jean Civier, dit Salomon ; Barthélemy de Losme, François Civier, Sébastien Bayon, Claude Chometon, Annet Cussinel, Robert Bilhon et Anthoine Gallet, marchands, tous habitants de ladite ville, le moindre d'iceux de l'âge de trente ans, desquels et chacun d'eux ledit sieur baillif a pris serment ès saints Evangiles, et, sur ce enquis, moyennant icelui, ont tous, de voix uniforme, dit et attesté que ceux des compagnies susdites et au temps y désigné, être entrés dans la présent ville, firent et saccagèrent ladite église et maison consulaire, et brûlèrent publiquement au devant la porte de ladite église et place, tous les livres et autres papiers concernant le fait d'icelle église, comme ils virent ; aussi ceux de la compagnie dudit Rignard, emportèrent la châsse d'argent, images et figures étant en icelle de saint Marcellin, chef de ladite église, que trouvèrent cachée en la maison dudit de Chabanes, comme de ce voix et fame [rumeur] publique en a été ¹

Première guerre et premier raid

Essayons d'abord de situer ces deux raids dans leur contexte militaire.

Les Huguenots débarquent à Monistrol le dimanche 2 août 1562, quatre mois après le début de la première guerre de religion. D'où viennent-ils ?

Leur chef dans tout le sud-est, le baron des Adrets, après avoir conquis de larges parties du Dauphiné, du Vivarais, et Lyon enfin, s'attaquait au Forez. Il s'empare de Montbrison, dont la prise est accompagnée de beaucoup d'horreurs, dont l'effrayante rumeur se répand en Velay. Car le prochain objectif annoncé est le Puy et ses richesses. De mauvaises nouvelles du Comtat lui font subitement regagner la vallée du Rhône, mais son lieutenant Blacons (ci-contre, dessiné par le

alors que celle du capitaine en titre est l'*enseigne*. Le vicomte est ailleurs, avec son enseigne. Rignard a planté son guidon sur la place de Monistrol. L'objet et la fonction se mêlant, on l'appelle très normalement « le capitaine Rignard, guidon de la compagnie Burniquel ». Les mots *capitaine* et *compagnie* représentent une réalité et une dignité bien supérieures à celles d'aujourd'hui. Les plus hauts chefs militaires ne sont dits que capitaines à cette époque, et même les charges de *guidon* « furent toujours remplies par des personnes de la première qualité, ou par des gentilshommes qui s'étaient le plus signalés par leurs belles actions ». J'emprunte cette science militaire au père Daniel, *Histoire de la milice française*, 1721, I, p. 213, 271, II, p. 56. Nos chanoines reproduisent cette titulature sans la cautionner (« comme disait »).

¹ Les quelques dernières lignes concluent la procédure : le bailli donne acte au chapitre de sa requête, nomme des témoins. Elles ajoutent que le document n'est pas l'original mais l'extrait pris sur l'original par les notaires Porte et Verjac le 30 juillet 1655. Le document est par ailleurs ainsi titré : « *Verbal d'aprinse faicte sur l'enlevement de l'argent et autres ornemenz de la châsse de Saint Marcellin faict par les religionnaires l'année 1567* ».

chroniqueur Burel en marge de son journal¹) obtient de tenter le coup sur le Puy. Aux quelques compagnies que le baron lui laisse, viennent aussitôt s'ajouter des troupes huguenotes diverses, descendues du Vivarais. Cela fera sept à huit mille hommes, qui ont ordre de se concentrer fin juillet à Pontempeyrat. De là, par les plateaux, ils allèrent piller et saccager l'abbaye de la Chaise-Dieu² et parvinrent sous les murs du Puy le mercredi 5 août³.

On peut imaginer que nos huguenots appartiennent à ces troupes de renfort. En allant vers Pontempeyrat, ils traitent Monistrol, avec ou sans ordres et comme en passant. Ils y prennent même un peu de retard et, sans doute informés de la marche du gros de l'armée, ils marchèrent sur le Puy, le 4, par la voie la plus directe.

Le document nous donne le nom de leur capitaine : L'Espine alias Le Mas.

Par chance, en cherchant chez nos historiens du protestantisme local⁴, je le rencontre. C'est après son opération sur Monistrol, et après le lamentable échec de Blacons devant le Puy mis en défense et galvanisé par son évêque, Senecterre. Le capitaine Le Mas alias L'Espine se retrouve en décembre devant Annonay, ville protestante surprise par les catholiques en octobre. Ils sont trois capitaines sous les ordres de Saint-Martin : « Prost, Lépine et Montgros ». Ils reprennent Annonay, mais les troupes catholiques reviennent en force. Saint-Martin a quitté la ville la veille de leur arrivée, laissant le commandement à ses trois capitaines : « Prost, Le Mas et Montgros ». Ils devront bientôt capituler, se retirer, laissant la population civile à son triste sort. Lépine, Le Mas : il n'y a pas substitution. Notre document montre que Lépine et Le Mas, c'est le même capitaine⁵.

Un mot sur Saint-Didier. Ronin écrit que dans les mêmes jours d'août 1562 cette ville fut également prise, et qu'il y eut même saccage et même pillerie, même brûlement de titres et papiers⁶. Il ne donne aucune source, mais c'est très vraisemblable. Pierre-Eric Poble⁷ apporte là-dessus des informations inédites :



¹ Copié de la reproduction réalisée pour la nouvelle édition de ces Mémoires (Centre d'étude de la Vallée de la Borne, 1983)

² Ils y arrivent le 1^{er} août ; une compagnie y reste jusqu'au 15. C'est alors que sont brûlés les ossements de saint Robert, la châsse dépiautée de ses métaux précieux, les ornements pillés, les chapelles démolies, etc. (Dom Gardon, *Histoire de la Chaise-Dieu*, éd. par Jacotin, Le Puy, 1912, p. 201-207). Les moines avaient eu le temps d'envoyer à Chanteuges le crâne de saint Robert, son bâton pastoral d'ivoire, son écuelle de bois...

³ Sur ces mouvements, la source indéfiniment répétée est Arnaud, *Histoire du Velay*, I, p. 328sq, qui lui-même recopie presque mot à mot l'*Histoire du Languedoc* de dom Vic et Vaissète (XXXVIII, xcii).

⁴ Samuel Mours, *Le protestantisme en Vivarais et en Velay, des origines à nos jours*, Valence, 1949, p. 68 et 69 (bien que non signalés dans l'index).

⁵ Est-ce le même que Guillaume du Mas, seigneur de Chapdenac, député du Vivarais aux Etats protestants tenus à Montpellier en octobre 1567 (S. Mours, *op. cit.*, p. 80), dit « capitaine du Mas » quand il conclut à Jaujac en 1577 un traité de paix avec un capitaine catholique (Benoît d'Entrevaux, *Armorial du Vivarais*, p. 333) ?

⁶ Paul Ronin, *D'azur au lion d'argent*, II, p. 26.

⁷ P.-E. Poble, *La citadelle royaliste du Velay delà les bois, St-Didier, St-Etienne*, 1997, p. 48.

plusieurs actes notariés mentionnent peu après des « maisons brûlées » ; plus clair encore, le récit de l'élection d'une abbesse de la Séauve, en avril 1563 : on y parle du mois de juillet dernier, que « *passarent les nouveaux évangélistes* ».

1567 : le raid du capitaine Rignard

C'est la deuxième guerre, qu'organise le prince de Condé. A l'automne 1567, une « armée des vicomtes », huguenote, est réunie dans le sud-ouest par quatre vicomtes en effet ¹, dont la cavalerie de Burniquel, que cite notre document, à sa façon (Bourniquet). L'armée va de Montauban à Alès, monte dans les Cévennes, se fait accrocher du côté de Saint-Agrève, et ses restes traversent la Loire à Saint-Rambert, se dirigeant vers Vichy, où ils sont le 4 janvier, avant de mettre en déroute une armée royaliste près de Gannat (la cavalerie de notre Burniquel y fait merveille) ². Cette chronologie nous convient. L'identification des corps d'armée en cause aussi. Nous les cernons assez bien, ces troupes de passage, cherchant à rallier le prince de Condé du côté de Chartres, le plus vite possible. Plus ou moins vite toutefois : au débouché des plateaux, quelques jours de halte à Monistrol sont les bienvenus. Nous sommes en décembre, le samedi 27. La troupe a besoin de se refaire. Et à Monistrol, nous l'allons voir, il reste à faire...

A l'assaut des symboles

Le déroulement des deux raids est identique. Ses murailles n'ont guère protégé Monistrol, ni en 1562, ni en 1567. Etaient-elles en mauvais état ? Furent-elles mal défendues ? Le document n'en dit rien, et ce n'est pas la responsabilité du chapitre. Mais on sent bien qu'il n'avait guère confiance. Défaitiste, il ne s'est mobilisé que sur la recherche de cachettes.

Il ne dit rien non plus sur ce qui s'est passé au château, qui avait ses défenses autonomes. Mais avait-il des défenseurs ? Nous sommes livrés aux suppositions. Tout se passe comme si, en 1562 surtout, l'évêque, concentrant ses efforts sur le Puy, avait abandonné l'avant-poste de Monistrol. Il est frappant qu'en 1567 Rignard élise domicile en ville, dans la riche maison d'un chanoine, et non au château. Ni lui ni Le Mas ne s'intéressent au château, symbole du pouvoir politique. Dans le temps bref qui leur est imparti à Monistrol, leur objectif est la ville, la ville catholique, autour de son église. Cette guerre est culturelle. Dans d'innombrables occasions, la guerre religieuse ne fait que reproduire le vieux schéma de la place-forte assiégée, pillée, violente, à l'aveugle – que l'assiégeant soit catholique ou huguenot. Mais ici, pour une fois, on a l'impression d'une guerre vraiment religieuse, avec sa stratégie et sa tactique propre...

¹ Bernard de Comminges, vicomte de Burniquel ; Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin ; Antoine vicomte de Monclar ; le vicomte de Caumont (S. Mours, *op. cit.*, p. 30). Bruniquel est le nom actuel (canton de Monclar, Tarn-et-Garonne). Mais le père Anselme dans son *Histoire de la maison de France* etc., dit Burniquel. C'est une branche cadette de la très ancienne maison de Comminges. Selon Paul Courteault, l'annotateur des *Commentaires* de Montluc (éd. de la Pléiade, p. 1202), ce Bernard est un cadet ; ses parents se sont mariés en 1516 ; il prend une part active aux premières guerres de religion et meurt en 1569.

² Dom Vic et Vaissète, *op. cit.*, XXXIX, xxxv, qui a l'intérêt de donner un itinéraire et une chronologie ; l'un et l'autre s'accordent avec notre document. Les historiens du Velay insistent sur les précautions prises à l'initiative de Senecterre pour garder la frontière orientale du Velay, en recrutant des arquebusiers à cet effet. Mais apparemment ce ne fut pas pour tenir garnison à Monistrol...

Ces huguenots ne s'attaquent pas aux personnes, ni aux biens privés. Ils veulent détruire, par le feu purificateur, les symboles extérieurs de la religion catholique : les images et les ossements des saints, les vêtements et les livres liturgiques. Mais aussi les titres qui fondent la puissance sociale de l'église : donations, fondations de messe, dîmes, etc. Elle s'en prend aussi à la maison consulaire, alors inséparable de la société catholique. Le brûlement, spectaculaire violence, assène l'idée d'une rupture avec une histoire : du passé faisons table rase.

Un constat d'huissier

Considérons ces terribles événements du côté des victimes. Le récit est sobre. Pas d'accents pathétiques, pas d'appels à l'indignation. Ce n'est pas un acte d'accusation contre des personnes (même si elles sont citées), c'est un constat de dégâts matériels, un constat d'huissier. On désigne des responsables, plutôt que des coupables. Et l'on prend soin de dégager la responsabilité du chapitre : il avait quant à lui pris toutes les précautions concevables.

Le mot de sacrilège n'est pas prononcé. Qu'advint-il du saint sacrement ? Qu'advint-il de la croix qui s'élevait auprès de la fontaine et du cimetière (voir le document sur les bancs du marché) ? Il n'en est question ni en 1562 ni en 1567. Ce silence signifie-t-il que les huguenots les respectèrent (contrairement à ce qu'ils firent ailleurs en tant de lieux) ? Ou que ce n'est pas l'objet du document ?

Il y a un curieux parallélisme entre la sobriété relative de l'assaut protestant et la sobriété de sa description. Comme si, soulagés d'être encore en vie, les notables monistroliens ne voulaient pas souffler sur les braises.

Les os de saint Marcellin

Plus étonnant : ce qui est dit, et surtout ce qui n'est pas dit du sort des reliques – objectif obligé de tout assaut des huguenots.

Le raid de 1562, tel qu'il est décrit, semble ne les avoir ni brûlées, ni trouvées, ni cherchées. Mieux, il n'est pas dit que les chanoines, occupés à cacher tous leurs titres et papiers, se soient souciés de cacher les reliques. Peut-on imaginer qu'ils aient laissé la châsse de monseigneur Marcellin, brillante de tout son argent, sur le maître-autel, et que les huguenots soient passés à côté sans la voir ?

C'est invraisemblable. Mais quand la relation aborde le raid de 1567, un mot nous alerte : les chanoines « avaient fait cacher les reliques *restant* ». Si certaines reliques restent, c'est que d'autres sont parties. Pourquoi garder le silence là-dessus ? Peut-être pour la simple raison que les reliques n'ont pas de prix. Elles n'entrent pas dans une évaluation. Elles sont un bien spirituel. Et de ce point de vue, les chanoines n'ont pas intérêt à insister sur la perte subie. Celles du saint patron ont été sauvées, de même que celles de bien d'autres saints¹. Ce patrimoine spirituel était surabondant à Monistrol. Ce qui en reste suffit à la piété des fidèles et à la gloire de la collégiale.

La châsse, c'est différent. C'est, littéralement, de l'argent ! On va donc en parler. Mais on va distinguer le sort du contenant de celui du contenu.

¹ Il y en avait d'autres, notamment celle d'un bras de saint Antoine, qui semble être attesté jusqu'à la Révolution (abbé Fraisse).

Comment les reliques insignes ont-elles été sauvées ? Comment la châsse est-elle partie sans ce qu'elle enfermait ? Silence. Nous aurions aimé voir confirmé le geste de courage et le talent de persuasion de la demoiselle de Chantemule. Or, cette jeune héroïne n'apparaît pas.

N'était-elle donc qu'une légende ? Le récit, dans son imprécision, permet en effet d'imaginer un scénario sans la dame de Chantemule, tout différent de celui que nous a transmis la tradition. La châsse d'argent aurait été enterrée *sans* son contenu de précieux ossements. Puisque l'on avait multiplié les cachettes, n'allait-il pas de soi de disperser les risques, donc les reliques ? Rignard a déterré la châsse et en a pris les plaques d'argent. Mais le chapitre aurait par sa prévoyance gardé ses reliques.

Pourtant, le récit peut s'accorder avec la tradition. Le chapitre aurait commis l'imprudence d'enterrer la châsse sans en retirer les ossements. Le capitaine Rignard aurait trouvé ensemble le trésor métallique et le trésor spirituel. Et c'est bien la demoiselle de Chantemule qui aurait dissocié les deux trésors, en convainquant le capitaine de prendre l'un et de lui abandonner l'autre. Ce faisant, elle a en outre sauvé la face du chapitre ¹. Ce serait une bonne raison de glisser sur l'affaire des reliques : elle n'est pas à l'honneur de la sagacité des chanoines.

Reste la question : où était donc la châsse en 1562 ? Cachée sans nul doute, et peut-être déjà dans le jardin de Chabanes. On l'a déterrée une fois l'alerte passée. Cinq ans plus tard on l'a réenterrée, confiants dans la cachette. Mais le capitaine Rignard fut plus perspicace et plus tenace que Le Mas. On peut même imaginer que, dans les bivouacs huguenots, au moment où l'on raconte les campagnes, on avait dû plus d'une fois se moquer de ce capitaine qui n'avait pas réussi à trouver la châsse d'argent de Monistrol. Ça valait le coup de passer par Monistrol. Il y avait comme un défi à relever !

Joyaux et vêtements à voler

Par une chance trop peu commune, nous avons une liste des objets et vêtements liturgiques, établie le 14 février 1555 (1556 n.st.) Ce jour-là en effet, le sieur Janisset, bedeau de l'église, étant mort, et Claude Civier le remplaçant, un état est dressé de ce qui est confié à sa garde. Y figure tout ce que, six ou douze ans après, les capitaines Le Mas et Rignard emportèrent. Cette liste, échappée des brûlements, figurait au milieu du 19^{ème} siècle dans les archives de la cure, et l'abbé Fraisse en prit copie ²:

« Un sceptre d'argent avec l'image de saint Marcellin surdoré ; un sceptre vert surdoré ; deux chapes de velours rouge figurées ; deux chapes damas jaune ; deux chapes satin rouge ; deux chapes damas rouge ; deux chapes damas violet ; deux chapes damas blanc ; deux chapes vertes ; deux chapes en drap d'or, avec les serpents ou dragons ; une chape de drap d'or figuré ; deux

¹ La dame ou damoiselle de Chantemule reste mystérieuse. Montlezun l'évoque sans la nommer (*Histoire de ND du Puy*, p. 78 (note) : c'est sage. Pour l'abbé Mourier (*Notice, op. et loc. cit.*), elle est la fille du « seigneur de Chabanes », mais sur mon exemplaire de sa plaquette, une main inconnue a rayé Chabanes, et l'a remplacé par Chantemule. Le lien entre Chabanes et Chantemule a existé, mais nettement plus tard, par un mariage de 1628. Pour Boudon-Lashermes (*Monistrol*, 1933, p. 28), il s'agit d'Agathe ou Gaye Tourton, d'une très notable famille de Monistrol, qui avait épousé, avec contrat reçu par Me Chabanes à Monistrol, le 28 novembre 1545, noble Bermond de Bayle de Chantemule. Elle approche de la cinquantaine ? Est-ce elle ? Peut-être a-t-elle une fille, dont les 20 ans ne craignent personne ?

² Archives départementales, 36 J 44 (fonds Fraisse), copie à la société d'histoire de Monistrol.

chapes damas noir ; deux chapes satin violet ; deux chapes figurées ; une chasuble velours rouge figuré - avec les dalmatiques de même ; une chasuble de velours noir avec les dalmatiques et étoles de même ; une chasuble de camelot violet avec ses dalmatiques, étoles et manipules ; une chasuble de soie violette ; une chasuble de damas rouge avec etc. ; une chasuble de damas violet figurée d'oiseaux d'or, avec etc. ; une chasuble de taffetas blanc ; une chasuble de taffetas sainfoin qu'on porte le Jeudi-Saint ; une chasuble de drap d'argent ; une chasuble figurée de crucifix, qu'on porte le jour de la Croix ; une chasuble bleue à croix figurée que donna Mr de la Rivoire ; autres quatre chasubles que messieurs les chanoines avaient dans leurs armoires ; trois bannières taffetas rouge et une violette ; la couverture de saint Marcellin de camelot rouge ; les chapes des images des saints, une noire, une bleue, une rouge ; un taffetas figuré, rouge, vert, jaune, et un pour les reliques, de taffetas noir et jaune ; et un taffetas rouge pour le chef ¹ de saint Marcellin ; une toile d'argent, petite ; deux draps en soie qu'on met à la chaire, un autre qu'on met au banc du chœur les bonnes (*sic*) fêtes ; une crosse de ... avec deux pommeaux de coton pour les deux bâtons ; quatre bâtons pour l'office ; le drap pour couvrir saint Christophe, etc. etc.... »

Jamais deux sans trois : 1570

C'est à l'abbé Fraisse que nous devons un accomplissement du fameux proverbe. Il a eu sous les yeux, et résume dans sa notice sur les hôpitaux de Monistrol ², une supplique adressée en 1577 par les habitants à l'évêque, « pour le prier de diminuer les droits qu'il percevait sur la ville et tout le mandement, et ils se plainquirent de ne pouvoir produire les titres capables d'appuyer leur demande, attendu, disaient-ils, que ces titres avaient été déposés dans l'hôpital, lequel *avait été brûlé lorsque passèrent les princes et l'amiral conduisant l'armée huguenote, dont les restes (ou reîtres) assiégèrent la présente ville* ».

« Les princes et l'amiral » : il ne fut pas difficile à l'abbé Fraisse d'y reconnaître la fameuse armée des princes (Navarre et Condé) que l'amiral de Coligny avait rejointe dans la vallée du Rhône. L'abbé Fraisse trouva dans Poncer, l'historien d'Annonay ³, des détails qui rendent vraisemblable la descente d'une unité de cette armée sur Monistrol. En mai 1570, les princes et l'amiral résolurent d'abandonner le Languedoc, après plus d'un an de sanglants combats, pour se porter vers le Nivernais et y faire jonction avec les reîtres attendus d'Allemagne. L'amiral partit de La Voûte-sur-Rhône le 22 mai, et les princes, d'Aubenas, le 23. L'axe de marche des deux colonnes les conduisit à Saint-Etienne. Poncer raconte que l'Amiral consentit à épargner à Annonay, ville protestante, les dommages que ne pouvaient manquer de causer une troupe de passage, même coreligionnaire. Sa colonne fit donc un crochet vers l'ouest, par Lamastre, Rochepeule, Montfaucon, Dunières. Jean Ploton nous apprend que l'amiral et le jeune prince ou plutôt roi de Navarre (futur Henri IV, il a 27 ans) se retrouvèrent à Pourrat, village au dessus de Riotord, et qu'ils y passèrent la nuit. La colonne de l'amiral poursuivit par le chemin le plus direct, Marllhes et St-Genest-Malifaux. L'armée des princes marcha plus à l'ouest, par Dunières, Saint-Romain-Lachalm et St-Just-Malmont ⁴.

Il faut imaginer une armée vivant sur le pays, au jour le jour, et donc se dispersant sur le terrain au maximum de ce qu'autorise sa sûreté. Elle peut le faire d'autant mieux que la troupe catholique qui suivait à distance son arrière-garde,

¹ Le reliquaire en forme de buste. Distinct donc de la chasse proprement dite.

² Malheureusement sans donner ses sources.

³ J.-A. Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais*, (1835), reprint Laffite 1975, t. II, p. 65.

⁴ Jean Ploton, *Dunières*, Le Puy, 1992, p. 96. Il donne pour référence ADHL, 511T33 (F48).

attendant une occasion, s'est débandée. Il n'y a donc rien d'in vraisemblable à ce qu'une compagnie soit passée aux abords de Monistrol, à la fois pour y faire ses provisions, et pour éclairer le flanc gauche de l'armée. Une reconnaissance lui apprit bien vite que, cette fois, les murailles étaient moins perméables, les portes mieux barricadées, le château moins dépourvu de défenseurs. Les huguenots n'avaient ni le temps ni les ordres de même ébaucher un siège en règle. Dépités, ils se revanchèrent en incendiant les faubourgs. Et pour son malheur l'hôpital était hors les murs, à la Chaussade.

Craignant un troisième descente des huguenots, les autorités de la ville et de la collégiale avaient donc cru habile de mettre dans le lieu modeste de l'hôpital ce qu'ils avaient sauvé de leurs archives, ce qu'ils en avaient reconstitué, et ce qu'ils avaient produit dans les dernières trois années.

Dans un acte devant notaire sur ces contestations, Senecterre exprima ses doutes quant à ce brûlement... providentiel¹. Les doutes portent sur la nature des titres brûlés, pas sur la réalité du raid. Comme le dit l'abbé Fraisse, « les habitants de Monistrol, quelque grande envie qu'ils eussent de voir diminuer les impôts qui pesaient sur eux, n'auraient pas osé mentir sur un fait d'une telle importance, et qui devait s'être passé sept ans auparavant, au vu et su de l'évêque Senecterre qui avait l'habitude de se tenir au courant des faits et gestes du protestantisme. »

Restait à nos pères la gloire d'avoir vu l'incendie du faubourg éclairer la retraite de l'ennemi. On n'hésita pas à parler de siège, et de siège levé, grâce à la résistance des habitants de Monistrol. La mémoire de ce haut fait traversa deux siècles. Car c'est certainement à l'épisode de 1570, sans chercher un quatrième raid, qu'il faut rapporter l'éloge civique auquel l'abbé Laurent consacre un tiers de sa présentation de Monistrol dans son *Almanach* de 1788²: « *Les Religionnaires l'assiégèrent dans le seizième siècle ; mais ils éprouvèrent une vigoureuse résistance et furent repoussés avec perte. C'est ce qu'on lit dans plusieurs monumens, et en particulier dans la transaction entre Antoine de Senecterre, évêque du Puy, et les habitans de Monistrol en 1577.* » Nous venons de voir sur quel enjeu moins épique portait cette transaction...

Ainsi, en s'y reprenant à trois fois, comme pour être sûr de ne rien laisser, l'on fit partir en fumée sur la place publique, charte de fondation, listes de chanoines, antiphonaires manuscrits, missels enluminés, calendriers liturgiques, donations de messes, devis d'architectes, de maçons, de menuisiers, de peintres, fondations de chapelles, terriers du chapitre, contrats avec les Antonins, listes de lépreux, règlements du chapitre, visites pastorales, procès gagnés et perdus, nominations de maîtres d'école, enfin tout ce que les amoureux d'histoire, qu'ils soient ou ne soient pas catholiques ou protestants, auraient aimé y découvrir.

Cinq bons siècles d'histoire rayés de leurs papiers.



¹ Archives hospitalières de Monistrol (à la Maison de retraite).

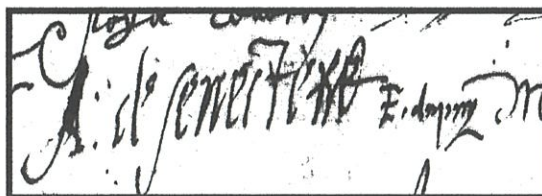
² *Almanach historique de la ville et diocèse du Puy*, 1788 (p. 122).

IV. LES BANCS DES JOURS DE MARCHÉ 1579

Une croix monumentale élevée au chevet de l'église, non loin du cimetière et de la fontaine. Un *pavisseur* chargé de faire le pavé de la place. L'étalon de l'aune de Monistrol gravé sur une pierre de l'église, pour servir aux marchands de toiles les jours de marché. Et les mêmes jours, des notaires dressant un étal sur la place publique, pour offrir leurs services à la clientèle. Quatre actes passés devant le notaire Basset (mais dans sa *boutique* !), en juin et novembre 1579, nous apprennent ces petits faits de la vie ordinaire à Monistrol au 16^{ème} siècle ¹.

Le banc sur la place

En effet, les jours de marché ou de foire, certains marchands dressent un « banc », un étal en bois, à l'endroit qui leur est assigné, toujours le même. L'autorisation leur en est donnée par le seigneur ; à Monistrol c'est l'évêque – Antoine de Sennecterre. Il ne dédaigne pas de signer personnellement un tel acte : c'est le cas de celui de novembre : c'est qu'il réside alors à Monistrol, et puis il s'agit d'une famille des plus notables, les Cusson.



Mais il peut être représenté, soit par son bailli, Béget, soit par l'un des deux consuls de la ville ². L'un comme l'autre procèdent de son autorité.

Les bénéficiaires que nous connaissons par ces actes sont très divers : Pierre Gay est cordonnier, Claude Mazet orfèvre, les frères Cusson notaires, Pierre et Anthoine Dallier, et Marcellin Mazet, marchands – un métier bien vague. On ne sait rien des marchandises que ceux-ci ont l'intention de présenter sur leur banc.

¹ Ces actes sont tirés d'un cahier de minutes original de Basset notaire, de mars 1578 à janvier 1581. Ce document me semble avoir appartenu à l'abbé Fraisse, dont je crois reconnaître l'écriture dans quelques annotations marginales. Il nous a été communiqué par son détenteur actuel qui a aimablement autorisé la Société d'histoire à en prendre une photocopie.

² Le baile ou bailli est le juge nommé par le seigneur pour exercer la justice et police en son nom. Il est après l'évêque le premier personnage de la ville. Les deux consuls « modernes » sont élus chaque année parmi les bourgeois, marchands ou artisans notables de la ville. C'est une charge que l'on assume à tour de rôle.

Sans doute les tissus y tiendront-ils une bonne place. Mais même le cordonnier pourra vendre « toute la marchandise que bon lui semblera »...

Fugitifs repères

Les indications que nous donnent les actes sur l'emplacement du *banc* sont généralement frustrantes. Elles signalent des points de repère, mais ces points de repère ont disparu... Ainsi, Gay place son étalage « devant la fontaine », et l'extrémité touche à « la croix ». Mais la fontaine était-elle exactement là où elle se trouve aujourd'hui ? Et la croix (on peut imaginer une haute croix comme celle de Lurol), où était-elle ? Cet acte nous révèle son existence, mais nous laisse sur notre faim. C'est l'époque où en dresse un peu partout¹, souvent au milieu ou au bord du cimetière. Qu'est-elle devenue ?

La localisation des bancs Cusson est plus sûre : d'est en ouest, « jouxtant la chapelle de Martinas (...) jusques à la première pile de l'église ». Comme nous savons par ailleurs que la « chapelle de Martinas » (chapelle du Saint-Esprit, fondée par les seigneurs de Martinas) était du côté de l'épître, on en déduit que ces bancs longeaient la façade sud de la collégiale, depuis son milieu jusqu'au premier contrefort (pile), faisant le coin de l'édifice.

Nous découvrons aussi une horloge publique (« le monstre du oreloge »). Elle ponctuait le temps, mais ne nous livre pas le lieu. Les Dallier exposaient « sur la place, devant l'horloge ». Heureusement, le banc de Pierre était « du côté de la chapelle de Martinas » ; on peut penser qu'il faisait suite aux bancs des Cusson, et touchait à l'abside (le carré).

On voit que l'orfèvre exposait « au devant le vase et tombeau de Chambon, entre les deux piles ». C'est plus clair : les piles encadraient à l'extérieur cette chapelle fondée par les seigneurs du Chambon (sans doute à l'emplacement de l'actuel autel de saint Marcellin).

Quant à Mazet le marchand, il s'adossait au carré de l'église (elle avait donc alors un chevet carré²), entre une pile et la muraille du cimetière (il était donc clos de murs).

Que d'images que nous aimerions plus précises !

¹ Ainsi à Paulin, en 1558. Messire Vital Cussinel, prêtre de Monistrol, commande à ses frais, à maître Jehan Bobrun, une croix de pierre, « de l'hauteur de sept pieds, et le croison (sic pour croisillon) decysable (sic), pour mectre au lieu de Polin », « laquelle croix ledit Bobrun sera tenu luy faire à toute l'autour les degrés decisables (sic, pour convenables ?), assavoir deux degrez ung sur l'autre, et bastir sous l'antier de la croix jusques a poitrine d'homme ». Je comprends que le socle à deux degrés devait s'élever à la hauteur de poitrine (1m 50), et la croix elle-même de 7 pieds (2,20) départ du socle. Ledit Bobrun doit rendre le tout à la « Notre-Dame de septembre », moyennant 7 livres 10 sols, aux frais de Cussinel. Cette croix fut-elle dressée à l'emplacement de la croix de fer actuelle ? A quelle époque a-t-elle été démolie, et remplacée ?

La commande est passée devant notaire : Charles Moret, à Cazeneuve, 27 juillet 1558, selon une transcription hélas très partielle (une dizaine de pages, papiers Moret) des minutes de cette étude (1532-1573) faite par Marc Bouchacourt en 1914. Ces minutes, alors conservées à l'étude Petiot, ont disparu depuis. Elles n'ont pas été comprises dans les dépôts faits aux archives départementales.

² Au milieu du 19^{ème} siècle, l'abbé Fraisse, curé de Monistrol, en situation de faire parler des personnes qui avaient connu l'église avant 1793, déclarait ne pas savoir si le chevet démolí à cette époque était en hémicycle ou de plan carré. Les uns l'assuraient d'une vérité, les autres d'une autre.

Un droit de place

L'acte fixe ce que nous appellerions un « droit de place ». Ou plutôt deux.

Le premier est une censive, ou redevance due au seigneur. La somme est très modique : 6 deniers (Gay cordonnier, Mazet orfèvre, Marcellin Mazet marchand). C'est deux fois 6 pour les Cusson, mais ils ont deux *bancs*. En revanche les Dallier ne paient que 3 deniers pour chacun de leurs deux *bancs* : ceux-ci sont-ils moins longs ?

A côté de ce prélèvement classique et pour ainsi dire symbolique, il y a un droit d'« entrée », d'ordre plus économique. La censive relève du système seigneurial. L'« entrée » est une contribution municipale, affectée au pavage de la place. La censive est annuelle, payable à chaque Toussaint. L'entrée, comme le suggère son nom, semble être perçue une fois pour toutes. Ceci pourrait expliquer que les Cusson et Marcellin Mazet échappent à ce droit d'entrée : l'ont-ils payés une année antérieure ?

Le montant de cette contribution municipale est aussi beaucoup plus important : il est indiqué d'une façon claire dans deux actes : Mazet orfèvre, un écu soleil, et Gay cordonnier, 30 sous¹, qui en plus sont directement affectés à l'achat de la pierre pour le pavage. Pour les Dallier, il semble qu'on leur demande de payer le *pavisseur* pour l'entretien du pavé, sans toutefois spécifier aucune somme ; mais s'il s'agit de concourir au simple entretien du pavage, pourquoi les Cusson et Marcellin Mazet y échappent-ils ?

Une servitude peut être imposée. Elle concerne les frères Dallier. Leur banc est tout proche d'une rainure gravée sur une grande pierre du « carré » de l'église. Cette rainure a les dimensions de l'aune, mesure de Monistrol (119,1 cm²). Draps et toiles se vendent à la longueur. Le marchand a son aune. Si le client, peut-être venu de loin, doute de la justesse de l'aune, il peut faire vérifier la mesure sur la pierre de l'église. Les Dallier devront ménager un passage, et ne pas réclamer de compensation pour le dérangement de cet *aunage*.

Ces actes sont quelque peu répétitifs. Nous en publions deux dans une orthographe modernisée, un troisième dans la graphie d'origine, et le fac-simile du quatrième, daté du 9 novembre : il concerne Jean et Christofle Cusson et est orné de la belle signature de notre évêque, monseigneur de Sennecterre.

Transcriptions de Colette Chambonnet

Les marchands : Pierre et Anthoine Dallier, de Monistrol

L'an mil cinq cent septante neuf et le vingt septième jour du mois de juin, régnant Henry [III] par la grâce de Dieu roi de France et de Pologne, en la présence de moi notaire royal et témoins dans nommés, a été en personne honorable Marcellin Beget, baile de Monistrol, lequel pour et au nom du seigneur évêque, a baillé permission et

¹ 12 deniers faisant un sou, l'entrée de 30 sous représente 60 années d'une censive de 6 deniers.

² C'est une aune de 44 pouces, comme à Yssingeaux, comme au bourg de Bas. Mais les plateaux au dessus de Bas ont l'aune parisienne (118,45 cm.). L'aune de St-Didier est de 40 pouces (108,29 cm.), celle de Montfaucon de 55 pouces (148,88 cm.). Voir Best, *Métrologie de la Haute-Loire*, Le Puy, 1838.

licence à sires Pierre et Anthoine Dallier frères, chacun de faire un banc, l'un aussi grand que l'autre, en la place publique dudit Monistrol et au devant la monstre du oreloge, pour en iceux tous les jours de marchés et foires y vendre marchandise, et ledit Pierre sera de la part de la chapelle de Martinas, pourvu qu'ils ne nempêcheront (sic) le passage, et payeront de censive annuelle audit seigneur évêque et à ses successeurs chacune année et fête de Toussaints chacun trois deniers, laquelle censive ils ont reconnue sur le dit banc audit seigneur, et la lui ont promis payer comme dessus en son château audit Monistrol ; et pour les entrées seront tenus payer le pavisser qui fait le pavé la où lesdits banc seront mis et au devant et entretenir ledit pavé ; et ledit Anthoine sera tenu permettre à ceux que voudront mesurer drap et toile en l'aune qu'est marquée au carré de l'église et à leur laisser mesurer sans aucun empêchement, ne [ni] rien prendre pour ledit aunage. Et ce dessus ont promis tenir par l'obligation de leurs biens à la cour de monsieur le sénéchal du Puy, royale de Velay, ordinaire de Monistrol¹ et chacune d'elles, par le serment qu'ont fait en saints Evangiles avec dues renonciations et m'ont requis. Instrument fait et récité à Monistrol dans ma boutique. Présents Anthoine Verjac, teysserand, et Guillaume Ricolles de ladite ville, signés qui l'a su faire, et moi notaire royal recevant soussigné.

Signatures : Basset, Beget baile, Dallier, Dallier.

L'orfèvre, maître Claude Mazet

L'an mil cinq cent septante neuf et le vingtième jour du mois de juin a été en personne maître Marcellin Fornier, consul de Monistrol, lequel, pour et au nom du seigneur évêque du Puy, a baillé permission et licence à maître Claude Mazet, orpheuvre de ladite ville, plein pouvoir et puissance de mettre tous les jours de marché et foires que sont en la ville de Monistrol un banc au devant le vase et tombeau de Chambon, entre les deux piles, pour y vendre toute la marchandise que bon lui semblera, et ce sans payer aucune charge, fors que toutes les années et chacune fête de Toussaints audit seigneur évêque et à ses successeurs en son château de Monistrol six deniers tournois, laquelle censive annuelle ledit Mazet a reconnue audit seigneur et sur ledit banc, et promis payer comme dessus ; lequel Mazet pour les entrées a payé et réellement baillé au pavisser qu'a pavé au devant ledit vase², un écu soleil et ce ont promis tenir les parties par l'obligation de ses biens à toutes cours, serment es saints Evangiles, avec dues renonciations, et m'ont requis. Instrument fait et récité à Monistrol dans ma boutique, présents Mr Pierre Dupuy notaire royal, Anthoine Choumat, signé que l'a su faire, et moi notaire royal et soubsigné, recevant.

Ainsi l'avons passé Fornier

Du : puis

C Mazet

Le cordonnier, Pierre Gay

Lan mil cinq cens septante neuf et le vingtiesme jour du mois de juing, a este en personne mr Marcellin Fornier, consul de Monistrol, lequel pour et au nom du seigneur evesque du Puy a bailhe permission et licence a Piere Gay, cordonnier de ladite ville, plein pouvoir et puyssance de mectre tous les jours de marche et foyres que sont en ladite ville de Monistrol, ung banc au devant la fontaine et touchant la croix et du couste de soir, pour en icelluy y vendre toute sa marchandise que bon luy semblera, et ce sans payer aulcune charge, fors que toutes les annees et chacune feste de Toussaintz audit seigneur evesque et a ses successeurs en son chasteau de Monistrol, six deniers tz, laquelle censive annuelle Piere Gay a recognu audit seigneur sur ledit banc et promis payer comme dessus ; lequel Gay pour les entrees a bailhe reallement audit Fornier consul trente solz qu'ont este employes a lachept de la pierre pour faire le pave de ladite place ; et ce ont jure tenir les parties par l'obligation de ses biens a toutes courtz, serment ez saintz evangilles, avec deue renonciation, et mont requis. Instrument fait et recite à Monistrol dans ma boutique, presentz Mr Pierre Dupuis notaire royal, Anthoine Choumat, signe qui la sceu faire, et moy notaire recepvant

Basset

Ainsi l'ay passé

Fornier

P Gay

Du : Puis

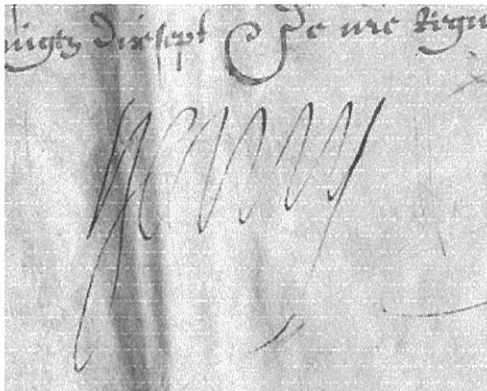
¹ Ce sont les échelons judiciaires.

² Le « vase et tombeau », c'est-à-dire la chapelle funéraire.

V.

UNE LETTRE D'HENRI IV POUR LIBÉRER MONISTROL

1597



Une lettre peut en cacher une autre. Surtout si elle est signée d'Henri IV...

Lors de la première exposition faite au château sur son histoire, en 1989, nous avons pu admirer cette signature au bas d'une lettre que les Archives départementales nous avaient généreusement prêtée. Elle nous a été prêtée une nouvelle fois pour l'exposition « Patrimoines de Haute-Loire » en 2003, et nous avons saisi cette occasion pour l'étudier en détail.

Or, si reste intacte l'émotion d'imaginer la main du meilleur des rois tracer devant nous les jambages de son prénom, ce sont les deux documents attachés au dos de cette lettre qui sont les plus importants, en tout cas qui nous apprennent quelque chose de tout à fait inconnu des historiens de nos guerres de la Ligue.

Les trois documents visent un homme, Jean de Champetières. Depuis 1590, il tient le château de Monistrol, au nom de la Ligue. Mais nous sommes en décembre 1597, la paix est faite depuis avril 1596, la Ligue est dissoute, le roi est maître partout. Même le Puy, citadelle de la Ligue, crie *Vive le roi!* Et Champetières s'incruste.

En parcourant la lettre du roi, on comprend que, pour faire exécuter un arrêt du parlement de Paris, il ordonne à ses officiers sur place d'expulser l'obstiné Champetières, et de rendre le château à son seigneur légitime, l'évêque du Puy. Pourtant, en lisant les deux autres documents, on découvre que Champetières n'est pas à Monistrol, mais à Paris, enfermé prisonnier à la Conciergerie ! Voilà du grand nouveau...

Pour comprendre la situation, il faut commencer au début la chronique du sieur de Champetières. Son aventure personnelle et notre histoire de Monistrol se confondent pendant un septennat.

Monistrol affecté à la Ligue

Monistrol avait souffert du désengagement de son seigneur l'évêque. Mgr de Senecterre, si actif contre les assauts protestants, avait baissé les bras quand la guerre opposa des catholiques. Il se réfugia bientôt au Monastier, laissant ligueurs et royalistes en découdre. Pendant un temps, le parti royal prend sa place à

Monistrol. Mais en juin 1590 une trêve de trois ans est conclue : l'une de ses clauses fait passer Monistrol des royalistes à la Ligue. Nous ne savons pas du tout si ce fut avec ou contre l'avis des habitants. On pouvait s'en passer et on ne le leur demanda pas.

La Ligue est alors en position de force. Elle veut et obtient Monistrol pour garder ses communications avec Lyon, capitale ligueuse. De plus, elle dispose sur place d'un homme fort, Jean Motier de Champetières¹. Sa lignée, branche cadette des Motier de Lafayette (qu'illustrera beaucoup plus tard un certain général²), vivait à cheval sur ses terres d'Auvergne (Champetières est une seigneurie proche d'Ambert) et de Velay : un mariage, deux siècles plus tôt, lui avait apporté le château de Paulin, dont les ruines se devinent encore. Capitaine expérimenté, Champetières saura tenir la place stratégique de Monistrol.

Champetières prend possession du château des évêques début juin 1590, et y commence aussitôt des travaux de mise en défense. Ils furent exécutés par le consul, André Marcon, pour 150 écus³. Sans doute assez imposants, puisque, au terme des événements, il sera ordonné de les démolir et raser. En août il est au Puy avec tous les chefs ligueurs pour organiser le réseau des garnisons. En février 1591, les consuls du Puy prennent leurs dispositions pour garnir d'arquebusiers les trois villes essentielles : au Puy, 150, tous fantassins ; à Yssingeaux, 100 à pied et 50 à cheval (beaucoup plus chers⁴) ; à Monistrol aussi, aux ordres de Champetières, 100 arquebusiers à pied et 50 à cheval. Les cavaliers sont chargés de patrouiller aux environs des deux villes ; ainsi, Champetières devra placer les siens « *aux lieux qu'il sera de besoin pour entretenir la liberté du commerce* »⁵. Les consuls du Puy veulent maintenir le peu qui reste de leurs liaisons commerciales avec Lyon...

Pacifistes et jusqu'aboutistes

En septembre 1591, le duc de Nemours, grand chef ligueur, venu de Lyon, passe quelques jours en Velay. Il signe une nouvelle trêve avec Chaste, chef du parti royal en Velay. Beauzac est donné aux royalistes, Yssingeaux sera démantelé et neutralisé. Ces concessions s'expliquent. le duc constate que la noblesse vellave se détache de plus en plus de la Ligue, devenue l'affaire d'une ville, de ses bourgeois, de son petit peuple surexcité. Il voit que les nobles, résidant dans leurs châteaux et maisons fortes, vivent à distance et prennent leurs distances. De plus, Nemours rêve d'une vaste principauté, que dans le désarroi général, il pourrait s'adjuger, du Dauphiné à l'Auvergne. Pour cela il a besoin de l'appui de la noblesse, et c'est pourquoi il lui donne des gages. Les nobles veulent la paix, il laisse à entendre qu'il veut et peut la leur garantir. En plus de Beauzac ou d'Yssingeaux, il a promis oralement à Chaste le démantèlement de plusieurs places, avant de les rendre à leur propriétaire.

¹ Il a épousé en 1578 une auvergnate, Anne de Montmorin, fille d'Hector de Montmorin et d'Anne de Senecterre-Fontenilles (Anselme, *Histoire de la Maison de France*, VII, p. 65, et Burel, *Mémoires*, p. 256, note).

² La branche aînée s'étant éteinte au 17^{ème} siècle, le nom de Lafayette revint à un descendant de notre Champetières, qui se trouve ainsi l'ancêtre direct du « héros des deux mondes ».

³ Burel, *op. cit.*, p. 234, note (compte de J. Charroas, ADHL)

⁴ 420 écus par mois pour 100 fantassins, et 750 écus pour 50 cavaliers.

⁵ J.-B. L. de Vinols, *Histoire des guerres de religion dans le Velay*, [1862], 1983, p. 211-213.

Et de fait, voici ce que le duc de Nemours écrit à notre Champetières, sur un ton plutôt vif ¹:

« Monsieur de Champestières, je m'attendois que, suyvant tant de lettres que je vous ai faites pour le desmantèlement de Mons St Pol, vous y auriez donné ordre, et néantmoins, à ce que j'entends, il n'y a rien de commencé, qui est une occasion de plainctes à nos ennemys, à quoy je désire pourvoir promptement ; et pour ce je vous prie ne faillir à remettre la place ès mains du sr du Villard, ainsi que plusieurs foys je le vous ay desjà mandé, pour faire faire ledit desmantèlement, et vous me ferez bien plaisir, ne pouvant pas permettre que telles choses restent plus longtems à exécuter. Sur ce je me recommande à vos bonnes grâces, priant Dieu qu'il vous donne, monsieur de Champestières, ce que vous désirez. De Brioude ce 16 octobre 1591, Vostre plus affectionné et meilleur amy. »

La situation est claire. Champetières a transformé le château de Mons en petite place forte ². Il est en somme confisqué à son maître, le « sieur du Villard », c'est-à-dire Claude Royraud, seigneur du Villard et du Chambon ³. Or du Villard est l'un de ces seigneurs qui sont en train d'évoluer très vite, en direction du roi. Dès 1590, il proposait ses bons offices pour arranger une trêve. Pour le garder dans la Ligue, Nemours veut lui rendre son domaine de Mons. après l'avoir « démantelé », pour que la position ne puisse pas servir à l'adversaire. Etat de droit contre lois de la guerre... Champetières ne comprend pas ces finesses politiques ; il fait de la résistance. A-t-il continué d'en faire, même après la verte semence de son chef ? Pas très longtemps sans doute, car le fort de Mons lès St-Pal, entre le suc de Mons et Villedemont, a disparu du paysage..

Champetières à l'assaut de l'abbaye de la Séauve

L'évolution de la situation doit le justifier à ses propres yeux. Car la trêve n'empêche pas les positions royalistes de se renforcer. En 1594, les hommes d'Henri IV tiennent Beauzac, Saint-Didier (56 hommes), La Séauve (10), Sainte-Sigolène (8), Retournac (10), Dunières (40), Vertamise (8), Grazac (4). En août de la même année, Yssingaux se rallie au roi.

Cela fait un an maintenant que le roi a abjuré (25 juillet 1593), déclenchant une puissante vague de ralliements. Début 1594, les grandes capitales de la Ligue : Lyon en février 1594, Paris en mars. Mais le Languedoc se transforme en réduit ligueur. Trêve ou non, la guéguerre de positions continue. Ainsi, le 21 juillet à six heures du matin, notre Champetières conduit cinq cents soldats à la Séauve ; il y « posa le pétard devant le château (de l'abbaye), mais Antoine Gontaud, sieur de Vallée, avec sept soldats seulement les obligea à se retirer et de laisser leur échelle et leurs pétards, qu'il offrit le lendemain à l'offertoire de la messe à sainte Madeleine. Pendant ce temps-là, Marguerite de Saint-Priest, abbesse, était en

¹ Vinols, p. 249. Vinols tire cette lettre (et quelques autres de Nemours dans le même sens) du *Recueil* d'Arnaud, 2^{ème} vol. L'annotateur de Burel (p. 296) renvoie aussi à deux lettres de Nemours adressées à Champetières et à du Villard, le 13 septembre 1591 (ADHL).

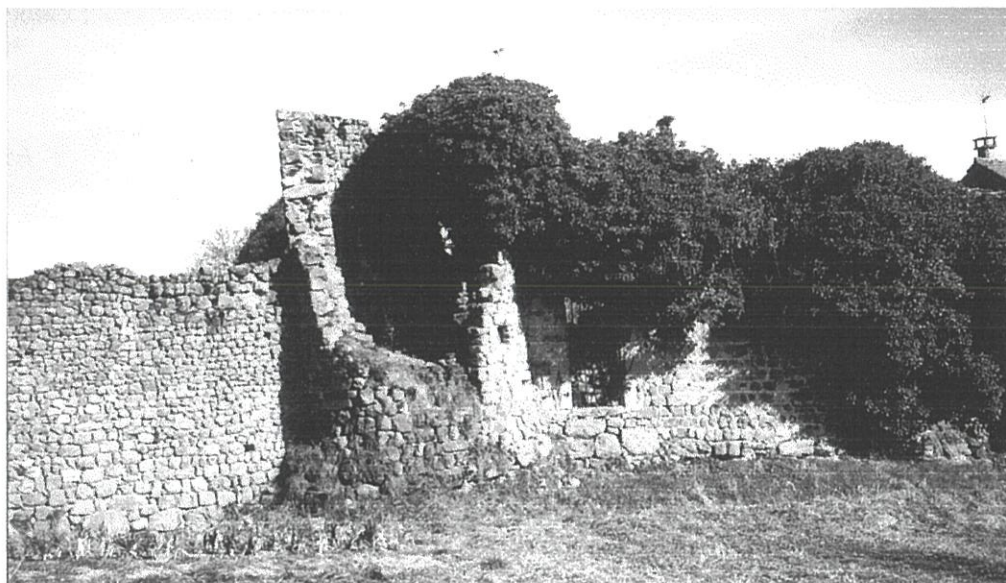
² Vingt ans plus tôt, 1574, une expédition avait été dirigée contre Mons lès Saint-Pol tenu par les huguenots. La mainmise sur cette seigneurie date-t-elle de cette époque ?

³ C'est son mariage en 1573 qui unit la lignée Villard (le Villard de Sainte-Sigolène) et la lignée des seigneurs du Chambon. Cela crée un mandement qui entoure Monistrol, d'autant plus que la maison forte de Boucherolles s'y ajoutera.

Le fonds Chaleyser (aux Archives de la Loire) conserve une série de baux de 1673 ou 1674 où l'on voit figurer un domaine à St-Pal de Mons (*Chroniques monistroliennes*, n° 28, 1993, p. 18).

prières avec les religieuses devant le tombeau de la bienheureuse Marguerite ». Les miracles ne tournaient plus à l'avantage de la Sainte-Union ¹.

Comme pour répondre à cette insolence, Chaste décide aussitôt une expédition contre le château personnel de Champetières : Paulin. Elle a lieu le 23 août, à partir de la ville royaliste de Saint-Didier ². Elle n'a pas dû être bien difficile. Surtout si, comme Marcel Romeyer le suggère, ce fut par trahison : le capitaine Sibourle, placé à Paulin par Champetières lui-même, aurait changé de camp pour conserver sa place. Chaste, en se retirant, lui laisse une garnison de trente soldats. Curieuse situation : Sibourle désormais tient pour le roi le château de son ancien maître, lequel tient pour la Ligue le château de l'évêque ! On comprend pourquoi Champetières s'accroche à Monistrol. Son propre château lui a été subtilisé... ³!



Ruines actuelles du château de Paulin, la tour nord-est vue de l'extérieur.

Les croquants devant Monistrol

Le parti royal s'impatiente. Chaste croit le moment venu de faire un assaut-surprise contre le Puy. Presque toute la noblesse du plat pays le suit. Ils échouent dans un bain de sang, qui exalte le Puy des ligueurs et retrempe la détermination des seigneurs. Chaste a péri, Chevrières est choisi par le roi pour le remplacer : il fait partie de cette noblesse qui se rallie sans états d'âme au roi redevenu « très chrétien ».

¹ C'est Vinols (*op. cit.*, p. 279) qui a retrouvé dans la *Gallia Christiana* (t. II, p. 779) la notice concernant l'abbaye de la Séauve, qui compte cette victoire à 7 contre 500 au nombre des miracles de la bienheureuse Marguerite.. P.-E. Poble (*op. cit.* p. 60) a trouvé un récit confirmant l'épisode, vu du même bord.

² Voir dans Poble (*op. cit.* p. 62) les détails du rôle de Saint-Didier dans cette opération.

³ Marcel Romeyer (*Monistrol*, p. 211) se réfère à Emile Salomon, *Le château de Paulin et ses seigneurs* (Monistrol, 1932). Champetières, « afin de se libérer pour participer aux guerres de religion » aurait « confié son château de Paulin à la surveillance du capitaine Sybourle ». Il s'agirait bien d'une trahison. Les documents exploités par Chassaing pour annoter Burel ne connaissent Sibourle que comme capitaine royaliste, et ensuite comme chef des croquants. Il faudra chercher les sources de Salomon. Mais à l'évidence le personnage était un soudard capable de papiers retournements.

Une trêve est signée, ce qui n'empêche pas les royalistes de former en sous-main des bandes de paysans qui vont dans les territoires ligueurs inciter à la grève de l'impôt. C'est la guerre des « croquants », qui sévit au printemps 1595 dans le nord-est du Velay. Dans la région de Monistrol, Sibourle en a pris la tête, entraînant dans l'aventure les petites garnisons de Saint-Didier, de Sainte-Sigolène et de Dunières. On lit dans Vinols que Lestrangle, chef de la Ligue en Velay, « châtia les croquants à Monistrol »¹. Bizarrement, il n'est pas question de Champetières. Était-il absent ? Où prisonnier de son château et incapable de manœuvrer dans les environs ? Arnaud donne plus de détails, mais d'où les tire-t-il ? Selon lui, les croquants, avec le capitaine Sibourle à leur tête, auraient pris la ville de Monistrol et brûlé la maison du sieur de Champetières². Burel ne dit rien de précis³. Son annotateur reprend Arnaud, mais pense que les croquants n'ont opéré que dans les environs de Monistrol : la « maison » de Champetières, c'est le château de Paulin, et non une maison de ville. Arnaud ajoute d'ailleurs que les croquants dévastèrent un autre château proche entre Monistrol et Sainte-Sigolène, Boucherolles, qui appartenait à quelqu'un que nous avons déjà rencontré, Marcellin Royraud du Villard, un royaliste. Manifestement les croquants brûlent et pillent sans s'occuper de savoir si la victime est ligueuse ou royaliste ! Ils croquent à l'aveuglette, pourvu que le fruit soit juteux.

Chevrières finira par les condamner et ils disparaissent à l'automne 1595.



Burel dessine les croquants en marge de ses Mémoires manuscrits

Reproduction réalisée pour l'édition du Centre d'étude de la vallée de la Borne, 1983

La pacification par étapes

Sur ce vient le traité de Folembray, le 24 janvier 1596 : le duc de Mayenne et Henri IV s'accordent sur les termes d'une pacification définitive. Nos historiens décrivent l'explosion de joie avec laquelle la ville du Puy reçut, le 5 avril 1596, la nouvelle des accords, au moment où le parlement de Toulouse va les enregistrer. Ainsi Arnaud, qui ajoute : « La ville de Monistrol et quelques autres places, en très petit nombre, où les ligueurs du Puy tenaient des garnisons, furent

¹ Vinols, *op. cit.*, p. 315

² Arnaud, *op. cit.*, II, p. 44.

³ Burel, p. 425.

ramenées en même temps en l'obéissance du roi ; en sorte que tout le pays fut soumis dès lors à l'autorité de ce prince. ¹ »

C'est aller trop vite en besogne.

Henri IV en effet avait ménagé une période de transition. Les villes et pays des « royalistes » ou « politiques » du Languedoc, qui lui étaient déjà fidèles, continuèrent d'obéir au duc de Ventadour (et Chevrières commandait pour lui en Velay). Mais les villes et pays de la ci-devant Ligue gardèrent aussi leurs chefs : le duc de Joyeuse (et Lestrangle en Velay) : sauf que Joyeuse et Lestrangle reconnaissaient désormais la royauté du roi Henri. Les acteurs étaient les mêmes, mais ils ne jouaient plus la même pièce. L'objectif était de préparer la réunification des institutions, en ménageant l'honneur, et la fortune, des ralliés de la dernière heure.

L'article secret 94 annule « *les arrérages des impositions faites par de Chaste* » pesant sur « *le Puy, Monistrol et autres places tenant le parti* ». Surtout, « *toutes choses passées, (...) prises des armes, prises de villes et châteaux, levées et assemblées des gens de guerre, prise des deniers des recettes générales (...), ventes de biens meubles, coupe des bois, viandes, butins, rançons, (...) seront déclarées pour non faites et advenues* » : c'est le devoir d'oubli, condition essentielle de la pacification (un devoir qui s'étendit à la destruction très officielle de beaucoup de documents).

Le 3 août 1596, les représentants des deux partis se réunissent au couvent des Carmes au Puy. Ils décident le licenciement immédiat des gens de guerre à cheval. Quant aux fantassins, leur nombre est réduit à 240, partagés par moitié, 120 pour les places déjà royalistes, 120 pour les places ci-devant ligueuses – Champetières et Monistrol en durent avoir leur part ².

L'un des premiers points en litige fut le sort des châteaux occupés par la Ligue, ou du moins ceux dont elle avait chassé les seigneurs légitimes : Bouzols, Montbonnet, Agrain, le Bouchet Saint-Nicolas étaient dans ce cas, ainsi qu'Espaly et Monistrol, qui appartenaient à l'évêque. Dès le 13 août 1596, par lettres patentes, le roi avait ordonné que ces places soient rendues. Mais il fallut du temps, de la force et de l'argent pour faire déguerpir des occupants désormais sans titres mais non sans moyens. Ainsi, deux ans et demi après, en octobre 1598, Lestrangle est encore bien installé à Bouzols nullement pressé de livrer cette forteresse au duc de Bouillon son propriétaire.

Le gouverneur et l'évêque

A Monistrol, quelle est la situation ?

Avouons-le tout de suite : nos chroniqueurs et historiens ne parlent plus de Champetières, et très peu de Monistrol.

Nous rencontrons Champetières pour la dernière fois dans les *Mémoires* de Burel, le 26 janvier 1596. Il se trouve être au Puy le jour où les autorités de la ville libèrent les royalistes prisonniers depuis octobre 1594. Le parlement de Toulouse, ligueur encore pour quelques jours, mais cherchant l'apaisement, a ordonné cette levée d'écrou ; les prévenus sont convoqués à Toulouse à trois mois d'ici, libres et

¹ t. II, p. 58

² Burel, p. 452.

sous caution. Mais la foule ponote ne l'entend pas de cette oreille. Elle voit dans ces prisonniers des otages qui peuvent encore servir. Elle craint toujours qu'une armée royale vienne la passer au fil de l'épée. Les protestataires s'amassent, des jeunes surtout, qui accompagnent le cortège des leurs vociférations. Les pierres volent. Champetières, « gouverneur de Monistrol qui pour lors était en cette ville », aide les consuls et le gouverneur de Lestrangle à se frayer un chemin. Ils iront tous se réfugier dans l'église des Carmes...

En juin 1596, le roi a nommé un économiste, M. de la Coste, pour gérer provisoirement les revenus de l'évêché sans évêque. Car Senecterre est mort en 1593, et le roi excommunié s'abstient de nommer aux sièges vacants. Champetières pouvait considérer qu'il assumait la charge à Monistrol, faute de mieux. Il ne le peut plus.

Les Etats du Velay (où les ponots refusent encore de siéger parce qu'ils se réunissent à Yssingaux) désignent deux ennemis publics : le fameux cadet de Seneujols, retranché au Bouchet-St-Nicolas, et notre Champetières, lesquels « *ne cessent de lever des contributions et toutes espèces d'exactions* » (Arnaud). Ils ont laissé passer le temps de l'amnistie générale. Le 13 août 1596, Henri IV entérine le cahier de doléances que le pays de Velay lui a adressé. On recrute vingt cuirassiers et on les confie à la maréchaussée. Mais qu'en fit-on ?

Enfin, début 1597, le roi nomme un nouvel évêque, le pape le confirme, et, le 19 mars 1597, messire Jacques de Serres vient prendre au Puy possession de son siège. Il n'est pas difficile d'imaginer que le nouvel évêque n'aura rien de plus pressé que de retrouver la pleine jouissance de tous ses droits, qui sont aussi d'indispensables revenus. A Monistrol comme ailleurs.

Et, sans transition, avec une sorte de trou noir documentaire en 1597, nous voici à la fin de l'année avec nos trois documents initiaux ¹.

Devant le parlement de Paris

Nous sommes à Paris la capitale. Au Parlement de Paris, non à celui de Toulouse. Henri IV, longtemps patient, ne l'est plus, à l'égard de ces petits seigneurs qui n'ont pas encore compris qu'on avait changé d'époque.

Suivons l'ordre chronologique. Nous commençons, le 1^{er} décembre 1597, par un arrêt du Parlement. La première partie retrace l'exposé des faits et les réquisitions du procureur général. Nous apprenons ainsi qu'un procès criminel a été intenté contre Champetières et que celui-ci est prisonnier à la Conciergerie. Le procès a été interrompu parce que le roi a accordé et le parlement entériné des lettres de grâce ; cette grâce était suspendue à l'exécution d'une condition, la remise de Monistrol entre les mains du roi ou d'une personne désignée par lui (les lettres ne devaient pas mentionner l'évêque). Or, la place n'a pas été rendue. Au contraire, des envoyés du « pays » sont venus porter plainte contre la continuation des *voleries* et *rébellion* des hommes laissés à Monistrol par Champetières. Le procureur général requiert donc qu'à défaut de la remise de la place dans le délai d'un mois, le procès criminel reprenne, nonobstant les lettres de grâce. Il est précisé que Champetières est venu à l'audience pour écouter les plaintes. Dans son arrêt la cour reprend les réquisitions du parquet, précise que Monistrol doit

¹ Archives départementales, G / 68.

être rendu à l'évêque, lequel devra démolir les fortifications faites dans le château depuis les derniers troubles ¹.

Sur ce que le procureur général du Roy a dit à la cour que ci-devant, par arrêt intervenu au procès criminel fait contre le sieur de Champestières, prisonnier en la Conciergerie du palais, icelle cour aurait entériné les lettres de grâce et abolition que ledit de Champestières avait obtenues du Roi, à la charge de rendre et remettre ès mains dudit sire Roi, ou de tel autre qu'il lui plairait nommer, la Ville, Château et fort de Monistrolz en Vellay, en laquelle il a commandé durant au (sic) troubles,

A quoi il n'aurait satisfait ; Au contraire avoir reçu plainte des députés dudit pays que ceux que ledit Champestières a laissés dans la place et fort continuent journellement en leurs rébellion et voleries, et a requis que ledit de Champestières fût tenu obéir et satisfaire audit arrêt, en ce faisant remettre ladite place ès mains de l'évêque du Puy dans un mois prochainement venant, et à faute de ce faire que soit procédé au jugement dudit procès criminel, sans que ledit de Champestières ni ses complices puissent jouir de la grâce du Roy contenue èsdites lettres d'Abolition, et après que audit de Champestières, pour ce mandé en la chambre, a été fait entendre ladite plainte du pays,

Lui oui,

Ladite Cour a ordonné et ordonne que, dans un mois prochainement venant pour tous délais, ledit de Champestières remettra ou fera remettre ès mains de l'évêque du Puy ladite ville, château et fort de Monistrolz.

Autrement, à faute de ce faire, ledit temps passé, sera procédé au Jugement du procès criminel contre lui fait, sans avoir égard auxdites lettres d'abolition par lui et ses complices obtenues, de l'effet et entérinement desquelles en ce cas l'a débouté.

Enjoint ladite cour audit évêque du Puy, après que ledit Château et fort aura été remis en sa puissance, de faire démolir et raser les fortifications qui y ont été de nouveau faites, et le remettre en tel état qu'il était auparavant les troubles.

Fait en parlement et prononcé audit de Champestières le premier jour de décembre mil cinq cens quatre vingt dix sept.

Au guichet de la Conciergerie

Le surlendemain, 3 décembre, un huissier du Palais se transporte à la Conciergerie pour signifier l'arrêt de la Cour à Champestières. Il lui enjoint d'y obéir dans les délais et lui en laisse une copie. Mais il enregistre aussi la réponse que lui fait le prisonnier,

Le troisième jour de décembre mil cinq cent quatre vingt dix sept, fut le présent arrêt montré et signifié au sieur de Champestières y dénommé, prisonnier ès prisons de la conciergerie du Palais, et parlant à sa personne, pour ce atteint au guichet desdites prisons,

¹ Nous présentons une transcription dans l'orthographe d'aujourd'hui, sauf pour les noms propres et l'usage des majuscules. La graphie d'origine sera fournie à ceux qui la demanderont.

Auquel j'ai enjoint de par ladite cour d'obéir et satisfaire au contenu dudit arrêt, dans le temps y préfixé et sur les peines y contenues, et à cette fin lui en ai baillé et laissé copie, ensemble de la présente signification.

Lequel a fait réponse qu'il a demeuré en Vellay pour satisfaire au Commandement du Roi, comme il est porté par le premier arrêt. Il croit que ceux qui étaient dans ladite place y auront satisfait, dont il attend réponse d'heure à autre, et au défaut qu'ils n'y auront obéi, il suppliera la Cour d'y pourvoir, d'autant que pour son égard il est pressé d'obéir aux commandements du Roi et de ladite cour, sans préjudice de la teneur de son premier Arrêt et vérification de sa lettre d'abolition.

Champetières se défend. Ce qu'il dit du premier arrêt, malheureusement non daté, reste pour nous assez obscur. S'il a « demeuré en Velay », c'était pour obéir au roi. Afin de se mettre en état de lui rendre le château, ou de mettre le château en état d'être rendu ? On comprend mieux quand le prisonnier suggère avec un brin d'ironie qu'il ne peut agir sur ceux qui sont dans la place ; c'est au parlement d'y pourvoir ! Enfin, Champetières n'entend pas renoncer à la validité juridique du premier arrêt et des lettres de grâce qu'il a reçue du roi.

La lettre du Roi

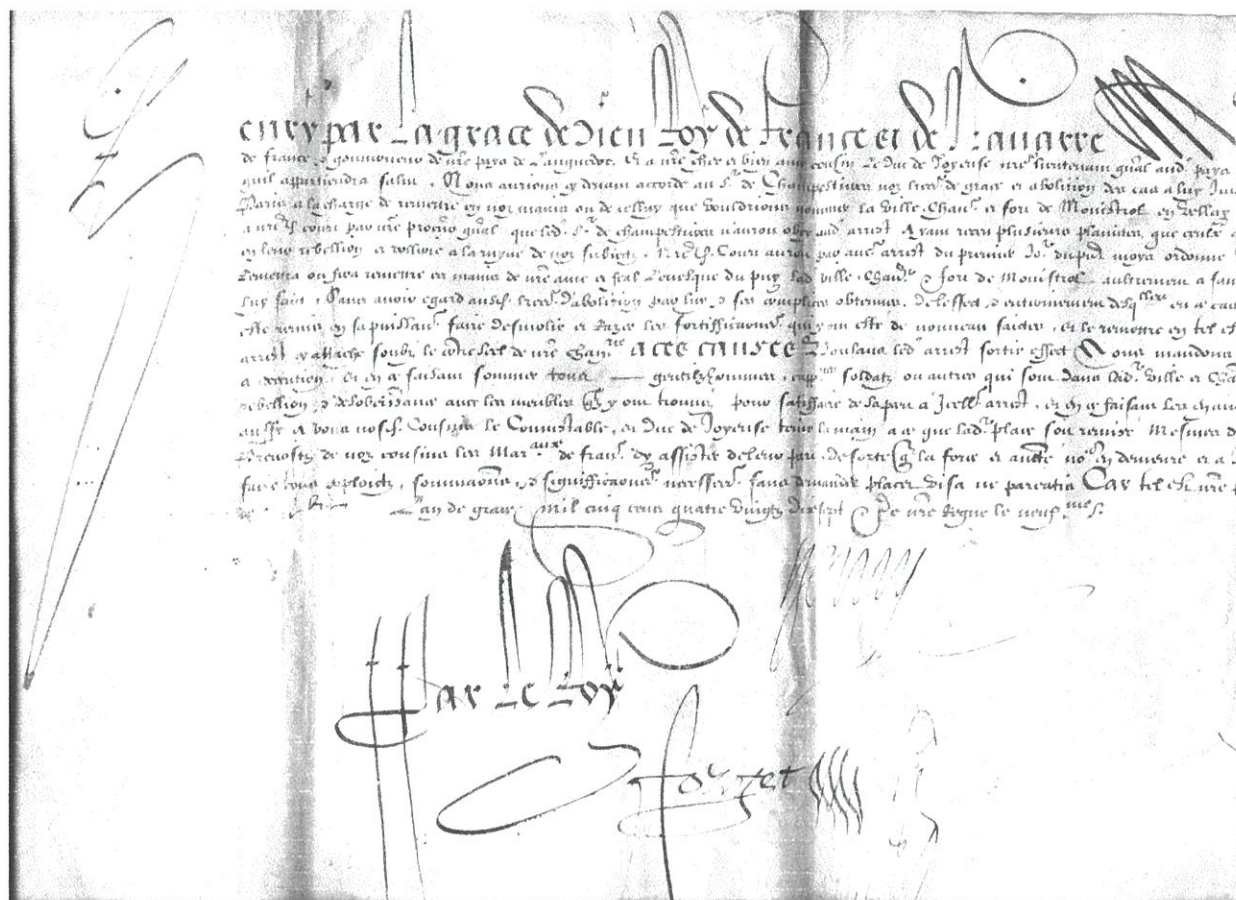
La balle est dans le camp du roi. L'argumentation de Champetières a porté. La lettre du roi ordonne aux détenteurs de l'autorité sur place, deux actions parallèles mais pas vraiment cohérentes : 1°) faire exécuter l'arrêt du parlement, ce qui donne un mois de délai à Champetières et le suppose en état d'obtenir, quoique prisonnier, la reddition du château : 2°) mobiliser tous les moyens de l'autorité royale, jusqu'à la force, et *incontinent*, pour rendre à l'évêque son château.

Il y a une fiction : Champetières est responsable et il a un mois pour agir, sinon son procès continuera. Il y a la réalité : sans attendre, il faut expulser les rebelles, c'est un impératif d'ordre public.

Henry par la grâce de dieu Roy de France et de Navarre,

A Notre très cher et très amé cousin le duc de Montmorancy, pair et connétable de France et gouverneur de notre pays de Languedoc, et à notre cher et bien amé cousin le duc de Joyeuse, notre lieutenant général audit pays, au sénéchal du Puy ou son lieutenant, et à tous nos amés justiciers, officiers et sujets qu'il appartiendra, salut.

Nous aurions ci-devant accordé au sieur de Champestières nos lettres de grâce et abolition des cas a lui imposés, qui auraient été vérifiées et entérinées par notre cour de parlement de Paris, à la charge de remettre en nos mains ou de celui que voudrions nommer la Ville, château et fort de Monistrol en Vellay, où il avait commandé durant les troubles ; et depuis, sur la remontrance faite à notredite cour par notre procureur général que ledit sieur de Champestières n'aurait obéi audit arrêt ;



Ayant reçu plusieurs plaintes que ceux que ledit sieur de Champestières a laissés dans ladite place et fort continuant journellement en leur rébellion et volerie à la ruine de nos sujets, Notredite cour aurait, par aucun [= un] arrêt du premier jour du présent mois, ordonné que, dedans un mois prochainement venant pour tous délais, ledit sieur de Champestières remettra ou fera remettre ès mains de notre amé et féal l'évêque du Puy ladite Ville, château et fort de Monistrol ;

autrement, à faute de ce faire et ledit temps passé, sera procédé au Jugement du procès criminel contre lui fait, sans avoir égard auxdites lettres d'abolition par lui et ses complices obtenues, de l'effet et entérinement desquelles en ce cas l'aurait débouté, et enjoint audit sieur évêque du Puy, ayant ledit château été remis en sa puissance, faire démolir et raser les fortifications qui y ont été de nouveau faites, et le remettre en tel état que était auparavant les troubles, comme plus au long est porté par ledit arrêt ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie.

A ces causes, voulant ledit arrêt porter effet, Nous mandons, commettons et enjoignons à Vous, sénéchal du Puy ou votre lieutenant¹, Le mettre à

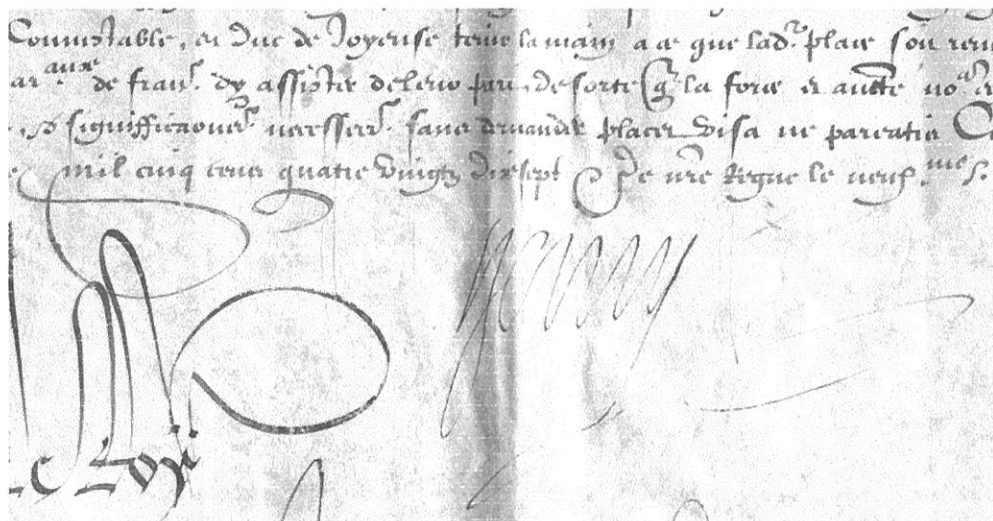
¹ La fonction reste anonyme, parce que la nomination de Jean de Chaste, sieur de St-Just, à la place de son malheureux frère, n'est pas encore officielle : le roi en signera les lettres patentes quatre jours plus tard, le 16 décembre (Arnaud, II, p. 71). Son lieutenant est le sieur Bayle de Chantemule, notre voisin.

exécution. Et en ce faisant, sommer tous gentilshommes, capitaines, soldats ou autres qui sont dans ladite Ville et château, de la remettre incontinent ès mains dudit sieur évêque du Puy, sur peine de rébellion et désobéissance, avec les meubles qui y ont trouvé, pour satisfaire de sa part à icelui arrêt, et en ce faisant les en avons déchargés en vertu des présentes dont leur sera à cette fin baillé copie.

Mandons aussi à Vous, nosdits Cousins le Connétable, et duc de Joyeuse, tenir la main à ce que ladite place soit remise, même d'y donner toute aide et fournir de forces pour ce nécessaire. Comme aussi aux Prévôts de nos cousins les maréchaux de France¹ d'y assister de leur part, de sorte que la force et autorité royale en demeure et à justice.

Mandons en outre à notre huissier ou sergent, premier sur ce requis, faire tous exploits, sommations, et significations nécessaires, sans demander placets, visa ni pareatis². Car tel est notre plaisir. Donné à Saint Germain en Laie le xii^{ème} jour de décembre l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt dix sept, et de notre règne le neuvième. S.

Henry



Nous aimerions savoir en quoi consistaient ces fortifications et quel était l'état du château avant les troubles.

Autre question sans réponse, et la principale : dans quelles circonstances, à quel moment, le sieur de Champetières a-t-il été arrêté ? Il n'a pu l'être au château de Monistrol, dans une action de force, sinon l'affaire du château eût été réglée du même coup. A-t-il été arrêté en Velay, et de là conduit à la Conciergerie ? C'est un bien long voyage pour un personnage qui n'est pas si considérable. On imagine plutôt que, par excès de confiance, Champetières était monté à Paris, peut-être

¹ Le collège des maréchaux de France chapeaute une organisation très déconcentrée de prévôts chargés de tout ce qui concerne la police et justice des affaires militaires.

² Formule classique qui rend un jugement exécutoire d'office sur tout le territoire du royaume. Elle est ici nécessaire puisque le Languedoc n'est pas dans le ressort du parlement de Paris.

pour obtenir ses lettres de grâce et abolition. La mécanique judiciaire l'aurait saisi, loin de ses bases.

Le secret de cet épisode se trouve sans doute dans un carton d'archives, mais à Paris. Nous l'y trouverons bien un jour.

Epilogue

Que se passa-t-il ensuite ? Les rebelles furent-ils pendus, simplement chassés, ou s'éclipsèrent-ils ? Quand Champetières vit-il s'ouvrir les portes de la Conciergerie ? Quand et dans quel appareil messire Jacques de Serres put-il faire son entrée dans sa bonne ville de Monistrol ? Nous n'en savons rien – ou presque.

Car grâce à quelques lignes qui ont la force d'un témoignage direct nous allons voir que, cinq mois plus tard, l'histoire n'est pas finie.

Ces quelques lignes, le curé d'Yssingeaux, Rebouilh, les écrit en marge du registre où il recense baptêmes, mariages et enterrements.

« Le 15^{ème} mai 1598, arriva l'artielere conduite par les sieurs de Adiac et Roqueplan pour battre Paulin rebelles au roy nonobstant la paix. L'acort feut faict le 20^{ème} de may : randirent le canon qu'estoit dedans et la maison, et feut ledict canon mené à La Brousse.¹ »

Que faut-il comprendre ? Le château de Paulin, celui du sieur de Champetières, est tenu par des rebelles au roi, et bien tenu, avec du canon (ce qui peut vouloir dire plusieurs pièces de canon). On voit encore aujourd'hui, dans les pauvres restes de ce château, deux embrasures canonnières. Le curé Rebouilh ne dit pas qui tient Paulin.

Est-ce Champetières ? C'est très improbable. S'il est sorti de sa prison, je crois qu'il se tient tranquille, peut-être à Champetières en Auvergne. Mais est-il sorti ?

Ceux qui tiennent Paulin, ce sont les enfants perdus de la Ligue, les violents façonnés par trente ans de violences, les habitués des saccages et voleries. Ils étaient au château de Monistrol. Ils n'y sont plus. Ils sont allés s'installer à Paulin, où les croquants n'avaient sûrement pas tout brûlé en 1595. Dans le château de leur ancien chef, avec ou sans son accord, ils narguent l'autorité.

L'évêque a retrouvé son château de Monistrol. Si les rebelles au roi l'occupaient toujours, l'expédition se serait évidemment attaquée au château épiscopal.

L'expédition est menée par François de Polignac, sieur d'Adiac, et Antoine Roqueplan. Roqueplan est le receveur des tailles du diocèse (pour le roi), à moins que ce ne soit son fils Jean, receveur des décimes et actif au service du roi. Adiac est un de ces nobles qui, d'abord ligueurs, cherchent dès 1591 à ménager une paix locale.

¹ Traduisons : « Le 15 mai 1598, arriva l'artillerie conduite par les sieurs d'Adiac et Roqueplan pour battre Paulin, rebelle au roi nonobstant la paix. L'accord fut fait le 20 de mai : rendirent le canon qu'était dedans et la maison, et fut ledit canon mené à La Brosse. » Burel, p. 461, note de Chassaing.

Quant à la baronnie de la Brosse, près de Tence, elle appartient à M. de Chaste, le tout jeune fils, après le père. Le ou les canons de Paulin y seront sous bonne garde, et pourront à l'occasion servir contre les Huguenots, qui ne sont pas loin.

Outre le canon, qui n'appartient qu'au roi, la bande de Paulin a « rendu la maison ». Adiac et Roqueplan pourront en rendre les clés à Champetières, qui les remerciera sans doute d'avoir, en négociant un accord, épargné à son château le désastre d'une canonnade.

Champetières nous laisse sur un au revoir : en mars 1601 il dispose de ses biens pour établir son aîné, Charles, qui épouse Anne de Georand, dont la mère est la propre sœur du feu vicomte Louis-Armand XVII de Polignac¹. C'est l'union de la Ligue et des Royalistes ! La page est tournée. Jean de Champetières promet, au cas où Anne deviendrait veuve, de lui laisser en douaire la disposition de « la maison et château de Paulin ». Il ne manque à la cérémonie que l'évêque...



Une embrasure canonnière de la tour nord-est

¹ *Preuves de Polignac*, III, n°476.

VI. LE JET D'EAUX DE MONSEIGNEUR 1723

« Convention avec le fontanier pour le jet d'eaux de Monistrol »

Sous ce titre, les Archives départementales conservent un modeste document, précieux par sa rareté (G 68, n° 16¹). C'est ce que nous appellerions un contrat d'entretien, passé en 1723 entre Vidal Furnon, maître fontainier de Monistrol, et Gendre, qui devait être à Monistrol l'intendant de l'évêque – alors Mgr de Conflans. Nous en reproduisons la belle écriture, et pour aider le lecteur deux transcriptions, la première littérale, la seconde modernisée.

7

Le Quinzieme Octobre -
Mil Sept Cent vingt Trois Monseigneur
L'Evêque de ~~Lyons~~ a Commenes avec Vidal Furnon
m. Fontanier de la ville de Monistrol qui
Entretiendra La fontaine et Jet d'eau de Saigues
Soyt d'obligation de luy fournir autre chose
que les boirades pour aller chercher le
Bois necessaire que led. Furnon sera obligé
de fournir a ses frais Recueillir et depens
ans y que tout ce qui sera necessaire pour le
Lud. Entretien et pour le contenu le desous
Monseigneur Saigues payera annuellement
led. Furnon La somme de sixante et
quinze Lires a Commenes deux jours d'hy
15. octobre Mil Sept vingt Trois. Gendre
Jusques en l'année que l'on Comptera mil Sept
Cent vingt Sept Gendre

¹ Ce document nous a été obligeamment prêté pour la durée de l'exposition Patrimoines de Haute-Loire, 2003

Au printemps 1723, le Velay s'était remis à respirer : la peste, apparue à Marseille en 1721, avait été enfin jugulée sans être entrée en Velay, grâce à de rigoureuses précautions militaires interdisant toute circulation avec les « pays prohibés ». Après deux ans d'angoisse, on pouvait songer aux aménités de la vie. Mais peut-être n'avait-on jamais cessé... En tout cas, c'est en octobre de cette année 1723 que l'on s'occupa des grandes eaux du parc épiscopal. Il y avait tout juste vingt ans que Mgr de Béthune était mort, lui qui en avait fait l'un des plus beaux agréments de son parc.

Voici nos deux transcriptions.

Le Quinzieme octobre / Mil Sept Cent vingt Trois Monseigneur / L'Eveque de puy a commvenu avec Vidal Furnon / m^e fontanier de la ville de Monistrol quil / Entretiendra La Fontaine et Ject d'Eaux léveque / soit d'obligation de Luy fournir autre chose / que les boirades pour aller Chercher le / Boit necessaire que led. Furnon sera obligé / de fournir a ses frais Neeessaire et depens / ainsy que tout ce qui sera necessaire pour Le / susd. Entretien et pour le Contenu ci Dessus / Monseigneur Leveque payera annuellement / Aud. Furnon La somme de Soixante et / quinze Livres a Commancer de ce Jourdhuy / 15^e octobre Mil Sept vingt trois. Gendre

Jusques en l'année que l'on Comptera mil sept / Cent vingt sept. Gendre

Ce qui en se débarrassant des majuscules proliférantes, en complétant la ponctuation, en corrigeant quelques orthographes antiques, donne ceci :

Le 15^{ème} octobre 1723, Monseigneur l'évêque de Puy a convenu avec Vidal Furnon, maître fontanier de la ville de Monistrol, qu'il entretiendra la fontaine et jet d'eaux ; [sans que] l'évêque soit d'obligation de lui fournir autre chose que les boirades pour aller chercher le bois nécessaire que ledit Furnon sera obligé de fournir à ses frais et dépens, ainsi que tout ce qui sera nécessaire pour le susdit entretien. Et pour le contenu ci-dessus, Monseigneur l'évêque payera annuellement audit Furnon la somme de 75 livres, à commencer de ce jour d'hui 15^e octobre mil sept [cent] vingt trois. Gendre

Jusques en l'année que l'on comptera 1727. Gendre.

Le fontainier achète le bois qui lui convient, à qui et là où cela lui convient. L'intendant de l'évêque, mieux équipé en chars et attelages, se charge de transporter ce bois : ce sont les *boirades* ou journées de bœufs. La convention est signée deux fois par Gendre parce qu'il a dû s'aviser qu'elle engageait l'évêque pour une durée indéterminée. Pas de fontainier à vie ! Ce sera donc pour quatre ans, jusqu'en 1727.

On peut penser que la fontaine du château est celle que nous voyons encore au pied de l'escalier monumental, et qu'il faudra débarrasser un jour de son carrelage de salle de bains ; et aussi de son bassin de ciment, puisqu'on pourrait avantageusement le remplacer par le grand bassin arrondi, tout de pierre et ancien, presque cachée dans un coin du jardin de la mairie.

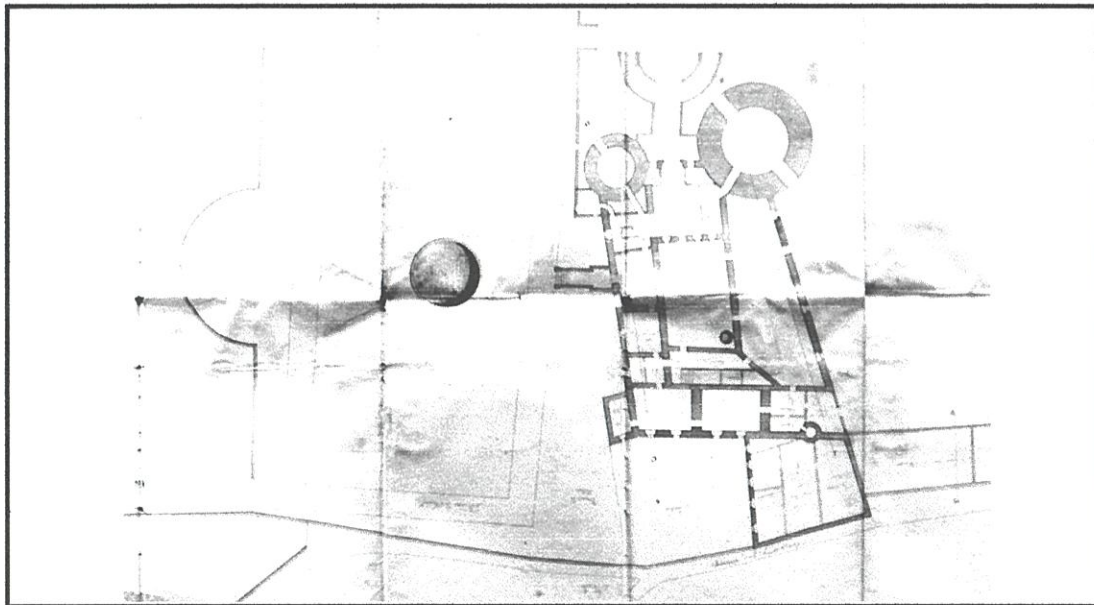
Et le jet d'eaux ? Saluons le pluriel : « les eaux ». Ne signifie-t-il pas qu'elles sortent de plusieurs tuyaux ? Mais un jet unique serait déjà un exploit. Obtenir une

pression assez forte pour projeter en l'air un jet d'eau qui n'ait pas l'air ridicule, c'est une prouesse. Nous sommes au sommet de l'éminence sur laquelle est bâti le château. D'où vient l'eau ? De sources qui doivent être plus hautes encore (650 m.), de l'autre côté du ruisseau de Brunelles (584 m.), vers Caseneuve. Avant Mgr de Béthune, l'eau ne montait que jusqu'à la fontaine publique, derrière l'église (599 m.). Pour l'amener jusqu'au château (606 m.), les goûts fastueux du prélat ont nécessité de rehausser les captages, de poser de nouvelles canalisations souterraines, de calculer des pressions régulières.

Cet exploit technique, Armand de Béthune a voulu l'avoir constamment sous les yeux. Des plans anciens (voir ci-dessous) nous en montrent le bassin circulaire, de vaste dimension : à l'entrée du parterre qui bordait la longue façade occidentale du château, encadré d'une charmille, dans l'axe de l'escalier qui débouchait de la grande salle à manger.

Pendant un siècle, Furnon, ses prédécesseurs et successeurs, ont entretenu le dispositif, veillé aux sources, vérifié les conduits, changé les bois. A quel moment de la Révolution l'entretien a-t-il fait défaut ? Quand Bonnet de Treiches a acheté le château des Evêques en 1791, ou quand il en a été chassé en 1794 ? En tout cas, vers 1810, lorsque l'administration napoléonienne projette de transformer le château en « dépôt de mendicité », c'est-à-dire en camp de concentration pour mendiants, elle s'inquiète de l'alimentation en eau d'hôtes forcés qui vont se compter par centaines. Et les experts de constater que les canalisations, toutes de bois, sont pourries et inutilisables. Il ne reste que la citerne de la cour, où se concentrent les eaux pluviales. Il faut tout reprendre à zéro. Faire monter l'eau, c'est faire monter la facture. Le projet, pour cette raison et quelques autres, sera abandonné... Et je ne crois pas que les gouttelettes aient jamais repris leur jeu avec la lumière.

Philippe Moret



YSSINGEAUX ET MONISTROL

épisodes d'une rivalité imposée

1790 - 1833

Pendant de longs siècles, jusqu'à 1790, Yssingeaux et Monistrol ont vécu sur un pied d'égalité. L'une et l'autre ville avait entrée aux Etats du Velay, à tour de rôle, une fois tous les quatre ans¹. Elles avaient toutes les deux le même seigneur, l'évêque du Puy. Elles étaient sur le même axe de circulation. Chacune était le foyer d'un plat pays sans frontières administratives. Leurs différences même ne les opposaient pas l'une à l'autre. Le point fort d'Yssingeaux était l'économie ; il l'emportait nettement en population. Monistrol se flattait de la résidence épiscopale, de son chapitre, de ses couvents, de son climat... Chacun jouait sa partie sans avoir à déranger celle de l'autre.

En décidant de glisser entre le nouveau département et les communes un échelon intermédiaire, le district, plus tard rebaptisé arrondissement, l'Assemblée constituante suscita brusquement affrontement et jalousie dans tous les coins de France où deux ou trois villes pouvaient aspirer à devenir le chef-lieu de ce territoire nouveau. Chacune dut exalter ses mérites et rabaisser ceux de la ou des rivales. Ce fut le cas chez nous. Cette bataille artificielle a duré et durera autant que l'arrondissement. Elle s'est nourrie des arguments que, d'époque en époque, les circonstances lui offraient. Cette rivalité imposée s'est exprimée par de nombreux textes, écrits pour le décideur souverain, pour l'opinion publique locale ou pour la confiance de stratégies plus ou moins habiles.

Nous ne prétendons pas écrire cette histoire, mais simplement reproduire et éclairer quelques-uns de ces textes, en nous tenant à la période des origines : la création du district en 1790, sa résurrection sous le Consulat, le règne de Louis-Philippe².

¹ Huit villes du Velay avaient ce privilège et l'exerçaient à tour de rôle, deux chaque année. Formaient couples pour représenter le plat pays : Yssingeaux et Solignac, St-Didier et Roche, Montfaucon et le Monastier, Monistrol et Craponne. Le Puy députait annuellement deux consuls.

² Je remercie vivement Auguste Rivet d'avoir mis à ma disposition les notes ou photocopies qu'il avait prises sur ces documents, notes conservées au Centre culturel départemental, et que j'ai pu collationner sur les originaux des Archives départementales, à leur nouvelle cote : 1M/84.

1790. Administration et tribunal au jeu des chaises musicales

Le 11 novembre 1789 l'Assemblée nationale institue le département et en dresse une carte provisoire. Un mois après (14 décembre), elle décrète la création d'un échelon intermédiaire, le district. Il s'agit d'établir dans ce ressort une administration mais aussi un tribunal, pas forcément dans la même ville. Le principe du choix est celui de la *centralité* : il faut que de toutes les communes on puisse y faire aller-retour dans la journée. Ce principe apparemment objectif va provoquer de longues discussions sur la *centralité* respective d'Yssingeaux et de Monistrol. Cela peut nous rappeler les débats d'il y a une dizaine d'années sur le lieu d'implantation du lycée public...

Le premier document que nous reproduisons – un imprimé – se situe en août 1790³. Il peut nous surprendre, nous qui savons que finalement l'administration sera fixée à Monistrol, et, par compensation, le tribunal civil à Yssingeaux. Or les rédacteurs partent de l'hypothèse inverse : ils considèrent que l'installation de l'administration à Yssingeaux est chose acquise, mais que Monistrol peut encore gagner sur la question du tribunal. Ils l'imaginent confortablement installé dans l'ex-couvent des Capucins.

Il faut s'expliquer cela. Lors de sa première réunion, au début de juillet 1790, l'assemblée électorale réunie pour élire le conseil de département se saisit de la question. La loi n'ayant pas tranché et renvoyant la décision au département, « on s'occupa de savoir si le district Monistrol-Yssingeaux-Montfaucon aurait définitivement Yssingeaux pour chef-lieu. (...) A la majorité des voix, on décida qu'Yssingeaux ne serait pas chef-lieu de district, que ce chef-lieu alternerait entre tous les cantons du district, à commencer toutefois par Yssingeaux. »⁴ Le système était absurde, mais, le provisoire pouvant durer, Arnaud n'a sans doute pas tort, malgré les apparences, de conclure que la cause d'Yssingeaux l'avait emporté⁵. A noter qu'on ne parle pas du tribunal de district, qui n'existe pas encore. C'est une idée, pas encore une loi. Il faut attendre le 16 août pour que l'assemblée constituante organise définitivement la justice et crée les tribunaux de district. Dès que cette institution nouvelle se profile, Monistrol entre en campagne pour avoir au moins cette compensation. Une délibération municipale du 12 août montre que l'on active les monistroliens ou quasi monistroliens qui sont à Paris (les députés Maubourg, Bonnet et Moret de la Chapelle, envoyé à la capitale pour la fête de la Fédération et qui y a prolongé son séjour). A eux de défendre le mémoire imprimé qu'on leur a envoyé. C'est notre document. Mais que se dit-il à Paris ? Rien ne nous est parvenu de ces tractations en coulisses. Toujours est-il que soudain, le 27 août, l'assemblée nationale produit sa décision, tout à fait inattendue et qui

³ Bibliothèque municipale du Puy, Fonds Cortial : *Exposé Pour les Habitans de la Ville de Monistrol, à Messieurs du Comité de Constitution judiciaire ou de Division de la France*, Le Puy, 7 pages. Nous le reproduisons tel quel, avec son orthographe d'époque (sauf pour les noms de lieux, qu'à l'évidence l'auteur n'a pas corrigé sur épreuves...)

⁴ Maxime Rioufol, *La Révolution de 1789 dans le Velay*, Le Puy, 1904, p. 160

⁵ *Histoire du Velay*, t. III, p. 57

bouleverse la donne : Monistrol sera le chef-lieu de l'administration, et Yssingeaux le siège du tribunal ⁶.

Notre document devenu sans objet serait bon à jeter s'il ne nous donnait une image de Monistrol, complaisante assurément, mais qui ne manque pas de saveur. Du reste, les arguments développés en faveur de Monistrol, son château et son parc « d'un dessin rare en province », ses grands couvents, sa grenette, ses industries diverses, la commodité de ses accès, la renommée de ses auberges, et enfin sa « centralité », bref tous ces atouts militent aussi éloquemment pour y fixer l'administration. Notons d'ailleurs avec plaisir que ce texte vante Monistrol sans se permettre la moindre remarque désobligeante à l'égard d'Yssingeaux.

A le lire, une idée nous vient : n'aurait-il pas mieux valu pour Monistrol d'avoir le tribunal plutôt que l'administration ? A l'époque et pendant tout le 19^{ème} siècle, sachant l'esprit de chicane, la boulimie judiciaire de nos ancêtres, procès, enquêtes, expertises auraient sans doute attiré et remué plus de monde qu'une « administration » qui consistait surtout en correspondances avec les maires.



E X P O S É

*P O U R les Habitans de la Ville de
Monistrol , à Messieurs du Comité
de Constitution judiciaire ou de Divi-
sion de la France.*



« Puisque la Nation veut faciliter l'exercice de la Justice, en accordant un Tribunal à chaque District, il ne doit pas être indifférent de fixer ces établissements dans les Villes où se trouvent réunis le plus d'avantages & le plus de ressource pour les Justiciables, soit en ce qui concerne le nombre des hommes en état de remplir les fonctions de Magistrat, soit pour la commodité que peuvent procurer ces lieux, par rapport aux logemens & aux approvisionnemens, soit enfin pour la facilité de parvenir dans toutes les Saisons de l'année. On ne peut refuser, à la vérité, que si ces considérations devoient déterminer le choix des Villes qui prétendent à cette formation dans le Département de la Haute-Loire, pour le District d'Yssingeaux, Monistrol, par la salubrité de l'air & la température du climat, seroit dans le cas de mériter une juste préférence.

« Cette Ville. dont la Paroisse étoit érigée en Chapitre Collégial, composé de douze Chanoines & du Curé, renferme aussi un Couvent de Capucins ⁷, un Couvent de Dames Ursulines, une Maison de Charité bien gouvernée, une Congrégation de Sœurs de Saint-

⁶ Rioufol, *op. cit.* p. 165.

⁷ Cette maison vaste, supérieurement bâtie & propre pour l'établissement du Tribunal, seroit un article d'économie à considérer. (Note de l'Exposé)

Joseph Patentées⁸, & des Auberges d'une renommée bien méritée, située précisément au carrefour de son District dans la plus heureuse position ; elle renferme tous les agréments de la société ; croisée par la grande route de Lyon au Puy, on y parvient aussi de toutes parts, par des chemins praticables dans tous les tems. Douze Foires dans l'année, trois Marchés par semaines, font fleurir les différentes branches du Commerce qui vivifie cet endroit : une Fabrique considérable de Blondes⁹, de Rubans & de Serrureries, entretient également le goût du travail dans les personnes des deux Sexes.

« La Grenette¹⁰, où se trouve à chaque Marché toutes sortes de grains, & qui en fixe le prix dans tous les environs, attire un concours de Vendeurs & d'Acheteurs de toutes les Paroisses, à quatre lieues à la ronde. Un Bureau de Poste, une Messagerie Royale bien servies, procurent la facilité & l'étendue du négoce. L'Étranger trouve à la fois dans cette ville le débit de ses denrées & l'occasion de soumettre ses affaires litigieuses à l'avis des Avocats, dont il a le choix sur sept à huit.

« Au parc, le plus agréable délassément »

« Ce sont ces différentes localités (*sic* pour facilités ?) qui fixoient jadis dans cet endroit le séjour de Mr l'Évêque du Puy, dont le parc, d'un dessein rare en Province, offre aux Voyageurs le plus agréable délassément. Ce furent, sans doute, aussi toutes ces raisons qui décidèrent les Commissaires de Sa Majesté, Députés du Parlement de Toulouse, d'après l'approbation des ci-devant Seigneurs, et des Habitans, à consentir au déplacement des Justices de la Tour, Sainte-Ségoleine, Saint-Maurice de Lignon, Maubourg, Cublesses, Chabrespine, Beauzac, Breans (?), la Tranchardiere, Confolent, la Chapelle d'Aurec, le Chambon, & Saint-Pal-de-Monts, pour être réunies et exercées à Monistrol, où résident les Officiers de ces différentes Juridictions¹¹.

Ce sont également ces mêmes motifs qui font la base des réclamations des Habitans de la Ville de Bas, de la paroisse de Saint-Ferréol, de celle de Saint-Hilaire, Montméat, Cusson, Rozier, Rochebaron, Bas-Montagne, Basset, le Roure, Lamure, Mayol, Chanteloube, Cremerolles, Valprivas, Boisset, pays de Forez, & des Habitans de la Ville de Bauzac, des Paroisses de Sainte-Ségoleine, Saint-Maurice de Lignon, Maubourg, Saint-Pal-de-Monts, la Chapelle d'Aurec, Confolent, Saint-André & Retournac ; ce sont, dit-on, ces mêmes motifs qui ont dicté les délibérations prises par tous ces Habitans pour demander à ressortir au Tribunal de District dont ils croient que Monistrol a déjà l'assurance¹².

« Mais, indépendamment de ce que, aux yeux des Pères de la Patrie¹³, le vœu & le consentement de la majeure partie des Communautés du District, forme[nt] le plus précieux avantage de Monistrol, il est à remarquer que deux seuls endroits du District les plus éloignés de Monistrol, ne sont tout au plus qu'à 4 lieues sur 7 de rayon que peut avoir

⁸ Le texte imprimé se lit *Palustées*, ce qui n'a pas de sens. La correction manuscrite *Patentées* a été faite, certainement par une main contemporaine. Patentées signifie qu'elles ont fait l'objet de lettres patentes du Roi.

⁹ Il s'agit de dentelles.

¹⁰ Qui se tenait sous les arcades bordant la maison de ville, actuellement place de la Victoire.

¹¹ Il faudrait pouvoir dater cette opération visant à concentrer l'exercice des juridictions seigneuriales, de façon à améliorer la qualité des magistrats qui en étaient chargés et des hommes de loi qui gravitaient autour.

¹² *Ces différentes délibérations seront remises avec d'autres Pièces bien propres à vérifier la sincérité du présent mémoire, auxquelles on joindra un Plan figuré du District, qui démontrera la centralité de Monistrol.* (Note de l'Exposé)

On sait que la création du département de la Haute-Loire a permis d'y inclure une partie des plateaux du nord, qui faisaient partie du diocèse religieux du Puy, mais appartenaient au Forez. On voit que certaines communautés qui furent attribuées à la Loire avaient opté pour la Haute-Loire : Saint-Hilaire, Cusson, Rozier [Côtes d'Aurec].

¹³ Les membres de l'assemblée nationale...

le District, tandis qu'il est constant que Montfaucon, qui est la Ville la plus rapprochée du centre après Monistrol, est à 7 lieues de St-Pal en Chalencon, 5 lieues de Valprivas, 6 lieues de Boisset, autant de Tirange, cinq lieues des extrémités de la Paroisse de Bas, & à une lieue de la ligne de démarcation du Département de Vivarais; de manière que Montfaucon¹⁴ n'est pas mieux au centre du District : qu'Yssingaux qui est à une petite lieue du Pertuis & de Bessamorel qui font partie du District du Puy, à six lieues de Saint-Ferréol, six lieues de Tirange, autant de Boisset, cinq lieues de Valprivas, cinq lieues de Saint-Didier & six lieues de Saint-Just ; d'ailleurs, d'après la notoriété bien reconnue qu'il manque au département de la Haute-Loire soixante-quatre lieues, que celui du Lionnois a de plus qu'il ne faut, que cette égalité ne peut s'opérer qu'en restituant à ce premier Département les endroits faisant ci-devant partie du Velay. Il est sensible que cet accroissement qui ne peut être refusé dans ce moment, ou à la prochaine Législature, exclut dès lors Yssingaux & Montfaucon de toute espèce de prétentions, avec d'autant plus de raison que déjà les Habitans des Paroisses & Communautés de Saint-Hilaire, Rozier, Merle & St-Nizier, qui seroient dans l'hypothèse de la restitution, forment des vœux à ce sujet ; & ne demandent ce changement que sous la condition que leur Tribunal de District sera à Monistrol, chef-lieu de leur commerce.

« En un mot (& ce dernier moyen qu'il est essentiel de remarquer, devient la conséquence des autres), il est si vrai que Monistrol est l'endroit le plus propre à l'établissement du Tribunal, que les Villes mêmes qui osent y prétendre. s'accordent à le demander préférablement à Monistrol, si elles ne peuvent l'obtenir.

« D'après toutes ces considérations marquées au seul intérêt de tous les Justiciables, les Habitans de Monistrol trouveront dans la décision de l'auguste Assemblée un témoignage de satisfaction au respect qu'ils ont toujours montré pour ses décrets, son applaudissement à l'exemple de paix, d'union & de tranquillité qu'ils ont donné, dans le tems où tout ne respiroit autour d'eux que le carnage & le feu, & son admiration à la générosité avec laquelle tous les Habitans aisés de cette Ville ont tout l'hiver dernier & pendant quatre mois les plus rigoureux, [pourvu] aux besoins des Indigens ; & à leur tour, les dignes Représentans de la Narion trouveront dans la reconnaissance des Habitans de Monistrol l'hommage qu'ils rendent à leurs vertus. »

« *Incivisme et scélératesse* »

Jamais Monistrol n'a admis que le tribunal de « son » district siège à Yssingaux. Le 18 avril 1792, la municipalité envoie Bonnet-Chabanoles, juge de paix du canton, plaider la cause à Paris¹⁵. Yssingaux n'est pas sûre pour les « patriotes ». Monistrol est dans la ligne du gouvernement. Que le gouvernement en tire les conséquences !

« Depuis Pâques, le tribunal n'a pu siéger à Yssingaux par suite de l'incivisme et de la scélératesse des habitants. Les juges ont été insultés et menacés de mort. De plus, Yssingaux, placée au centre des montagnes de l'ancien Velay, est froide et inaccessible en hiver, alors que Monistrol jouit d'un climat particulièrement doux. (...) Par surcroît son patriotisme lui a attiré l'estime et l'approbation de tout le département et le tribunal trouvera en son sein sûreté et surveillance. »

¹⁴ *Montfaucon n'oubliera pas de faire valoir qu'il a déjà une Justice Royale; mais il faut qu'on sache que cette Justice, qui n'est qu'une Viguerie, n'a d'autre étendue que cette petite Ville, qui n'est même pas Paroisse, que les Causes d'appel sont portées au Sénéchal, ainsi que celles des Justices Banneretes ; que les Juges sont Royaux, parce que le Roi en Seigneur de cet endroit ; que d'un autre côté Montfaucon est situé dans les montagnes les moins accessibles de l'ancien Velay, que rien autre au monde ne peut attirer les justiciables dans cet endroit dépourvu de toute espèce de Commerce.* (Note de l'Exposé)

¹⁵ Marcel Romeyer, *Monistrol-sur-Loire*, 1974, p. 148 (reprenant la délibération municipale).

1800. Du district à l'arrondissement

La constitution de l'an III (1795, celle du Directoire), très sage sur ce point, supprime le district. Elle ne connaît que le département et la « municipalité cantonale », où se fondent les communes. Même économie sur le plan judiciaire : le tribunal civil de district est supprimé. Entre Monistrol et Yssingeaux, il n'y a dès lors plus d'objet de débat.

Quand Bonaparte prend le pouvoir, sa constitution hâtivement fabriquée (22 frimaire VIII, 13 décembre 1799) reste très discrète et floue sur les circonscriptions administratives. Elle parle d'un « arrondissement communal », qui semble d'abord n'être qu'un nouveau nom de la « municipalité cantonale ». Mais quelques semaines plus tard, on garde le mot et on change la chose : l'arrondissement communal s'arrondit de plus en plus, jusqu'aux dimensions du défunt district. Il est si peu intercommunal que bientôt on laissera tomber l'adjectif communal, pour ne plus parler que d'arrondissement. De même, pour la justice, un échelon intermédiaire est rétabli. Entre Monistrol et Yssingeaux il y a de nouveau matière à se disputer, mais cette fois Yssingeaux l'emportera sur les deux tableaux : elle aura et le sous-préfet et le tribunal.

Sur cette période nous pouvons confronter deux textes, l'un favorable à Monistrol, l'autre à Yssingeaux. Car malgré l'arrêté du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800) qui fixe la liste des sous-préfectures et y place Yssingeaux, Monistrol veut y croire encore. Des démarches ont été entreprises, des députations envoyées à Paris. Yssingeaux a eu vent. Le 29 germinal (19 avril 1800) la municipalité yssingelaise s'en ouvre au tout nouveau préfet, qui classe la lettre : « rien à répondre ». Mais le renseignement était bon. Notre ville préparait un grand coup, en confiant sa cause au public, avec une plaquette imprimée¹⁶. Retenons les arguments principaux des « citoyens de la commune de Monistrol » :

« La commune de Monistrol est le point central »

* La « centralité », justifiée par de nombreux et arides calculs de distances : « D'où résulte incontestablement que la commune de Monistrol est le point central de tout son ci-devant District, par suite que l'intérêt de tous ses administrés y est absolument lié ».

* « Le Tribunal civil en eût été sans doute inséparable ; mais on se dispensera de rappeler les voies qui furent employées pour l'en soustraire, et les auteurs ; du moins portait-il le nom de Tribunal de Monistrol séant à Yssingeaux. »

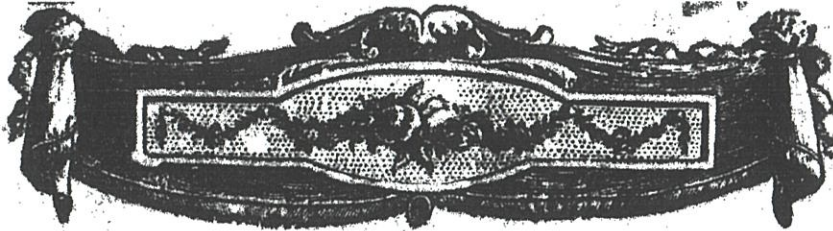
* « La commune est également centrale par ses relations, elle est plus abordable dans tous les temps de l'année que la commune d'Yssingeaux, vu son éloignement des montagnes et sous un ciel infiniment plus doux ; elle fournit les commodités du séjour, toutes les ressources pour les besoins et les agréments de la vie ; des édifices nationaux vastes et parfaitement propres à la destination des établissements ; la tranquillité publique n'y a jamais souffert la moindre atteinte. Il s'y tient trois marchés par décade, qui sont des plus conséquents (...) Les habitans du Canton de Firmini, et nombre de ceux de la

¹⁶ *Les Citoyens de la commune de Monistrol, au citoyen Lamothe, préfet de la Haute-Loire*, brochure de 6 pages, imprimée au Puy par J-Bte Lacombe, an VIII (ADHL, 1M/84). Le texte en est authentifié par Chibolon, agent municipal. Le document n'est pas daté mais il est classé par le destinataire au 14 prairial (3 juin 1800).

Commune de Saint-Etienne y viennent habituellement se pourvoir ; l'on peut même dire que c'est des grains de sa Place que ces deux endroits sont en grande partie alimentés. »

* La compensation des pertes subies : plus d'évêque, plus de couvents, plus de chanoines : « Monistrol avait presque toujours été la résidence de l'Evêque du ci-devant diocèse du Velay, surtout depuis l'incendie de la maison épiscopale du Puy [le 22 novembre 1782], l'Evêque n'eut plus dans cette dernière Commune qu'un pied à terre, sa résidence continue fut à Monistrol ; il y distribuait partout ses bienfaits. Cette Commune a aussi perdu à la révolution trois communautés, l'une de religieux, les autres de religieuses, elle a aussi perdu une collégiale où il y avait quatorze chanoines. »

Concrètement, Monistrol demande au citoyen préfet d'y « fixer d'abord les bureaux de la Sous-préfecture (...), tout comme la résidence provisoire du Sous-préfet, en attendant qu'il y ait été définitivement statué par le premier Consul ».



L E S

C I T O Y E N S

D E L A C O M M U N E D E

M O N I S T R O L ,

A U C I T O Y E N

L A M O T H E , P R É F E T

D E L A H A U T E - L O I R E .

C I T O Y E N ,

UNE des premières et principales obligations des Gouvernemens envers les peuples, est de leur assurer la Justice distributive, si salutaire pour le maintient de l'ordre social, et sans laquelle le faible deviendrait la proie du plus fort : c'est pour s'acquitter d'une dette

« *Utilitas sed veritas* »

Utilité mais vérité : sous cette belle devise latinisée, la commune d'Yssingeaux répond sans retard et point par point dans un rapport manuscrit adressé au Préfet ¹⁷.

C'est pour mémoire, puisque la cause est entendue, Yssingeaux désignée. Mais on n'est jamais assez prudents !

« Assez forts d'avoir réuni les vues du gouvernement, il convenait peut-être aux habitants d'Yssingeaux de garder le silence ; mais plus occupés de dissiper les nuages où l'on voudrait ensevelir ses intentions paternelles, que de leur propre défense, ils se font à ce titre un devoir bien précieux de relever les erreurs des citoyens de Monistrol. »

Au Citoyen La Motte Préfet du département de la
 Haute-Loire, Et au Citoyen Dauthier sous Préfet de l'arrondissement
 d'Yssingeaux. En réponse au Mémoire imprimé, des Citoyens
 de la Commune de Monistrol.

utilitas sed veritas

Citoyens.

L'heureux élu conteste d'abord que le fait d'avoir été siège du district ait pu donner à Monistrol des droits sur l'arrondissement.

« Il s'agit d'une nouvelle division territoriale d'après laquelle seulement on devait fixer les établissements. La commune de Monistrol n'avait donc aucune préférence. Tout dépendait du lieu qui serait désigné pour arrondissement communal et cette désignation ayant été faite en faveur d'Yssingeaux, il était conséquent que sa commune réunit les établissements » [administratifs, fiscaux et judiciaires].

Monistrol a maladroitement invoqué un article de l'arrêté qui confie aux nouveaux préfets le soin de déterminer « les lieux où seraient établis les bureaux de sous-préfecture ». Ils ont feint de croire qu'il en découlait le droit du préfet de fixer la *résidence* des sous-préfets. Yssingeaux s'amuse franchement :

« Il ne peut être question que du lieu des séances du sous-préfet et non de la résidence, déjà fixée. La chose est évidente. S'il fallait raisonner dans le sens de Monistrol, il en résulterait que le sous-préfet habiterait Yssingeaux puisque c'est là son poste, que cependant il irait tenir ses séances à Monistrol ou ailleurs, aux ordres du préfet, d'où résulterait encore que la sous-préfecture en général serait une autorité ambulante. »

¹⁷ ADHL 1M/84, document de dix pages, non daté, mais qu'on peut assigner à la mi-juin 1800

Mais Yssingeaux veut aussi plaider au fond. Le gouvernement a choisi, certes, mais le gouvernement a bien fait de choisir ainsi. Et de répondre aux critiques monistroliennes sur le climat, l'accessibilité, les foires, les justes compensations, le rôle politique et enfin l'insécurité. Nous en reproduisons les passages essentiels. En commençant par un point d'histoire :

« L'administration du district fut placée à Monistrol au préjudice d'Yssingeaux où déjà elle avait tenu ses premières séances (...) Mais jetons un voile sur les intrigues, crainte d'exciter de l'aigreur entre les deux communes ¹⁸. (...) »

Les rédacteurs, sans se soucier que leur argument peut faire boomerang, ironisent ensuite sur la façon dont Monistrol accommode la géographie :

« Il est facile de former un arrondissement aux dépens de ses voisins. On sera toujours le centre : les chemins vicinaux seront transformés en routes publiques d'un accès facile, les montagnes deviendront des plaines, les lieux dont la distance ne cadrerait point seront rapprochés, et d'autres éloignés, du Centre idéal ; le chef-lieu d'une commune sera transféré dans le hameau le plus éloigné, par la raison que le cercle en sera mieux arrondi. » (et pour preuve incontestable de sa « centralité », Yssingeaux fournit en annexe à son rapport un plan, que nous reproduisons)

On en vient aux faits, vus des succs :

« La commune d'Yssingeaux, percée par les routes de Lyon et de la Provence, se trouve d'un accès facile dans tous les temps. Son climat tempéré la rend toujours abordable, et, de là même qu'elle est située au bas des montagnes, elle est plus à portée des administrés ; presque tous s'y rendent par des voies publiques tandis qu'ils auraient d'autres montagnes à traverser pour voyager à Monistrol par des chemins vicinaux dangereux et difficiles.

« On trouve à Yssingeaux des édifices nationaux, tandis qu'il est faux qu'il en existe un seul à Monistrol, tous ayant été aliénés. Ses marchés qui n'ont lieu qu'un jour sur sept valent au moins quatre foires réunies de Monistrol. Les relations s'établissent et s'entretiennent principalement pour le commerce et sans doute Monistrol nous rendra justice, puisque, avec plus du double de population et d'étendue, Yssingeaux paie quatre fois plus de patentes.

« *Chez nous se forme l'entrepôt des montagnes* »

« C'est chez nous où se forme l'entrepôt des montagnes, qui approvisionne non seulement les communes de Saint-Etienne, Annonay, le Puy, mais encore celle de Monistrol. Il n'est pas rare de voir ses habitants quitter leurs marchés et leurs foires même pour venir à ceux d'Yssingeaux. (...) On doit peut-être à l'influence de nos marchés les troubles qui ont agité nos paisibles citadins ; au moins est-il vrai de dire que leur union n'eût jamais souffert sans le concours des éléments étrangers.

« Admettons un instant que vous jouissiez exclusivement du bonheur, que nous seuls soyons malheureux, eh bien, le gouvernement paternel nous devrait quelque soulagement.

« (...) La tranquillité publique n'a jamais souffert chez vous ? Raison de plus pour placer ailleurs les établissements où la nécessité les appelle peut-être. Rappelez-vous cependant l'enlèvement des recettes exécuté dans votre canton et le danger de voir renouveler de pareilles scènes au passage périlleux du Pont de Lignon.

¹⁸ On a vu plus haut que Monistrol aussi évoquait les obscures démarches qui avaient fixé le tribunal du district à Yssingeaux. De part et d'autre on aurait tant à dire... qu'il vaut mieux se taire.

« Oublions des souvenirs amers ; si nous avons eu des maux, tandis que des voisins étaient heureux, ils devraient nous aimer et nous plaindre.

« Gardons-nous de faire le reproche aux citoyens de Monistrol. Ils n'ont point approuvé ni signé le mémoire auquel on répond ; l'extrait conforme de l'agent [l'agent municipal Chibolon] ne l'est pas. Trois ou quatre individus étrangers font tout au nom de la majorité et sans doute ils ont une cause...

« La maison de campagne du ci-devant évêque du Puy ne donne pas une importance publique à Monistrol, à moins qu'on ne veuille le considérer comme village si on excepte le château et les deux communautés religieuses, appartenant aujourd'hui à différents particuliers. »

On s'est beaucoup interrogé sur ce choix en faveur d'Yssingeaux et contre Monistrol. Je ne suis pas sûr que la coloration politique des deux villes (Yssingeaux un peu plus droitière, Monistrol un peu plus gauchère) ait compté pour beaucoup. En tout cas pas en termes de préférence. En 1800, le ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, est un jacobin autoritaire. Monistrol correspondrait davantage à sa personnalité. Mais il a dû être sensible à deux arguments simples, que nous laissons à Yssingeaux le soin de formuler :

« La première commune de l'arrondissement peut bien avoir de l'importance et quelque influence, c'est donc où l'on doit placer les pouvoirs.

« La politique, l'intérêt des administrés, réclamaient peut-être un foyer de lumières, un centre d'autorité dans nos pays orageux. »

L'objectif du général Bonaparte n'était pas de laisser les couleurs politiques s'exprimer. Il s'agissait d'organiser l'ordre, et pour cela d'installer le poste de commandement au cœur du « pays orageux ».

1801. Sous la menace des brigandages

Nivôse an 9, janvier 1801. Bonaparte est Premier consul depuis plus d'un an, et pourtant dans nos montagnes l'insécurité règne encore. Depuis des années, les « brigands » tiennent la campagne. Maquisards catholiques, insoumis et déserteurs, têtes brûlées, simples bandits : les convictions et les parcours sont variés mais tout se mêle pour narguer les gendarmes et les juges, compromettre les transports de fonds, humilier ou terroriser les desservants du culte constitutionnel. La population protège ces clandestins. Et comment ne pas penser que les maires en savent plus qu'ils n'en disent ?

Or il se trouve que l'épicentre des « brigandages » est à Yssingeaux. Du côté de Monistrol, c'est beaucoup plus calme. Le préfet Lamothe va exploiter la rivalité des deux villes pour obtenir des autorités yssingelaises qu'elles prennent enfin le taureau par les cornes.

Début janvier 1801, il fait une visite surprise à Yssingeaux. On imagine qu'il a quelques paroles bien senties pour réveiller l'activité du maire, du capitaine de gendarmerie, du juge de paix, du sous-préfet. Dès qu'il a le dos tourné, le maire et

ses adjoints s'interrogent sur quelques-uns de ses propos, et, pour en avoir le cœur net, lui écrivent ¹⁹:

« Votre arrivée imprévue a fait beaucoup de plaisir à tous les bons citoyens et amis de l'ordre, mais elle a répandu des méfiances dans l'esprit de quelques personnes à qui l'on les (sic) distribue journellement (...). Il ressort clairement que la commune de Monistrol fait des efforts pour ravir certains avantages à Yssingaux et surtout pour nous déprécier. »

Deux jours plus tard, le préfet répond ²⁰. Pour rassurer d'abord : les craintes d'Yssingaux n'ont aucun fondement. Il prend soin d'exonérer Monistrol du soupçon de « déprécier » Yssingaux. Mais ces propos lénifiants laissent vite la place à un chantage politique très précis :

« Vous me faites part que mon arrivée dans votre commune a fait naître dans l'esprit des habitants des craintes sur la perte des établissements qui existent, et sur leur translation à Monistrol. Je dois vous prévenir que ces craintes n'ont aucun fondement. Aucun citoyen de Monistrol n'a fait auprès de moi de démarche tendant à y transférer ces établissements.

« Ce qu'il y a de bien certain et je l'ai déclaré publiquement, c'est que si les brigandages se perpétuent dans vos environs, je me verrais forcé d'en écrire au gouvernement d'une manière désavantageuse à votre commune, et alors il pourrait en résulter un changement en faveur de Monistrol. Il ne tient qu'aux autorités locales et aux habitants de prévenir ces désagréments en redoublant de surveillance et d'activité et en poursuivant fortement toutes sortes de brigands. »

Petit à petit, grâce en particulier au Concordat, l'insécurité se résorbera, sans que le préfet ait à mettre ses menaces à exécution...

1833. Stratégie de la translation

Nous voici en 1833. La révolution de 1830 a porté Louis-Philippe sur le trône de Charles X. Une réforme très attendue de l'administration municipale a prévu l'élection des membres du conseil municipal, jusqu'alors tous désignés par le préfet. Mais le pouvoir conserve le choix du maire et des adjoints, lesquels toutefois doivent être pris parmi les conseillers élus. Ainsi, le maire reste un administrateur nommé, mais le choix du roi ou du préfet est encadré par le système électif. Une élection elle-même réservée à la strate supérieure de la société : pour nos deux villes, 14% des citoyens, dans l'ordre de leur contribution fiscale.



Or, à Yssingaux, l'élection de l'automne 1831 a créé la situation que l'on pouvait craindre. Le conseil municipal est dominé par une droite « légitimiste », c'est-à-dire intimement fidèle au roi détrôné. Elle n'a ni compris ni accepté un

¹⁹ ADHL, 1M/84. Lettre du 16 nivôse an 9 (6 janvier 1801), signée du maire et de ses adjoints.

²⁰ Minute de sa lettre, ADHL, 1M/84

bouleversement politique qui lui semble donner le pouvoir à de petits ambitieux, à des bourgeois parvenus, et surtout à des « voltairiens » ennemis de l'église. Le préfet ne veut pas nommer maire un ennemi du régime. Et nommer un minoritaire, c'est ouvrir une crise de cohabitation à l'envers...

Pour l'éviter, le préfet a fait annuler l'élection. On revote en juillet 1832. Le résultat est meilleur, mais cette fois c'est l'opposition légitimiste, conduite par Alphonse de Choumouroux, qui obtient une dissolution. L'ordonnance qui en prend acte, signée du roi le 24 mai n'a pas encore été notifiée mais elle va l'être incessamment. Il faudra voter encore. Pendant ce temps, les maires libéraux ne sont nommés qu'à titre provisoire ²¹.

Notre document se situe en juin 1833. Le sous-préfet d'Yssingaux, Jean-Félix Boucheron ²², écrit à son préfet pour lui faire partager son noir pronostic : aux élections que la dissolution impose, les légitimistes vont triompher. Pour sortir de cette crise humiliante pour le gouvernement, il ne voit qu'une solution : transporter la sous-préfecture à Monistrol, où les partisans du nouveau régime tiennent le haut du pavé. Même la simple menace de cette translation produirait un effet salutaire. Boucheron a proposé sa stratégie au préfet qui vient d'arriver, Imbert de Montruffet ²³. Ils ont convenu de faire courir ce bruit. Peine perdue ! La menace a au contraire déchaîné les passions. Du coup notre sous-préfet, qui a le goût des situations tranchées et qui ne manque pas d'imagination, essaie de convaincre son préfet qu'il faut passer à l'acte ; sinon, le gouvernement et ses représentants seront toujours en porte-à-faux dans cet Yssingaux en dissidence politique. Il faut tout miser sur Monistrol, et la face du monde en sera changée ²⁴ :

« J'ai fait, comme convenu, répandre le projet de translation du chef-lieu. Mais cela n'a pas produit l'effet attendu. Cela a indigné (...) les légitimistes qui s'en vont affirmant que c'est à la fois injuste et illégal et que le gouvernement n'osera jamais prendre une pareille mesure.

« Les deux factions légitimistes sont toujours dans l'opposition. Quant aux libéraux, ils sont divisés en autant de coteries qu'il y a de quartiers, de rues, de positions sociales différentes, de gradation d'âge, etc.

²¹ Voir pour cette période confuse et agitée la contribution d'Auguste Rivet à *Les maires en France du Consulat à nos jours* (Paris, Publications de la Sorbonne, 1986) : « Les maires d'Yssingaux : 1814-1983, une histoire de familles », p. 391-402. Les cartons des Archives nationales que j'ai consultés ajoutent quelques données sans forcément éclairer la confusion. Ainsi, le dossier F1C/III Haute-Loire (3), (élections 1816-1877) donne le classement politique des votes pour l'élection des conseillers généraux (novembre 1833) : 45 voix pour le « légitimiste prononcé » (Choumouroux), 2 pour un légitimiste modéré, 4 pour le candidat gouvernemental... (51 votants, sur 74 électeurs : un tiers d'abstentions où peuvent se trouver des « libéraux » qui ne se reconnaissent pas dans le candidat du gouvernement). A la même élection, le canton de Monistrol vote « gouvernemental » par 34 voix contre 9 au candidat légitimiste. Choumouroux, déjà élu conseiller général en 1830, avait été révoqué en 1831, à la demande du préfet, qui lui reproche en particulier d'avoir installé dans son château Bastard, l'ancien préfet de la Restauration (Archives nationales, F^{1b} II/ Haute-Loire, lettre du préfet au ministre, 26 avril 1831).

²² Il a succédé à Haussmann à l'automne 1832, et restera à Yssingaux jusqu'en 1835 (Th. Alloin, *L'administration départementale de la Haute-Loire*, Le Puy, 1996).

²³ Il a pris ses fonctions le 8 février 1833. Il quittera la Haute-Loire en 1835.

²⁴ Cette lettre ne se trouve plus, après le reclassement de la série M, à la même cote (2M/84) que les autres documents évoquant les circonscriptions territoriales. J'utilise ici la transcription faite par Auguste Rivet et disponible au Centre culturel départemental.

« Le gouvernement sera forcé de prendre l'administration dans l'opposition. Je ne vois que triomphe pour le parti légitimiste, défaite pour le parti du gouvernement. Vous pouvez regarder comme certain que les libéraux n'entreront pas au conseil municipal au nombre de plus de quatre ou cinq, et encore parce que le maître du camp [*c'est Choumouroux qu'il veut dire*] le voudra bien. Ce sont des hommes inoffensifs.

« Rendre Yssingeaux à sa nullité primitive »

« Nous sommes dans une espèce d'impasse. Je ne vois qu'une solution, c'est celle que vous avez proposée : rendre Yssingeaux à sa nullité primitive en transportant le chef-lieu à Monistrol. La dissolution du conseil et une réélection trois mois après ne signifiaient pas grand chose. Au bout de trois mois, le résultat serait le même et pendant tout ce temps la marche des affaires aurait été entravée. Un maire et des adjoints choisis parmi les moins dignes d'entre eux ne serait qu'une puérité et ne remédierait à rien. La seule chose faisable, selon moi, c'est la translation.

« Le chef-lieu exerce toujours et nécessairement une très grande influence sur le reste de l'arrondissement. Or, j'estime que l'influence du chef-lieu d'Yssingeaux est aussi pernicieuse que possible. A Yssingeaux, il faut bien le reconnaître, la révolution de 1830 ne s'est pas faite encore et il y a la citation (???) sur les libéraux qui ne représente rien.

« Dans les autres pays, les fonctionnaires du chef-lieu, par leur position, par leur fortune, par leurs contacts de tous les jours avec les administrés, modifient, corrigent ce que l'opinion pourrait avoir de vicieux et d'erroné. Ici c'est tout le contraire. L'opinion est si mauvaise que l'influence des diverses administrations s'en trouve pour ainsi dire entièrement absorbée.

« L'opinion de Monistrol est bonne, un peu vive peut-être »

« Si nous transportons le sujet à Monistrol, tout change. D'abord l'opinion de Monistrol est bonne, un peu vive peut-être, mais en quinze jours, par le seul fait de la translation, elle devient ce qu'on peut la désirer. Ensuite, emmenons tout ce qu'il y a d'un peu intelligent à Yssingeaux, tout ce qui veut franchement la liberté constitutionnelle, tout ce qui veut le progrès raisonnable en toutes choses. Quelle bonne direction, quelle heureuse impulsion cette petite colonie ne doit-elle pas imprimer dans un pays vierge et satisfait. Bientôt le voisinage de Saint-Etienne se fait sentir. Les établissements déjà formés de serrurerie, de coutellerie prennent une activité et une extension toute nouvelle. Des succursales de rubanerie, de forgerie de canons, de fabrication d'armes s'établissent. Les commerçants de Saint-Etienne, en se retirant des affaires, viennent se fixer à Monistrol et dans ses environs où les attire un climat doux, et pour leurs dépenses journalières ils répandent rapidement autour d'eux cette aisance qui fait le bonheur des hommes en société. Bientôt la ville s'accroît, la population est doublée, triplée, ce foyer de vie rayonne dans tout l'arrondissement, l'élan est donné, tout marche. Monistrol est traversé par la route de Lyon. Sa communication avec Bas et Saint-Didier, qui se trouvent pour ainsi dire à la portée, toute facile ; avec Montfaucon il en est de même et Montfaucon ne se trouve pas plus éloigné de Monistrol qu'il ne l'est d'Yssingeaux. Le seul canton de Tence serait peut-être en droit de se plaindre, mais, dans cette hypothèse, Tence seul se trouverait dans la position où sont maintenant les trois chefs-lieux de canton de Bas, Monistrol et Saint-Didier par rapport à Yssingeaux, c'est à dire à cinq ou six lieues des administrations. Et d'ailleurs Tence voudrait tant secouer le joug d'Yssingeaux qui lui pèse au-delà de toutes appréhensions.

« Monistrol possède un bâtiment vaste et commode qui pourrait servir à la sous-préfecture, au tribunal, à la gendarmerie, à l'instruction primaire, ou prison, que sais-je. Ce bâtiment est immense, a la plus heureuse disposition, plongeant sur la belle plaine de Monistrol et de Bas. Avec peu de frais, il pourrait remplir toutes les conditions nécessaires. »

Ce « bâtiment vaste et commode », c'est le château, alors à vendre en son entier. Le sous-préfet s'y voit déjà, jetant sur la belle plaine de la Loire un regard d'évêque...

Le préfet lui répond le 6 juillet. Il a vu le ministre, Duchatel, et celui-ci ne dit pas non ²⁵:

« Le ministre reconnaît très fondés les motifs qui militent en faveur de la translation de la sous-préfecture et du tribunal d'Yssingaux à Monistrol (...) Cette translation pourra donc s'effectuer si les opinions restent hostiles dans les prochaines élections municipales »

Le ministre a écarté les objections techniques. Tant pour la sous-préfecture que pour le tribunal, il ne sera pas nécessaire de passer devant les Chambres : une ordonnance royale suffit. Du coup le préfet relance le sous-préfet :

« Le gouvernement a des vues... »

« Vous pouvez donc percer dans le public que le gouvernement a des vues à cet égard ; recueillez, je vous prie, et faites-moi connaître, l'impression que cette résolution pourra produire à Yssingaux. »

Nos documents ne nous en disent pas plus. Ministre et préfet s'arrangèrent pour gagner du temps : l'élection n'eut lieu qu'en décembre 1833, avec le résultat redouté. Mais on n'en tira pas la conséquence de renvoyer Yssingaux « à sa nullité primitive ». Pour de longues années, la cohabitation s'installait à Yssingaux. Il est vrai que la monarchie de Juillet était en train de changer de caractère. Elle abandonnait l'anticléricalisme de ses débuts ; elle se rapprochait des conservateurs. Derrière l'opposition de principe et de façade, on se réunit pour travailler sur les modestes affaires municipales. L'hypothèse de la translation pouvait demeurer dans les esprits. Mais cette épée de Damoclès était conservée dans son fourreau.

Quant à Monistrol, il dut renoncer au bel avenir que lui promettait l'imagination débridée de M. Boucheron . Ce n'est pas avec des *si* qu'on pouvait mettre Yssingaux dans une bouteille.

Philippe MORET

²⁵ Minute de cette lettre aux ADHL, 1M/84.

DIX BRÈVES D'HISTOIRE

LE DÉLÉGUÉ DES CONSULS PASSE PAR MONISTROL

2 nivôse an 8, 23 décembre 1799

Les changements de régime se décident à Paris. A Monistrol, nous n'avons que les ondes de choc, plus ou moins fortes. L'émoi est naturellement plus grand chez les serviteurs de l'Etat, à la recherche d'une boussole.

Quand le 18 brumaire, 9 novembre 1799, Bonaparte s'empare de la République, on ne sait pas trop que penser. Ce n'est pas le premier coup d'Etat qu'ait connu le Directoire. Le précédent, celui du 18 fructidor, avait annulé des élections de modérés et de royalistes. Les jacobins en place lui devaient leur existence politique. Les choses deviennent plus concrètes quand on annonce l'arrivée d'un délégué des trois Consuls. C'est Vezin, député du conseil des Cinq-Cents, chargé par Bonaparte d'une tournée dans les départements de la division militaire de Lyon, pour lui faire rapport sur les hommes à garder et à renvoyer.

Vezin est à Lyon à la mi-frimaire, puis dans la Loire où il passe une semaine. On annonce son arrivée en Haute-Loire, mais sans date précise. Cela met en émoi les « commissaires exécutifs », nommés par le Directoire, non seulement auprès du directoire du département, mais aussi auprès des « municipalités cantonales », auprès, c'est-à-dire à la tête. Le Commissaire du canton de Monistrol, c'est Coffy, depuis longtemps un des chefs du parti jacobin dans notre ville. Le délégué des consuls y arrive le 2 nivôse (23 décembre 1799) au soir, à l'improviste. Il y passe la nuit à l'auberge (laquelle ?) et repart le 3 de bon matin. C'est la veille de Noël... Il sera reçu le soir au Puy. Coffy confie une lettre à une personne de l'escorte, à l'adresse du Commissaire exécutif auprès du département. Il y donne ses impressions sur le personnage, « républicain » sans doute, mais qui n'a pas cru, dans l'auberge où tout Monistrol va le voir, refuser de parler à des « aristocrates », entendez des partisans de l'ordre social et de la paix religieuse.

Quelques semaines plus tard, l'expéditeur et le destinataire de ce message disparaîtront avec leurs fonctions. Nous le reproduisons avec son orthographe.

On remarquera les bifures sur l'en-tête. Coffy n'a pas encore eu le temps de changer le papier. Il raye *Directoire exécutif*, et remplace par *gouvernement*. Il n'est pas encore habitué à Consulat, et le temps de s'y habituer, ce sera l'Empire...

Philippe Moret

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

A Monistrol, le 3^e *frimaire* an 8 de la République
française, une et indivisible.

Le Commissaire du ~~Directoire exécutif~~ *Gouvernement* près l'Administration
municipale du Canton de Monistrol,

le 3 *frimaire* nivôse an 8

Citoyen collègue,

par votre lettre du 21 *frimaire* dernier [12 décembre], vous me chargeates de prévenir mon collègue d'Issingeaux de l'arrivée du Commissaire des Consuls de la République, pour qu'il pût vous prévenir suffisamment afins de vous trouver à temps de lui faire les honneurs qu'il mérite, soit par son caractère, soit par ses vertus civiques ; pour m'acquitter de cet objet important j'ai écrit hier au momand que j'ai reçu l'avis, au commissaire pour l'administration municipale d'Issingeaux, pour qu'il pût au même instant vous en prévenir, je pense qu'il se sera exécuté.

Au surplus, je vous observe que nous n'avons été prévenus de son arrivée que demi heure avant son arrivée, et nous n'avons pas eu le temps de lui préparer tous les honneurs qu'il méritoit et que nos cœurs nous dictoient ; l'administration municipale et les chefs de la garde nationale se sont portés de suite dans son oberge pour lui faire vizite, et le tout a été bien acueilli ; ce matin nous nous sommes trouvés prêts à son départ avec un grand nombre de la garde nationale, et nous l'avons accompagné aussi loin qu'il a voulu nous le permettre.

Au surplus, citoyen collègue, nous avons reconnu le délégué des consuls de la République pour un homme des plus vertueux, professant les vrais principes républicains ; il nous a déclaré vous connaître comme ancien collègue, par conséquent vous pouvez le connoitre mieux que nous.

Je vous prie, citoyen collègue, de faire attention que le citoyen délégué des consuls a été entouré par pluzieurs aristocrates dagereux de notre canton lors de son passage, et qu'il ne faut pas douter que ces hommes n'ayent cherché à l'induire en erreur, afins de jeter des ridiculles sur les hommes républicains de notre canton ; par ce moyen je me hatte de vous en prévenir, pour que de consert avec votre administration vous puissiez le dépersuader de tout ce qu'on auroit pu lui insinuer de mauvais ; je compte sur votre amour pour le bien de la choze publique.

Salut et fraternité

 COMMISSAIRE

L'INSÉCURITÉ DE L'AN 8

« État de situation de l'arrondissement d'Yssingeaux »

thermidor an 8, août 1800

Six mois après le début du Consulat, on se croirait encore sous le Directoire. La désorganisation est totale. En Haute-Loire du moins, et en particulier dans notre arrondissement. L'effet Bonaparte est long à opérer. Où est le rétablissement instantané de l'ordre que décrivent nos manuels d'Histoire ? On a vu plus haut combien pesaient les questions de sécurité sur le choix entre Monistrol et Yssingeaux comme chef-lieu de l'arrondissement

Or ce n'est pas un ennemi du gouvernement qui se plaint, c'est son représentant sur place, Dauthier-Saint-Sauveur (ou plutôt, comme il a provisoirement renoncé à l'écrire, d'Authier de Saint-Sauveur..), qui inaugure à Yssingeaux la fonction nouvelle de sous-préfet. Il ne dénonce pas seulement l'insécurité que créent déserteurs, insoumis et autres brigands. Même les fonctionnaires ne lui paraissent pas fiables, même les percepteurs et, pour comble, même les gendarmes. Ce tableau apocalyptique est envoyé au ministre qui a demandé à tous les départements un « état de situation », sur divers points qui l'intéressent¹. Le sous-préfet prend nettement la défense de ses administrés. On ne lui en voudra pas en haut lieu : Dauthier restera sous-préfet d'Yssingeaux jusqu'en 1815. Il aura le temps de voir l'ordre s'installer.

Philippe Moret

Contributions

Le sous-préfet remarque d'abord que le receveur particulier de l'arrondissement n'est pas encore rendu au chef-lieu de la sous-préfecture, malgré l'ordre qu'il en a reçu.

« Il est d'autant plus pressant qu'il se rende à son poste que nombre des percepteurs des environs d'Yssingeaux n'osent se rendre à Monistrol à cause des déserteurs et des brigands qui infestent les montagnes qui environnent cette commune.

D'ailleurs les opérations d'un receveur doivent être surveillées ; les abus sont fréquents, les plaintes nombreuses et il est impossible au sous-préfet de réprimer les

¹ Archives départementales, 1M / 84

unes et de vérifier les autres si ce fonctionnaire n'est pas immédiatement sous ses yeux. (...)

En général les contributions sont payées avec assez d'exactitude ; mais l'agiotage, la rapacité, la mauvaise foi des percepteurs et les frais énormes des contribuables désolent les contribuables et doublent presque leurs impositions. Il s'élève un cri généra contre ces abus qui demandent de prompts remèdes.

Droit de passe

C'est une sorte de péage, dont le rapport doit servir à l'entretien des routes et chemins. Il ne remplit pas cet objet.

« Le salaire des employés en absorbe la majeure partie (...). Tout le monde dit hautement qu'un impôt qui ne sert qu'au paiement de ceux qui sont commis pour le en faire la levée est onéreux sans aucune utilité. (...) »

D'ailleurs cet entretien est *« le plus mauvais et le plus danereux »*. Le droit produit 1500 fr. pour la barrière de Monistrol ; celle de St-Bonnet n'est pas encore affermée.

Judiciaire : délits champêtres

« La dévastation et la dégradation presque entière des bois est à son comble dans l'arrondissement. Si elles continuent sur le même pied, deux ou trois années suffiront pour en causer l'entière destruction Les suites en sont incalculables. Les voleurs poussent l'audace et l'impudence au point d'aller en plein jour charger plusieurs chars dans les bois et d'insulter encore aux propriétaires qui veulent se plaindre. Le sous-préfet a fait arrêter quelques-uns de ces coquins et les a dénoncés au juge de paix. Ils sont en prison. (...) Les chèvres en broutant les jeunes arbres achèvent de ruiner l'espérance des propriétaires. Il faut absolument les proscrire. »

Dépôts de mendicité

« Il n'existe aucun dépôt de mendicité. Elle est presque inconnue au chef-lieu de l'arrondissement. Il y a cependant des pauvres. Mais les uns travaillent et les autres vivent du bois qu'ils volent et qu'ils vendent. »

Gendarmerie

Celle de l'arrondissement consiste en 30 gendarmes et un lieutenant ;

« La gendarmerie de l'arrondissement a besoin d'une grande réforme. Il faut absolument en exclure nombre de mauvais sujets auxquels l'on reproche les excès les plus condamnables, outre l'ivrognerie, l'indécence et l'immoralité. Il est important de changer la résidence de quelques autres qui sont de l'arrondissement et qui sont violemment soupçonnés d'indiscrétion et même de connivence avec les déserteurs et les réquisitionnaires. La crainte ou les liaisons du sang et de l'amitié influent nécessairement sur des hommes du pays. »

LA TEMPÊTE DE L'AN 9

Le 18 brumaire an 9, c'est le premier anniversaire du coup d'Etat par lequel Bonaparte s'est chargé de la France. La nature l'a fêté par de violentes tempêtes sur les côtes de la Manche. Comme elles étaient proches de la capitale, on en a parlé dans les gazettes. Des secours ont été accordés. Quinze jours plus tard, les « vents impétueux » ravagent nos régions. Le préfet de la Haute-Loire en fait rapport au ministre de l'Intérieur, s'efforçant de présenter les choses sous l'angle le plus dramatique, afin d'attirer la bienveillance du gouvernement. De mémoire d'homme on n'avait pas vu tant de dégâts : maisons écroulées, toits emportés, forêts dévastées. Et le préfet n'a garde d'oublier sa préfecture, alors installée en haute ville, dans l'ancien hôtel des Polignac, rue du Cardinal de Polignac. Elle avait besoin de travaux importants : heureuse tempête, qui fera avancer le dossier !

Ouragan centenaire ? Ou même bicentenaire... tant les mots pour le dire nous rappellent la tempête de 1999...

Colette Chambonnet

Au Puy, le 16 Frimaire an 9 de la République française, une et indivisible.

Le Préfet du Département de la Haute Loire au Ministre de l'Intérieur

Citoyen Ministre,

Les vents impétueux qui le 18 Brumaire dernier ont causé tant de désastres dans le nord de la France, et particulièrement sur les côtes, se sont reproduits avec la même force dans les contrées méridionales les 2, 3 et 4 de ce mois.

La vieillesse la plus prolongée ne conservait pas de souvenir d'une tempête aussi violente, et aussi longtemps soutenue. Elle a duré 78 heures presque sans aucun relâche. La direction du vent était sud, sud est. La masse du ciel était d'un blanc pâle, mais on remarquait au dessous des petits nuages extrêmement noirs, et épais, détachés les uns des autres et semblables à ceux qu'on observe sur mer dans les grandes bourrasques. Une averse de pluie presque aussi violente que le vent termina l'orage. Le temps a été depuis calme, mais froid, nébuleux et humide.

Je me serais empressé de vous instruire de suite de cet événement, mais je désirais vous en mettre tous les détails sous les yeux et vous adresser les différents procès-verbaux, qui constatent les désastres qui en ont été la suite. Cette opération exigeant plus de temps que je ne pensais, je me suis décidé à vous en transmettre en attendant un aperçu général.

C'est surtout sur nos montagnes, que cette tempête a étendu et multiplié les ravages. Les divers rapports qui me parviennent chaque jour annoncent des désastres et des pertes énormes. La destruction des cheminées, l'enlèvement des toits, le renversement total de plusieurs maisons en sont les moindres parties. La violence du

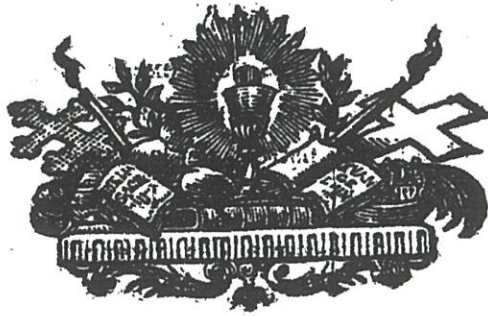
vent a surtout frappé les arbres fruitiers, et forestiers dont la plus grande partie est enlevée : on évalue à deux tiers, les pertes faites dans les bois à ce sujet. Je me suis concerté de suite avec la régie, pour la vente des bois nationaux, tant pour prévenir les dilapidations, et les vols ; que pour en tirer meilleur parti, au moment des froids rigoureux et on s'occupe en cet instant de cette vente dans tous les bureaux d'enregistrement. Quand aux pertes communales ou privées, je veille à ce quelles soient constatées légalement, et j'aurai l'honneur de vous les mettre sous les yeux pour appeler sur ce département déjà assez pauvre l'attention et la bienfaisance du gouvernement.

Je ne dois pas oublier la maison de préfecture, qui située sur un lieu élevé, et dominant toute la ville, a l'aspect direct du midi, et ayant un toit qui depuis longtemps menaçait ruine, a été ébranlée de manière à donner de justes inquiétudes. Le conseil général du département, sur le rapport de l'ingénieur en chef, a reconnu dans sa dernière session, l'urgence et la nécessité de faire rétablir ce toit, et y a affecté une somme de dix mille livres à imposer extraordinairement sur les centimes ordinaires. Cette réparation est devenue plus urgente encore depuis cette dernière tempête ; ce serait s'exposer à perdre la maison en entier, que de l'ajourner plus loin que le printemps. Veuillez donc, Citoyen Ministre, vous rappeler cet objet, et le prendre en considération, dans la fixation générale des dépenses de la préfecture de la Haute Loire, qui doit être faite en vertu de la loi du 28 pluviôse et de l'arrêté des consuls du 26 ventôse an 8.¹

Salut et respect

Lamothe

¹ La lettre est conservée aux Archives nationales, dans le fonds des correspondances sur les travaux et les bâtiments départementaux (F/13/1735). Les annotations des commis permettent de suivre la lettre au ministère : « enregistrée le 24 frimaire », envoyée à la « 3^{ème} division bureau des indemnités », puis « à renvoyer à la 1^{ère} division » (celle des travaux).



PETIT-SÉMINAIRE

DE

MONISTROL - SUR - LOIRE.

Notre ami François-Hubert Forestier a déniché ce précieux prospectus, qu'en 1828 le Collège ou Petit Séminaire adressait aux parents. Les documents de ce type sont rares. Nous sommes dans les premières années de cette mémorable institution, le seul établissement secondaire de l'arrondissement pendant tout le 19^{me} siècle. Il prospérera jusqu'à sa soudaine suppression, par l'effet de la loi de Séparation., le 20 décembre 1906. Malgré la note au pied de la première page : « On n'a point à craindre de suppression ; la maison subsistera toujours avec les mêmes éléments, n'importe sous quel nom. »

L'encre d'imprimerie ayant traversé le papier, nous avons été obligés de retranscrire le texte. Nous le faisons dans sa graphie d'origine (les pluriels comme « parens » sont encore dans le bel usage...). Nous y joignons une photo de la bannière de la Musique, très réputée alors – l'internat laisse des loisirs. Elle est datée 1886 et a été offerte par « mesdames Néron », selon ce que dit une broderie au revers.

Cet Établissement dirigé, sous les ordres de Monseigneur l'Évêque du Puy, par des Ecclésiastiques depuis longtemps habitués à l'enseignement, a pour but principal, comme on le sait, de former le cœur de la Jeunesse en prenant la Religion pour base de l'éducation.

Néanmoins la culture de l'esprit n'y est point négligée : les sciences et les lettres, et même les arts d'agrément y sont enseignés avec soin.

Le cours d'études embrasse les Langues française, latine et grecque ; la Mythologie, l'Histoire ; la Chronologie, la Géographie ; la Littérature, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie ; la Philosophie, y compris la Physique, le Dessin et la Musique.

Les notes journalières, les répétitions hebdomadaires, les visites fréquentes des Classes, les compositions, les examens du milieu et de la fin de l'année, les Prix et les Couronnes distribuées solennellement à la clôture des classes, tels sont les moyens principaux employés pour exciter l'émulation des Elèves. Les Parens reçoivent, tous les trois mois, un Bulletin dans lequel sont relatées les notes hebdomadaires et qui les

instruit de la santé de leurs enfans ; de leur conduite, de leurs progrès en tout genre, de leur tenue, etc.

La surveillance, cette sauve-garde des mœurs, ce moyen puissant de succès dans les études, est partout exacte et active, mais prudente et paternelle. Les Elèves sont toujours sous la conduite d'un Prêtre chargé spécialement du soin de les surveiller ; sa tâche a pour objet, bien plus de prévenir leurs fautes que de les punir.

Les Dortoirs sont éclairés pendant la nuit et surveillés par plusieurs Régens qui y couchent, de plus ; un de ceux qui sont chargés du service de la maison, reste sur pied toute la nuit, et les parcourt de temps-en-temps pour s'assurer si personne n'est indisposé.

Les enfans au-dessous de 14 ans sont séparés du reste de la Communauté et ont un surveillant particulier.

Les Parens doivent être dans la plus grande sécurité sur le service domestique, il est confié, non à des mains mercenaires, mais à des personnes attachées à la maison et qui s'y livrent par esprit de religion et de charité. Ce sont des Sœurs qui ont soin du linge et des vêtemens ; elles peignent les Elèves les plus jeunes, et prodiguent à tous, en cas de maladie, des soins qui ne laissent rien à désirer à la sollicitude maternelle.

On est particulièrement soigneux de la santé des Elèves, la maison est tenue avec propreté, la nourriture est saine, abondante et variée.

Le local a été considérablement augmenté. Les salles d'études et de récréation sont grandes et commodes, les dortoirs vastes et fort aérés. Un terrain spacieux et contigu aux bâtimens qui vient d'être clos de murs, offrira une agréable promenade.

Le climat de Monistrol est tempéré, l'air y est très salubre.

Ne voulant point faire de l'éducation une spéculation pécuniaire, mais l'œuvre d'un zèle purement religieux, on a fixé la pension à la somme de 412 francs pour dix mois, payables par trimestre et d'avance. Dans le prix de la pension sont compris les frais du Médecin ordinaire, d'entretien de la Chapelle, de la Bibliothèque destinée aux Elèves, et du Cabinet de physique.

On s'abonne moyennant 50 fr. pour le blanchissage, le menu raccommodage, papier, plume, encre, livres classiques, les dictionnaires et les livres de grec et de mathématiques exceptés. On paiera pour chaque année en sus de la pension 60 fr. pour le Maître de musique, et autant pour celui de dessin.

Les absences au-dessous de 15 jours consécutifs ne donneront droit à aucune remise. Les lettres et paquets concernant les élèves doivent être affranchis.

L'ouverture des Classes est fixée au premier octobre. On ne recevra aucun Elève sans un certificat de bonne conduite.

Les Parens ne seront pas fâchés qu'on ait adopté les mesures suivantes ; il ne sera permis aux Elèves de sortir que très-rarement, encore ce ne pourra être qu'avec leur père, mère et tuteur. Ils ne recevront aucun comestible, ils n'apporteront, en entrant, d'autres livres que leurs classiques ou des livres de piété ; la maison se charge de leur en fournir pour leurs lectures extraordinaires.

COSTUME

Habit, Gilet et Pantalon noirs.

TROUSSEAU

Douze chemises, douze mouchoirs de poches, huit serviettes, six paires de bas, six cravates, deux paires de Draps, une paillasse, un matelas de deux pieds et demi de largeur, sur cinq pieds trois pouces de long, un traversin, une couverture en laine, un couvre-pied, des rideaux blancs de six pieds de haut sur cinq et demi de large, deux paires de souliers, trois bonnets de nuit, six essuie-mains, un peignoir, deux brosses, deux chapeaux ronds, un couvert de fer étamé, un gobelet de composition, un couteau de table, une malle et un sac de nuit.

Monistrol-sur-Loire, 15 Juillet 1828.

CLAUDE BOURGEAT

« UN CHARMANT VOYAGE »
 À LALOUVESC
 août 1887

Notre ami Jean-Claude Walter-Bourgeat nous a communiqué le récit d'un voyage et pèlerinage que fit à Lalouvesc en 1887 Claude Bourgeat, alors tout jeune commis à Saint-Etienne, chez Maza. Bien que ce texte ne concerne Monistrol que par les appartenances familiales du jeune Bourgeat, nous avons plaisir à le faire connaître.

C'est une « narration », exercice scolaire bien connu, et de fait elle a été remise à un prêtre qui l'a corrigée comme on corrige une copie. Mais il ne l'a pas notée : ce n'est pas le maître et l'élève, mais plutôt le directeur de conscience et le jeune disciple. Le narrateur a les qualités requises : il est précis, factuel, comptant les heures, détaillant les noms, sobre, sachant suggérer sans insistance le cocasse d'une situation, la beauté d'un paysage, l'émotion d'un moment, et la piété de ses camarades et de lui-même.

Nous reconnaissons dans ce texte sans prétention l'atmosphère de ces pèlerinages à Lalouvesc qu'évoque l'historien de saint François Régis¹ : « Peu de pèlerinages collectifs, encore moins de démonstrations extérieures ou de cérémonies d'apparat. On montait par petits groupes de parents ou d'amis, plus encore en isolés. » On vient se confesser et communier. « Jusqu'à Saint-Etienne, (...) le pèlerinage de Lalouvesc était considéré comme un complément du devoir pascal. C'était pour nous, enfants, les Pâques d'été, bien plus radieuses et plus environnées de poésie que les autres. On se levait à trois heures du matin, on s'entassait à vingt-cinq ou trente, les plus grands sur l'impériale, dans les bonnes vieilles diligences à trois chevaux, et après diverses haltes à Marlhes, Dunières, St-Bonnet le Froid, où le « ravitaillement », hélas ! préoccupait peut-être autant que la vénération des souvenirs de saint Régis, nous arrivions à la tombée de la nuit, en vue de la petite cité sainte... »

En terminant son récit, Claude Bourgeat écrit que ce voyage fut charmant. Son directeur de conscience raye voyage et le remplace par pèlerinage. Mais c'est juste pour éviter une répétition : le mot a déjà servi quelques lignes plus haut. Et il laisse charmant... Un charmant pèlerinage : il est des grâces qui passent par le bonheur...

Ph. Moret.

¹ Georges Guitton, SJ, *Saint Jean-François Régis*, Paris (Spes) 1936, p. 592 sqq.

Narration

Cruelle incertitude

Quelques jours après la fête de l'Assomption, le 18 août, si je me rappelle bien, j'allais avec Heurtier dire un bonjour à Mr Mathieu, qui arrivait de la campagne. Comme d'habitude il nous parle un peu de ses projets et entre autres nous fîmes plus attention au suivant : « Mr Michel et moi, nous dit-il, d'accord avec Mr l'abbé Papillon, vicaire à l'Etrat, avons fait le projet de conduire en pèlerinage à La Louvesc la congrégation naissante des jeunes gens de l'Etrat ; la date n'est pas encore décidée, mais on a parlé du 28 courant. »

Moi et Heurtier, après avoir réfléchi et causé un instant, demandons à Mr Mathieu si nous ne pourrions pas aller avec eux, car nous n'étions jamais allés à La Louvesc et serions très heureux de faire ce voyage ensemble. Il ne nous dit ni oui ni non, mais il nous fait entrevoir les difficultés qu'il y aurait si on nous y menait tous les deux ; les autres jeunes gens du magasin seraient jaloux, etc. « J'en parlerai à Mr Michel, reprend-il, et vous rendrai sa réponse. »

Le lendemain et les jours suivants, nous nous empressons à notre rentrée au bureau d'aller voir Mr Mathieu, qui nous dit qu'il avait oublié notre commission, mais que ce soir sans manquer il la ferait ; c'était le 22 août. Le 23, comme les jours précédents, nous lui demandons notre réponse, il nous dit que Mr Michel n'avait pas le temps de s'en occuper pour le moment, mais qu'il penserait à nous.

Nous attendons jusqu'au samedi, veille du départ, sans réponse de Mr Michel, lorsque, le soir, nous l'apercevons au magasin, venant nous dire que nous devons nous trouver avec Charles et Metzger le lendemain à huit heures du matin, *place Mi-Carême*¹, pour aller avec lui à La Louvesc. Nous étions on ne peut plus contents de cette heureuse nouvelle et mes parents à qui j'en ai parlé en rentrant à la maison en ont été enchantés.

Nous nous entendons donc tous les quatre afin de nous trouver chez Maza à l'heure indiquée, le lendemain matin à 8 heures.

Metzger seul n'y est pas. Il est 8 heures $\frac{1}{4}$ lorsqu'il arrive. Nous nous promenons un instant en attendant Mr Michel, qui est là à 8 heures $\frac{1}{2}$. La voiture promise pour cette heure n'est pas encore prête et le départ ne s'effectue qu'à 9 heures.

Nous passons place de l'Hôtel de ville. Mr Claude monte dans notre voiture jusque en face de la prison ; il rencontre Mr Bigel, aumônier des prisons, et *ils* redescendent en ville ensemble.

Place Bellevue, les *jeunes* gens de l'Etrat avec Mr l'abbé Papillon nous attendent depuis une $\frac{1}{2}$ heure. L'impériale de la voiture, où nous sommes déjà montés, est prise d'assaut.

Enfin nous partons au complet, sauf Mr Mathieu et un des jeunes gens de l'Etrat qui ont pris le devant et que nous rattrapons à la Digonnière. Nous montons et descendons de voiture plusieurs fois avant d'arriver à Planfoy où la voiture s'arrête un peu pour faire manger de l'avoine aux chevaux. Nous partons tous

¹ Bourgeat n'avait pas éprouvé le besoin de désigner l'endroit du rendez-vous. Il dit deux lignes plus loin qu'il fut fixé devant Maza. L'addition du bon père nous donne l'adresse de Maza, place Mi-Carême.

devant et traversons un grand bois où nous ramassons quelques aîrelles. Plus loin on voit à côté de la route des étangs où l'on prend la glace dont on se sert en été à St-Etienne, et le château de Mr de Saint-Genest qui est magnifique. Nous passons à Saint-Genest-Malifaux, sans nous arrêter, et arrivons à Marllhes à midi ½. La voiture se trompe de route ; nous sommes donc obligés de rebrousser chemin.

« Le temps m'a bien duré »

Il est deux heures de l'après-midi, lorsque nous arrivons à Riotord. Nous dînons au bord d'une petite rivière, derrière l'usine de dévidage de messieurs Colcombet. Nous visitons l'église et arrivons juste à temps pour recevoir la bénédiction du T.S. Sacrement. A trois heures, la voiture n'étant pas prête nous partons à pied jusque au pont Faurie, où elle nous rattrape. Il faisait *alors* un grand vent qui n'a cessé, pour donner place à la pluie, qu'à 9 heures du soir, en arrivant à St-Bonnet le Froid où nous descendons à l'hôtel Gailhard pour manger un morceau. Et ½ heure *après* nous repartons avec un renfort¹. Il pleuvait alors beaucoup et il faisait des éclairs qui nous éclairaient pendant plusieurs secondes ; le temps m'a bien duré, jusqu'à la Louvesc. Il me semblait que jamais nous n'arriverions. Un peu avant que nous arrivions, le voiturier, qui ne connaissait pas bien le chemin, dit à Mr Michel et à Mr l'abbé Papillon, qui s'étaient mis à ses cotés pour le guider, que nous nous étions trompés de route, et que nous allions à Tournon.

« Nous y voilà ! »

Mais quel plaisir, lorsque dix minutes après, on crie : « Nous y voilà ! » Nous nous mettons à chanter à tue-tête jusqu'à l'Hôtel des Trois-Pigeons, où nous descendons. Madame et monsieur Epitalon, avec Mr l'abbé Bernard, et les enfants de Mme Guitton, qui étaient arrivés 2 heures avant nous, nous attendaient. Il était 11 heures lorsque nous soupions et à 11 heures ½ on nous donnait une chambre.

Tous les lits de l'hôtel étant occupés, nous avons été obligés tous les quatre, avec un de l'Etrat, d'aller nous coucher dans une maison en face de l'hôtel, chez un boulanger, où nous n'avons pas très bien dormi car nous étions logés dans une petite mansarde qui ne donnait le jour que par une fenêtre très étroite. Enfin nous nous couchions. Pour moi je n'ai pas dormi un quart d'heure, car j'étais agité, tous les autres aussi d'ailleurs.

Nous nous levons le lendemain lundi à 4 heures ½ du matin, et à 5 heures lorsque Mr Michel vient nous appeler, nous étions prêts.

C'est avec joie que nous descendons dans la rue où plusieurs des jeunes de l'Etrat étaient déjà. Nous visitons la nouvelle église², qui est fort belle, mais basse à cause de la grande quantité de neige qui tombe en hiver et qui l'effondrerait si elle était plus haute. Le maître-autel est splendide ; la table de communion ~~est tout~~ *autour fait le tour* de l'autel³ ; au dessus du St Tabernacle, un peu en arrière, sont

¹ C'est-à-dire un cheval de renfort.

² La nouvelle église, en construction depuis 1864, a été très solennellement consacrée en 1877. Elle sera promue à la dignité de « basilique mineure » en 1888. Elle ne comporte encore, ni les flèches des clochers (1900), ni les vitraux de Bégule (1890), ni les peintures de Decôte (1931-1934).

³ En juin 1969, la table de communion a été supprimée, et en novembre le maître-autel monumental

placés dans une *boîte chasse* formant le cercueil les restes de saint François Régis¹. Ensuite nous allons à la chapelle mortuaire², et de là nous montons tous les quatre du magasin à la piscine³, d'où nous redescendons à 6 heures ½, pour aller nous confesser ; je me confesse au R.P. Doudon et à 7 heures nous allons presque tous communier à la messe de Mr l'abbé Papillon, qui finit à 7 heures ½.

Nous nous promenons jusqu'à 9 heures et nous nous réunissons pour le déjeuner. Nous sortons de table à 10 heures environ. Mr Michel nous mena au cimetière qui se trouve sur la route de Saint-Félicien ; nous disons un *De Profundis*, et repartons presque de suite. A 11 heures, accompagnés d'un des Pères, nous montons au bourdon, qui est assez gros, mais dont on ne se sert que très peu, car le clocher étant petit, on ne peut le faire tourner⁴. Nous montons ensuite et pour la deuxième fois à la piscine, mais seulement tous les quatre.

Au mont des Tempêtes

A 1 heure ½, avec le R.P. Bonhomme, Mr Michel et Mr Mathieu, nous montons tous au mont des Tempêtes qui est à une altitude de 1250 mètres, et se trouve en face de La Louvesc, au dessus de la fontaine miraculeuse. Après avoir fait une halte au sommet de cette montagne et mangé quelques aïelles et framboises, nous descendons par derrière et revenons après une heure de marche environ par la même route que nous avons prise lorsque nous sommes partis. Avant de redescendre à La Louvesc, nous nous reposons dans un pré, après avoir dit au revoir au R.P. Bonhomme, qui nous quitte ; et P. Heurtier et P. Méan, lisent un ~~morceau~~ *passage* de la vie de saint François Régis.

Nous arrivons à l'hôtel à 4 heures ½, et à 5 heures nous dînons. Le dîner dure une heure environ, et après nous allons encore nous promener. Comme nous avons, Metzger, Charles, Heurtier et moi, demandé à changer de chambre, car nous ne voulions plus coucher dans les lits où nous étions la première nuit, Mr Michel, nous montre celle que nous aurons ce soir. C'est le numéro 33, elle est grande et se compose de quatre lits. Moi je choisis le premier à droite, à côté d'une fenêtre et près du lavabo. Mes camarades, qui étaient fatigués de n'avoir pu dormir la veille, se couchent, tandis que moi avec tous les autres allons faire notre prière dans la chapelle mortuaire. Quelques-uns se confessent ensuite afin de communier le lendemain matin, car ils n'ont pu le faire ce jour-là.

A 8 heures nous revenons à l'hôtel et chacun va dans sa chambre pour se coucher, car nous devons partir le mardi à 5 heures du matin, après avoir entendu la messe de 4 heures ½.

30 août, à 4 heures ½ du matin Mr Michel vient frapper à notre porte et nous dire de nous lever. Nous nous empressons de nous habiller et de descendre pour aller à la messe de 4 heures ½, pour laquelle nous étions un peu en retard, car Mr Michel qui était bien fatigué de la veille nous avait appelé une ½ d'heure trop

avec la chasse. Celle-ci est déposée dans une chapelle distincte en juin 1970.

¹ La chasse en bronze doré a été réalisée en 1873 par Caillat, orfèvre à Lyon ; elle renferme la caisse de bois contenant les reliques, refaite à cette occasion en cèdre.

² C'est la chambre où Régis mourut, transformée en chapelle.

³ Dite aussi fontaine de saint Régis.

⁴ Un bourdon de 6 tonnes a été fondu en 1875, c'est la Joséphine, prénom de la donatrice. Six paires de bœufs l'ont traîné jusqu'à La Louvesc. Les clochers ne sont pas encore achevés (ils le seront en 1900).

tard.

Sitôt après la messe, le voiturier attelle ses chevaux et pendant ce temps nous allons faire une dernière visite à la chapelle mortuaire. Lorsque nous revenons, tout était prêt et nous partons. Il était 6 heures.

Comme à partir de La Louvesc il y a une montée, nous marchons à pied pendant $\frac{3}{4}$ d'heure environ et montons en voiture pour ne descendre qu'à St-Bonnet le Froid, où nous arrivons à 8 heures. Nous nous arrêtons à l'hôtel Gailhard, le même où nous avons soupé le dimanche. Pendant que l'on préparait le déjeuner, nous allons faire une visite à l'église, où nous disons un chapelet. A 8 heures $\frac{1}{4}$ nous déjeunons et à 8 heures $\frac{3}{4}$ repartons. Il faisait un temps magnifique, mais seulement un peu froid. Jusqu'à Riotord nous n'avons presque que chanté, sans oublier de temps en temps, comme nous l'avons fait le dimanche en partant, de dire une dizaine de chapelets pour diverses intentions. A 11 heures $\frac{1}{2}$ nous descendons à l'hôtel Souvignet à Riotord, où un dîner avait été commandé.

« Nous n'avons presque que chanté »

Après avoir dîné nous demandons des lignes pour aller pêcher dans la petite rivière au bord de laquelle nous avons mangé l'avant-veille. On nous en remet quatre ou cinq et nous nous empressons d'aller les mettre dans l'eau ; nous réussissons après une heure de pêche environ à avoir 7 ou 8 petits poissons. Je ne sais pas ce que l'on en a fait.

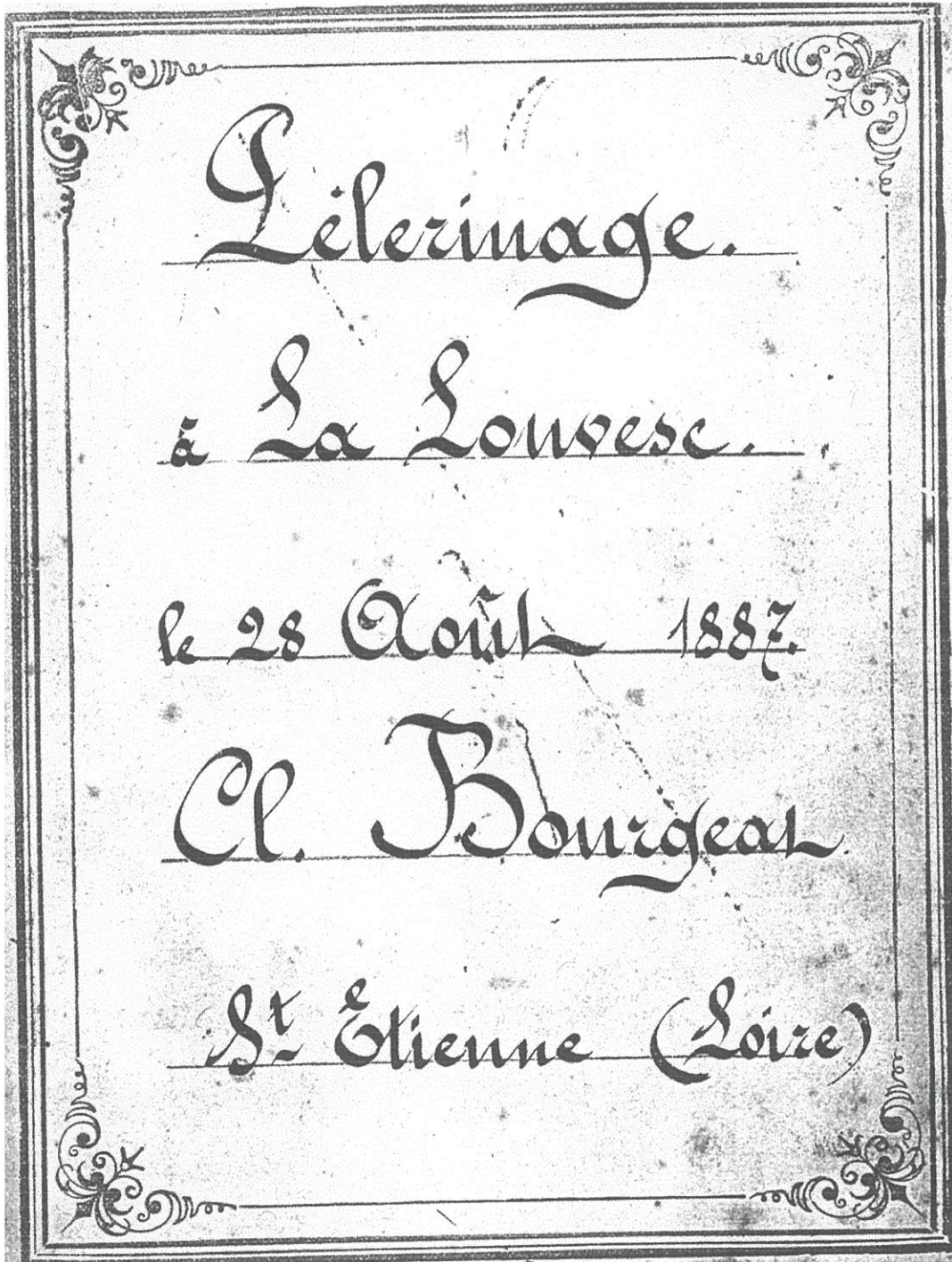
Le voiturier n'ayant pas préparé la voiture, nous partons devant à 2 heures, quelques uns restent pour l'attendre. Arrivés un peu loin et après avoir marché pendant vingt minutes environ, les quelques jeunes gens de l'Etrat qui étaient avec nous, étant fatigués et ne voyant pas arriver la voiture, s'arrêtent pour la prendre lorsqu'elle passerait. Metzger, Charles, Heurtier, Mr Mathieu et moi, nous continuons à marcher et prenons l'idée d'aller à pied jusqu'à Marlhes, ce que nous faisons. La route montant beaucoup, la voiture ne peut nous rattraper mais à la descente qu'il y a un peu avant Marlhes, elle nous passe devant. Nous la rejoignons seulement à Marlhes, et remontons prendre notre place sur l'impériale.

Comme nous avons très chaud, Mr Michel nous donne un petit verre de cassis pour nous rafraîchir. Il nous montre, après avoir quitté Marlhes, la propriété de M. Courbon- Lafare, et le village de Jonzieux.

Nous perdons de vue seulement à partir de cet endroit les monts Mézenc et Gerbier des Joncs, que l'on aperçoit tout le long de la route, jusqu'à la Louvesc.

Nous arrivons à Saint-Genest-Malifaux à 4 heures, et après un petit goûter ~~dans un pré~~¹ et une visite à l'église, nous remontons en voiture. A 5 heures nous passons à Planfoy, et un peu plus loin nous rencontrons les Juvénistes des Frères maristes, qui étaient en promenade.

¹ Dans un pré est rayé : correction du jeune homme, ou de son correcteur ?



Sur l'impériale se trouvaient avec nous plusieurs jeunes gens de l'Etrat, entre autres un nommé Descroix, dont le père est mort il y a quelque temps ¹, qui nous a bien amusés jusqu'à Saint-Etienne où nous arrivons à 6 heures ³/₄.

Nous débarquons chez Maza et nous disons au revoir ! Enchantés de ce joli voyage qui s'était si bien passé, sans accident ni aucun de malade, à l'exception de quelques petits malaises.

Nous remercions Mr Michel de la bonté qu'il a eue pour nous durant ce pèlerinage et nous rentrons très contents chez nos parents, à qui nous nous empressons de raconter toutes les péripéties de ce charmant ~~voyage~~ *pèlerinage*.

Saint-Etienne, 27 septembre 1887.

C. Bourgeat

Et voici, à la suite, dans une toute petite écriture, quelques lignes du prêtre qui avait demandé au jeune Claude sa « narration » :

Ta narration est bien faite ; j'y ai trouvé peu de fautes. Tu veilleras à celles que je t'ai corrigées pour ton relevé.

Comme nous approchons du mois de novembre, tu feras bien de prier tout spécialement saint Régis ; car le jour de la fête de la Toussaint, l'Eglise nous engage à prier tous les saints du paradis et particulièrement ceux qui nous ont accordé quelques faveurs durant le cours de l'année qui s'achève. Saint Régis doit avoir cette année une part spéciale à notre vénération ; n'oublie donc pas de le remercier, d'autant plus que la reconnaissance est l'un des grands devoirs que nous avons à remplir : saint Vincent de Paul disait qu'il fallait passer autant de temps à remercier le bon Dieu de ses grâces qu'à lui en demander de nouvelles. Efforce-toi de mettre ce petit conseil en pratique, comme tu as déjà commencé à le faire, et comme nous l'avons tous fait le jour du 8 septembre, en assistant à la messe à l'Etrat.

Lorsque tu retourneras au Maniquet ² avec mon frère Mr Mathieu, observe bien tout ce qu'il te dira, de manière à ce que ces petites promenades tournent à l'avantage de tous. Le jour de la commémoration des morts, tout en priant pour tes parents plus ou moins éloignés que le Bon Dieu a déjà rappelés à lui, pense un peu à la mère du petit Descroix de l'Etrat, qui est morte il y a quelques jours. Le pauvre enfant reste seul, mais enfin le Bon Dieu est là et il ne l'abandonnera pas. Prie bien pour lui et prie aussi pour moi durant toute cette année.

¹ Sa mère mourra peu après : voir le texte du prêtre, après la narration.

² Ce mot sous toutes réserves : dans une pliure, il est difficile à lire

GUSTAVE FOURNIER

LA MORT D'UN SOLDAT

1870

On vient de lire le récit du pèlerinage à Lalouvesc de Claude Bourgeat. A la suite et dans le même cahier, mais d'une écriture tout autre, gauche et malhabile, mais appliquée, on peut lire le début d'un récit patriotique, sur la première grande bataille, et défaite, de la guerre de 1870. Le scripteur laisse la place au récitant, un certain Gustave Fournier, sur lequel je n'ai pas de renseignements.

Les hostilités ont commencé le 4 août. L'armée prussienne, concentrée depuis plusieurs jours entre Landau et Coblenz, fait mouvement vers Wissembourg, qu'elle prend par surprise au matin du 5 août. MacMahon concentre alors toutes les forces dont il peut disposer immédiatement (le tiers des forces allemandes) assez en arrière et au sud, autour de Woerth et Froeschwiller, en s'adossant aux collines de l'ouest de la plaine d'Alsace. Le matin du 6, les deux armées se positionnent l'une face à l'autre. Bientôt, l'affrontement des deux masses inégales commence.

Fournier, soldat du 96^e de ligne, en suit le destin : le 5, on envoie le régiment vers Wissembourg, puis, quand l'avancée allemande se confirme, en retraite vers le sud, dans la plaine. Fournier reste flou sur la nuit qui a dû être passée sur cette position. C'est dans l'après-midi du 6 que le régiment est engagé dans la bataille, pour reprendre le village d'Elsasshausen. La bravoure du régiment, de son chef le colonel de Franchessin, et son drapeau passé de main en main et finalement sauvé, sont restés, comme la charge des cuirassés de Reischoffen le même jour, dans la légende de l'héroïsme malheureux.

Je connaissais Gustave Fournier comme un des héros de la guerre terrible.

Un jour, il me fit l'honneur de céder à mes pressantes instances et me raconta un des plus glorieux épisodes de la bataille de Froeschviller :

« Mon régiment, le 96^{ème} de ligne, dit-il, campé au début de la guerre dans les environs de Strasbourg, reçut le cinq août ordre de se porter, en grand garde, au col des Pigeonniers. On désigne ainsi une succession de collines boisées d'où le regard embrasse la plaine de Wissembourg. Site agreste, sombre, presque sauvage, comme tous ceux de la Forêt Noire¹ dont il est partie intégrante. A peine notre campement établi sur cette position, l'ordre arriva de mettre sac au dos et de descendre à la rencontre des Prussiens.

Pour bientôt le combat ! Idée pleine d'enthousiastes espérances pour nous, tenus jusqu'alors, à l'écart des combats, pour des conscrits de la mitraille. Nous allions en un rêve de drapeaux déployés dans la marche en avant, à travers les dangers, sous l'empire du sacrifice patriotique d'avance consenti.

Notre première étape en ce chemin de la gloire fut dans une minuscule

¹ C'est plutôt le Hochwald, la forêt haute. La forêt Noire est en Allemagne. Le col du Pigeonnier, à 4 km de Wissembourg, en domine en effet la plaine.

houblonnière, à plusieurs milles de la bataille engagée. On nous ordonna de nous coucher là, sur la terre humide, en nous annonçant qu'on nous gardait en réserve et que, selon toutes probabilités, notre rôle dans la journée se bornerait à une passive attente.

Cruelle déception, en partie compensée par cette certitude rapidement acquise que si, à la place que nous occupions, nous étions privés de l'honneur de participer au combat, nous l'étions assez bien de ses dangers. Entre temps, un obus éclatant à nos côtés, des balles perdues venant fouiller nos rangs, nous familiarisaient avec la pensée et l'image de la mort.

Ainsi, jusqu'à trois heures du soir. A ce moment on nous dit d'effectuer une marche sur la droite de Freschviller [Froeschwiler], depuis le matin sous la fournaise et où l'avantage semblait rester aux Allemands.

A travers les champs d'avoine et de blés, nous atteignîmes le point de jonction des chemins de Wissembourg et de Woerth. Nous approchions du centre de la lutte. Quelques pas encore, puis, sur la lisière d'un petit bouquet de bois, le régiment s'arrêta. Le colonel de Francheisseint [Franchessin] qui commandait le 96^{ème} nous rangea en ligne de bataille et, très calme, d'une voix posée : « Mes amis, nous dit-il, on nous charge d'enlever aux Prussiens une éminence située à 500 mètres d'ici. En avant ! » Ce disant, il pique devant lui en plein combat, à travers une grêle de biscaïens¹. Le régiment s'élance à sa suite sous un feu terrible qui fauche ses rangs. Le tir des Allemands est si nourri, si meurtrier, que pour avancer il faut bientôt franchir une barrière de cadavres.

Mais qui voudrait reculer, hésiter même, sous les ordres de ce soldat admirable, dont la voix stridente, le crépitement de la fusillade...

Ici s'arrête notre texte. Les récits de l'époque permettent de continuer² : le cheval du colonel est tué, lui-même blessé. Il continue à pied, mais un biscaïen l'abat. Il crie en mourant : « Mes amis, en avant ! vengez votre colonel ! » Bientôt, il faut sauver le drapeau. Deux sous-lieutenants sont tombés pour le défendre. Quand le combat cesse, l'adjudant-major du régiment réussit à le garder intact. « Mais la noble loque n'avait été sauvée à Froeschwiller que pour courir encore une fois à Sedan le risque d'être prise. Elle fut préservée par le colonel Bloem, qui ordonna de la faire enfouir ! ». En mars 1871, malgré la paix signée, Sedan est encore occupé par les Prussiens, le campement du 96^{ème} est celui d'un régiment allemand. Le porte-drapeau ne supporte pas l'idée que l'ennemi pourrait trouver la cachette. Il réussit à passer la ligne d'armistice, à s'infiltrer dans le campement, de nuit ; il fouille le sol avec ses mains, trouve le drapeau, le cache sous son manteau et ressort avec son dépôt sacré « à la barbe du poste prussien ». « Et le 29 mars 1871, le drapeau du 96^{ème}, tout maculé de sang, percé de balles et souillé de boue, mais faisant encore flotter au vent les trois couleurs de la patrie, était remis aux mains du colonel et salué par le régiment, qui pleurait d'émotion. »

¹ Boulets de fer de petits calibres qui remplissent la cartouche des projectiles d'artillerie, très meurtriers contre l'infanterie.

² J'emprunte ce qui suit à l'*Histoire abrégée de la guerre franco-allemande*, du commandant Rousset.

PAUL BONCHE

CLASSARDS DE 1929

Paul Bonche répondit en 1982 à une enquête conduite dans toutes les communes de l'Yssingelais, sur les coutumes liées aux conseils de révision, aux « classards ». Christian Bertholet en avait eu l'idée et en présenta les résultats dans deux très beaux articles sur « L'année du classard, ou conscrit en Velay de 1902 à 1962 » (Per lous Chamis, n°40 et 41). Ce travail reprenait les témoignages de tous ceux qui avaient apporté leur contribution, en les reclassant dans un ordre logique. Celui de Paul Bonche apparaît ainsi à plusieurs reprises, sous la simple indication de notre commune, Monistrol.

En classant les papiers de son père, Jacques Bonche a retrouvé la copie du texte envoyé à Per lous Chamis. Il nous a autorisé à publier tel quel ce précieux et vivant témoignage d'une époque révolue.

« Faire la classe »

Né le 27 avril 1909, j'appartenais au premier contingent de la classe 1929, une des premières qui fit 12 mois de service (en 1928, c'était 18 mois).

Nous étions vingt-cinq de la ville et une vingtaine des villages. Nous faisons deux groupes bien à part et sans aucun contact. Pas de frictions, mais indifférence.

L'année avant le conseil de révision, nous nous étions réunis pour faire la vogue (juin 1927¹) ; nous avons élu un président et un trésorier, avons acheté un drapeau, qui restait chez un des nôtres (cafetier). Je ne sais pas ce qu'est devenu ce drapeau.

Nous nous étions cotisés et avons fait la tournée de toutes les « classardes » qui avaient également payé leur écot. Presque tous les dimanches, nous faisons la tournée, pour aller voir les filles du pays. On appelait cela « faire la classe ». C'était la tournée des cafés, avec le drapeau, un tambour, une grosse caisse et un ou deux clairons. Personne ne jouait vraiment bien, mais ça faisait du bruit... La grosse caisse était louée chaque année chez le sellier-bourrelier. Presque chaque année, il fallait changer une ou deux peaux de la caisse, qui était crevée par des excités : après boire ils manœuvraient la « mailloche » à tour de bras et jusqu'au sang pour les poignets.

¹ Erreur pour 1928 ? Cependant on a plusieurs exemples de préparations commençant deux, voire trois ans avant le conseil de révision.

« Chanter le mai »

On « chantait le mai ». Cela durait trois ou quatre jours à boire et à manger ; ces deux ou trois nuits on couchait dans une grange ou à la belle étoile. On se rendait dans une ferme ou un café aux environs de la ville et l'on mangeait les œufs ramassés, le saucisson ou le lard et surtout beaucoup de vin rouge. On faisait le tour du pays avec tous les instruments et l'on chantait :

*« L'hiver a fait son tour,
Nous voici de retour,
Le printemps vient de naître,
Tout rempli d'allégresse.
Y a bien un mois ou six semaines
Il y avait de la neige partout.
C'est le printemps qui ramène, qui ramène,
C'est le printemps qui ramène le beau temps. »*

Un autre chant de mai se chantait aussi à Monistrol :

*Ouvrez-nous votre porte
Nous chanterons ce joli mois de mai
Et d'une voix qui est si belle et forte
Qui vous rendra le cœur gaillard et gai.*

*Y a bien un mois ou six semaines
Voyant de la neige partout,
Ce sont nos chants qui ramènent, qui ramènent,
Ce sont nos chants qui ramènent le printemps.*

*Messieurs et dames, descendez de vos chambres,
Venez avec nous, nous irons nous promener,
Nous irons voir dans la prairie,
Voir si les arbres sont en fleurs ;*

*Messieurs et dames, les arbres sont en fleurs,
Ils sont en fleurs de diverses couleurs,
Y en a des rouges, y en a des blanches,
Et l'oiseau chante sur la branche.*

*Messieurs et dames, la Reine vous prie
De nous offrir un tout petit présent,
De nous donner une demi-douzaine
De ces œufs frais pour nos étrennes.*

Et après que la dame eut donné son étrenne :

*Madame, de ce don
Nous vous remercions,
Nous prions Dieu de grâce
Qu'il vous fasse une place*

*Dans son saint paradis,
Bonsoir mes chers amis.*

La vogue et la classe

Les jeunes de la classe animaient la vogue. Toute la semaine précédente, on portait des brioches aux commerçants et aux filles de la classe, ceci en musique évidemment. L'argent qu'on récoltait nous servait à faire la fête.

Le jour de la vogue, on tirait l'oie, à cheval, et le lundi on la mangeait tous ensemble. C'était l'occasion d'un banquet très animé. On participait aussi aux jeux qui étaient organisés par la municipalité pour les enfants des écoles, ce lundi de vogue.

Quelquefois la fête se terminait à Saint-Etienne dans les rues chaudes, où plusieurs de la bande, une minorité, se rendait au bordel. Cela se passait aussi après le conseil de révision.



La classe 1933, avant le tir à l'oie

Le conseil de révision

Le conseil de révision se passait au chef-lieu du canton, à Monistrol pour nous. Dès le matin les classes des environs défilaient dans la ville avec tous leurs instruments. Cinq ou six marchands ambulants vendaient des décorations, des numéros de la classe (1929), des bérets aux couleurs vives, des casquettes, des « Bon pour le service », des « Bon pour les filles », mais surtout des cocardes, des flots de ruban bleu blanc rouge, et des insignes en métal doré découpés BON.

Le conseil de révision était composé de deux ou trois officiers médecins-militaires, deux ou trois sous-officiers, pour passer sous la toise et peser les jeunes classards qui se présentaient ensemble, complètement nus et assez gênés. C'était évidemment l'occasion de plaisanteries de la part des fortes têtes, en particulier à l'égard des séminaristes, qui avaient quitté la soutane ce jour-là et étaient particulièrement mal à l'aise.

Les maires de toutes les communes du canton étaient là ou représentés par leur adjoint, le conseiller général présidait en général, quelquefois le sous-préfet. Les autorités faisaient rarement des réflexions sur les conscrits, sauf pour quelques excités un peu ivres.

On était appelé par commune et l'on attendait assez longtemps en tenue d'Adam pour passer sous la toise, sur la bascule, et se faire mesurer le tour de poitrine. L'examen médical était assez rapide, à moins qu'on ne signale quelque anomalie, et là les tire-au-flanc se faisaient parfois mettre en boîte.

Le chant du jour était : « La classe, la classe 1929 ne périra pas (Bis) ».

Toute la journée se passait en défilés dans les rues, tournées dans les cafés, passage chez le photographe pour la photo traditionnelle. Il était rare que la journée se passe sans des bagarres assez violentes entre gars des pays voisins. Chez nous Ste-Sigolène était renommée pour ses fortes têtes et son chauvinisme, et le sang coulait à chaque conseil de révision, surtout en fin de soirée quand tous avaient bien bu.

Quelquefois des revanches se prenaient la semaine suivante entre bandes de deux pays.

La messe du départ du contingent

Au moment du départ du contingent, une messe était dite dans la paroisse, mais chacun y allait individuellement. La plupart des conscrits allaient ensemble au « patronage » et se connaissaient ; quelques-uns faisaient de la préparation militaire ; les autres étaient contactés individuellement par les vicaires de la paroisse qui, en ces temps-là, avaient des contacts fréquents avec les toutes les familles du pays. Mais il n'y avait pas de cérémonies organisées par l'ensemble des classards, en tant que tels.

EUGÈNE DAVID

LE CIMETIÈRE DE MONISTROL

Ce n'est pas le champ clos entouré de murailles
Dont la hauteur rappelle à peu près les prisons,
Où l'ombre étend son voile étouffant les saisons
Sans qu'un rayon s'échappe au travers de ses mailles.

Le cimetière, ici chez nous,
Ressemble à tous les cimetières ;
Souvent on y pleure à genoux,
Lieu des regrets et des prières !

Mais, triste, il ne l'est pas ; du haut de son plateau
L'horizon se découvre et le soleil l'éclaire.
Ses cyprès, ses sentiers en bas du vieux château,
Tout lui donne un aspect agréable et sévère.

C'est le jardin du grand repos,
Le parc des âmes envolées.
Pauvres défunts, bien chers dépôts ;
Dormez en paix dans ses allées !

Loin du bruit, reposez, vous tous que j'ai connus,
Et vous tous que j'aimais ; c'est là, ma chère Angèle,
Où ton sommeil m'attend, mes jours derniers venus.
Ce jour-là, près de toi, glissera mon corps frêle.

Jette, ô soleil, sur ce jardin,
Le chaud rayon de ta puissance.
Verdure et fleurs, sur un gradin,
Ornez les croix de l'espérance.

C'est là qu'on a placé le monument des Morts,
Poilus tombés au front et martyrs du carnage,
C'est dans ce lieu sacré qu'au souvenir des forts
On se recueille, on prie, on leur rend un hommage.

Où pouvait-il se dresser mieux,
Ce fier soldat, que sur les tombes ?
Il veille ici les catacombes,
Face à la porte et près des cieux...

Ce n'est pas le champ clos entouré de murailles
Dont la hauteur rappelle à peu près les prisons ;
Où l'ombre étend son voile étouffant les saisons ;
C'est le square attristé des dernières batailles !

Joli jardin du grand repos
Et parc des âmes envolées,
Garde les bien, tes chers dépôts,
J'y veux dormir dans tes allées.

Avril 1932

Lors de la Semaine de cultures, en novembre 2003, la Société d'Histoire proposa une visite du cimetière. Nous aurions dû lire au milieu des tombes ce beau poème d'Eugène David, né à Monistrol en 1872, mort au Puy en 1956. Il est tiré de son recueil de poésies, publié en 1939 : Fleurs vellaves et stéphanoises.

LE PRÉFET PISANI CHEZ NOS SAUVAGES

Edgard Pisani fut un personnage de la vie politique, ministre de l'agriculture dans les ministères Pompidou, démissionnaire en mai 1968, plus tard ministre sous François Mitterrand. Il avait commencé sa carrière administrative d'après guerre comme préfet de la Haute-Loire. Il ne resta à ce poste que quelques mois, d'août 1946 à novembre 1947.

Dans son livre d'entretiens avec Jean Lacouture, La passion de l'État, il ne retient de son expérience dans notre département qu'une simple et unique anecdote, mais elle est située à Monistrol. On va le voir, cela ne se veut pas flatteur – mais rira bien qui...

J. Lacouture : En Haute-Loire, vous avez été confronté à des problèmes économiques, agricoles, bien entendu ; mais aussi, après la Libération, à des problèmes d'ordre public. Y avait-il là-bas des maquis encore rétifs ?

E. Pisani : Non, pas du tout. Le vrai problème de la Haute-Loire était plutôt le conflit potentiel entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. L'évêque du Puy était le maître des lieux. Puis-je me permettre une anecdote ? Je me suis invité, un jour, à présider une réunion de maires à Monistrol, dans le nord du département, là où aucun préfet ne s'était rendu depuis les inventaires de 1905.

J'accueille les maires l'un après l'autre, leur serrant la main, quand je vois arriver des nonnes avec leurs cornettes, accompagnées par un prêtre, lequel met genou en terre et me baise la main. Lorsque, plus tard, chez le conseiller général, je fais part de ma surprise, il m'explique : « Monsieur, quand vous m'avez dit qu'il fallait inviter toutes les personnalités, j'ai invité le curé-doyen. Il m'a demandé : « Qu'est-ce que c'est que le préfet ? » Alors je lui ai répondu que je n'en savais rien mais que, lors d'une cérémonie, j'avais vu que le préfet passait avant l'évêque. Et le curé-doyen a répliqué : « Alors, c'est quelque chose comme un archevêque. » Comme je ne savais pas trop quoi répondre, je lui ai dit oui. » Voilà la France de l'époque.

Nous pouvons mettre un nom sur deux acteurs de cette saynète : le curé-doyen, c'est le chanoine Coiffier. Le conseiller général, c'est Alphonse Proriol. Et il me semble qu'Edgard Pisani, qui n'a jamais été réputé pour son sens de l'humour, est tombé victime de celui de son interlocuteur. Numéro classique chez nous : jouer le paysan devant le parisien, le naïf devant le malin, l'ignare devant le savant – et s'amuser de les voir tomber dans le piège tendu.

L'ORGUE DE MONISTROL du Petit-Séminaire à Port-Saïd ?

Nous reproduisons la brève notice consacrée à l'orgue de Monistrol dans l'ouvrage Orgues d'Auvergne, Clermont-Fd (DRAC), 1989. Elle renvoie à sa source : un article du père Benoît paru dans La Voix des Sucs, Yssingeaux, n° 104, janvier 1978.

« Tout débute en 1882, le 21 septembre. Ce jour-là, une souscription est ouverte au Petit-Séminaire de Monistrol, pour l'achat d'un orgue destiné à la chapelle. Le promoteur du projet était l'abbé Jean Gourgaud, maître de chapelle, qui se faisait une affaire personnelle de cet orgue, et qui allait réussir à réunir les fonds nécessaires.

« C'était « *un bon petit orgue, remis à neuf* ». Il comportait cinq jeux, un clavier transpositeur et un pédalier. C'étaient les ateliers Merklin, 11 rue Vendôme à Lyon, qui l'avaient monté dans l'église Saint-Pierre de Vaise. Il était cédé pour 2500 francs.

« En 1905, c'est l'expulsion. Élèves et professeurs vont à Saint-Chamond, l'orgue à l'église de Monistrol. « *Le 18 août 1907, les orgues, qui étaient à la jouissance du Petit Séminaire, et qui, avant l'envahissement de la maison, avaient été soustraites aux voleurs, ont été installées dans l'église de la paroisse avec jouissance indéterminée... La chasse est ouverte et restera continuellement ouverte, de jour et de nuit, contre tout envahisseur qui oserait tenter de s'en emparer* » !

« L'orgue reprit donc son service dans une église, à Monistrol-sur-Loire, pour quarante ans. Alors, l'église semble trop petite. « *Nous avons davantage besoin de place que l'orgue.. Nous préférons donc consacrer toute la tribune aux fidèles plutôt qu'à l'orgue* ». Mais qui en était propriétaire ? Après des débats pleins de diplomatie, les droits du Petit-Séminaire furent reconnus. On ne pouvait le mettre dans leur chapelle, la vente fut donc décidée, et des propositions furent faites par l'intermédiaire de la maison d'origine, devenue la Société Michel, Merklin et Kuhn. Hélas ! Monistrol, impatient, ne pouvait laisser exploiter les occasions et l'orgue fut bradé pour 250.000 francs [anciens], en 1955, pour l'Égypte, à Port-Saïd. »

Acheté d'occasion en 1882 pour 2.500 francs-or. Revendu en 1955 2.500 francs nouveaux : ce ne fut certes pas une affaire pour Monistrol !

Mais l'histoire s'est-elle arrêté là ? Le bruit a souvent circulé que, achetées par et pour une communauté religieuse catholique de Port-Saïd, les orgues de Monistrol n'y sont jamais arrivées. Et la date fournit l'explication : en 1956, c'est la nationalisation du canal de Suez par Nasser, l'expédition franco-anglaise qui débarque à Port-Saïd puis est décommandée. Bref le programme était moins à la musique religieuse qu'à la musique militaire, et aux orgues de M. Merklin qu'aux orgues de Staline...

Les orgues seraient encore aujourd'hui quelque part à mi-chemin, en Provence...

LE TOUR DE VILLE

en vingt-et-un points de vue

Depuis l'été 2003, une vingtaine de panneaux fixés au mur d'une maison, d'un monument, ponctuent le parcours d'une promenade à travers la géographie et l'histoire de Monistrol. L'initiative en appartient à Odile Castellino ; la coopération de l'Office de Tourisme, de la Société d'Histoire (pour les textes) et de la municipalité a permis l'aboutissement de ce beau programme, réalisé par une entreprise de Pont-Salomon (Arc en ciel).

Nos lecteurs n'ont pas tous la possibilité de déambuler dans nos rues. Nous avons pensé qu'ils aimeraient partager le plaisir des promeneurs.

Nous donnons le texte des panneaux tel quel, rejetant en note quelques précisions supplémentaires.

Les deux premiers panneaux, qui ne font qu'un numéro, sont au château, tout près du gisant de bois de l'évêque inconnu, magistralement sculpté par Yves Gaillard.

1 LES GRANDES DATES DE MONISTROL :

- CELLES DE SON CHÂTEAU

1270¹. L'évêque du Puy achète la seigneurie de Monistrol. Abandonnant le « château vieux » en contrebas, ses successeurs vont au fil du temps construire sur le sommet l'édifice que nous avons sous les yeux.

14^{ème} s. La façade sud-ouest, avec sa porte ogivale à herse et la tour du Buisson.

15^{ème} s. Mgr de Bourbon fait construire la « grosse tour », rabaissée au 17^{ème}.

17^{ème} s. Mgr de Béthune donne au château son allure classique : escalier monumental, à double degré et rampe ; façade sur le jardin, encadrée de deux pavillons ; grands volumes du vestibule et de la cage d'escalier ; agrandissement du parc orné de statues.

1783. Mgr de Galard, dernier seigneur de Monistrol, décore l'escalier d'une rampe en fer forgé, ouvrage de Miramand.

1791. Mgr de Galard quitte le château pour l'exil. Les bâtiments et le parc sont vendus en un seul lot.

1794. Le parc est démembré et loti.

1838. Le château est divisé en deux. La partie orientale devient l'école des Frères. Des particuliers se succèdent dans l'autre moitié, côté parc.

1909. L'hôpital acquiert la partie ouest du château et s'y installe.

1989. L'hôpital, devenu maison de retraite, quitte le château pour des bâtiments neufs dans le jardin. La commune rachète les locaux libérés et entreprend leur restauration.

¹. Voir dans ce numéro notre petite étude sur « La quittance du Château ».

- ET CELLES DE LA VILLE

En contrebas, un site sauvage, le chaos granitique des gorges de Bilhard, a pu de tout temps attirer l'esprit religieux. Tout autour, des domaines gallo-romains, dont nous avons les traces archéologiques (à Basset, Pouzols, Cornassac) ou les noms (Solignac, Blassac, Crossac, Messignac) : il a dû y en avoir un sur les terroirs de l'agglomération actuelle. Dans ce domaine au nom disparu s'élève une église, l'une des toutes premières paroisses extérieures à la ville cathédrale ; elle devient le foyer de la christianisation du Velay oriental, « delà les bois ». Elle a pu être un temps un « petit monastère » (*monasteriolum*, d'où Monistrol). Autour de cette église, un *vicus* (vic), une bourgade.

Vers 900. Selon la tradition, les reliques de saint Marcellin, évangéliste du Velay, sont transférées à Monistrol, église et localité déjà assez importantes pour cet honneur.

Vers 1150. Construction de l'église romane, dont il reste la nef et le chœur.

1270. La seigneurie de Monistrol passe à l'évêque.

1309. L'évêque institue une collégiale dans cette « deuxième ville du Velay ».

17^{ème} s. La construction de deux couvents (les Capucins, les Ursulines), le dôme posé sur l'église, les transformations du château donnent à Monistrol son visage du Grand Siècle.

1758. Le « grand chemin », nouvelle route royale, carrossable, désenclave Monistrol.

1790. Monistrol est choisi comme chef-lieu du district et le reste jusqu'au Consulat.

1807. Après les démolitions révolutionnaires, l'église Saint-Marcellin est reconstruite.

1860. Un « plan de ville » est adopté : il uniformise les alignements et élargit rues et accès.

1893. L'électricité, produite sur le Lignon, fait briller les premières ampoules.

1906. Monistrol atteint 5.031 habitants, sommet d'une longue croissance, avant un déclin de trente cinq ans (1946 : 3.617 habitants).

1975. Monistrol retrouve sa population de 1906 et un dynamisme qui le porte à 7.500 habitants à la fin du 20^{ème} siècle.

Le promeneur prend l'allée du château, salue en passant le « kiosque », point fort de l'ancien parc épiscopal, et trouve le second panneau à l'extrémité des terrasses du Château, qu'ombrageaient naguère les « quatre arbres ».

2 LA VALLÉE DE LA LOIRE

Sous la terrasse du parc, la pente conduit au confluent des deux ravins qui enserment Monistrol. On y voit des amoncellements granitiques qui ont suscité la légende de l'ermite de Bilhard et des démons transformés en rochers.

Juste au dessus du confluent avait été bâti le château primitif.

Au loin, la vallée de la Loire. Entre des gorges en amont et en aval, elle s'ouvre largement dans la plaine de Bas, seul point de franchissement du fleuve entre Pont-de-Lignon et Aurec. Cette riche limagne a toujours été une zone de contacts et de passages.

C'est aussi une zone frontière - entre le Forez et le Velay -, que symbolise le face à face des deux châteaux : celui de Monistrol et celui de Rochebaron, aux ruines impressionnantes.

3 LE PARC DE L'ÉVÊQUE – QUINCONCES ET JARDIN BOTANIQUE

Au pied de l'enceinte extérieure du château (on voit à gauche l'arrondi d'une tour), Mgr de Béthune fit construire sous la terrasse où vous vous trouvez un ermitage pour le frère Coppin, son architecte.

Sur les côtes, jardins et vignes. Au fond, le ruisseau de Piat actionnait plusieurs moulins, dont la première mention remonte à 1185.

Cette partie de la terrasse du parc se divisait comme aujourd'hui en deux : ici les « quinconces », à gauche le « jardin botanique ».

A l'horizon, le plateau de la Madeleine, le mont Gerbizon et la ligne des suc volcaniques de l'Yssingelais.

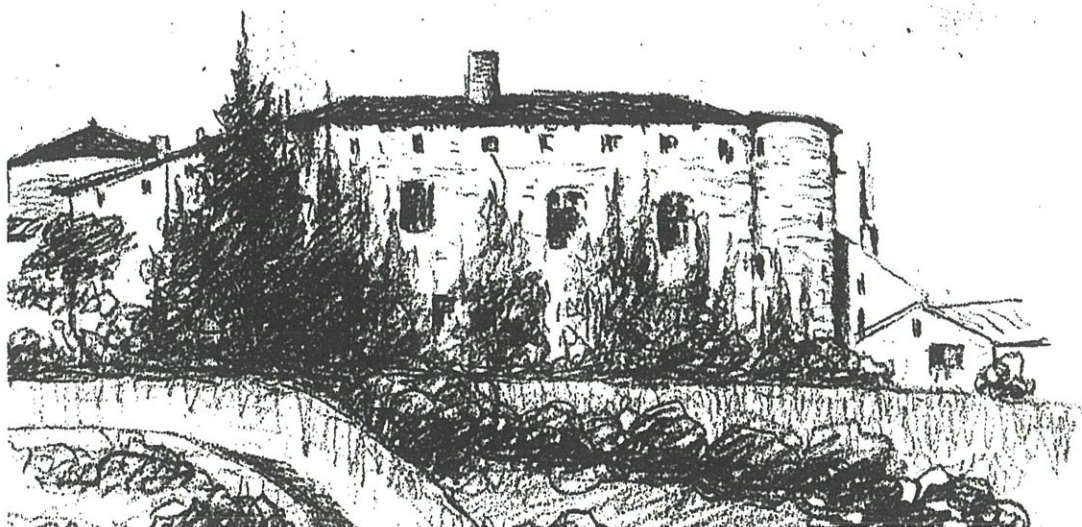
4 LE PORTAIL SUD DU CHÂTEAU

On a d'ici une vue sur la partie la plus ancienne du château. Au 14^{ème} siècle, il est orienté au sud-ouest : il a de ce côté ses appartements, son accès et ses défenses, tournant le dos au bourg.

La porte, aujourd'hui murée en partie, est faite d'une arcade en ogive, défendue par une herse dont le logement est conservé. Un pont-levis devait compléter le dispositif, que flanquait la petite tour du Buisson.

Cette partie du château a été longtemps l'école des Frères, école de garçons, d'abord communale, puis privée. En dessous, c'est le domaine des Ursulines, école de filles. Les deux écoles ont été réunies en 1971.

En descendant, vous passez sous une voûte du 18^{ème} siècle (voir la pierre datée 1749 sur le mur de droite, après la voûte), qui permettait aux Ursulines et à leurs élèves, sans sortir de la clôture, de franchir la rue pour se rendre à leurs bâtiments et jardins des côtes.



Le château vu de Béraud, dessin de Marc Bouchacourt, 1898

5 LE COUVENT DES URSULINES

Les Ursulines, congrégation vouée à l'éducation des filles, fondent de nombreux établissements au début du 17^{ème} siècle. Elles sont installées à Monistrol depuis 1634.

La longue façade classique est percée de petites ouvertures, qui éclairent des couloirs. Les cellules des « dames religieuses » ont leurs vues sur le jardin intérieur.

Cet escalier donne accès à la chapelle du couvent, que rien ne distingue de l'extérieur, sinon ses baies cintrées. On y voit l'un des chefs-d'œuvre du sculpteur Pierre Vaneau (1653-1694) : un retable dont les boiseries sombres mettent en valeur un grand bas-relief doré représentant la mort de saint Joseph, et deux grandes statues de sainte Ursule et de sainte Madeleine.

6 LA GRAND RUE ET LE VALLAT

Le Portail Neuf défendait l'entrée de la vieille ville du côté de la route du Puy. La porte fut démolie en 1874, mais la Vierge noire qui l'ornait a trouvé une niche dans le mur des Ursulines. D'ici, la « grand rue » et ses boutiques menaient à la Collégiale.



Vers l'est, le « mur de ville » enserrait maisons et jardins. Il en subsiste quelques traces et l'on en voit l'épaisseur au coin du mur qui borde le nouveau parc de stationnement (du coup appelé « parc des Remparts »). Un « vallat » (fossé) le renforçait. Tôt comblé, il servit de boulevard extérieur, pour relier, sans entrer en ville, les trois routes menant à Monistrol.

Dans la direction du Puy, la Chaussade (chaussée, chemin tassé) offrait deux itinéraires : l'un, à droite, court mais accidenté, par le Monteil ; l'autre, à gauche, facile mais long, par Chabannes et Grangevallat – puis facile et court après 1758, quand fut ouvert le Grand Chemin.

7 LE COUVENT DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH

Depuis 1660, les sœurs de Saint-Joseph se vouent aux soins des « pauvres infirmes » de l'hôpital de Monistrol.

En 1776, Mgr de Galard refonde leur communauté et leur fait construire cette maison. Sans abandonner le service du vieil hôpital (voir panneau 11), elles ouvrent dans leur nouveau couvent une école de filles. Le bâtiment est vendu en 1793 comme bien d'église ; les sœurs sont dispersées ou emprisonnées.

Bientôt de retour à l'hôpital, elles ne purent racheter leur couvent et y rouvrir l'école que vers 1820. La chapelle fut construite en 1825 dans un beau style classique.

8 ANCIENS JARDINS ET NOUVELLE VILLE – LE « GRAND CHEMIN »

Ouverte en 1758, la nouvelle route royale (aujourd'hui avenue de la Libération) oriente l'urbanisation à venir. De part et d'autre du « Grand Chemin », le 19^{ème} siècle va construire auberges et cafés, couvents et ateliers, commerces et maisons bourgeoises (comme celle qui est devenue l'hôtel de ville en 1974).

Le Grand Chemin, éloigné du vieux bourg, ne s'y raccordait que par les deux bouts : le faubourg de l'Arbret (aujourd'hui Carnot) et la Chaussade (la voie sur laquelle vous êtes est un percement récent). Entre ces deux faubourgs s'étendaient de vastes jardins. L'un d'eux contenait au 16^e siècle un oratoire du Jardin des Oliviers (dont les statues de pierre sont maintenant au château).

L'étroit chemin de la Condamine remonte au haut moyen âge.

9 LE GÉNÉRAL DE CHABRON

Dans cette maison vécut et mourut le général de Chabron (1806-1889), président du conseil général, député, sénateur. Sorti du rang, officier de toutes les campagnes du Second Empire (Algérie, Crimée, Italie), il gagna ses étoiles de général en remportant par une manœuvre audacieuse, à la tête du 3^{ème} Zouaves, la bataille de Palestro (1859), l'une des trois victoires françaises qui assurèrent l'unité et l'indépendance de l'Italie.

Il fut élu en 1871 représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale. Lorsque la République fut définitivement créée par l'« amendement Wallon », qui passa à une seule voix de majorité, cette voix fut celle du général de Chabron. Son bulletin *oui* fut jeté le dernier dans la corbeille, la clôture du scrutin ayant été suspendue pour lui.

10 LA TOUR DE L'ARBRET - PORTE SAINT-MARCELLIN



Cette tour carrée est aujourd'hui le seul vestige qui nous reste des murailles qui défendaient la ville médiévale.

Elle en formait l'angle oriental. Sur elle s'appuyait l'une des trois portes qui ouvraient la ville sur l'extérieur. Son arcade enjambait l'étroite rue de l'Arbret, voie en baïonnette qui tournait à gauche vers le quartier de l'Arbret (la rue Jeanne d'Arc est un percement du 19^{ème} siècle).

Très fréquentée, elle a eu plusieurs noms : porte d'Aniche, porte de l'Arbret, porte Saint-Marcellin. La porte a été démolie en 1817 et la tour abaissée vers 1840.

Carte postale, vers 1900

11 AUTOUR DU PRÉ VESCAL

Le « Groupe scolaire » a ouvert ses classes en 1921, réunissant les trois écoles publiques de garçons, de filles et maternelle, jusque-là dispersées et médiocrement installées. L'architecture délaisse les encadrements rectangulaires en granite ; elle affirme une ambition de modernité. Sur le même emplacement s'élevait avant 1910 l'hôpital, construit en 1707, dont la chapelle ouvrait sur le pré Vesca.

« Prévescal », pra vesca, pré évesca : de temps immémorial, c'est le pré de l'évêque, qui en partageait l'usage avec les habitants. Le lavoir et ce qui reste de la « bascule » témoignent de la vie urbaine d'antan.

La rue qui le borde porte le nom de Louis de Charbonnel, représentant du peuple, tombé à Paris pendant les émeutes de juin 1848.

Un monument rappelle le souvenir du sénateur Edouard Néron (1867-1945), maire pendant vingt-cinq ans.

12 LA PLACE DE LA VICTOIRE

La place de la Victoire doit son nom à « l'arbre de la Victoire » qui fut solennellement planté le 11 novembre 1920. Le sycomore, malade, a été remplacé en 2001 par un chêne. Cet arbre est aussi un symbole de la communauté civique. Il se dresse à l'emplacement de l'ancienne « maison de ville », démolie en 1913, où s'étaient succédés, au Moyen Age la confrérie Saint-Marcellin, matrice du pouvoir municipal, puis les deux consuls annuels de Monistrol, et depuis 1790 la mairie.

Ce bâtiment, prolongé par les arcades de la « grenette » ou halle, séparait deux espaces distincts : côté nord, une rue qui menait vers la porte des Capucins ; du côté de la collégiale, « la place », ancien cloître des chanoines, où fut le cimetière jusqu'en 1787.

13 LA PORTE DES CAPUCINS

A l'angle nord des remparts, s'ouvrait l'une des trois portes qui reliaient au monde extérieur la ville fermée de murs. Elle a été démolie au début du 19^{ème} siècle. On y arrivait, comme jadis à celle de Saint-Marcellin, par une rue en baïonnette, qui a plusieurs fois changé de nom : rue des Capucins, puis des ci-devant Capucins, rue du Collège, et rue des Sans-Culottes ou plutôt du Sans-Culotte, pour une raison dont le souvenir s'est perdu.



La porte devait son nom au couvent voisin. Moins fréquentée que la porte Saint-Marcellin ou le Portail Neuf, elle débouchait sur le Marché ou Marchadial, qui se tenait hors les murs (aujourd'hui place Maréchal de Vaux).

De là un chemin conduit au Pinet, à Cheucle et au Chambon, vers les bacs qui permettaient de traverser la Loire.

(Un dessin de Bouchacourt montre un écusson qui se trouvait dans l'antique maison Deléage, au coin de la Porte et du Fossé : il représente une porte de ville, crénelée)

14 LE COUVENT DES CAPUCINS

Les Capucins, ordre de prédicateurs, ont fondé ce couvent en 1626, à l'appel des autorités de Monistrol. Les bâtiments ont pris leur aspect définitif après l'incendie de 1689 qui en fit reconstruire une partie. On lit à gauche du grand portail le nom de l'architecte, Sarron.

La Révolution disperse les Capucins. Les bâtiments sont démembrés, mais, entre 1810 et 1820, rachetés l'un après l'autre par le curé Labruyère. En 1823, sainte Claudine Thévenet y fonde la congrégation de Jésus-Marie, aujourd'hui répandue dans le monde entier. De 1823 jusqu'à Noël 1906, cet édifice abrita le Collège ou « Petit Séminaire », seule école secondaire de l'est du département. La chapelle de style gothique date de cette époque. Il abrite à nouveau, depuis 1954, un établissement d'enseignement.

Une plaque en langue d'oc dit : « *Dans ce vieux collège, après les abbés Meiller et Chambonnet, l'abbé Carrot, en apprenant et en faisant apprendre le latin, a compris et aimé la langue de ses pères et lui a fait honneur par ses contes et ses fables.* »

15 LA PLACE NÉRON

Au temps des seigneurs évêques, l'actuelle place Néron faisait partie du parc épiscopal. Une longue avenue plantée d'arbres descendait du château jusqu'au portail d'honneur, qui s'ouvrait à l'emplacement de la fontaine. Ainsi les voitures à cheval pouvaient accéder au domaine de l'évêque sans pénétrer dans le vieux bourg. Mais par le portail de « la rue », qui venait du parvis de la collégiale, les habitants avaient leur libre entrée dans le vaste parc. Ils pouvaient y admirer statues et charmilles, « temple » et « kiosque ».

Quand, après la Révolution, la ville s'étendit vers le parc, la moitié inférieure de l'avenue devint une grande place publique où les foires et marchés purent se tenir à l'aise.

Deux monuments s'y élèvent : la « croix de mission » (1823) ; la fontaine, offerte à la ville par Adrien Néron (1886), en souvenir de qui la place a pris son nom.

16 LA COLLÉGIALE SAINT-MARCELLIN

Vers 1150 : construction d'une nouvelle église, consacrée à saint Marcellin, dont elle conserve les reliques. De cet édifice roman subsistent des éléments de la façade, la colonnade de la nef et le chœur à coupole. 1309 : l'église est érigée en collégiale ; les treize chanoines du chapitre sont nommés par l'évêque. 1657 : construction d'un clocher classique, surmonté d'un dôme (démoli en 1882, rétabli en 1984). 1794 : l'abside et les chapelles des bas-côtés sont détruites ; ce qui reste de l'église est transformé en marché couvert. 1807 : la reconstruction des murs extérieurs et d'une abside donnent à l'église son aspect actuel.

A voir : le tombeau de saint Marcellin, le grand Christ du chœur, la statue de la Vierge, les vitraux, chefs-d'œuvre de Barreton, le Christ, bas-relief de Dominique Kaepelin.

17 PLACE DE LA FONTAINE - ET QUARTIER DE L'ARBRET

La fontaine actuelle date de 1834, mais depuis le 16^{ème} siècle au moins il y en avait une ici, au chevet de l'église. Elle fut longtemps le seul point d'eau public (mais beaucoup de maisons ont leur puits).

La place de la Fontaine et, ici, le quartier de l'Arbret, ont été pendant six siècles séparés par la haute bâtisse de la commanderie des Antonins (voir panneau 18) dont la façade était tournée vers cette petite place.

L'Arbret présente plusieurs maisons remarquables. droite, au fond de la rue, une maison Renaissance, dont l'étage s'élève sur une rare sablière de bois. En face, une maison rebâtie à l'alignement au 19^{ème} siècle, mais en utilisant des éléments anciens : linteau armorié, meneaux, pierre datée 1684. En face, vers la gauche, une maison à escalier extérieur et baie de porte cintrée (17^{ème} siècle).

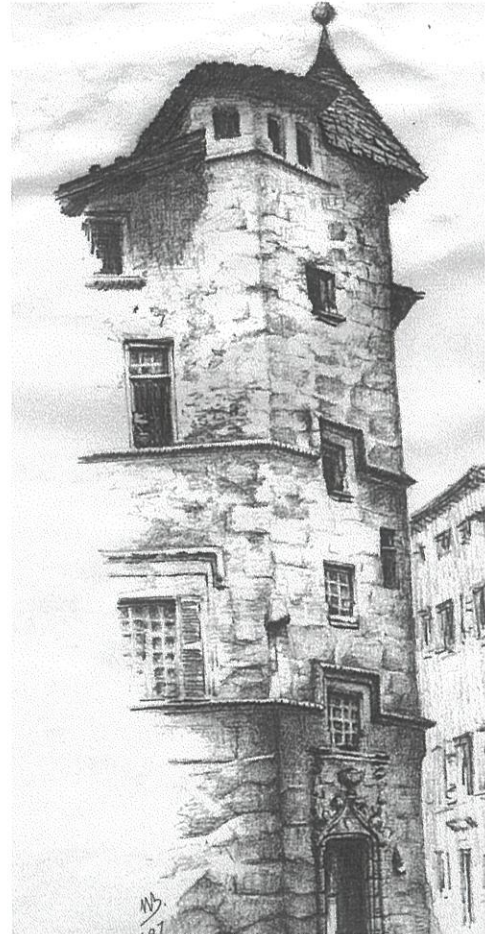
18 MAISON DE L'HÔPITAL SAINT-ANTOINE

Les religieux de Saint-Antoine ou Antonins, venus à Monistrol sans doute au 13^e siècle, y possédaient deux « maisons ». L'une, de l'autre côté de la rue, était le logis du commandeur, achevé au 15^{ème} siècle, incendié et démoli en 1909 (voir illustration).

L'autre subsiste. C'était l'hospice proprement dit. Dans ce bâtiment massif et simple, les Antonins soignaient les malades atteints du « mal des ardents » ou « feu Saint-Antoine », et y recevaient aussi infirmes et pèlerins.

Sur la façade donnant sur la petite place, noter les dimensions impressionnantes du linteau de pierre. Sur celle donnant sur l'impasse, l'arcade ogivale ouvrait un passage vers l'ancienne chapelle des Pénitents (17^e-18^{ème} s.), aujourd'hui disparue, où se firent en 1790 les premières élections de la nouvelle commune.

La petite rue Saint-Antoine a échappé aux alignements du 19^e siècle et conserve beaucoup d'éléments anciens.



19 LA GRAND RUE

Cette arcade ogivale du 15^{ème} siècle, surmontée d'un écu couronné dont les armoiries ont été effacées, n'est pas la porte d'entrée d'une demeure. Elle présente un dispositif de défense sur l'autre face du passage, visible de la ruelle qui court entre maisons et jardins. Cette porte appartenait aux remparts de la ville, à une époque où ils n'englobaient pas toute la zone de jardins délimitée par l'actuelle rue de Chabron. La porte défendait le quartier du château (voir panneau 20).

La plupart des façades de la Grand Rue (devenue rue du Commerce) ont été rebâties au 19^{ème} siècle. Certaines conservent des pierres sculptées anciennes. La plus curieuse (deuxième maison à gauche) associe deux monstres affrontés et une inscription qui a dû figurer sur un socle de croix : *Homo, vide quanta patior pro te* (Homme, vois tout ce que je souffre pour toi)

20 LE QUARTIER DU CHÂTEAU

Dans les anciens cadastres, « le château » est le quartier qui s'étend entre la Grand Rue et la clôture du château proprement dit. Il ne se confond pas avec « la ville », ordonnée autour de l'église. Resté à l'écart des modernisations du 19^{ème} siècle, ce quartier conserve de nombreuses maisons dans leur état du 16^{ème} ou 17^{ème} siècles : portes moulurées, ouvrant sur des escaliers en vis, encadrements de fenêtres à pan coupé, restes d'architectures de bois, motifs sculptés.

Au dessus de ce panneau, une pierre d'angle est sculptée d'un rare décor de deux fleurs de lys dont le style est celui du 15^{ème} siècle. Cette maison est remarquable pour les modénatures ou corniches de pierre qui soulignent les niveaux. Une rue sinueuse monte vers le château épiscopal.

21 LE PRÉTOIRE

Ce grand bâtiment rectangulaire, aujourd'hui divisé en deux, était avant la Révolution le lieu où les juges nommés par l'évêque (le « bailli » et son « lieutenant de juge ») rendaient la justice, d'où son nom de « prétoire ».

Le gardien du château y était aussi logé.

A l'angle sud-ouest, le contrefort est ce qui reste de l'une des deux portes ménagées entre le bourg et la clôture du château épiscopal (voir l'autre au panneau 15). Cette porte donnait accès à la grande cour qui s'étendait entre la façade orientale du château et les communs : écuries, remises, fournils, que les bâtiments scolaires de la rue du Château ont remplacés.

Au dessus de ce contrefort, un cadran solaire ancien.

Et nous voici revenus, sous le château, à notre point de départ.



SOUVENIRS D'UNE EXPOSITION

« PATRIMOINES DE HAUTE-LOIRE »

2003

L'été 2003 les Amis du Château ont présenté au Château l'exposition **Patrimoines de la Haute-Loire**, préparée par la Société d'Histoire. Nous y avons accueilli, grâce aux bons services de l'Office du Tourisme, quelque 2300 visiteurs. Beaucoup d'entre eux ont exprimé le souhait qu'il en reste quelque chose après l'inévitable dispersion des objets. Nous répondons à ce vœu dans les pages qui suivent, ni album en couleurs, ni savant catalogue, mais réunion des textes qui accompagnaient tous les objets et œuvres d'art, avec des photographies parmi les plus significatives.

Chaque fois que la provenance n'est pas précisée, l'objet a été prêté par un particulier. Nous tenons à les remercier pour leur générosité et leur confiance. Nous remercions aussi pour leur concours les musées ou institutions qui ont bien voulu choisir dans leurs collections des objets particulièrement représentatifs (Musée Crozatier au Puy, Archives départementales, Château du Moine Sacristain d'Aurec, Société d'histoire de Craponne, Musée municipal du Monastier sur Gazeille, Commune de Monistrol, Paroisse de Monistrol, Lycée professionnel privé de Monistrol, Musée de la Faulx à Pont-Salomon, Musée de la Dentelle à Retournac, Musée de Saint-Didier, Commune de Saint-Pal-de-Mons, Musée de la Fabrique à Sainte-Sigolène, Musée Saint-Roch d'Yssingeaux, les Pénitents d'Yssingeaux). Deux antiquaires ont eu la gentillesse de nous prêter de très belles pièces (Marc Aulanier à Langeac, et A la recherche du temps perdu, rue Raphaël au Puy)

Nous laissons de côté pour le moment la partie de l'exposition qui, dans la salle du rez-de-chaussée, présentait le patrimoine quotidien des villages de Monistrol. L'inventaire photographique continue, et fera l'objet, espérons-le, d'une présentation particulière.

Madeleine Moret
Colette Chambonnet
Philippe Moret

Pour entrer dans l'exposition...

Grille du chœur de la cathédrale du Puy, 1783

La rampe en fer forgé de cet escalier a été réalisée en 1783 par un maître-serrurier de Monistrol, Miramand, à la demande de Mgr de Galard, évêque du Puy, seigneur de Monistrol. Elle a sans doute remplacé un garde-corps à balustres de bois, qui remontait à Mgr de Béthune (17^{ème} .)

Satisfait du résultat, Mgr de Galard a confié à Miramand, dans le cadre d'une mise au goût du jour de la cathédrale, la réalisation de la grande grille clôturant le chœur des chanoines. Elle a été déposée et dispersée lors des grands travaux du milieu du 19^{ème} siècle. Il n'en subsiste aujourd'hui que deux grands panneaux et quelques éléments. Ils sont conservés au Musée Crozatier, qui a bien voulu nous prêter celui qui porte la signature et la date : MIRAMAND A MONISTROL 1783. L'absence de prénom fait supposer que les trois frères Miramand, Pierre, autre Pierre et Christophe, actifs comme serruriers à Monistrol à l'époque, ont participé à l'ouvrage. Ils sont nés en 1742, 1744 et 1746 et sont, autour de la quarantaine, en pleine possession de leur métier.

Le dessin du panneau a dû être établi par Jean-Claude Portal (1728-1800), architecte du projet épiscopal. Il s'ordonne autour du monogramme marial MA. Sur la rampe de l'escalier, ce monogramme devait figurer dans les médaillons où se trouve aujourd'hui un M de médiocre facture moderne. Il est probable que, sous la Révolution, ce rappel religieux a été supprimé, et maladroitement rétabli plus tard.

1.

QUELQUES OBJETS DANS LA CHAPELLE

Tous les objets de cette section appartiennent au patrimoine monistrolien et sont désormais exposés en permanence dans la chapelle du château.

Cette pièce, au rez-de-chaussée de la petite tour, a été la chapelle de l'hôpital (1912-1989). La chapelle des évêques était située dans l'aile est, actuellement occupée par le lycée Notre-Dame du Château.

Le coffre reliquaire de saint Marcellin.

Bois sculpté et doré. Vers 1600.

Lors des guerres de religion, les ossements de saint Marcellin, évêque du Velay et patron de Monistrol, étaient conservés, le crâne dans un « chef » (un buste-reliquaire) et les autres os dans une « caisse », tous deux en argent. Lors d'une expédition contre Monistrol, en 1567, une troupe huguenote s'empara du tout, mais, sur les prières d'une demoiselle de Chantemule, leur capitaine laissa les reliques et partit avec les plaques d'argent. On refit bientôt (vers 1600) le « chef » en argent, mais la caisse en bois doré seulement : c'est celle-ci. Lors de la Révolution, le chef en argent fut fondu,

et la caisse fut cachée par des fidèles. Vers 1920, les ossements de saint Marcellin ont été placés dans un petit sarcophage en marbre. L'antique caisse est vide, mais son histoire témoigne de la vivacité de ce patrimoine spirituel. C'est la première fois qu'elle est ainsi exposée.

Le « Jardin des Oliviers » de Monistrol **Restes d'un groupe statuaire. Grès de Firminy. 1519**

Ces trois statues de pierre, grandeur nature, dont le grès houiller de Firminy, a été très abîmé par 500 ans d'intempéries, représentent le Christ, saint Jacques et saint Pierre au Jardin des Oliviers. Sculptées en 1519, pour un oratoire privé dans un jardin (site de l'école maternelle privée, rue de Chabron), elles n'ont jamais quitté Monistrol. Elles ont fait l'objet d'une restauration conservatrice.

Telles quelles, elles sont exceptionnelles : c'est le seul exemple connu dans la France de l'époque de ce sujet traité en grandeur nature, alors qu'il est répandu en Allemagne, en Alsace.

Un panneau d'information retrace l'histoire de ce groupe et donne des éléments de comparaison.

Saint Vincent de Paul présente à la reine Anne d'Autriche l'œuvre des enfants trouvés

Huile sur toile, anonyme. 18^{ème}/19^{ème} s.

Ce tableau, exposé au dessus de l'autel, se trouvait à l'ancien hôpital de Monistrol (comme les deux tableaux de sainte Barbe et de sainte Cécile, actuellement dans le grand vestibule). Il retrace un épisode bien connu de la vie de saint Vincent de Paul. Mais ici, la reine semble habillée comme une princesse du premier Empire. Une hypothèse : lors de la Révolution, la partie gauche de la toile a été découpée et enlevée pour ne laisser en évidence que la partie « politiquement correcte ». Sous l'Empire, il a paru possible de rétablir la scène complète, mais en se gardant de vouloir faire acte d'un royalisme mal venu : d'où cet accoutrement bizarre. La couture verticale est bien visible.

Petite statue de pierre

Fragment. Granite. 14^{ème} siècle ?

La tête manque, ainsi que la base. A pu être un élément d'un ensemble (un calvaire ?).

Le Christ au Jardin des Oliviers

Huile sur toile. 18^{ème} siècle.

Le Christ à l'agonie, prie pour que le calice tendu par l'ange soit éloigné de lui.
En très mauvais état : encore un travail de restauration à entreprendre.

Crucifix en bois verni, de la Justice de paix

Lors de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, le gouvernement a fait retirer les crucifix des prétoires de justice. Cette opération a rencontré de l'opposition. A Monistrol, le juge de paix tenait ses audiences dans un bureau de la mairie. Le maire soutenu par son conseil a décroché le crucifix et l'a placé dans son propre bureau...

Patrimoine des Pénitents blancs

Tous les bourgs du Velay avaient une confrérie de Pénitents blancs. Fondées dans le courant du 17^{ème} siècle, supprimées à la Révolution, refondées sous l'Empire, presque toutes ont disparu après la guerre de 14-18. Sainte-Sigolène, Saugues et le Puy ont toujours leur confrérie.

Bulle du Pape, 1662, spécifiant les indulgences attachées aux dévotions de la confrérie de Monistrol. Elle est visée par l'évêque du Puy, Armand de Béthune. Parchemin enluminé à la main, mais dont le texte est imprimé, laissant des blancs pour désigner la confrérie concernée. C'est une bulle de confirmation, car la confrérie de Monistrol, l'une des plus anciennes du diocèse, date d'au moins 1605.

Instruments de la Passion, que portent les confrères lors de la procession nocturne du Jeudi Saint :

Les 30 deniers de Judas, le poteau et les cordes de la flagellation, la bourse des soldats romains, le coq du reniement de saint Pierre, une échelle, une lanterne, 3 croix de bois, une targe du Saint Sacrement (elle était surmontée d'un cierge) ;

Les amis des Pénitents d'Yssingeaux nous avaient prêté pour la durée de l'exposition : la lance de Longin (qui perce le flanc du Christ mort), la fourche à deux dents (pour porter l'éponge à la bouche du Christ), un bâton du St-Sacrement, un bâton du Crâne du Golgota.

Livres de prière des Pénitents (dans la vitrine)

Tableau des confrères de Monistrol, avec leurs fonctions

Deux photos des Pénitents : en procession, et sortant de la chapelle des Ursulines (qu'ils ont partagée avec elles pendant le 19^{ème} siècle).

Patrimoine des Béates

La maison de béate ou « assemblée ». Ollières

La « maison d'assemblée » d'Ollières, village de Monistrol, devant être vendue, le mobilier a été mis en sécurité. En voici quelques objets, qui rappelleront à beaucoup le « mois de Marie » : statue de la Vierge, en bois doré, vases, bouquet de fleurs artificielles sous globe de verre. Un coin de beauté, dans un environnement rude et pauvre qui ne lui fait pas beaucoup de place.



Le bureau face-à-face de l'assemblée d'Ollières, fin 18^{ème} s.

La *béate*, fille pieuse, apprend aux enfants du village, avec la dentelle et le catéchisme, les rudiments de la lecture, parfois de l'écriture.

Le bureau est en léger dos-d'âne. Huit enfants se font vis-à-vis. Trous pour les encriers. Aux extrémités, deux trous plus petits : pour recevoir une tige verticale où s'accrocherait une lampe à huile, un chaleil ?

2. OBJETS GALLO-ROMAINS DE LA CITE DES VELLAVES

Une sélection des objets présentés, tous prêtés par le Groupe archéologique de la Haute-Loire.

Céramique sigillée (terre rouge lisse, décors à empreintes), importée de grands centres de fabrication (Lezoux en Auvergne, Graufesenque près de Millau)

Statuettes en terre blanche de l'Allier

Vénus anadyomène sans tête

Tête d'enfant avec capuchon (cucullus)

Déesse Mère allaitant son enfant

Tête d'enfant

Trois jetons en os d'un jeu ancêtre de notre jeu de dames

Trois rivets plats de harnachement de cuir

Élément de charnière en os, avec trou de fixation sur le côté

Deux aiguilles en os

Clé romaine de la maison des Souils d'Arlempdes

Sesterce en bronze d'Antonin le Pieux

Poids en galet de basalte marqué « XXXIII » (34)

Le poids métrique de ce galet est de 9,235 kilos. Ce qui correspond à peu près à 34 dextans de 272,5 grammes (10 douzièmes de la livre).

Marmite tripode

Amphore à vin, d'origine italique

Amphore à huile, d'origine hispanique.

3. PATRIMOINE DES PIERRES PROTECTRICES

Tous les objets de cette rubrique appartiennent aux collections du **Musée municipal du Monastier-sur-Gazeille**, Son exposition permanente présente de nombreux autres exemplaires de grande qualité. Installé dans le cadre impressionnant du château abbatial du Monastier, à deux pas de l'église abbatiale de St-Chaffre, ce Musée d'archéologie et d'arts et traditions populaires est exemplaire.

Haches néolithiques devenues pierres de foudre

Six exemplaires, en pierres diverses. Provenances : Archinaud (com. de Chadron), Le Monastier.

Les haches de pierre polie ont toujours séduit ceux qui les trouvaient par hasard : les archéologues les rencontrent sur des sites gaulois, gallo-romains, ou médiévaux... Elles sont généralement considérées comme ayant le pouvoir d'éloigner la foudre.

Anneaux en pâte de verre et pierres à venin

Deux fragments d'anneaux en pâte de verre, conservés dans une famille d'Archinaud, commune de Chadron. La masse du verre est opaque, le décor est à la surface. Un fragment semblable a été trouvé en Haute-Loire dans son milieu d'origine - époque de La Tène, vers 200 avant J.-C. - à la Baume d'Arlempdes. Ces objets de prix, fabriqués dans quelques rares ateliers en Europe, étaient importés. «Ce sont des éléments décoratifs, perles ou parures de vêtements, ornements affectés dès l'origine ou orientés plus tard vers des fonctions prophylactiques, bijou et/ou amulette.» (André Crémillieux)

Tels qu'ils existent en Velay dans la tradition rurale, tels qu'ils sont conservés dans les familles, ce sont exclusivement des pierres protectrices.

Lors d'un héritage, l'anneau peut être partagé entre les héritiers. L'exposition permanente du Musée du Monastier présente des anneaux entiers. Ces anneaux étaient mêlés à d'autres pierres dans une collection de «pierres à venin ». Ce peuvent être des pierres assez communes, mais toujours jolies. Généralement conservées dans l'eau, elles lui communique leur vertu curative: en cas de morsure venimeuse on humecte la plaie, on boit l'eau des pierres.

Perle de cristal de roche

Un fragment de beau cristal de roche veiné, sans doute poli dans une rivière, a été percé pour faire un élément de collier. Retrouvé à une époque indéterminée, il est entré dans une « série » de pierres guérisseuses.

Provenance: Archinaud, commune de Chadron.

Galets de variolite

La variolite est une roche qu'on ne trouve en galets naturels que dans le lit de la Durance. Elle doit son nom aux pustules dont elle paraît recouverte et qui ressemblent à celle de la variole. Elle est réputée protéger de cette maladie meurtrière. Un témoin du 18ème siècle dit que les personnes atteintes de ce mal la pendaient au cou.

Nous présentons cinq galets, tous trouvés dans la commune du Monastier, conservés par des familles qui leur attribuaient des vertus guérisseuses ou protectrices.

Un 6ème objet est un fragment de galet, provenant aussi du Monastier. Ces pierres pouvaient être cassées en morceaux lors d'une succession. La vertu de la pierre est tout entière dans son essence, et ne dépend ni de sa taille ni de son intégrité.

Ce galet naturel a été récemment ramassé dans le lit de la Durance: la roche est donc disponible jusqu'à notre époque. Mais les exemplaires conservés pour leur vertu sont tous d'un poli naturel bien supérieur à celui-ci.

4.

ŒUVRES DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Regroupons ici quelques œuvres d'art religieux qui nous ont été prêtées pour l'exposition .

Chapiteaux de l'ancienne église romane de St-Pal de Mons

Ces chapiteaux ont été épargnés lors de la démolition de l'église romane de Saint-Pal, au 19^{ème} siècle. Ils ont longtemps servi d'éléments décoratifs sur le perron et le portail de la cure, puis ont été déposés. C'est la première fois qu'ils sont exposés, et nous en sommes très reconnaissants à la commune de St-Pal-de-Mons.

Nous sommes au 12^{ème} siècle, peut-être même au 11^{ème}.

1. La moitié inférieure du chapiteau est formée d'un entrelacs de tiges qui se transforment, au dessus, en un papillon aux ailes déployées. Ce motif est répété sur trois faces. La quatrième, sans décor, était accolé à une pile.

2. Deux serpents sont abouchés aux oreilles d'un visage d'homme ; leur corps enveloppe le visage par dessous et remonte. On ne voit de l'homme que son visage, remarquable par le forme de sa bouche : un tout petit O bien creux sur une face ; sur l'autre le trait horizontal de lèvres très pincées ; la troisième bouche, abîmée, n'est pas lisible. Ce thème figure aussi sur un chapiteau de l'église de Saint-Paulien.

3. Sirène qui semble tenir ses deux queues écartées de son visage. Son visage n'est pas féminin, pas plus que son buste. La queue bifide expose au contraire un sexe féminin. Le sujet se répète sur trois faces du chapiteau ; pas de décor sur la quatrième, accolée à une pile.

4. Chapiteau banal, en feuilles d'eau, sur deux faces seulement.



Vierge à l'Enfant Statue en bois polychrome. 14^{ème} s.

Conservée en Velay, cette remarquable statue de la Vierge à l'Enfant est exposée au public pour la première fois.

Statue polychrome, par marouflage : le bois est recouvert d'un tissu collé, que l'état de l'objet montre en beaucoup d'endroits, et l'artiste peint comme sur une toile.

La Vierge porte l'Enfant sur le bras droit. Elle est assise, ou plutôt appuyée comme sur une miséricorde. Elle est vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu. Une coiffure tuyautée retombe sur ses épaules.

L'enfant semble porter la main gauche vers le visage

de la mère, mais à la suite d'un accident, il ne reste du bras qu'une main...

La Vierge Noire d'Yssingeaux. 18^{ème} s.

MUSEE St-ROCH, YSSINGEAUX



Cette statue imposante est dans la chapelle de l'hôpital d'Yssingeaux depuis une époque indéterminée. Elle est très semblable à la Vierge Noire de Solignac sur Loire, datée de 1713.

Comme c'est généralement le cas des statues inspirées de la Vierge Noire du Puy, celle-ci est représentée telle que les fidèles la voient dans la cathédrale, c'est-à-dire toute enveloppée d'un large manteau, de la masse duquel ne ressortent que les visages noirs de la Vierge et le d'Enfant Jésus. Il ne s'agit pas d'une représentation de la Vierge, à la façon du Puy, mais d'une représentation de la statue vénérée. Une représentation souvent infidèle en ce qui concerne le visage de la Vierge, plus poupin que l'original. Mais ici le sculpteur reproduit l'étrange et long visage de la statue brûlée en 1793, tel que nous le fait connaître la gravure de Veyrenc (voir sur le mur à gauche une reproduction de sa gravure).

Une gravure de la véritable Vierge Noire du Puy

Quelques années avant que cette antique statue de la Vierge du Puy ne soit brûlée sur la place publique en 1794, Faujas de St-Fons et son ami le dessinateur Veyrenc, en tournée d'études sur les volcans du Vivarais et du Velay, obtinrent du chapitre de la cathédrale d'examiner dans le détail et à loisir la statue, sans les vêtements qui

l'enveloppaient d'habitude. La description méticuleuse de Faujas et la gravure de Veyrenc sont les témoignages les plus précis que nous ayons de la Vierge Noire originelle.

On n'en connaît ni l'époque ni la provenance : œuvre locale ? don royal ? Noire sans doute, mais depuis quand ? Et pourquoi ? Les légendes se contredisent et l'histoire n'a pas tranché.

Aussi exposée : une image pieuse du 18^{ème} siècle, des presses de Pellerin à Epinal.

La Vierge, saint Joseph et une carmélite

Lapte (?). 18^{ème} siècle

Ce tableau (une huile sur toile), non signé, proviendrait de l'ancienne église de Lapte, démolie au 19^{ème} siècle.

La Vierge Marie, pied posé sur le globe terrestre, et saint Joseph (ou saint Jean-Baptiste ?), très sobrement vêtus, entourent une jeune carmélite (sainte Thérèse d'Avila ?), peut-être au moment d'entrer en religion. La Vierge semble enlever le riche collier d'or que porte la religieuse et le saint lui retirer le tissu richement brodé qu'elle portait sur ses épaules.



Statue de la Vierge à l'Enfant. 18^{ème} s.

Lycée professionnel de Monistrol

On ne sait pas grand chose de cette statue en bois naturel de la chapelle du lycée technique de Monistrol, sinon qu'elle lui a été donnée par l'abbé Cellier, premier directeur de cet établissement. Peut-être venait-elle de l'ancien Petit Séminaire.

On peut la dater du 17^{ème} siècle. Le port, le mouvement, la beauté des visages évoquent Vaneau, sculpteur bien présent à cette époque entre le Puy, Monistrol et Brioude. Mais la sculpture n'a pas la vigueur, l'audace et le fini du maître.

5.

PATRIMOINE CIVIQUE

Plan de la ville, 1793

Premier plan connu de la ville de Monistrol, antérieur de quinze ans au premier cadastre. Il n'a été établi que pour la ville. Ses cotes correspondent à celles du registre de l'impôt foncier qui va se substituer à la « taille » de l'ancien régime. Le nom du propriétaire est souvent inscrit en plus du numéro, avec un C. initial, pour Citoyen... Le plan est orienté nord-sud à la différence du plan de 1860 ; l'église est au centre des quatre feuilletts ; l'ensemble du château et de son parc ne forme qu'une parcelle, d'où le grand blanc dans la partie gauche du plan.

Le plan descend jusqu'aux jardins de la Condamine mais n'atteint pas le Grand Chemin (RN88).

Plan de ville 1860

Longtemps exposé dans la salle de séance des mairies successives, ce superbe plan est un document d'urbanisme, établi par le conseil municipal dans une époque plus préoccupée par l'élargissement des voies publiques et de la régularité des alignements, que par la préservation des façades du 18^{ème} siècle, de la Renaissance, voire du Moyen Age. Les alignements prescrits sont tracés en rouge. Il a été appliqué chaque fois qu'il y a eu reconstruction d'une maison.

Le plan a été corrigé sur un point mineur en 1909, comme en témoigne une indication manuscrite.

Maquette du château de Monistrol

par Régis Guillot

Château de Monistrol vu du Poudrier

Dessin signé et daté E. Lachapelle, 1815

C'est un dessin précieux à deux points de vue. Il donne une vue pour nous déroutante de l'arrière du château. La Révolution interrompt en effet la construction d'un nouveau corps de bâtiment, dont il n'y avait encore que les gros murs et la toiture. Inoccupé, il tomba bientôt en ruine et fut rasé après 1815. Ce dessin est la seule trace que nous en ayons.

Nous la devons au petit talent de dessinateur du jeune Edouard Moret, dit Lachapelle, tué peu après dans un duel à Paris où il étudiait le droit : en sa mémoire, son père, Jean-Louis Moret de la Chapelle légua toute sa fortune (Pierre Blanche et Cazeneuve) à l'hôpital de Monistrol, à condition d'appeler « Bon Edouard » l'orphelinat qui serait installé dans sa propriété du Monteil.

Monistrol, vue générale, 1791

Gravure de Née sur un lavis de Meunier

La gravure ne rend pas tout à fait justice au lavis de Née, qui se trouve aux Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Trois gravures romantiques :

Abbaye de la Séauve. 1790, gravure de Pillement sur un lavis de Meunier

Le château de Rochebaron, Lithographie de C. Molle, dessin de Deroy

Le château du Lignon, dessin de Champin

L'artiste conservateur du patrimoine

L'artiste saisit à sa façon l'esprit d'un paysage, d'un monument, il le fixe et le fait vivre à la fois.

En témoignent deux œuvres de Marc Bouchacourt (1872-1932), sous-préfet et artiste, bourguignon que sa carrière a amené en Haute-Loire et que son mariage a fixé à Monistrol. Peintre de paysages, il se montre élève des post-impressionnistes. Dessinateur, il met son art au service de son goût pour l'histoire et ses vestiges.

Marc Bouchacourt. Le pont de Piat, à Monistrol. Huile sur panneau de carton.

Marc Bouchacourt. La porte Pannessac, au Puy en Velay. Dessin à la mine de plomb

L'exposition présentait aussi trois documents exceptionnels relatifs au château, prêtés par les Archives départementales. Nous les étudions ailleurs dans ce numéro de nos *Chroniques* :

1272. L'évêque achète le château et la seigneurie de Monistrol

1597. Une lettre d'Henri IV pour libérer Monistrol

1723. Entretien le jet d'eau du parc de l'évêque

6.

PATRIMOINE DE L'HISTOIRE FAMILIALE ET SOCIALE

Quelques documents évoquaient symboliquement le patrimoine privé : papiers de famille, procès de famille, fêtes de famille, écritures passées devant le notaire, portraits sur les murs, images fixées dans l'album du grand-père ou des chers petits, patrimoine des biens privés, achats, servitudes, obligations, etc., patrimoine des vies privées, tout ce qui donne de la durée à une société

Patrimoine de la mémoire collective, événements vécus ensemble, fût-ce en face à face comme les Inventaires de 1905 (à Sainte-Sigolène) et les grands fraternités du sport, le Vélo-club monistrolien (1910), la première équipe de foot, 1927, et les grandes réunions départementales des sociétés de gymnastique et de musique d'avant 14-18, et la Lyre de Monistrol vers 1920, sous l'antique bannière brodée et les commémorations officielles, assorties d'un banquet comme pour Edouard Néron

Mémoire imprimé sur le four banal de Monistrol (18^{ème} s.)

Gendarmes et inventaires à Sainte-Sigolène (photo)

Expulsion des professeurs du Petit Séminaire (photo)

Photo des classards de 1921

Photo de la première équipe de football de Monistrol

Photo des grenadiers de Monistrol et des petits sapeurs d'Yssingeaux

Menu brodé du banquet offert pour l'inauguration du monument à Edouard Néron

Feuille de chansons pour la kermesse de 1934 : *La Grande Kermesse, Passant par Monistrol.*

Bannière de la Lyre, musique de Monistrol

Velours aux motifs brodés et dorés. Au revers : une lyre posée sur un nuage blanc. Non datée, mais de la même facture que la bannière du Petit Séminaire sans doute de la même époque (années 1880)

Bannière de la musique du Petit Séminaire

Velours aux motifs brodés et dorés. Au revers : « Don de mesdames Néron / 11 juillet 1886 ». On trouvera sa photographie dans ce numéro des *Chroniques* avec la reproduction du prospectus du Petit Séminaire.

IV^{ème} Fête fédérale. Concours gymnique, sportif et musical, 8 août 1912 (gravure)

7.

PATRIMOINE DOMESTIQUE

Trois objets pour le sel

Trois objets caractéristique du sel à la maison.

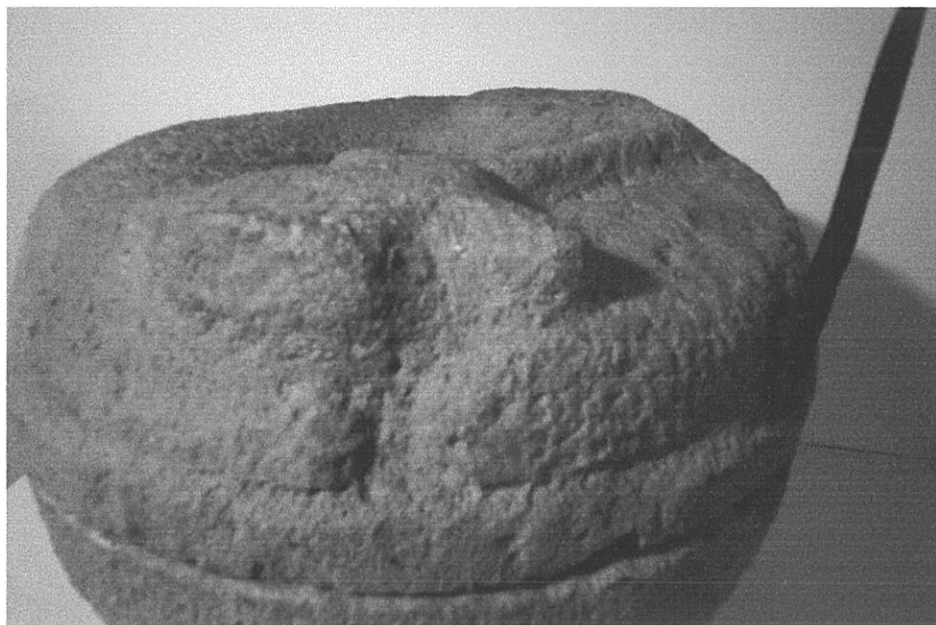
La chaise à sel, dont le siège peut s'ouvrir sur la réserve de sel, en gros morceaux de sel gemme, et qui, même dans l'humidité de la salle, reste bien sec près de l'âtre.

Boîte à sel, à suspendre. Région de Monistrol. Décor de rosaces et d'une étoile à cinq branches.

Le moulin à sel, en grès, à deux meules, dormante et tournante, qui sert à égruger le morceau de sel pour en faire du sel de cuisine. La meule dormante, dressée en forme de socle, est pourvue d'un orifice par où sort le sel broyé. Le moulin est conçu et traité à la fois comme un ustensile et comme un objet décoratif. Nous en présentons deux :

* un moulin à décor de festons, 17^{ème} s. MUSEE de St-DIDIER

* **un moulin au renard** : la meule tournante est sculptée en forme de renard enroulé, En usage particulièrement en Velay et jusqu'au début du 20^{ème} s. On en connaît un lieu de fabrication, à Condros, près de Blavozy.



Armoire à cornes

Haute-Loire. Milieu du 19^{ème} siècle.

PRET DE A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU. ANTIQUITES, LE PUY

La partie supérieure, sans décor ni moulure, mais avec ses deux « cornes » ou « chandelles » dépassant la traverse est un élément qui ne se trouve qu'en Haute-Loire et en Gévaudan.

Le décor est simple : une rosace sur la traverse inférieure, et sur le sommet des deux panneaux supérieurs des portes, une moulure de style début 18^{ème} qui témoigne de la persistance des motifs classiques.

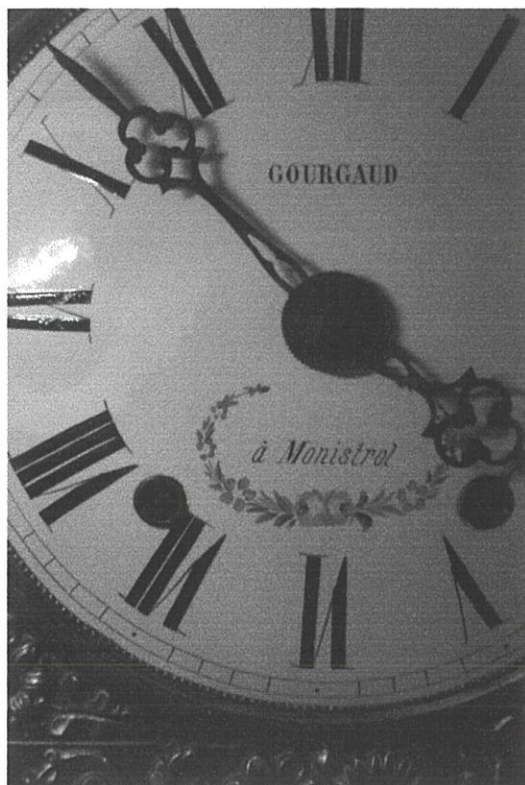
Coffre à linge, région de Saugues

Coffre à linge, en deux bois, pin et châtaigner, 19^{ème} s. Il ferme à clé. Simple mais bien menuisé, il s'agit d'un « coffre à linge », en général apporté par l'épousée. Ce type de coffre est caractérisé par la présence à l'intérieur d'un petit coffret muni d'un couvercle pour les objets précieux et les papiers. Il est situé en haut contre un côté pour rester toujours accessible.

Coffre. 16^{ème} siècle

PRET DE A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU. ANTIQUITES, LE PUY

Le plateau a été transformé en vitrine à une date récente, mais les panneaux, quatre devant, deux sur chaque côté, présentent chacun un décor de deux « plis de serviettes » encadrant une colonne verticale, dont le motif sculpté, géométrique, est chaque fois différent. Les pieds, abîmés, n'ont pas été changés mais gardés tels quels, dans une enveloppe neutre.



Horloge Gourgaud, Monistrol

Vers 1850. Reproduit en couleurs sur notre page de couverture.

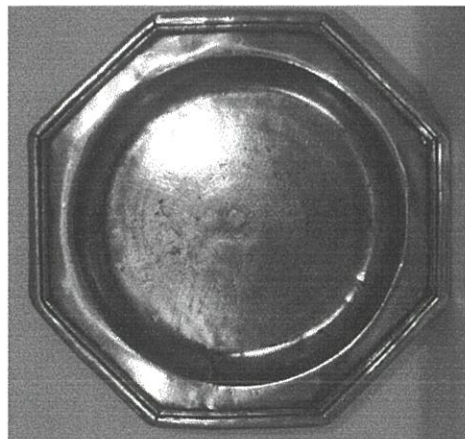
Chaleils

Avant la lampe à pétrole, la lampe à huile.

On l'appelle *chaleil* : godet de fer, de bronze ou de laiton qui servait à brûler avec des mèches de l'huile végétale pour s'éclairer. Dans les modèles à deux godets, le godet du haut tient lieu de réservoir et de support à mèche. Il est fixé par des crochets sur une plaque de métal, ce qui permet de l'incliner, et il est d'autre part équipé de becs verseurs. Le godet du bas recueille la mèche calcinée et l'huile qui s'écoule des becs en remontant dans les mèches par capillarité..

Saugues était un centre de fabrication.

Deux chaleils de fer, à un seul godet, fermé par un couvercle ; un chaleil de cuivre ; un chaleil de bronze, à lanternon (4 godets) ; une lampe à huile, étain, 18^{ème} s.



Vaisselle d'étain

Grand plat octogonal. Il faisait partie d'un même service à rebord mouluré en ruban – une vaisselle utilisée vers 1860 dans la « maison de vigne » d'une famille de Paulhaguet. L'étain détrôné par la faïence..

Cuiller d'étain. Elle est au nom de son propriétaire : Rongier

Fara du Puy (Imbert)

C'est le récipient où l'on recueille l'eau à la fontaine, où on la conserve à la cuisine et qu'on peut porter sur la tête (protégée par le chapeau de Goudet, voir vitrine des coiffes). Il contient une douzaine de litres. En cuivre, il est renforcé par des bandes et une ceinture. Sa forme quasi cylindrique lui assure une grande stabilité. Celui-ci porte le nom de son fabricant, peyrolier du Puy : Imbert, actif au 19^{ème} siècle. Cette forme est caractéristique de la Haute-Loire et du Cantal.



8.

PATRIMOINE DE LA TERRAILLE les potiers de Haute-Loire

Histoires de terraille

Les lieux où l'on fait cuire la terre pour en faire des récipients, des tuiles et des briques sont là où la terre s'y prête. Ils sont nombreux, disséminés un peu partout. A Monistrol, Tourton par exemple. Mais quelques centres se détachent : Bas-en-Basset, Brives près du Puy, Paulhaguet, Vabres et Alleyras.

Prenons l'exemple des deux derniers, qui forment un couple : de part et d'autre de l'Allier, ils sont distants de deux kilomètres. Ils mélangent leurs terres, qui ont des propriétés différentes. Et même au Puy, les ménagères préfèrent souvent leurs « terrailles », plus solides, à celle de Brives.

Vabres est plutôt côté pots, Alleyras côté tuiles. Ces tuiles étaient assez réputées pour que, en 1649, le curé du Brignon ait voulu en couvrir le toit de son église. Il écrit le lundi 26 avril dans son journal : « *Ce jour Pierre Pieyssiars, [et suit une dizaine de noms] furent à Alleyras quérir 500 tuiles pour l'église et je payai leur dépense à leur souper au Brignon. Reste encore autre 500 audit que convient faire apporter au premier jour.* ». Ce sera fait le 3 mai.

Le fisc compte treize potiers à Alleyras en 1695. Ils y sont une vingtaine au 19^{ème} siècle, et une autre vingtaine à Vabres. Les potiers sont aussi des paysans ; la poterie est une activité d'appoint. Ils écoulaient leur « terraille » bien au delà de la Haute-Loire, grâce à des colporteurs ardéchois (les *biadjouzés*, parce qu'originaires souvent du Béage) qui faisaient les marchés. Mais vers 1900 c'est déjà le déclin et avec la guerre de 14, c'est fini.

Petite assiette. Vabres-Alleyras, 16^{ème} s

L'objet est très modeste, mais l'âge est respectable.

Terre rouge, glaçure jaune. Motifs brun roux de feuillages et de fleurettes à sept points.



Buire de Paulhaguet, 19^{ème} s.

Paulhaguet, près de Brioude, est l'un des centres importants de la poterie traditionnelle de Haute-Loire. On y fabrique des « buires » à huile réputées. La forme est pansue. Le matériau est une terre rouge. Le potier recherche une glaçure verte et marron sur le devant de la buire, comme un tablier, là où l'huile versée peut salir. Son doigt a imprimé un décor autour du bec.

Paulhaguet : on a trace de l'activité potière de Paulhaguet déjà au 15^{ème} siècle. Elle



dura jusqu'à la fin du 19^{ème}. Seules les tuileries ont fonctionné jusqu'à aujourd'hui (voir ci-dessous mention de la brique marquée PAULHAGUET). La terre, difficile à travailler, excluait la petite vaisselle et a surtout permis la fabrication de buires rustiques pour conserver l'huile (en voir une dans la cheminée). Les formes sont spécifiques : rondes et trapues, avec des anses plates généralement au nombre de trois. Les décors sont caractéristiques : cordon digité autour du bec et sur le haut de la panse.



Autre buire de Paulhaguet : mêmes formes, cordon digité, mais sans tablier de glaçure (reproduite ci-contre).

Buire à trois anses. Bas en Basset. 19^{ème} s.

Terre cuite vernissée. Terre rouge. Sous le bec, glaçure verte sur engobe blanc. Les anses présentent une gouttière verticale.

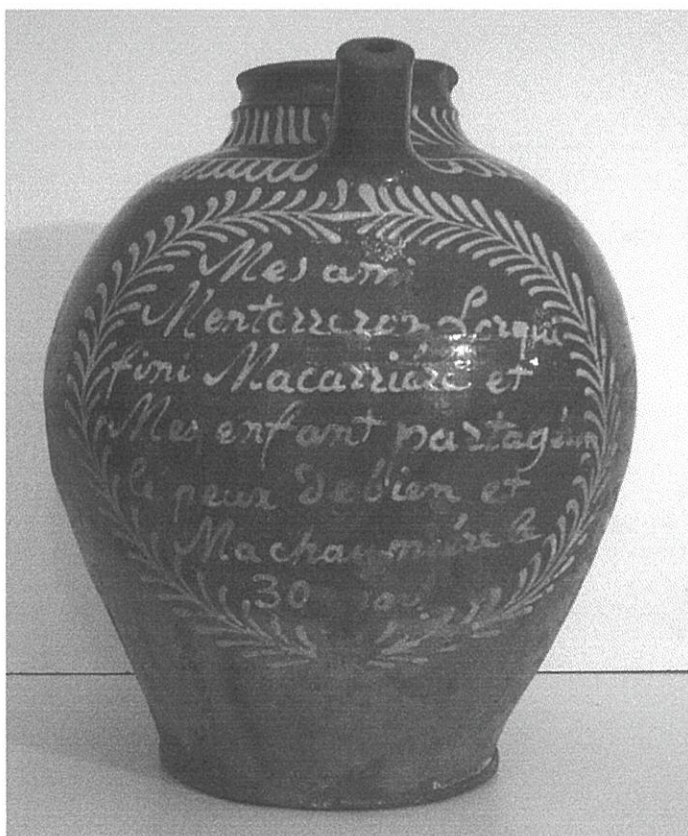
Buire de Bas-en-Basset

Buire à une anse en terre cuite vernissée. Vernis rouge brun, décors jaunes. Un petit anneau est entre le bec et la panse. Poterie commandée pour une circonstance particulière Famille de Grangevallat (Monistrol). Le décor est typiquement bressan. On peut penser que le pot a été fait à Bas, et qu'à Bas travaillait un ouvrier qui avait appris son métier dans la Bresse.

*Mes ami
Menterreron Lorque
fini ma carrière et
Mes enfant partageron
le Peux de bien et
Machau mière le
30 ian*

Faut-il attribuer
l'orthographe indécise au
commanditaire ou au
potier ?

Deux longues palmettes
entourent l'inscription.



Jarre. Bas-en-Basset. 1887. MUSEE de St-DIDIER

Terre cuite vernissée. Jarre à trois anses moulurées et goulot. Glaçure marron clair, décor de feuillages vert et brun autour du goulot et du col, souligné exceptionnellement et vigoureusement par la date de 1887.

Pot à réchauffer ou pot à soupe Vabres, 19^{ème} s.

MUSEE de St-DIDIER

Terre cuite vernissée. Terre rouge, glaçure ocre rouge. C'est un pot à réchauffer à une anse, terre rouge, glaçure ocre rouge. Col largement ouvert. Une ligne bouclée jaune ceinture la panse. L'anse part de l'embouchure.

Pot à soupe à une anse. Vabres ? 19^{ème} s.

Terre rouge, glaçure ocre rouge. Un semis irrégulier de taches vertes sur la panse. Modèle différent du précédent : l'anse n'est attachée qu'à la panse.

Plat rond. Brioude, 19^{ème} s. MUSEE de St-DIDIER

Terre rouge, glaçure ocre roux. Décor central de trois rameaux jaunes cernés de cercles concentriques jaunes, coupés en trois endroits d'épais traits verts.

Deux écuelles à oreilles courbes. Vabres, 19^{ème} s. MUSEE de St-DIDIER

Terre cuite partiellement vernissée. L'une, glaçure ocre roux, une ligne ondulée jaune court sur le rebord. Cinq traits jaunes strient les oreilles, recourbées vers le haut. L'autre, glaçure jaune à l'intérieure et sur une large bande du rebord extérieur. Le fond est élégamment décoré de plumes stylisées, dans les bleus et bruns

**Huilier de table. Brivadois. 18^{ème} s.** PRET DE MARC AULANIER, antiquaire à Langeac

Terre cuite, non vernissée. Terre rouge, engobe rouge. La forme est celle d'une buire à une anse, la taille convient au service de la table.

Fromager. Brives-Charensac, 19^{ème} s. MUSEE de St-DIDIER

Terre cuite partiellement vernissée. Objet servant à égoutter et à servir le fromage frais (« la caillada »). Il est fait de deux éléments : la faisselle cylindrique ajourée et la coupe assortie. La faisselle : glaçure verte à l'intérieur. La coupe : rebord festonné, glaçure verte à l'extérieur ; à l'intérieur, glaçure jaune, et verte sur le bord.



Deux faisselles. « *Fissela* ». Terre cuite vernissée.

4 bouillottes rondes en terre cuite vernissée.

Utilisées dans la région de Monistrol, elles semblent de provenance locale. Terre rouge, glaçure ocre roux. Elles ont 15 cm de hauteur environ et leur forme assure une bonne stabilité et une bonne conservation de la chaleur (très étroit goulot). Ces bouillottes de poterie locale seront remplacées par des bouillottes de grès en forme de bouteille, importées.

Les décors varient : lignes bouclées marron formant une fleur à cinq pétales autour du goulot ; trois lignes ondulées marron, alternant avec deux cercles vert jaune sur la partie supérieure de la panse ; marbrures brunes ; lignes verticales sinueuses.



La poterie d'art

Au moment où la poterie traditionnelle disparaît, vers 1900, des artistes s'attachent à ennoblir le matériau et sa façon. Cela vaut quelques belles pièces.

A. Fromenteau. *Vierge à l'enfant*. Début 20^{ème} siècle PRET DE MARC AULANIER, antiquaire à Langeac. La terre cuite est signée sur le socle : *Fromenteau Antoine, potier à Brives*.

Peyronnel (?). Plaque d'un grand bénitier. Brives-Charensac, début 20^{ème} s. PRET DE MARC AULANIER, antiquaire à Langeac
Terre cuite vernissée, décors marron, ocre et vert. Attribuable à Peyronnel, qui fait dans son atelier des pièces de forme, jusque dans les années 1930.
Représentation du Christ en croix avec les instruments de la Passion. Au pied de la croix, une Vierge noire du Puy et une Vierge à l'enfant. Le bénitier lui-même manque.

Saint Michel terrassant le dragon. Lavaudieu, 19^{ème} siècle PRET DE MARC AULANIER, antiquaire à Langeac.
Terre cuite anonyme.



9. SANS OUBLIER LES RÉCIPIENTS EN BOIS

Tous les objets ci-dessous sont taillés dans une seule pièce de bois, sauf le cul du pichet.

Tire-lire de Jules Souvignet, 1884 MUSEE de St-DIDIER

Objet monoxyle, sculpté dans la masse d'un morceau de bois ou d'une racine en forme de nef ou d'enclume. Le couvercle est d'un autre bois (pin ?), assujéti par deux charnières de fer. Sur toute la surface du couvercle est gravé en grandes capitales : JULES SOUVIGNET / LE 17 NOVEMBRE / 1884. La petite fente du couvercle annonce l'usage de l'objet : une tire-lire. Elle n'autorise à l'épargne que la pièce d'un sou.

Petit mortier à sel ou égrugeoir. pour réduire en poudre le sel livré en gros grains. A rapprocher des objets relatifs au sel décrits plus haut.

Grand pichet de bois

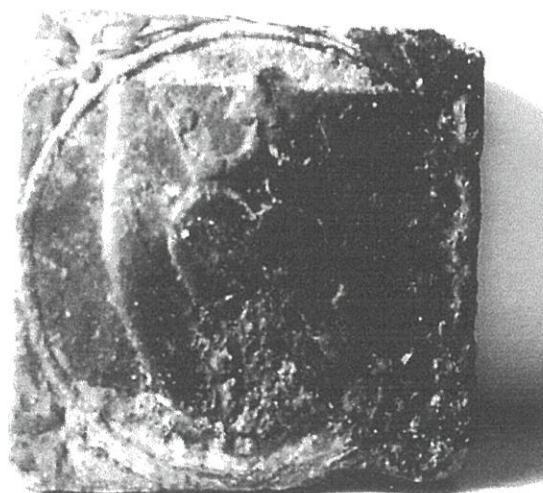
Gourde en bois

Grand récipient en bois massif

10. CARREAUX, TUILES ET BRIQUES

Carreau de pavement, 15^{ème} siècle

MUSEE CROZATIER



Trente ans avant l'incendie et la démolition de la Maison des Antonins, à Monistrol, en 1909, le conservateur du Musée Crozatier s'était fait donner par le propriétaire deux des carreaux de terre cuite qui couvraient le sol de la grande salle. C'est tout ce qu'il en reste ! Ce carreau du 15^{ème} s. est décoré du même motif qu'un claveau de cheminée provenant de la même demeure : le cœur couronné percé d'une flèche.

Claveau de cheminée du logis des Antonins

L'ordre hospitalier des Antonins (ou religieux de saint Antoine) avait un hôpital à Monistrol. Le logis du « commandeur » a brûlé partiellement en 1909, ce qui a entraîné sa démolition, conformément aux alignements du « plan de ville » (voir ci-dessus, patrimoine civique). De cette superbe maison du 15^{ème} siècle (voir le dessin dans le Tour de ville, ci-dessus), ne restent que des fragments : une cheminée

monumentale au château de Bouthéon (Loire), deux carreaux de pavement (voir à côté la vitrine Carreau, brique et tuile), et ce claveau de cheminée. L'emblème qui y figure était omniprésent dans ce logis. Faut-il comprendre que la vertu, mise à mal ici-bas, aura sa récompense au Ciel ?

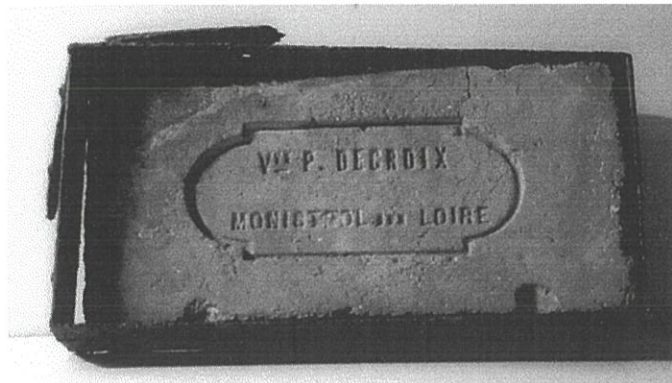
Tuile du dôme de la collégiale St-Marcellin 1657

De l'importance de ne rien jeter...

Le clocher roman de l'église de Monistrol fut remplacé en 1657 par un clocher classique surmonté d'un dôme. En mauvais état, le dôme fut démoli en 1874 et remplacé par une couverture provisoire. Lors de la restauration du dôme en 1984, quelques tuiles d'origine furent trouvées dans un coin du clocher. Elles ont permis de retrouver la courbure exacte du dôme primitif. Vernissée dans sa partie visible, ces tuiles peuvent avoir été fabriquée sur place, à la tuilerie de Tourton..

Tuilerie de Tourton (Decroix)

Les argiles de Tourton, près Monistrol, ont pu être exploitées de tout temps. La dernière exploitation a été une tuilerie et briqueterie, active jusqu'en 1939, dont le nom, DECROIX, peut se retrouver sur certaines briques.



Brique marquée
DECROIX

De la même provenance :

Outil à trancher les briques ; moule à tuile en bois

Brique marquée Paulhaguet

MUSEE de St-DIDIER

De l'autre côté du département, proche de Brioude le bourg de Paulhaguet a été un centre de fabrication de poterie, et particulièrement de briques et de tuiles. La provenance est inscrite dans cette brique.

Tuile de protection, marquée d'une croix

Il était traditionnel qu'un toit soit protégé en le plaçant sous le signe de la croix. Au moment de poser la tuile encore fraîche sur sa cuisse, pour lui donner forme, l'ouvrier a tracé une croix du bout du doigt. Et cette tuile est allé se mêler aux autres... En trouver une est une chance rare.

Tuile de protection, à empreinte

L'objet est très remarquable ; il était jusqu'à une époque très récente dans un toiture, du côté de Langeac. L'empreinte est au motif de deux animaux affrontés, dont le style

annonce le 17^{ème} s. (photo page ci-dessous)
AULANIER, antiquaire à Langeac

PRET DE MARC



Lauze de phonolithe

Un clin d'œil, pour rappeler que toute couverture de maison n'est pas de tuile, là où la nature offre les belles lauzes des volcans de phonolithe (en français pierre sonore). Mais Monistrol, c'est un pays de granite...

11.

PATRIMOINE DES FAIENCES D'ORZILHAC

La fin du 18^{ème} siècle voit l'épanouissement de la belle faïence à décor. Les fabriques se multiplient en France. Près du Puy, à Orzilhac, en 1777, Ignace Lashermes tente l'aventure. Elle durera une trentaine d'années.

Pot de pharmacie de l'hôpital de Monistrol

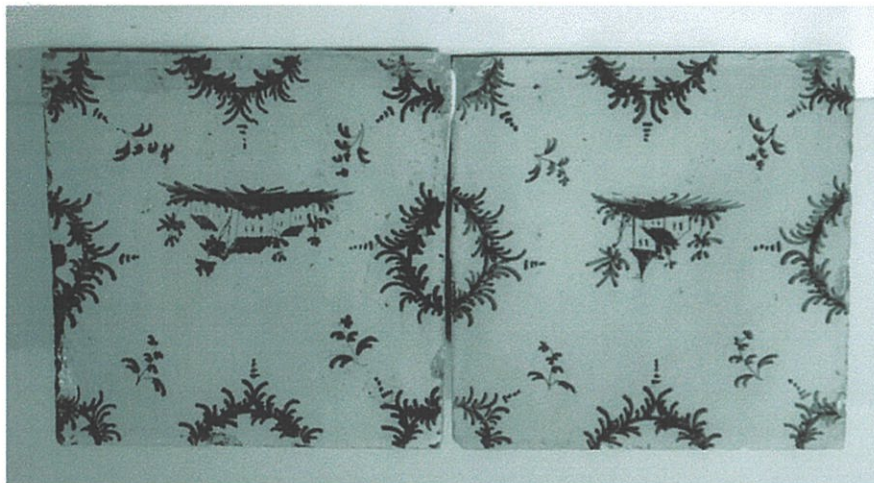
De forme sobre et élégante, il est orné des armes de Mgr de Galard, évêque du Puy, qui en avait offert une série à l'hôpital de Monistrol – une série depuis longtemps dispersée. Le motif est réalisé en camaïeu de bleu. La pièce exposée servait à conserver le camphre.

Plat rond d'un service de table. Email blanc laiteux, bord chantourné, souligné de filets bleu. Au dos du plat, une large marque X.

Carreaux et moulure de potager.
antiquaire à Langeac

PRET DE MARC AULANIER,

La fabrique s'était fait une spécialité de grands poëles et potagers formés de carreaux décorés de motifs à la chinoise, imités de Moustiers, en camaïeu de bleu.



12.

PATRIMOINE DU TRAVAIL DE COUVENT

La marqueterie de paille

Au Puy, plusieurs couvents avaient des ateliers de paille, notamment les Clarisses. Pendant la période où la marqueterie de paille devint une mode, entre 1780 et 1840, plusieurs artisans ponots se livrèrent également à cette activité : Dulac, Charles-Robert Faure et Georges Roland Morel. Le Musée Crozatier possède plusieurs moules venant de l'atelier Roland, quelques éléments en cours de fabrication, et des outils.

La teinture des pailles

Les pailles naturelles ont des couleurs variées, blond doré au vert pâle, en passant par des jaunes clairs ou foncés. Les Clarisses du Puy ont un cahier manuscrit de recettes pour teindre la paille Ainsi pour le rouge : « *Une demie livre de bois de Brésil bien fin, détrempe avec de l'eau de pluie et quelques grains de gomme et la paille alunée. Mettre le tout au chaud ou au soleil dix jours.* » Pour le violet, il faut du « *bois d'Inde frisé* », bien fin ; pour le jaune de l'écorce d'épine vinette ou de « *la terramarita ou terre jaune* » ; et du « *vert-de-gris* » pour le vert...

Le gaufrage

Le gaufrage fait jouer les couleurs sur la paille. Il était obtenu à l'aide de moules en corne. A partir d'une matrice positive de métal en bas-relief, on formait un moule négatif par emboutissage d'une corne ramollie dans une eau chaude alcalinée, puis durcie après empreinte dans de l'eau acidulée. Sur ce moule négatif, on appliquait plusieurs épaisseurs de papiers collés, pour obtenir un contre-moule positif en carton. Le gaufrage proprement dit intervenait alors. Entre le négatif de corne et le positif de carton, on introduisait un papier humide, qui conservait le modelé des deux moules. Les pailles étaient collées sur ce carton humide et le tout était mis à sécher.

On trouve de nombreux moules de corne identiques, ce qui prouve qu'ils étaient emboutis en série et vendus aux divers centres de fabrication de marqueteries de paille. Ainsi, des objets faits au Puy et en Angleterre présentent des motifs exactement semblables.

Vierge à l'Enfant en marqueterie de paille. 18^{ème} s.

La Vierge et l'Enfant, en paille gaufrée de couleurs pastel, s'inscrivent dans un médaillon ovale, qui se détache sur un fond, traité à plat, de pailles blondes en oblique et en rinceaux fleuris.

Le médaillon central a été réalisé à partir du « moule en corne de bovidé » qui se trouve au Musée des Arts décoratifs de Lyon, ou du moins à partir d'un moule exactement semblable, formé à partir d'une même matrice positive en métal.

Boîte ronde au « point de Hongrie ». Le Puy, 17^{ème} s.

Carton recouvert de marqueterie de paille. Sur le dessus, trois losanges de couleurs dégradées. Sur le dessous, deux losanges coupés par une croix de paille blonde. Le dessin est inspiré de la tapisserie au point de Hongrie, caractéristique du 17^{ème} s. Travail d'une grande finesse, utilisant de minuscules morceaux rectangulaire de paille de couleurs différentes. Les lignes décalées forment le motif et donnent un effet moiré. Le motif du pourtour évoque les papiers marbrés utilisés en reliure. L'intérieur, rouge pâle, est sans décor.

Étui en marqueterie de paille, gaufrée. Le Puy, 18^{ème} s.

Décor de fleurs vert et jaune clair à tiges rouges en relief sur un fond jaune. Les moules correspondant à ce type d'étui viennent de l'atelier de l'artisan Roland et sont conservés au Musée Crozatier. Les Clarisses du Puy possèdent quelques étuis semblables, certains traités dans des couleurs différentes.

Boîte à poudre en marqueterie de paille. Le Puy, 18^{ème} s.

Boîte cylindrique haute, à couvercle bombé. La surface est très lisse. Sur le couvercle et la paroi extérieure, décor très coloré, dit « à la Bérain » : entrelacs, arabesques dorées, volutes. Le fond est couleur bois de rose. A l'intérieur, rayures de rose indien, or, ocre et vert.

Boîte ronde en marqueterie de paille, gaufrée. Le Puy.

Bouquet de fleurs gaufrées en pailles de couleurs : roses rose, boutons de roses, marguerites, sur fond de damier jaune doré. Le moule utilisé est analogue au moule n° 714 du Musée Crozatier. Sous la boîte et à l'intérieur, décor floral plat. Le pourtour est décoré de rayures verticales bleues avec alternance de mat et de brillant selon le sens de la paille.

Statuette de la Vierge Noire du Puy dans une niche. 19^{ème} s.

La niche, arrondie en haut, est en carton. Le verre qui protégeait la composition a disparu. La Vierge elle-même en matière moulée, peinte en rouge, noir et or. Elle est entourée de mousses et d'immortelles accumulées. En bas, une inscription découpée dans un livre : *NOTRE DAME du Puy / Priez pour nous*. Travail de couvent, beaucoup plus modeste que les marqueteries de paille, mais qui évoquent l'attachement populaire à la Vierge du Puy.

Médaillon de cheveux. Le Puy. 19^{ème} s.

Dans un cadre ovale de bois verni noir, un paysage végétal au centre duquel s'élève une croix.

Le travail est fait avec les cheveux de la personne dont on garde précieusement le souvenir : souvent un enfant disparu, ou une fille entrée en religion et dont la chevelure a été sacrifiée.

13. PATRIMOINE DES COIFFES

Deux vitrines présentait une série exceptionnelle de coiffes traditionnelles du Velay oriental (le nôtre). Les guides de voyageurs, dès le 18^{ème} siècle, disaient qu'en passant Pont-Salomon, on changeait de pays et que cela se voyait aux femmes : adieu le chapeau de paille du Lyonnais, bonjour le petit chapeau noir de Goudet. Mais on va voir que tout n'est pas que chapeau noir...

Coueyfou

Ou « coiffe ». C'est le bonnet le plus simple, ordinaire, celui qu'on porte toute la journée.

Coiffe folle (*coueyfa folla*)



Dite aussi coiffe à bannes (cornes). C'est la plus ancienne de toutes. L'arrière a un profil en cloche, et l'avant une sorte de visière dont seuls les côtés étaient tuyautés. On y posait un ruban large maintenu par une épingle d'or. Provenance : Grazac.

Bonnet (*lou bounnet*)

En tulle brodé ou en mousseline, avec des incrustations de dentelle. qu'on peut dire à la Fontanges. Il encadre tout le visage et vient se nouer sous le menton par deux larges attaches. Le tuyauté est vertical, et il s'étage en plusieurs rangs, ce qui est son caractère distinctif.



Chapeau de Goudet

On le porte sur la coueyfou. En feutre moulé noir, imperméable, inusable et indéformable, il permet de porter un

poids considérable sur la tête. Par exemple le *fara* et les 15 litres d'eau qu'il contient.

Coiffe de Montfaucon du Velay (*marmoutina*)

Au bord, quatre rangs de tuyauté forment une couronne d'alvéoles autour de la tête. Cette bordure est agrémentée d'un ruban uni à gros nœud, marron, rose, gris pâle, gris... La coiffe est portée haut sur la tête, fièrement.

Coiffe de mariée

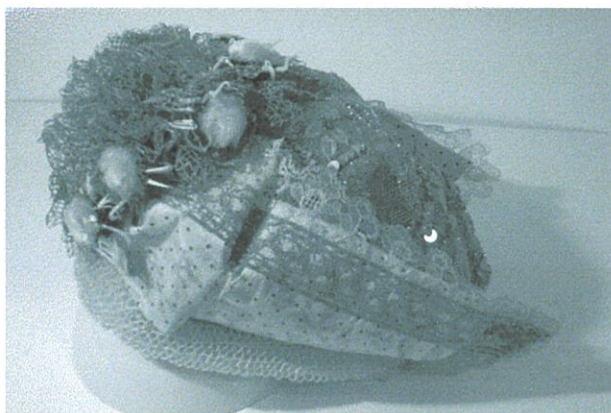
En tulle et couronne de roses

Marmoutina de fête

Elle se distingue de l'ordinaire par ses rubans blancs empesés.

Deux coiffes de fête, pour les Félibrées des années 1920

La tradition enrichie, interprétée... L'une de ces coiffes fête est celle de la mère, l'autre(reproduite) de la fille. (photo ci-dessus)



de

Ci-contre : coiffe de fête, Monistrol, vers 1860.

Ci-dessous : l'un de trois bonnets de baptême



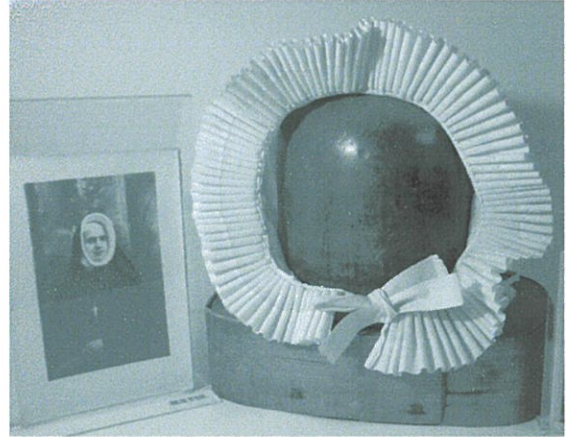
Coiffes deuil et demi-deuil

Grand deuil en crêpe de Chine ; **demi-deuil** : broderies de jais, et nœud noir. Mais déjà le tuyautage, absent du deuil, est revenu.

Coiffes des Sœurs de St-François

La boîte et les coiffes viennent de Montfaucon, berceau de cette congrégation de sœurs garde-malade. Elles avaient un couvent à Monistrol (à l'emplacement où se trouve la Poste aujourd'hui). Leur coiffe, avec ses tuyautés, est très proche des coiffes de la région de Montfaucon.

Photographie des sœurs de Monistrol, vers 1900. Photographie d'une jeune sœur en 1942.

**Boîte de coiffes protestantes.**

Elles se distinguent des catholiques par une extrême sobriété.



14. PATRIMOINE DE LA DENTELLE

Les objets du travail



Carreau et ses fuseaux

Ce carreau a été en usage à Monistrol vers 1850

Carreau d'enfant, pour apprendre

Protège-fuseau (*boueytiou*) : cylindre en bois de sureau. Surface recouverte d'incisions, dont une croix. Il s'emboîtait sur les fuseaux afin de protéger le fil des salissures.

Bouteille ou boule (« *delhi* ») : verre soufflé ; remplie d'eau, elle était placée sur le petit guéridon de la dentellière, à côté de la lampe dont elle amplifiait et diffusait sur le carreau la faible lumière.

Dévidoir

La bobine de fil y est fixée, la dentellière peut tirer sur le fil sans risque de l'emmêler. Roue en noyer, bâti en fayard. A servi dans la région de Fay sur Lignon vers 1860.

Ploirs ou planchettes de dentellière

* **Ploir de Marie Couchier, 1715** (MUSEE de St-DIDIER). La date ancienne fait mesurer la stabilité de l'objet et de ses décors. Celui-ci a dû être offert à Marie Couchier à une date pour elle mémorable.

* **Ploir daté 1744**, à décor d'une grande rosace, aux pétales courbés. Sur l'autre face, le décor central est cantonné de quatre cœurs (MUSEE CROZATIER) (reproduit en dernière page du catalogue)

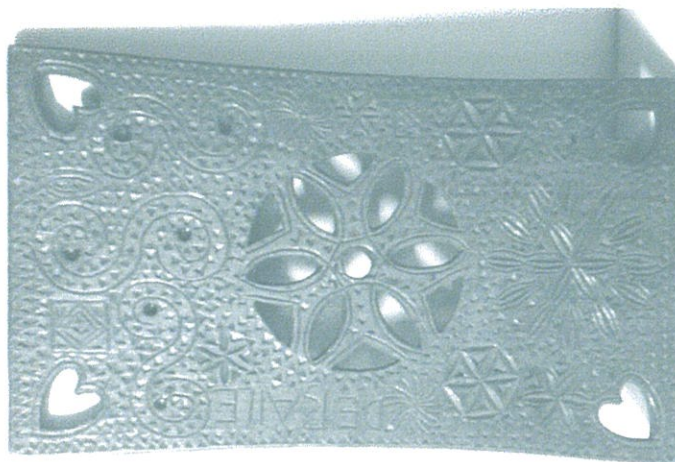
* **Ploir au motif de femme**. Sur une face, silhouette de femme aux épaules marquées. Une rosace à six branches dans l'évasé de la jupe du personnage. Sur l'autre face, grande rosace à six branches surmontées d'un cœur et d'un motif végétal. Fond strié des deux côtés.

* **Ploir daté 1843** : sur une face ornée d'une grande rosace à six branches entourée de deux petites rosaces, l'une à six, l'autre à quatre branches, d'une branche de feuillage, du grain de blé triple. Sur l'autre face, une croix cantonnée, entourée de

deux grandes rosaces à six branches et de deux petites rosaces à quatre branches.
Remplissage avec arêtes de poisson, lignes ondulées et frise de chevrons en bordure.



*** Ploir au motif de calice ajouré, ci-dessus** (MUSEE de St-DIDIER)



* **Ploir au décor traité en ajouré** : rosace centrale et cœurs dans les coins. Les parties pleines multiplient les décors classiques

* **Ploir à deux grandes rosaces**, sur les deux faces (MUSEE CROZATIER)

* **Ploir consolidé par deux agrafes**. Le nom de la dentellière : Françoise / Chambouvet, sur une grande plage lisse. Bordure en croix de Saint-André. Sur l'autre face, deux rosaces ; remplissage de chevrons, bordures en frises de chevrons encastrés.

* **Ploir à décors religieux** : calice, cloche, sigle IHS, mais aussi deux visages et la panoplie des chevrons, entrelacs...

* **Ploir sans décor**, qui a dû servir plus que d'autres.

La dentelle et son économie

Dentelles de Craponne

Parmi toute la production dentellière de Haute-Loire, Craponne a su développer un style particulier, immédiatement reconnaissable. La Société d'Histoire de la région de Craponne a bien voulu nous prêter quelques témoignages de cette qualité .

Plusieurs échantillons de la maison Henri Colomb, active vers 1900-1920. L'un, bordure festonnée, décor de roses au point d'esprit, avec *pointons* ; l'autre « entre deux », point d'esprit. Noter le traitement des feuilles, soit plein, soit *grille*, pour produire un effet mat et brillant.

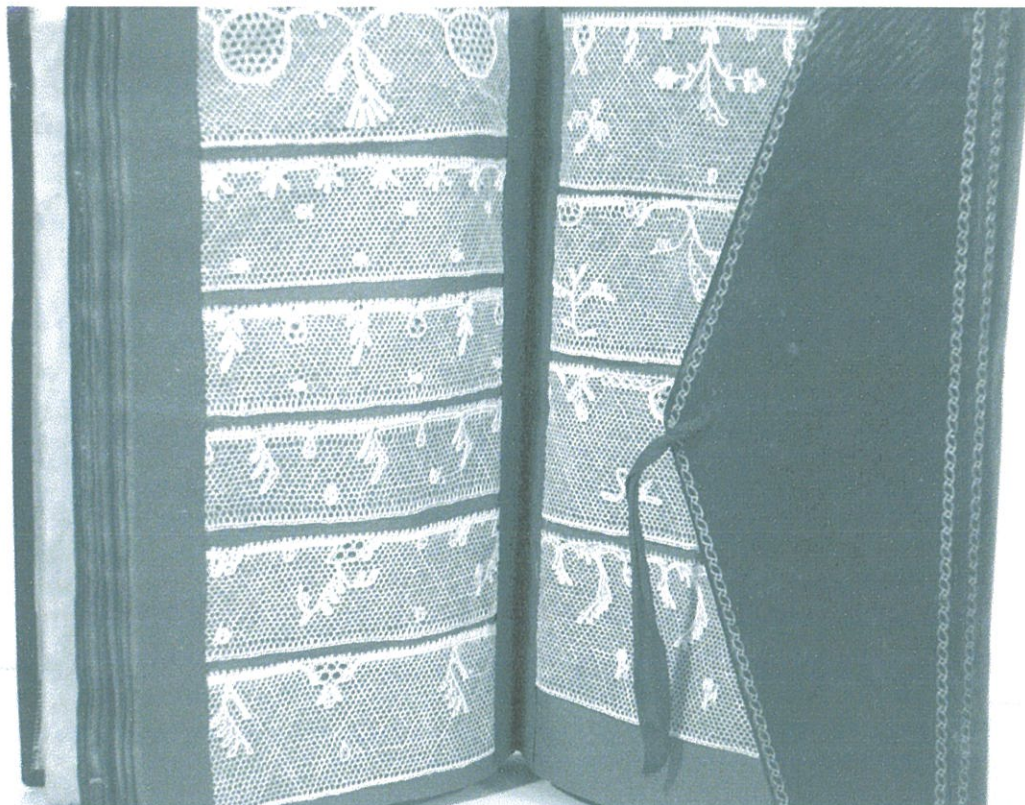
Un devant d'autel. Très beau travail d'une longue pièce aux motifs floraux caractéristiques ; le fond en croisement de cordes de quatre, avec pointons ; les motifs floraux traités grille et toile, cernés par un cordonnet.

D'autres dentelles, dont des guipures noires de Monistrol.

Carnet d'échantillons de dentelle aux fuseaux, 1808

MUSEE CROZATIER

« Vallat Daigne, négociant du Puy ». Album relié en maroquin bleu vert, d'une quarantaine de pages, sans commentaires.



Recueil de dessins

(MUSEE DES DENTELLES, RETOURNAC)

Cet album vient de la manufacture d'Experton, fabricant de dentelles installé au Puy et à Chamalières-sur-Loire. Ce fabricant se rendit célèbre par les guipures qu'il présenta à l'Exposition Universelle de 1862 à Londres. La guipure du Velay, dentelle à la main, généralement en soie noire, fut introduite en Velay par Th. Falcon en 1852 et connut un vif succès.

Carnet de leveuse de dentelle

(MUSEE DES DENTELLES,

RETOURNAC)

La leveuse rassemble les dentelles auprès des ouvrières à domicile, pour le compte d'une manufacture parfois distante. Elle perçoit une commission. L'activité est généralement un appoint : ici à un couple de tailleurs d'habits de Sarlanges (Retournac). Ce cahier nous renseigne sur le nom de la dentellière, la référence du modèle, le prix versé. Les annotations du fabricant énoncent les critiques (dentelle sale, mal faite, etc.) qui entraînent une baisse de la rémunération, voire un refus de la marchandise.

Demi-aune ou « *mesaoune* »

Moitié de l'« aune métrique », de 120 cm., créée en 1812 pour faire transition entre l'aune d'ancien régime et le mètre. Ici la longueur est de 60 cm. Servait à la dentellière pour apprécier son travail et en tout cas à la *leveuse* pour le mesurer et le

payer. Un trou pour la suspendre. Le nom d'une propriétaire est inscrit au crayon, à peine lisible : *Sophie Mugieux*.

« Ecrins » et boîtes

Coffrets monoxyles ou écrins

Ecrin : c'est le nom de ces petits coffrets sculptés dans un seul morceau de bois (monoxyles), cadeau du fiancé où la fiancée renferme ses petits trésors. Leur taille est forcément réduite. Comme sur les plioirs ou planchettes (*plantsa*) de la dentellière, le motif géométrique prévaut : chevrons, dents de loup, rosaces, rouelles, motifs végétaux simplifiés, cœurs, petites entailles de toutes formes. On ne s'attaque que très rarement à la forme humaine. On taille le bois en biseau, avec un couteau, un ciseau à bois, une gouge.

Ecrin, 1656 : L'objet est sculpté dans la masse. Il est décoré sur toute sa surface visible. Sur chaque long côté, une rosace à six branches ou fleur étoilée est sculptée en creux à la petite gouge ou au ciseau. Le reste des plats est rempli par des frises de chevrons simples ou opposés. Une bordure de très petits points encadre les quatre faces. Sous le coffret, la date est incisée en grands chiffres : 1656
Le couvercle a disparu : les rainures montrent qu'il s'agissait d'une plaque coulissante.

Grand « écrin ». 17^{ème} s.

Rare décor d'une figure humaine : sur l'un des longs côtés, on a sculpté en bas-relief un homme mort, nu, allongé, les bras le long du corps, les pieds rentrants. Un contour de pointillé le borde étroitement, comme ferait un cercueil. Autour du visage, l'impression est celle d'une auréole. On pense à certaines représentations naïves du Saint Suaire.

Sur l'autre long côté, deux croix de Malte. Même la face inférieure est décorée : deux volatiles à longues pattes, l'un au dessus de l'autre, marchant en sens opposé.



Ecrin en bois

Bois creusé dans la masse. Feuillure pour un couvercle à glissière. Tenon en forme de cœur. Décor gravé au couteau : lignes, ondulations, quadrillages. Sur chaque long côté et sur le dessus, motif d'une feuille allongée aux nervures en arêtes de poisson.

Coffret à dentelles

On y rangeait fils, épingles, cartons, modèles, plioirs, dentelles et coiffes. Plus grand que les écrins, le coffret à dentelles est fait de planches sommairement clouées, avec un couvercle articulé. Les deux pattes des charnières de fer sont de tailles différentes et le décor s'est plié à cette contrainte. Décor gravé au couteau : grandes et petites rosaces à six branches. Encadrements de chevrons parfois malhabiles. Sur le couvercle : une grande croix de Malte et la date : 1829. Dessous les initiales MS. Un travail parfois malhabile, qui n'en est que plus émouvant.

Boîte de dentellière, Forme ovale. Bois refendu.

Crochet à ciseaux, au motif de la Vierge Noire

MUSEE CROZATIER

Argent, fin 18^{ème} s. Chaîne jaseron. Le crochet est fait d'une lame recourbée, plate à l'arrière et orné dans sa partie visible d'un motif, en Velay, très souvent, comme ici, une représentation stylisée de la Vierge Noire. Les maîtresses de maison portaient à la ceinture ces crochets en argent qui permettaient de suspendre à une, deux ou plusieurs chaînes, des ciseaux, des clés, un couteau...



Le saint patron des dentellières, St-François Régis Strasbourg, 18^{ème}

L'imagerie populaire se développe au 18^{ème} siècle dans l'Est : à Epinal notamment, mais c'est à Strasbourg que l'on fait des images comme celle-ci, rehaussées de couleurs et de papier doré (l'auréole, les ailes du chérubin). Vendue par colportage cette imagerie naïve entretient la ferveur autour de l'« apôtre du Velay ». L'image a dû être publiée et colportée entre 1737, date de la canonisation, et 1763, date de la suppression des Jésuites. La légende rappelle la vie du saint : « *St François régis, prêtre de la compagnie de Jésus, Apôtre du Languedoc, du Vivarais, de*

Valence, du Velay et mort à Lalouvès le 31 décembre 1640. Canonisé le 10 juin 1747 par le pape Clément XII »

Quatre vignettes dans les coins : « *Il arrête seul une troupe d'hérétiques furieux [près de Sommières, dans le Gard]. Il bénit une ville et y fait cesser la peste [c'est Montfaucon] Il multiplie merveilleusement le blé [au Puy]. La sainte Vierge lui apparaît à La Louvesc.* En Velay on croit savoir que son intervention a sauvé les dentellières, menacées par les édits contre le luxe, et donc contre la dentelle...

Le saint-esprit de la dentellière

Dans cette forme, c'est un bijou catholique. Apparue au 18^{ème} s., il connaît sa plus grande vogue sous le l'Empire et la Restauration. Stylisé à l'extrême en Velay, c'est le motif de la colombe du Saint-Esprit aux ailes déployées qui descend du Ciel. Il est enrichi de grenats. Les trois pendeloques sont appelées larmes du Christ ou gourdes du pèlerin.

Les dentellières portaient aussi la croix émaillée à pendeloques : c'est le cas de la dentellière des Etables, ci-dessous.

La dentellière des Etables

Bronze signé Emma Thiollier, 1906



14. FILER ET TISSER

Quenouille MUSEE de St-DIDIER

Tige surmontée d'un bulbe fait de roseau entrelacé. La tige porte quelques incisions en décor.

La quenouille à bulbe sert au travail de la jeune fille ou de la femme pendant qu'elle garde les vaches ou les moutons. Les flocons de laine, les fibres de chanvre ou de lin brut occupent le centre du bulbe.

Fuseaux à filer

Le fuseau aide la fileuse à tendre les fibres, par son poids, et à les torsader, par le mouvement rotatif qu'elle imprime.

Passette à ruban MUSEE de St-DIDIER

Bois. 19^{ème} s. Plaque rectangulaire découpée en minces barreaux parallèles, en nombre pair (ici, 20, mais l'un manque). Elle est munie d'une poignée. Poignée et bordures sont décorées de motifs incisés : chevrons et étoiles. C'est un petit métier portatif. Les fils de chaîne pairs, immobiles, passent entre les barreaux ; les fils de chaîne impairs, mobiles, passent dans les trous. Les uns et les autres sont attachés à leur extrémité, soit à un support quelconque, soit à la ceinture. Le fil de trame est passé horizontalement au moyen d'une navette ou d'une aiguille, en déplaçant verticalement le métier à ruban, les fils de chaînes impairs restant mobiles et permettant d'obtenir des entrecroisements de fils formant des motifs divers.

15. PATRIMOINE DE LA RUBANNERIE

Objets prêtés par le MUSEE DE LA FABRIQUE, Ste-SIGOLENE encore un musée animé par ceux qui ont pratiqué et aimé leur métier, en maîtrisant les techniques, l'histoire et les histoires.

Echantillons de rubans de soie, 18^{ème} s.

A la fin du 18^{ème} siècle, les Dugas du Villard (château près de Ste-Sigolène) organisent la passementerie, entre fabricants stéphanois et rubaniers à domicile dans l'est du Velay. Ils visent à la qualité, comme en témoigne cette page d'échantillons des années 1780.

Rouet, fin 18^{ème}

Sa fonction est de faire passer le fil de la bobine à la canette.
Ce type de rouet servait pour les métiers de haute et basse lisse.

Modèle réduit de métier Jacquard

Réalisé par un passementier de Sainte-Sigolène, M. Jean Januel. Le modèle réduit montre les principes de fonctionnement, qui peuvent être mis en œuvre à la main et

fabriquer un ruban simple. Pour cette raison même, la navette est surdimensionnée afin d'être manipulable.

Il s'agit d'un métier Jacquard, dont le type s'est répandu à partir de 1850 et a servi jusque dans les années 1920.

Panoplie de navettes (MUSEE DE LA FABRIQUE, Ste-SIGOLENE)

Les navettes sont de diverses formes et caractéristiques. Elles étaient à l'origine entièrement en buis, matériau parfaitement lisse sur lequel le fil n'accroche pas. Plus tard, le bois comprimé a été associé au buis.

La taille des navettes est en proportion du nombre de pièces du métier. Plus le métier a de pièces, plus les navettes sont petites.

Le métier ou battant

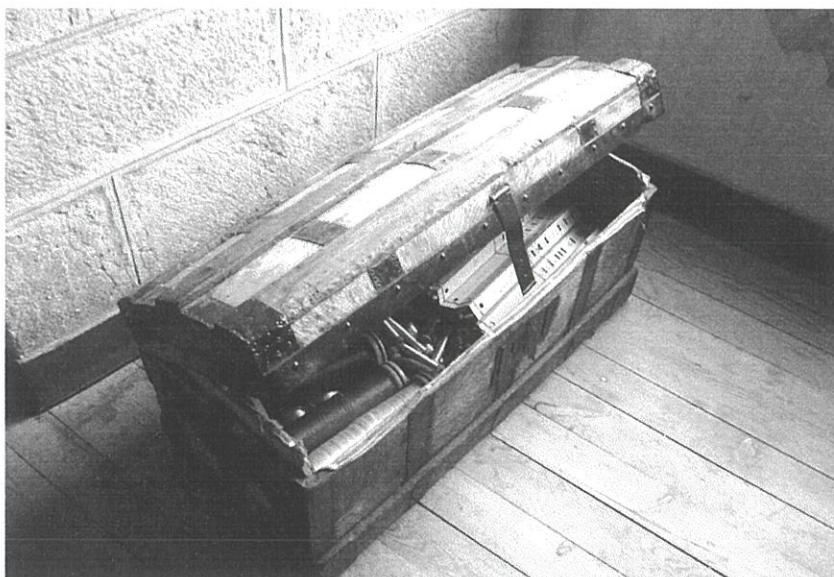
Deux fabricants de « battants » et de navettes étaient actifs pendant le deuxième tiers du 20^{ème} siècle à Sainte-Sigolène, pour une clientèle qui s'étendait au loin : MM. Bénéton et Sahuc. Ils employaient une quarantaine d'ouvriers entre 1940 et 1970.

Nous avons dans le patrimoine du Château un grand métier à ruban signé Sahuc, Sainte-Sigolène, 1958, que Pierre Lyonnet fait fonctionner et explique, pour le grand plaisir .

La « malle » du commis de barre

La malle appartient au fabricant, qui dispose dans chacune le « chargement » nécessaire à un commis de barre. Un voiturier réunit sur son camion, « le camion des malles », les malles provenant de divers fabricants et destinées à divers commis de barre. Ainsi, à Sainte-Sigolène, Mounier et Ribière assurent ces transports, avec des chevaux boulonnais, jusque dans les années 20, avant les camions automobiles. Germain Martin évoque les attelages de 5 ou 6 chevaux en flèche. A leur arrivée (au rythme de deux convois par semaine généralement), l'information passe vite : « Le camion des malles est arrivé ! » Tous les commis de barre viennent chercher la malle qui leur est adressée, soigneusement fermée à clé.

Bien protégée par des cornières de métal, la malle est faite en peau de cochon, soies apparentes, dont l'étanchéité était parfaite.



La « note d'enfilage » ou fiche technique

La note d'enfilage donne au passementier les instructions nécessaires pour réaliser la « pièce » de ruban, dont un échantillon est attaché à la note.

La tabatière du passementier, 1907 (collection particulière)

Boîte pour tabac à priser, en forme de livre. Sur le dessus, le nom et la date sont gravés dans un cercle : JOANNES MOULIN 1907. Sur le dos du « livre », TREVAS. Trevas est un village de la commune des Villettes. Quelle occasion particulière a-t-elle justifié que l'on inscrive sur cette petite boîte un nom et une date ?

16.

PATRIMOINE DES METIERS DU METAL

Les fondeurs du Puy

Déjà en 1342, trois d'entre eux habitaient « rue des fondeurs ». Leur corporation est organisée à la fin du 16^{ème} s. Leur production est vraiment florissante au 17^e et au 18^{ème} siècle. Elle cesse au milieu du 19^{ème}. Il s'agit surtout d'objets de taille modeste : mortiers, seaux à eau bénite ; timbres d'horloge, cloches, clochettes et grelots. Ces œuvres sont parfois signées.

Mortiers de cuisine ou mortiers d'apothicaires ? Les deux. On connaît des commandes précieuses : pharmacies de l'Hôtel-Dieu de Clermont, de Riom et bien sûr du Puy), et certaines cuisines (mortier de la Rochelambert). Nul doute que chez gens de robe ou de négoce, il fallait offrir à sa femme un beau mortier de bronze...

Trois mortiers de bronze du Puy, 17^{ème} s

Nous présentons trois mortiers de bronze du 17^{ème} s., caractéristique de la production du Puy. Deux nous sont prêtés par le MUSEE CROZATIER. On se plaira à découvrir la diversité du décor, créé par l'empreinte de motifs divers, soit de contreforts, soit de sujets à placer entre les contreforts, choisis dans la collection du fondeur. Chaque mortier a ainsi sa personnalité. Pour la plupart d'entre eux, il semble qu'il n'y ait aucune relations clairement établie entre les divers motifs d'un même mortier. Ils sont choisis comme au hasard, pour leur valeur décorative propre. Mettons ensemble le décor des trois mortiers : le contrefort de caryatide ; la Vierge à l'Enfant accompagné du dauphin ; l'Amazone ; profil de femme Renaissance ; femme tenant l'épée et une tour ; la Fleur de lys, barre torsadée ; la Vierge de Pitié ; profil d'un religieux ; Vénus et l'amour ; la Vierge voilée.

Ces motifs toujours les mêmes se rencontrent sur les mortiers de la région. Un motif, une fois créé, a dû servir pendant plusieurs générations, ce qui ne facilite pas les datations.

Grelots de la poste aux chevaux. Le Puy. 19^{ème} s.

Deux grelots de bronze, par lesquels les malles-postes annonçaient leur arrivée au relais. Ils portent la marque

DUBOIS / ROBERT / AU PUY

Clochettes du Puy

1. Avec la marque JEAN/PIERRE/DUBOIS/LAMY et en dessous, décalé, AU PUY. Jean-Pierre Dubois-Lamy était fondeur en 1790.

2. Bronze. Hauteur et diamètre sont toujours égaux, ici 10 cm Le chiffre 10 est placé bien visible sur le tenon. La marque est apparente : DUBOIS/ROBERT/AU PUY, seule fabrique importante alors au Puy ; elle produit des objets simples vendus dans la France entière : grelots, sonnettes, timbres d'horloge.

Plaques muletières ou « lunes »

Fierté du muletier, les lunes sont surmontées d'un énorme plumet. Ce sont des plaques de laiton d'un diamètre de 15 à 20 cm. Fixées l'une sur le front, les deux autres sur les tempes, elles protègent le mulet contre le soleil et l'obligent à regarder devant lui. Leur décor ciselé est très varié : la Vierge Noire, les saints, ou le plus souvent des inscriptions, proverbes et déclarations.

Une déclaration comme celle-ci

« J'aime Marion j'aime son nom »

MUSEE CROZATIER

Plaque armoriée

MUSEE de St-DIDIER

Fara du Puy (Imbert)

Nous avons déjà présenté cet objet avec les ustensiles domestiques, p. 133. Il témoigne que Le Puy connaissait aussi ses « péroliers » qui travaillaient le cuivre..



La serrurerie de Monistrol

Monistrol a une longue tradition de travail du métal. La ferronnerie y a été portée au niveau d'excellence par les Miramand, à la fin du 18^{ème} siècle (voir dans la cage d'escalier la rampe et la grille de la cathédrale du Puy). La serrurerie industrielle, fondée en grande partie sur le travail à domicile, a été l'activité phare de Monistrol depuis 1850. Les entreprises Faure-Sommet et Martouret dominent cette histoire, très vivace dans la mémoire monistrolienne. Quelques objets l'évoquent.

Anciennes entrées de serrure : Travail artisanal, l'une du 18^{ème}, l'autre du 19^{ème}.

Exposition universelle de 1855 à Paris. Médaille d'or de la fabrication de serrures, attribuée à l'entreprise Faure-Sommet, de Monistrol. Médaille (à l'avant, le profil de Napoléon III ; au revers, l'indication de l'exposition et de la récompense.

La serrure récompensée, pour sa taille exceptionnelle et ses mécanismes.

Serrures diverses : Grande serrure ancienne (serrure de portail) ; serrure de malle, signée JM ; serrure à tirette (demi-tour à queue) JM ; pêne dormant à demi-tour JM ; golo de magasin

Fers à repasser : diverses tailles - n° 5, n° 4 sur son repose-fer, un fer ancien ; deux petits fers pour enfant. Martouret a fabriqué un nombre considérable de ces fers, de tailles diverses, marqués JM.

Paumelles : Deux paumelles dites à moustache, 18^{ème} ; Ebauche de paumelle et paumelles diverses de Martouret

L'horloge de l'usine, arrêtée à l'heure du dernier jour de fonctionnement de l'ancienne usine, en 1990.

Manufacture de limes et râpes, Société ouvrière. Nous présentons une facture de cette entreprise coopérative installée au Monteil.

Liste du personnel de Martouret

Figure en tête Paul Sabot, né le 13 mars 1871, le plus ancien des ouvriers au moment où commence ce registre. En 1951, l'entreprise compte 300 ouvriers, dont 59 femmes. Tous les objets fabriqués par l'usine portent le sigle JM (Jean Martouret)

Registre des accidents du travail (Monistrol)

Ouvert à la page de janvier à mai 1941 : vingt accidents

L'industrie de la faux (Pont-Salomon)

Documents commerciaux, outils et fabrications prêtés par le Musée de la Faux, à Pont-Salomon.

La fabrique de faux implantée à Pont-Salomon en 1842 a fortement modelé ce coin oriental du département. Utilisant la force mécanique, l'énergie gratuite, de la Semène, elle a prospéré. Elle a fixé en Haute-Loire une partie de l'exode rural.

Le musée de la Faux fait vivre les locaux abandonnés et relance les martinets : une plongée dans un 19^{ème} siècle qui a duré tel quel jusqu'il y a peu. Exemple saisissant d'une mise en valeur active d'un patrimoine encore vivant.

Documents commerciaux

Catalogue des étiquetages disponibles. ; empreinte d'une dénomination Dorian-Holtzer exportait dans le monde entier un produit assez uniforme, mais personnalisé par les noms qu'on leur donnait.

Outils employés à l'usine :

Coffin et « lombardes » (pierres à aiguiser venant de Lombardie).

Tabouret et enclumette pour « taper » la faux commodément

Marteau pour finir la faux.

Les faucheurs de Monistrol, vers 1910 : tirage papier d'une plaque photographique (Société d'Histoire de Monistrol)

Trois affiches Dorian : en français, en espagnol, en italien.

Panneau de faux :

Ebauche de faux

Faux pour la Roumanie, au nom de Mihai Viteazu, roi de Moldavie

« La Glorieuse », faux à talon, sans bouton

Faux pour la Hollande et le Danemark

« Jackson Supérieur », à talon, sans bouton, pour la France

17.

PATRIMOINE DE QUELQUES METIERS

La vigne et les liqueurs

Elixir Franc, Monistrol sur Loire

Les Etablissements Franc sont l'une des nombreuses distilleries qui parsèment le département entre la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème}. Une célèbre marque de verveine perpétue aujourd'hui la tradition.

Bouteille de Côtes d'Aurec, millésime 1962 (Musée du Moine-Sacristain)

Les vins du Brivadois bien sûr, mais aussi les vins des coteaux du Puy, ceux du Pinet et de Gournier à Monistrol, tous victimes du phylloxéra. Le vignoble d'Aurec a lutté vaillamment.

Pressoir à vin, Aurec, 1883. (Musée du Moine-Sacristain) **Initiales JMB et date 1883.**

Les outils du menuisier

Rabots anciens pour diverses moulures : un rabot à bouveter (permet de régler l'épaisseur de la languette et de la rainure), à **mouler**, à **arrondir**.

Petite presse en bois. Grand serre-joint ou presse, entièrement en bois.

Sabots et outils du sabotier

Paire de sabots inachevés. Virole et gouge de sabotier, pour évider le sabot, dégrossissage puis finition (outils du sabotier de Chazelles, village de Monistrol). Sabots de Jean-Pierre Chambonnet, le premier centenaire fêté à Monistrol. Sabots d'enfant, de Monistrol

Les outils du tonnelier

Débondeuse, Pour enlever les bouchons des tonneaux.

Porte de tonneau

Départoir et cochoir à douelles, pour fendre et tailler les douelles, qui constituent le tour des tonneaux.

Jabloir, pour faire le jable, rainure circulaire au fond du tonneau

Patrimoine des perles

Parmi les petits métiers féminins qui ont permis à beaucoup de familles de se tenir la tête hors de l'eau, l'enfilage des perles. Il existait à Monistrol entre les deux guerres un « Atelier des perles » qui distribuait le travail d'enfilage à domicile. Un outillage simple (le « tourniquet », récipient où les perles sont mises en mouvement et que la force centrifuge enfile sur la tige), un tour de main, et l'on donne à l'atelier les tiges emperlées avec lesquelles on confectionnera des corbeilles pour les chers disparus, comme celles qui sont fixées au mur.

18.

LE PATRIMOINE PAYSAN

Quelques objets pour évoquer l'inépuisable patrimoine agricole

Le cochon : la seille ou sillard, seau pour porter la soupe aux cochons ; voir aussi le reportage photographique sur la « tuaille » du cochon.

Le blé, les céréales : le semoir, le vannoir, le double-décalitre

Le semoir : avec l'arrondi pour appuyer sur le ventre, et le crochet qu'on place sur une courroie qui passe sur l'épaule.

Le vannoir ou tarare sert à vanner le grain pour le séparer de son enveloppe, la balle. Une trémie prismatique à fond réglable reçoit le grain. Tournée à la main, la

manivelle met en mouvement à la fois les grilles d'un trembleur qui reçoivent et criblent le grain, et des palettes en croix qui, d'un souffle violent, chassent la vannure. Même après l'introduction de la batteuse, on se réserve une partie de blé à battre au fléau, pratique qui laisse intacte la paille, pour les usages nobles de la paille.

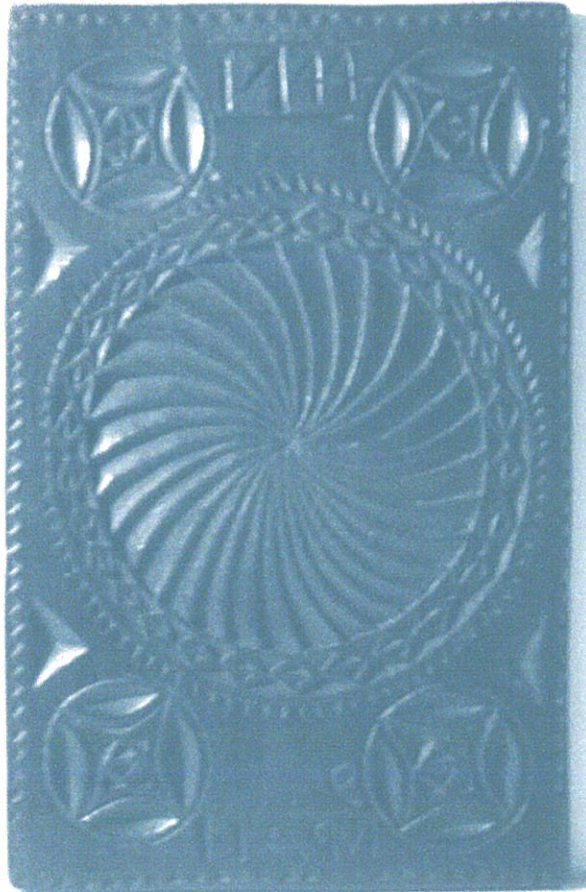
L'outillage : Meule à aiguiser, fabriquée par son utilisateur

Prêté par A la Recherche du temps perdu, Antiquités, Le Puy

L'élevage : le piège à loup MUSEE de St-DIDIER

L'objet est incomplet... mais moins dangereux. On armait la mécanique en écartant les deux demi-cercles de métal et en les maintenant à l'horizontale. L'appât était placé au centre du cercle ainsi dessiné, sur une pièce que le poids du loup mettait en mouvement, déclenchant le retour instantané des deux demi-cercles à la verticale, emprisonnant la bête.

De l'autre côté du département, Saugues, et les souvenirs de la Bête majuscule... dite du Gévaudan parce qu'à l'époque (18^{ème} siècle) le pays de Saugues était en Gévaudan.



Ploir de dentellière, 1744
MUSEE CROZATIER

